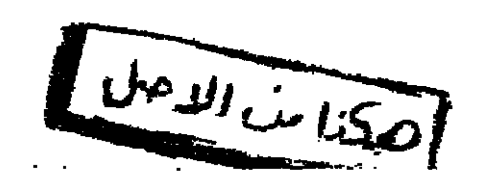


Initiatives : 11 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15287 – 7 F — MERCREDI 23 MARS 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



L'envoi de missiles américains en Corée du Sud

Les Etats-Unis lancent un sérieux avertissement au régime de Pyongyang

Les Etats-Unis vont envoyer des missiles Patriot en Corée du Sud, a annoncé, lundi 21 mars, le président Clinton. Cette décision intervient alors que le Conseil de sécurité des Nations unies a été saisi par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette dernière s'est plainte que ses enquêteurs aient été empêchés d'inspecter les sites nucléaires nord-coréens. En représailles, Pyongyang a décidé de ne plus autoriser de nouvelles inspections internationales.

Bill Clinton a annoncé, lundi 21 mars, à Deerfield-Beach (Floride), que les Etats-Unis déploieront des missiles anti missiles Patriot en Corée du Sud, où ils entretiennent trente-cinq mille cinq cents GI. Le président américain a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure *« défensive »*, en raison de la tension croissante entre les deux Corées, et que, du reste, Séoul en avait fait la demande. Ces missiles, qui sont du même type que ceux utilisés par la coalition anti-Saddam Hussein durant la guerre du Golfe, devraient être sur place avant quarante-cinq jours. M. Clinton a, en outre, réaffirmé, dans une lettre au président sud-coréen Kim Young-sam, l'engagement de Washington à défendre Séoul en cas d'agression par son voisin du Nord, soulignant qu'il considérerait toute invasion de la Corée du Sud comme une attaque dirigée contre le territoire des Etats-Unis.

Depuis 1991, les Occidentaux – les *Américains, surtout, mais aussi leurs alliés* en Asie-Pacifique d'abord, au Proche-Orient ensuite – sont perplexes devant les efforts de la Corée du Nord pour se bâtir une défense balistico-nucléaire qui lui soit propre et pour, le cas échéant, en exporter la technologie, au risque d'ajouter encore à la prolifération.

La Corée du Nord dispose, sur son site nucléaire de Yongbyon, de réacteurs capables de produire du plutonium à usage militaire (*le Monde* du 20 janvier). Les Nord-Coréens traînent les pieds depuis 1992 à propos d'une inspection, sur place et en continu, de leurs installations par des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne. Ils menacent même de dénoncer le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qu'ils ont signé en 1985. Les gouverneurs de l'AEIA ont saisi le Conseil de sécurité des Nations unies du dossier.

JACQUES ISNARD

Lire la suite page 5

Tension nucléaire

LA tension monte à nouveau dans la péninsule coréenne. L'obstination de la Corée du Nord à bloquer l'inspection – prévue – de ses installations nucléaires a conduit, lundi 21 mars, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à porter l'affaire devant le Conseil de sécurité des Nations unies, et le président Clinton à confirmer sa décision d'envoyer des missiles anti-missiles Patriot à Séoul.

La politique de modération adoptée par les Etats-Unis, mais aussi et surtout par le Japon et la Corée du Sud, a abouti, comme l'a reconnu le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, à une « impasse ». Non seulement le régime du vieux maréchal Kim Il-sung n'a pas accepté d'ouvrir totalement ses centres nucléaires aux inspecteurs de l'AIEA, mais il menace désormais de « répondre à la guerre par la guerre ».

UTILISANT cette langue de bois ornée héritée du stalinisme et du maoïsme et qu'il est désormais le seul au monde à cultiver encore, Pyongyang a repris ses imprécations tous azimuts. S'en prenant à la « perfidie » et à l'« entêtement » de Washington, qui « risque de conduire de nouveau toute la nation au bord de la guerre », il a annoncé qu'il n'autoriserait plus les inspections de l'AIEA et réaffirmé sa menace de se retirer du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

A peine un mois après l'accord du 15 février entre Washington et Pyongyang, l'espoir a cédé la place à l'inquiétude. La conciliation n'est pas parvenue à faire plier un régime qui s'emploie, pour survivre, à se doter de l'arme suprême et à vendre au plus offrant sa technologie balistique. Les Sud-Coréens et les Japonais, qui n'avaient cessé de se démarquer des Américains en prônant la patience, manifestent désormais ouvertement leurs craintes. Le ministre sud-coréen des affaires étrangères a décidé de rester à Séoul, au lieu d'accompagner son président dans sa visite officielle à Tokyo.

SEULE la Chine continue à jouer de ses bonnes relations avec Pyongyang comme d'un atout dans ses marchandages avec Tokyo et surtout Washington. Tout le monde connaît les liens qui unissent Pyongyang à Pékin, même si les Chinois ne cachent pas l'inquiétude que suscite l'imprévisibilité du régime « frère » voisin. Mais Pékin mène aussi sa propre politique de puissance et pourrait mettre son veto à une condamnation de la Corée du Nord.

Le Conseil de sécurité a voulu toutefois offrir à Pyongyang le temps de la réflexion. Il s'est laissé jusqu'au début de la semaine prochaine avant d'engager un débat sur une affaire jugée « sérieuse ». Américains, Britanniques, Français et Russes préparent un projet de résolution demandant à la Corée du Nord de respecter sa parole. Mais Pyongyang n'est-il pas trop engagé dans sa folle stratégie de la tension pour pouvoir – encore – saisir la perche qui lui est tendue?

M 0147 - 0323 - 7,00 F

Algérie : agression contre la presse

Lire page 5

Des cambriolages montés de toutes pièces par des gendarmes parisiens

Les méthodes de la section de recherches de la gendarmerie de Paris sont gravement mises en cause : il est établi qu'elle a monté de toutes pièces un cambriolage à Mondeville (Essonne) avec le concours de l'un de ses indicateurs. Ce montage, qui ne serait pas le seul, jette le discrédit sur la plus prestigieuse des unités de police judiciaire de la gendarmerie, qui s'était notamment distinguée lors de la traque de Paul Touvier. Le commandant Yves Daumur, numéro deux de cette section à l'époque des faits, a été discrètement sanctionné.

Lire page 10

Les retraités participeraient au financement de l'allocation-dépendance

Simone Veil présentera, à la session parlementaire de printemps, deux projets de loi destinés à financer, d'une part, la prise en charge des personnes âgées dépendantes et, d'autre part, à relancer la politique familiale. En ce qui concerne les personnes âgées dépendantes, le gouvernement envisage de créer une allocation spécifique versée en nature et financée par l'augmentation des cotisations maladie des retraités, ce qui suscite l'opposition des syndicats. Soucieux d'inverser une courbe de la natalité *« inquiétante »*, le ministre des affaires sociales a confirmé l'attribution de l'allocation parentale d'éducation dès la naissance du deuxième enfant.

Lire page 19

Le syndrome marseillais

Bernard Tapie peut-il devenir la figure de proue d'une ville qui se sent abandonnée par Paris ?

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Au fil de l'eau, porte 4, à la Calade, dans la lumière et le turquoise, le gravier crisse chaque matin. Des hommes, des femmes font les cent pas. *« La paie du 15 au 28 sera versée »*, annonce le délégué devant des ateliers fermés. Sans soulagement ni colère, les collègues se disent : *« A demain ! »* L'usine, Sud-Marine, spécialisée dans la construction *off-shore* et la réparation navale, aujourd'hui en liquidation judiciaire (1), vit ainsi son dernier train-train.

Christian Palazon, un diéséliste de trente-neuf ans, regagne sa voiture en disant : *« Ils veulent nous tuer, mais ce serait bien s'ils venaient nous voir avant de nous tuer. »* Il regarde les collines et cligne des yeux devant le golfe, la mer, les entrepôts du port à perte d'horizon. *« Ils n'arriveront jamais à nous acheter le soleil. Chez nous, le soleil, il nous sert à travailler. »* Christian Palazon regagne son petit pavillon. Il va retrouver sa femme, ses trois enfants, attendre une des dernières feuilles de paye – *« 7 600 francs par mois »* – et remâcher les mêmes mots : *« Ça ne peut plus durer. Là-haut, ils nous lâchent. Ici, les politiques ne sont pas pris au sérieux. »* C'est la *« famille »*, ajoute-t-il avec une pointe de dégoût.

A Marseille, dans les cafés et les dîners, les bureaux et les QG électoraux, tout le monde s'accorde à reconnaître que *« ça ne peut plus durer »*. Au troisième étage du bâtiment 6 de la cité des Flamants, Aladda Berrebouh, cinquante ans, connue comme *« Madame Berrebouh »*, confie qu'elle avait eu de l'espoir, *« autrefois »*. Bien sûr, cela fait vingt-deux ans qu'elle vit dans la cité et, parce qu'elle est modeste, elle ne dira pas que c'est en partie grâce à elle que beaucoup de choses, ici, ont changé. Il fallait la voir au moment de la Marche des beurs, en 1984. *« C'est elle qui a appris aux petits à se défendre, à s'organiser »*, se souvient une ancienne militante. La voir prendre la tête d'un cortège de mères qui, après une bavure policière, étaient parties des quartiers nord pour aller crier sur le Vieux Port sous les fenêtres de l'hôtel de ville ; l'entendre parler, apparemment douce et calme, et piquer un de ces coups de colère qui avaient sidéré un certain Gaston Defferre… *« Je suis comme ça*, s'excuse-t-elle en souriant. *On me l'a souvent dit : « Vous qui semblez si paisible… »*

« Madame Berrebouh », *Pasionaria* tranquille du quartier, assez habile et révoltée, pour, en ces temps d'effervescence, lutter et obtenir une école, un centre social, des activités ; enfin, une cité réhabilitée.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Lire la suite page 6

(1) Mise en liquidation judiciaire le 6 janvier 1994, Sud-Marine comptait près d'un millier de salariés et faisait travailler mille cinq cents ouvriers en sous-traitance.

L'Afrique entravée

Au sud du Sahara, les réformes économiques se heurtent à la corruption et à la faillite des États

La mécanique de la dévaluation du franc CFA suit son cours en Afrique. Après avoir accepté le 12 janvier 1994, sous la pression conjointe du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la France, de dévaluer de 50 % le franc CFA, les treize pays de la zone en gèrent les conséquences. Tous les gouvernements ont envoyé ces dernières semaines au directeur général du Fonds, Michel Camdessus, une lettre d'intention dans laquelle figure le programme économique détaillé qu'ils se proposent d'appliquer.

Ce document est capital. Approuvé par le FMI, il ouvre la voie à l'octroi de prêts par les bailleurs de fonds internationaux et permet de rééchelonner les dettes publiques et privées. C'est ce qui se passe avec la Côte-d'Ivoire, le poids lourd de l'Afrique occidentale. Le gouvernement ivoirien devait signer, mardi 22 mars, un accord pour le rééchelonnement de sa dette publique avec le Club de Paris. Les autres États feront de même dans les semaines à venir.

Le calendrier est donc respecté. Ce n'est pas le seul point positif. Le plus étonnant est l'étrange sérénité qui prévaut dans les pays africains de la zone franc. Sans doute des manifestations violentes ont-elles eu lieu ici et là au lendemain de la dévaluation. Elles ont été d'une ampleur limitée. Surtout, ni la Côte d'Ivoire ni le Cameroun, les deux pays phares, ne sont à feu et à sang. Dans ces deux capitales, les populations sont restées apathiques.

Un tel comportement est d'autant plus étonnant que la dévaluation est venue se greffer sur une situation quotidienne douloureuse. Exemple caricatural, celui du Cameroun où un État fantomatique – le gouvernement ne se réunit pratiquement plus – éprouve le plus grand mal à payer ses fonctionnaires civils alors même qu'il a baissé les salaires de près de 70 %. Un préfet camerounais est aujourd'hui moins bien payé que le sergent qui le garde.

Est-ce que ce calme inespéré signifie que le bien-fondé de la dévaluation n'est remis en question par personne et qu'il suffit d'en attendre les fruits : relance de la croissance économique, remise à flots des finances publiques ? C'est ce que veulent croire nombre de ceux qui en furent les plus chauds partisans au sein du FMI et de la Banque mondiale.

La réalité oblige à être plus prudent. Au-delà des chiffres, la réussite de la dévaluation repose avant tout sur le retour d'un État assurant son rôle dans les pays de la zone.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Lire la suite page 18 et nos informations pages 18 et 19

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 3 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,60 $.

TOUVIER

Non à un procès-spectacle !

La condamnation à mort d'Ivan Demjanjuk, suivie de son acquittement en 1993, « au bénéfice du doute », par la Cour suprême israélienne, ne saurait être utilisée pour jeter le discrédit sur la mise en jugement des responsables de l'extermination des juifs. Elle doit servir d'avertissement contre tout procès-spectacle.

par Yoram Sheftel

AVEC un retard de près de cinquante ans vient de s'ouvrir le procès de Paul Touvier. Nombreux sont ceux qui, en France et hors de France, s'opposaient à la tenue même d'un tel procès. La plupart de ces opposants sont des antisémites fieffés, dont le seul objectif vise à empêcher que des criminels nazis ayant pris part à l'extermination de six millions de juifs soient jugés. Leur opposition, même s'ils ne le disent pas à haute voix, découle de l'interprétation qu'ils font de ce crime monstrueux, lequel n'est pas à leurs yeux un crime mais une mission sacrée.

Toutefois, il existe aussi un certain nombre d'opposants au procès *dont les réticences sont* sincères. Ceux-là craignent qu'une action judiciaire, cinquante ans après les faits, ne permette pas un exercice correct de la justice. Disons au préalable que tout procès dans lequel le risque n'est pas trop élevé de voir l'accusé condamné sur la base de preuves infondées est un procès équitable. De plus, la marche du temps n'altère nullement la capacité de l'accusé de se défendre sur les faits qui lui sont reprochés.

Les opposants aux procès *s'appuient, entre autres, sur* celui qui fut intenté à John Ivan Demjanjuk à Jérusalem, pendant cinq à six ans, et qui a trouvé sa conclusion le 29 juillet 1993 dans l'arrêt rendu à l'unanimité par les cinq juges de la Cour suprême israélienne, lavant Demjanjuk de l'accusation d'avoir été l'un des deux Ukrainiens, – connu sous le nom d'« Ivan le terrible » –, qui actionnaient le dispositif des chambres à gaz du camp d'extermination de Treblinka.

C'est justement en tant que défenseur de John Demjanjuk tout au long de son procès que j'estime pleinement justifié et moralement nécessaire le procès de tous ceux dont il est établi par des preuves solides et certaines qu'ils ont pris une part – grande ou petite – au massacre de millions de juifs en plein cœur de l'Europe.

Le procès Demjanjuk n'était pas, quant à lui, un procès équitable. Il était avant tout conçu comme un procès-spectacle. Et c'est à cause de ce caractère de procès-spectacle que l'accusé fut, à l'issue des débats en première instance, destiné à la potence. Le tribunal qui l'avait condamné à mort avait prononcé ce jugement, ainsi qu'on peut le lire dans les attendus, *« sans difficulté ni hésitation »*, et cela bien que l'unique preuve ait été une série d'identification de photographies *« extrêmement allusive et dépourvue de toute valeur probatoire »*, faite par des survivants de Treblinka – procédure douteuse effectuée plus de trente-cinq ans après la date des crimes d'« Ivan le terrible » !

Le crime le plus monstrueux

Bien plus, comme Dreyfus avant lui, Demjanjuk fut contraint, en Israël, de faire la preuve de son innocence et d'écarter le moindre doute, pour faire annuler sa condamnation en appel. Cela n'aurait pas été possible sans l'effondrement inattendu du régime soviétique et l'ouverture des archives du KGB. Dans ces archives, on s'en souvient, furent trouvées quatre-vingts fiches concernant des gardes ukrainiens (supplétifs des SS) de Treblinka, qui prouvaient de façon irréfutable qu'« Ivan le terrible » s'appelait en réalité Ivan *Marchenko et non Ivan Demjanjuk.* Dès lors, il devint parfaitement évident qu'il eût mieux valu que ce procès Demjanjuk n'eût jamais eu lieu. On aurait pu cependant parvenir à cette conclusion avant même la découverte de ces preuves.

Toute personne sensée conviendra que les procès de criminels nazis ne doivent pas être menés dans les conditions douteuses qui furent celles du procès Demjanjuk. Et du même coup, on ne pourra pas non plus soutenir sérieusement la thèse selon laquelle, aujourd'hui, après cinquante ans, il serait impossible de rassembler *contre* des criminels nazis un faisceau de preuves solides, fondées sur autre chose que des identifications et des témoignages contestables. De l'expérience que *j'ai accumulée au* cours de ce qui fut appelé l'« affaire Demjanjuk » je tire au contraire la conviction qu'aujourd'hui – et *dans de nombreux cas* – il est parfaitement possible de constituer ce faisceau de preuves, par un recoupement professionnel, crédible et convaincant de documents authentiques d'une part, et en utilisant des témoignages émanant de personnes soumises aux examens rigoureux qui sont de mise dans tout procès criminel, d'autre part.

L'extermination de millions de juifs, simplement parce qu'ils étaient juifs, au milieu des sévices les plus atroces, jusqu'à leur asphyxie dans les chambres à gaz, jusqu'à la profanation de leurs dépouilles après leur massacre, est le crime le plus monstrueux et le plus abject de l'histoire de l'humanité. Un procès-spectacle aussi scandaleux que celui de Demjanjuk ne saurait en aucune façon être utilisé comme prétexte pour jeter le discrédit sur tous les procès de criminels nazis. Le temps ne diminue pas la portée de crimes de cette dimension, et par conséquent on ne saurait se prévaloir de l'éloignement des faits pour ne *pas traduire en jugement* ceux de ces criminels dont il est actuellement possible de prouver la culpabilité.

(Traduit de l'hébreu par Nicolas Weill.)

► Yoram Sheftel fut l'avocat d'Ivan Demjanjuk, condamné à mort pour sa participation présumée à la « solution finale » au camp de Treblinka, puis acquitté par la Cour suprême israélienne.

Rectificatif. – A la suite d'une correction malencontreuse, nous avons donné au commandant d'Auschwitz, dans l'article d'Annette Wieviorka, « La mémoire du génocide » (*le Monde* du 18 mars), le nom de Rudolf Hess. Il s'agissait de son quasi-homonyme Rudolf Hoess.

PARTIS

Conte d'un financement ordinaire

Selon l'un des avocats de Michel Noir, les critiques *portées contre le maire de Lyon* pour les méthodes de financement de son action politique risquent de mettre en cause le droit d'association.

par Michel Guénaire

LES questions que soulève le financement de l'activité politique de Michel Noir sont de trois ordres. Des subventions pouvaient-elles être versées par une collectivité locale à un groupe d'élus ? Des associations pouvaient-elles recevoir des dons anonymes ou des libéralités ? *Dans quelles conditions les associations* peuvent-elles utiliser les fonds mis à leur disposition ?

Ces trois questions mettent en cause le financement de l'action politique. Sans esprit de polémique, et avec raison gardée, il faut y répondre. Y répondre, pour contribuer aujourd'hui à éclairer la vérité des rapports entre l'argent et la politique.

1• Les aides aux groupes d'élus ne sont pas illégales.

Michel Noir, élu maire de Lyon en 1989, a pris l'initiative de soumettre au conseil municipal de la ville de Lyon le vote de subven*tions aux groupes d'élus. Cette* initiative s'inspirait du principe du financement public de l'activité politique, qui allait être consacré l'année suivante par la loi du 15 janvier 1990.

Cette initative a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal, a bénéficié à tous les groupes d'élus municipaux, et les élus ont utilisé les sommes remises selon des décisions qu'ils ont arrêtées eux-mêmes. S'agit-il de faire un procès personnel ou un procès collectif du principe du versement de ces sommes et des modalités de leur utilisation ?

La délibération du conseil municipal serait illégale selon un jugement du tribunal administratif de Lyon. En vérité le tribunal administratif de Lyon a eu à se prononcer sur deux recours : l'un dirigé contre la délibération du conseil municipal votant des subventions aux groupes d'élus municipaux, l'autre dirigé contre une délibération de la Communauté urbaine de Lyon adoptant le même principe au profit des élus communautaires.

Or le Conseil d'Etat a, dans un arrêt en date du 6 décembre 1993, examinant le jugement du tribunal administratif concernant la communauté urbaine de Lyon considéré qu'étaient légales les subventions versées aux élus, dès lors qu'elles ne consistent pas dans le versement d'indemnités supplémentaires à ceux-ci, et se bornent à doter les groupes d'élus de moyens d'action. Le Conseil d'Etat devrait selon toute vraisemblance suivre sa jurisprudence et annuler le jugement du tribunal administratif concernant la ville de Lyon.

La possibilité d'accorder une aide aux groupes d'élus a d'ailleurs été depuis consacrée par une disposition de la loi du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin », dans les assemblées délibérantes des communes de plus de 100 000 habitants, des départements et des régions.

Au surplus, de nombreuses collectivités locales accordent de telles aides aujourd'hui. A titre d'exemple, la commission permanente du conseil régional Rhône-Alpes a adopté, le 23 décembre *1993, un rapport sur le fonction*nement de son assemblée prévoyant le versement aux groupes d'élus d'une subvention annuelle qui comprend une somme forfaitaire et une allocation proportionnelle au nombre des adhérents.

Les subventions versées par la ville de Lyon aux groupes d'élus municipaux n'étaient donc pas illégales.

La liberté des dons anonymes

2• Les partis politiques peuvent toujours recevoir des libéralités.

L'idée semble communément *admise aujourd'hui que les partis* politiques ne pourraient plus recevoir de dons anonymes ou de libéralités depuis la loi du 15 janvier 1990 encadrant leur financement. Il n'en est rien. La loi réglemente les dons des seules personnes identifiées aux partis. Les partis peuvent donc toujours recevoir des dons des personnes non identifiées.

Les deux contraintes auxquelles sont soumis les dons des personnes identifiées, la nécessité du recours à un mandataire financier et la limitation par des seuils maximum annuels, ne sont pas en effet applicables aux dons anonymes. L'article 11-8 de la loi, qui fixe la première de ces contraintes, ne traite que des dons des seules personnes identifiées, en disposant : *« Tout parti ou groupement politique qui a obtenu l'agrément d'une association de financement ou qui a désigné un mandataire financier ne peut recevoir des dons de personnes* identifiées *que par l'intermédiaire de cette association ou de son mandataire. »* L'article 11-4, qui institue la seconde de ces contraintes, vise également explicitement les seuls *« dons consentis par des personnes dûment identifiées »*.

De plus, la circulaire d'application du texte de loi publiée par le ministère de l'intérieur, reconnaît que « [le parti ou groupement politique] *reste autorisé à recevoir des dons manuels de la part de personnes physiques »* et *« conserve la possibilité de recueillir des dons de personnes physiques non identifiées »*.

Le sens de cette liberté sauvegardée des dons anonymes peut s'expliquer par la faculté reconnue à toute association régulièrement déclarée, dont les partis politiques qui sont généralement *constitués en association, de* recevoir des dons manuels, comme le reconnaît expressément une des lois fondamentales de notre Etat de droit : la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats d'association.

En effet, aux termes de l'article 6 de cette loi : *« Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale (...) recevoir des dons manuels. »* Les dons manuels se caractérisent par la remise de tout objet de la main à la main. La législation spécifique sur le financement des partis politiques ne contredit pas la législation *générale sur le fonctionnement* des associations de la loi de 1901. D'un point de vue de stricte interprétation juridique, il ne pouvait en être autrement quand on sait la place particulière qu'occupe le texte de la *loi* du 1er juillet 1901.

Les associations ayant concouru *à l'activité politique* de Michel Noir, comme d'une manière générale tous les partis politiques, peuvent toujours recevoir des libéralités.

3• Toute association doit utiliser ses fonds conformément à son objet.

Selon un principe s'appliquant à toute structure sociale, une association doit engager des dépenses conformément à son objet social. C'est quand ils engagent une dépense non conformément à cet objet que les dirigeants d'une association commettent un abus de confiance.

Cependant, dès lors que des associations ont des objets voisins ou poursuivent des intérêts complémentaires, la qualification d'abus de confiance est à réinterpréter. Le juge pénal a considéré que dans le cas d'un groupe de sociétés commerciales, les éléments juridiques constitutifs du délit d'abus de biens sociaux, traduction de l'abus de confiance pour les sociétés commerciales, sont à écarter. Les dirigeants du groupe ont alors des intérêts dans l'ensemble des sociétés, et c'est l'intérêt du groupe qui se substitue à l'intérêt propre de *chaque société.*

Dans le cas d'espèce, les élus soutenant Michel Noir, réunis dans l'association Ensemble Lyon pouvaient donc légitimement apporter une contribution à l'association J'aime Lyon, support de leur campagne électorale. L'action à laquelle devaient contribuer les élus municipaux était bien *celle* à laquelle avaient contribué les candidats. Les élus succédaient bien aux candidats.

Quant aux deux autres versements d'Ensemble Lyon à l'association Nouvelle démocratie ils ont consisté en une participation aux frais de structure et de personnel de celle-ci, qui l'hébergeait dans ses locaux lyonnais. Les deux locataires d'un appartement en partagent bien le loyer. Rien d'illégal au total dans tout cela.

Ce qui pourrait être reproché à Michel Noir c'est en fait d'avoir créé trop d'associations. Il n'a eu *pourtant que le souci d'encadrer,* à chaque fois qu'il lançait une action politique, *celle-ci* dans une association. N'a-t-il pas ainsi préfiguré les actuelles associations de financement électoral en créant J'aime Lyon pour la campagne municipale de 1989 ? N'a-t-il pas procédé de la logique de *création d'un parti* en créant, après la Rénovation du printemps de la même année, le mouvement Nouvelle démocratie ?

La contrepartie en est, rétrospectivement, la pléthore de comptabilités écrites. Mais où est le mal ?

Il faut faire attention de ne pas aller au-delà d'une juste mesure dans les critiques qui sont faites au financement d'une action politique, celle de Michel Noir, ou demain d'autres actions politiques. C'est la liberté de l'action politique qui risque d'être mise en cause, c'est le droit d'association dont Alexis de Tocqueville disait qu'il est *« presque aussi inaliénable de sa nature que la liberté individuelle »*.

► Michel Guénaire est l'un des avocats de Michel Noir.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Le temps introuvable

IL y a un physique propre aux fugitifs. Touvier rappelle Barbie. Le visage du SS, plus rapace, avait gardé trace de sa traque en Bolivie. Celui du milicien, dans sa pâleur affaissée, reste marqué par le demi-siècle de dérobade qui a suivi la fusillade de Rillieux-la-Pape.

Les deux accusés n'ont pas seulement subi le chiffonnement de l'âge. Ils portent la même grisaille de longues décennies occupées à passer inaperçu. Etre toujours prêt à répondre par un autre nom que le sien quand on l'interpelle donne aux traits du fuyard une absence matoise, qu'a accentuée, chez Touvier, le refus constant de se repentir, ailleurs que dans les confessionnaux.

Le petit chef, des photos de 1944, aux épaules étriquées, aux yeux glacés par la puissance infecte que confèrent un pétard en poche, une traction avant à disposition, le droit de mort sur qui bon vous semble, et le blanc-seing de l'Etat : les assises des Yvelines pourront-elles l'oublier ? Ce ne sera pas affaire de rancune ou d'indulgence, de leur part, mais de grand écart mental, d'invention, de victoire intellectuelle sur le Temps.

L'œuvre de justice consiste toujours à sceller ensemble des moments plus ou moins éloignés l'un de l'autre. Le délai habituel de deux ou trois ans d'instruction entre des faits criminels et leur jugement paraît déjà excessif pour se souvenir en équité. Que dire d'un demi-siècle ! Après si longtemps, c'est généralement à un procès en révision que se livrent les victimes, pour le principe, parmi des ombres. La cour de Versailles va devoir battre un record de remémoration collective. L'accusé sera fondé à invoquer la difficulté de renouer, par-delà cinquante années, les fils du destin dont il se croyait quitte. Nombre de témoins ont disparu ou font défaut pour cause d'agonie. Ce naufrage naturel des preuves, qui a motivé la règle de la prescription, il faudra bien, cette fois, s'en satisfaire. Il n'y aura pas trop d'une trentaine de parties civiles pour restituer à l'ac*tualité de l'audience le passé du supplice* de Rillieux. Elles y seront aidées par l'ignominie même des salves tirées un matin de juin 1944, à couvert de l'antisémitisme d'Etat. Cette ignominie garde un caractère impérissable qui justifie l'exception d'imprescriptibilité intervenue après coup, pour l'exemple. Et tant pis si ce procès, proba*blement le dernier, clôt l'histoire des* châtiments d'après-guerre aux dépens d'un exécutant médiocre, au lieu de viser des responsables de premier plan, enfuis, assassinés, morts dans leur lit, ou anciens ministres embusqués derrière d'ultimes procédures. Les complicités d'une longue cavale en ont décidé ainsi. Après tout, la *plupart des dirigeants de la Milice capturés* à la Libération ont payé le prix du sang. Le peloton pour Darnand ; pour Papon, la pelote. Cela fait une moyenne.

Reste à savoir quel présent juridique appliquer au forfait exemplaire de Touvier tel que le voilà exhumé de la nuit des temps. Les points de procédure soulevés *avant débats ont eu de quoi plonger les* survivants dans la rage et la nostalgie des épurations expéditives qui suivirent la Libération. Mais c'est la servitude glorieuse d'un Etat de droit que d'offrir ses garanties à ceux qui avaient fait serment de l'abattre, avec l'aide de l'ennemi nazi. Si le procès des Yvelines doit avoir une valeur pédagogique, ce n'est pas seulement par le rappel des horreurs commises, mais par l'exposition des scrupules dont la démocratie s'embarrasse, crânement, envers ses ennemis jurés.

La rétroactivité appliquée aux crimes contre l'humanité, et la jurisprudence flottante de ces crimes, n'allaient pas sans heurter les traditions. Il nous faut admettre à présent les conséquences de cette règle nouvelle : que prévale la rationalité juridique, avec sa logique propre. C'était aux magistrats de la cour, c'est-à-dire aux professionnels du droit, non à ceux de la morale et de l'Histoire, de dire si les qualifications retenues pour le tribunal de Nuremberg restaient valables, si le nouveau code pénal les démodait, s'il y avait lieu de panacher les deux légalités en faisant profiter l'accusé des dispositions les moins sévères, comme il est habituel. Qu'y a-t-il de plus grave : assassiner à sa guise, ou dans le cadre d'un plan concerté ? Le génocide miniature de Rillieux équivaut-il au grand, dans sa démarche et sa barbarie ? Ces réponses-là, aussi, appartenaient aux juristes, non aux victimes ou au jury. Rarement l'observance du droit n'a autant ressemblé à un pari et à une vertu, que la société se doit de faire siens par délégation instituée.

Ce sera la plus forte leçon de Versailles de faire comprendre au public que le règne de la loi pénale, exclusif de tout ressentiment, ne peut se confondre avec celui de l'éthique ni avec les exigences de la mémoire future ; aussi vrai que les boiseries du vieux cérémonial judiciaire ont cédé la place à une architecture de bureau de poste futuriste, et que l'unique jurée jouait encore à la poupée quand Pompidou a gracié l'accusé.

On a demandé à la justice d'imaginer, sous peine de consentir à l'oubli, un mixte d'époques sans rapport entre elles, donc de concilier des législations, des valeurs et des objectifs contradictoires. Créer un moment de justice à partir d'instants émiettés, et un instrument de pédagogie à partir d'une réalité en voie d'effacement : passionnant travail de tous, de chacun de nous, sans précédent à ce degré de complexité, comme est sans précédent la notion d'incrimination éternelle.

Il s'agit d'une œuvre d'art, au fond. Seul un écrivain comme Proust s'est approché de ce Temps introuvable, par métaphore, au prix de milliers de phrases surchargées d'Etre, de désirs, d'aubépines, de murs jaunes, de frivolités mondaines ; et payées de mort lente.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué.

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Selon la FORPRONU, les Serbes ont maintenu des armes lourdes autour de Sarajevo

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a accusé, lundi 21 mars, les forces serbes bosniaques d'avoir commis une *« violation grave »* de la zone d'exclusion autour de Sarajevo, annonçant que des « casques bleus » avaient découvert plusieurs armes lourdes serbes dans cette zone, dont des chars et des pièces d'artillerie. A Bruxelles, l'OTAN a immédiatement agité la menace de frappes aériennes pour exiger des Serbes bosniaques que ces armes lourdes soient placées sous le contrôle de la FORPRONU, tandis qu'un conseiller du leader serbe bosniaque Radovan Karadzic parlait d'un *« malentendu »*, *« car ces armes, pointées contre Visoko et non contre Sarajevo, se trouvent sur les cartes serbes à l'extérieur et non à l'intérieur du périmètre des 20 kilomètres »*.

Un porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo a déclaré que trois chars, trois canons antiaériens, quatre obusiers de 105 millimètres et 18 mortiers avaient été repérés dimanche par des « casques bleus » canadiens dans un secteur où six obusiers de 120 millimètres avaient déjà été découverts le 4 mars. Une zone d'exclusion dans un rayon de 20 kilomètres autour de Sarajevo a été imposée par l'OTAN à la mi-février sous la menace de frappes aériennes. Les armes lourdes devaient être soit retirées de cette zone, soit placées sous le contrôle de la FORPRONU. Les armes découvertes dimanche se trouvaient à Cisluk, à 19 km au nord-ouest de la capitale bosniaque, près de la route menant à Visoko, en Bosnie centrale, qui devrait être rouverte mercredi au trafic civil.

De plus, pour la première fois depuis près de deux ans, un avion des Nations unies s'est posé mardi sur l'aéroport de Tuzla, enclave musulmane assiégée dans le nord de la Bosnie. L'appareil transportait notamment l'émissaire spécial de l'ONU, Yasushi Akashi, et le général Bertrand de Lapresle, commandant de la FORPRONU en ex-Yougoslavie.

Pourparlers sur la Krajina

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a recommandé une prolongation d'un an du mandat de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie, qui expire le 31 mars. Dans un rapport publié lundi à New-York, M. Boutros-Ghali a ajouté que, si la situation s'améliorait sur le terrain, il serait prêt à proposer une réduction de la durée du mandat *« à un moment approprié »*.

Le secrétaire général a, en outre, renouvelé son appel à tous les Etats membres de l'organisation afin qu'ils fournissent à la FORPRONU le matériel et le personnel nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Le 15 mars, la FORPRONU, déployée essentiellement en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Macédoine, comptait 31 334 hommes, selon les chiffres contenus dans ce document. Depuis deux ans, 79 « casques bleus » ont été tués et 845 blessés. M. Boutros-Ghali a ainsi défini le mandat de la FORPRONU, tant que le conflit se poursuivra en Bosnie-Herzégovine et en Krajina (Croatie) : *« Déployer tous les efforts possibles pour empêcher la reprise ou l'escalade du conflit et contenir les hostilités actuelles, fournir un temps de souffler pour la poursuite des efforts diplomatiques et appuyer l'assistance humanitaire essentielle pour les victimes du conflit. »*

Cependant, les autorités croates et les séparatistes serbes de Krajina devaient entamer, mardi, à Zagreb, des pourparlers sur l'avenir de cette région de Croatie sous contrôle des forces serbes, dont les dirigeants veulent le rattachement à la Serbie. – *(AFP, Reuter.)*

Maglaj, la fin d'un très mauvais rêve

Les premiers convois humanitaires sont arrivés dans une enclave de 120 000 habitants assiégée depuis neuf mois par les forces serbes

MAGLAJ (BOSNIE)

de notre envoyé spécial

Maglaj est blessée. Maglaj, bombardée, affamée, assiégée, est presque à terre. Mais aujourd'hui Maglaj est sauvée; tout comme ses habitants épuisés, son vieux fort ottoman à peine égratigné par l'artillerie, sa mosquée du XVI[e] siècle au minaret cisaillé par les obus serbes, ses maisons mouchetées, éventrées par les éclats de mortier ou effondrées sous un déluge de fer. Après deux ans de guerre et neuf mois de siège, cette enclave musulmane de près de 120 000 habitants, au centre de la Bosnie, est sortie, lundi 21 mars, d'un long cauchemar.

« Toutes les bombes ont été essayées sur nous, sauf la seule qui pouvait nous détruire : la bombe atomique », disent les habitants. Les jeunes s'amusent, certains habitants pleurent dans la rue. La veille, les forces serbes qui, depuis le 24 juin 1993, coupaient la route – au sud, à Ljesnica, aujourd'hui village fantôme aux maisons en charpie – se sont retirées. Sous les menaces de la communauté internationale, les Serbes ont abandonné cette position, coincée entre forces musulmanes et forces croates, ennemies hier mais aujourd'hui de nouveau alliées.

« Nous avons été en enfer »

Les Serbes ont aussi cessé, depuis trois jours, de tirer sur la ville, où ne résonnent plus que des coups de feu sporadiques. *« Les Serbes se repliaient, nous les avons un peu poussés »*, raconte fièrement un « casque bleu » britannique qui contrôle aujourd'hui la route reliant la poche musulmane aux « territoires libres » de Bosnie centrale, à travers la poche croate – redevenue « amie » – de Zepce.

Maglaj (35 000 habitants) et le reste de l'enclave se réveillent *d'un très mauvais rêve*. Les rescapés sortent des caves obscures, réparent les toits crevés par les obus, vont fleurir les tombes sans peur de mourir, se promènent au soleil au milieu des décombres, des détritus. *« Nous nous sentions complètement abandonnés par le monde entier. Nous avons pensé que nous allions tous être tués. Nous avons été en enfer »*, raconte une habitante, qui accueille à bras ouverts les étrangers mais ne peut raconter l'*« indicible »*. Dimanche, le premier convoi humanitaire depuis plus de quatre mois – et le second en neuf mois de siège – a pu pénétrer dans l'enclave (*le Monde* du 22 mars), escorté de blindés des « casques bleus » accueillis par une population en liesse.

« Nous avons horriblement souffert, dit sobrement un médecin de l'hôpital de fortune. *Il fallait survivre, sortir sous les bombardements pour chercher à manger, à boire. »* Tous les étages du dispensaire reconverti en centre de chirurgie, situé à 500 mètres de la ligne de front, sous le feu des chars et de tireurs serbes, sont inutilisables. Au sous-sol, blessés et visiteurs se pressent dans l'obscurité. Maglaj n'a plus d'eau courante ni d'électricité depuis neuf mois. *« Nous avons fait ce que nous pouvions faire ici, extraire les balles et les éclats qui n'étaient pas entrés trop profondément dans les corps »*, explique un médecin.

« Pour sûr, il y a eu ici le plus grand nombre de morts proportionnellement au nombre d'habitants », affirme le maire de la ville, Mohamed Osmic. Les tués se chiffrent par centaines, les blessés par milliers pour la seule ville de Maglaj. L'un des nouveaux cimetières installés dans la ville depuis le siège compte à lui seul près de cent cinquante tombes, dont de minuscules : des enfants. *« Combien sont morts? Je ne sais pas. Nous n'avions pas le temps de compter. Il fallait survivre »*, dit la responsable de la Croix-Rouge locale. Elle distribue dans la cantine publique un maigre repas par jour (aujourd'hui, *« haricots au riz »*) à près de 9 000 personnes. *« Lorsque j'aurai le temps, j'irai dans la rue de mon enfance et je devrai voir alors qui est mort, qui a survécu »*, dit-elle en baissant les yeux.

« L'Europe n'a pas réagi »

Dzevad Hzujic habite à moins de 300 mètres de la ligne de front. Sa mère et sa sœur ont été tuées par un obus devant l'entrée du sous-sol qui lui sert d'habitation. Mais il n'a *« pas pensé un instant pouvoir échouer »* à défendre la ville, car, dit-il, *« nous défendons aussi une civilisation »*. *« L'Europe n'a pas réagi, mais depuis que nous sommes capables de nous défendre elle est venue à notre aide »*, note-t-il, sans haine, dans la cave de sa maison endommagée. Dzevad n'a qu'une crainte : ne plus savoir se comporter dans le monde civilisé, *« se jeter par terre dans la rue d'une ville normale si un pneu explosait »*, explique très sérieusement ce juge. *« La justice civile fonctionne encore à Maglaj »*, où les vols étaient en hausse, précise-t-il, à cause de la faim. Pour survivre, les habitants sont allés à pied dans les campagnes chercher à manger. *« Les gens ont tout essayé »*, dit un médecin. *« Certains, dont une fillette de deux ans, sont morts empoisonnés par des champignons »*, explique-t-elle. Personne n'en doute : la ville a été sauvée par des parachutages (*« le sauveur est venu par les airs »*).

Même si beaucoup d'habitants y ont laissé leur vie. Poussés par la faim, ils sont allés récupérer le produit des largages dans les champs de mines, près des lignes de front. Pour Dzevad le juge, Maglaj a sauvé son âme. Il montre fièrement l'église catholique – croate – encore debout en face de chez lui et atteinte par les obus serbes. *« Lors d'un échange de prisonniers, j'ai dit aux Serbes qu'il ne manquerait pas une fenêtre à leur église »* [orthodoxe]. Il admet qu'il a parfois fallu que les autorités contiennent leur colère, la soif de vengeance de la population.

Heureux d'avoir survécu, les Musulmans de Maglaj n'en veulent pas aux Croates voisins de Zepce, qui ont d'abord combattu avec eux contre les Serbes, même si leur *« trahison »* – leur alliance avec l'ennemi serbe – a été pour eux le pire traumatisme et a achevé leur encerclement. Et 80 Musulmans expulsés de Zepce, réfugiés à Maglaj, ont osé aller se réinstaller dans leurs maisons en zone contrôlée par les Croates.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

GRANDE-BRETAGNE : M[me] Thatcher victime d'un malaise. – L'ancien premier ministre britannique, Margaret Thatcher, s'est évanouie, lundi 21 mars, alors qu'elle donnait une conférence devant des hommes d'affaires à Santiago-du-Chili. *« Elle s'est effondrée sur le micro »*, a raconté un participant à la rencontre, à laquelle la presse n'assistait pas. Selon l'organisateur de cette conférence, le malaise de Lady Thatcher, âgée de soixante-huit ans, est dû à la fatigue. *« Elle a commencé à se sentir mal dimanche soir et n'a rien mangé depuis »*, a-t-il dit. L'ancien chef du gouvernement britannique est arrivé samedi au Chili en provenance du Brésil. – *(AFP, Reuter.)*

RUSSIE

Rumeurs de complot contre Boris Eltsine

Depuis le départ, la semaine dernière, de Boris Eltsine pour sa *résidence de Sotchi sur la mer* Noire, tous les journaux et bulletins télévisés de Russie « ouvrent » sur un seul et même sujet : le complot qu'auraient organisé de hauts personnages de l'Etat pour renverser le président en raison de son incapacité physique à remplir ses obligations. Et, lundi 21 mars, le Kremlin en était à son quatrième communiqué en trois jours pour démentir ces rumeurs et dénoncer cette *« campagne de l'opposition conservatrice »* comme une *« nouvelle tentative de déstabilisation »* du pays similaire à celle de l'insurrection d'octobre 1992. De son côté, la télévision a montré, quelques secondes, des images de Boris Eltsine s'entretenant dans la journée avec le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine. Ce dernier a annulé une rencontre prévue à Moscou avec le directeur du FMI, Michel Camdessus, pour se rendre à Sotchi et discuter, a-t-il dit, *« de certaines choses avec le président »*.

Ce n'est certes pas la première fois que de telles rumeurs courent dans le pays : elles réapparaissent à chacune des absences de Boris Eltsine du Kremlin. Mais celles qui circulent actuellement sont particulièrement insistantes et nombreuses : le quotidien « libéral » *Obtchelа* a ainsi cité parmi les *« comploteurs »* des personnalités telles que le premier vice-premier ministre Oleg Soskovets, le chef d'état-major Mikhaïl Kolesnikov, le président du Conseil de la fédération Vladimir Choumeiko ou le maire de Moscou Iouri Loujkov... La plupart sont – ou ont été (?) – de proches alliés du président et ont démenti ces allégations, mais le procureur général de Russie en exercice, Alexeï Iliouchenko, a ouvert une enquête sur celles-ci et les services de sécurité présidentiels ont passé le week-end à interroger des « comploteurs » pressentis.

« Provocation » montée par des candidats à la succession ou par des partisans d'Eltsine pour préparer une reprise en main, complot réel qui aurait avorté ou qui ne serait que remis – tous les scénarios étaient fièvreusement discutés à Moscou. Lundi, le blocage inexpliqué de certaines communications téléphoniques à la Maison Blanche et ses alentours a encore tendu le climat. Mais cette fièvre ne dépasse guère, une nouvelle fois, les cercles politiques : sur les dix-sept élections régionales organisées dimanche en Russie, une dizaine seulement ont pu être validée, en raison de l'ampleur des abstentions. Le maire de Saint-Pétersbourg, Anatoli Sobtchak, a d'ailleurs décrété, dimanche soir, une prolongation d'un jour du scrutin – ce qui a été immédiatement contesté par ses adversaires.

S. Sh.

PROCHE-ORIENT

Après deux journées de discussions à Tunis

Israël et l'OLP vont reprendre leurs pourparlers au Caire

Après deux journées marathon de discussions à Tunis, l'OLP et Israël, qui ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'application de la résolution 904 du Conseil de sécurité de l'ONU *(le Monde* daté 20-21 mars), ont décidé de reprendre, mercredi 23 mars, au Caire, leurs discussions sur la protection de la population des territoires occupés.

La délégation israélienne devait quitter Tunis mardi, en même temps que le coordinateur américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, lequel a rencontré à deux reprises, lundi, le chef de l'OLP, Yasser Arafat. Ce dernier a adressé un message au président égyptien, Hosni Moubarak, et a reçu séparemment des émissaires russe et norvégien, Viktor Possouvaliouk et Terje Larsen, ainsi que les ambassadeurs de la « troïka européenne » à Tunis. La Norvège, selon des sources diplomatiques, a présenté un projet de compromis entre les propositions israéliennes et palestiniennes relatives à la protection des habitants des territoires occupés. Le plan prévoit notamment le déploiement dans la bande de Gaza, à Jéricho et à Hébron, de deux mille à deux mille sept cents observateurs étrangers, munis d'armes légères. Le chef du département de l'information de l'OLP, Yasser Abed Rabbo, a indiqué que les négociations avec Israël devaient porter non seulement sur le déploiement d'observateurs, mais également sur deux autres questions : le transfert des colons installés dans la ville d'Hébron et la détention d'armes par les colons dans l'ensemble des territoires occupés. – *(AFP.)*

LIBAN : sept morts dont deux Israéliens au Liban sud. – Deux militaires israéliens et deux miliciens libanais pro-israéliens ont été tués, lundi 21 mars, dans le sud du Liban, lors de trois opérations menées par le Hezbollah contre l'armée israélienne et sa milice auxiliaire, l'Armée du Liban sud. Des bombardements de représailles ont tué trois civils et fait vingt et un blessés. Selon le Hezbollah, l'un des Israéliens tués est un haut responsable des services de renseignements. – *(AFP.)*

ISRAËL : visite du dalaï-lama. – En visite privée en Israël depuis la veille, le dalaï-lama, chef spirituel des Tibétains, a prêché, lundi 21 mars, *« l'harmonie »* entre juifs, musulmans et chrétiens, lors d'une visite des lieux saints des trois religions à Jérusalem. Invité de la Société de la protection de la nature, le dalaï-lama a été conspué au Mur des Lamentations par plusieurs juifs orthodoxes, qui l'ont qualifié de *« stupide »* et de *« fou politique »*. – *(AFP, Reuter.)*

La conférence interparlementaire de Paris soutient la résolution de l'ONU sur le massacre d'Hébron. – Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a exprimé, lundi 21 mars, à Paris, *« l'appui »* de la conférence interparlementaire à la résolution des Nations unies condamnant le massacre de Palestiniens à la mosquée d'Hébron. Soulignant que la conférence est *« entièrement sensibilisée aux massacres »* d'Hébron mais aussi de la Bosnie et de l'Afrique du Sud, M. Séguin a proposé qu'une minute de silence soit observée *« en hommage à la mémoire de toutes ces victimes »*.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Bill et Hillary contre-attaquent... en jouant la comédie

WASHINGTON

de notre correspondante

Après deux mauvaises semaines passées à se débattre dans les remous de l'affaire Whitewater, Bill et Hillary Clinton ont repris du poil de la bête. Samedi 19 mars, ils ont contre-attaqué sur un terrain moins mouvant, celui du plan de réforme du système de santé, et cette fois en jouant ouvertement la comédie.

Pour honorer une très washingtonienne tradition annuelle, le dîner du Gridiron Club, où journalistes et politiciens montent sur scène pour se moquer les uns des autres, le couple présidentiel avait choisi de parodier un célèbre clip télévisé tourné pour le compte des compagnies d'assurances médicales, opposées au plan de réforme élaboré par M[me] Clinton. On y voit un jeune couple de bonne éducation, Harry et Louise, étudier le plan en prenant le café, installés dans un canapé, et y découvrir des éléments très préoccupants. Le clip se termine par cette sentence, énoncée par Louise sur un ton pensif : *« Il doit y avoir un meilleur moyen. »*

Bill et Hillary Clinton ont donc présenté à leurs hôtes, samedi soir, une vidéo tournée à la Maison Blanche dans laquelle ils jouent à Harry et Louise. Le président, chemise de week-end écossaise et grande tasse de café américain à la main, rejoint sa femme, plongée dans un énorme livre, sur le canapé. Hillary commence alors à lui énumérer les horreurs qu'elle y débusque : *« Page 3 764, tu te rends compte, ils disent qu'on pourrait tomber malade ! »* – *« Mais c'est terrible ! »*, renchérit le président. *« Et page 27 655*, reprend Hillary, *ils disent qu'on finira tous par mourir ! » « Tu veux dire*, rétorque Bill, *que même avec tous ces obstacles bureaucratiques mis en place par Bill et Hillary, on va quand même mourir un jour ? C'est terrifiant ! »* Et le couple Clinton de conclure en chœur : *« Il doit y avoir un meilleur moyen... »*

Le vice-président, Al Gore, n'a pas été de reste. *« Quand on me demande quel effet ça fait d'être le numéro deux de la Maison Blanche, je réponds* (dit-il en se tournant vers Hillary Clinton) : *oh ! elle a l'air d'aimer ça ! »*

S. K.

Le président américain laisse entendre qu'il briguera un second mandat en 1996

Bill Clinton a annoncé indirectement, *lundi 21 mars*, à Deerfield-Beach (Floride), qu'il serait candidat à un second mandat lors de l'élection présidentielle de 1996. S'adressant à des personnes âgées dans un village de retraite de cette localité proche de Miami, M. Clinton a rappelé qu'il avait eu un bien *meilleur résultat en Floride lors du* scrutin de 1992 que ne le prévoyaient les analystes, même si la majorité des électeurs de cet Etat s'étaient prononcés, comme prévu, en faveur de son prédécesseur républicain, George Bush.

« Nous avions presque remporté ce bastion républicain, et je n'ai pas abandonné tout espoir pour la prochaine fois », a-t-il lancé, dans une allusion très claire à la prochaine présidentielle. – *(AFP.)*

EUROPE

La campagne électorale en Italie

Les évêques s'efforcent de préserver l'unité politique des catholiques

ROME

de notre correspondante

C'était en pleine guerre électorale, à deux semaines à peine d'un scrutin disputé comme un grand match télévisé. Ce mardi 15 mars, miraculeusement reunies dans un *« direct »* exceptionnel, la RAI Uno, « chaîne d'Etat », et Canale 5, *« danseuse »* du *Cavaliere* Berlusconi, filmaient, unies par une même curiosité. Et quel « direct » !

Dans l'atmosphère irréelle des *Grottes vaticanes*, à deux pas des bouches d'ombre qui mènent à la tombe de saint Pierre, les neuf cardinaux et les dix-neuf évêques du Conseil permanent de la Conférence épiscopale italienne (CEI) écoutaient, retenant presque leur souffle, le pape lancer sa *« grande prière pour l'Italie »*. Comme semblaient écouter à quelques mètres de là, depuis le silence infini de leurs sarcophages, tant d'autres papes, confrontés eux aussi, en leur temps à la lancinante question de *« l'indication de vote »* à donner aux fidèles. Après tout n'est-ce pas Pie XII qui, en 1948, lança l'Eglise dans la grande bataille contre le communisme, appuyant la Démocratie-chrétienne, qui obtint plus de 50 % des votes ? Et modérant peut-être un peu leur ton, les autres papes le suivirent. Avec eux, Jean XXIII, qui fit pourtant des ouvertures au centre-gauche et aux socialistes de Pietro Nenni ; ou encore Paul VI, l'ami d'Aldo Moro, le leader de la DC assassiné par les Brigades rouges.

Qu'avait-il donc à dire, le pape Wojtyla ? *« Il faut distinguer clairement ce qui est à Dieu, et ce qui est à César. »* Et s'étant lancé dans le plus vibrant éloge jamais fait par un successeur de saint Pierre à l'Italie, il avait proposé à sa *« seconde patrie »* de choisir librement son destin, même si la *« mémoire »* et la foi chrétienne ont eu et ont encore un rôle irremplaçable dans l'évolution du pays. L'Eglise italienne alors, renoncerait à jouer sa carte ? Ce serait vite dit. *Près du pape, devant l'autel, il y* avait aussi la fine silhouette du cardinal Camillo Ruini, le président de la CEI.

A la tête de quelque 230 évêques, Camillo Ruini s'est fait jusqu'ici le chef de file des défenseurs de la Démocratie-chrétienne, et soutient à présent son héritier direct, le Parti populaire italien (PPI) né à Rome, le 22 janvier dernier. Dans les milieux proches du Vatican, on dit même qu'il fut pratiquement l'auteur des quelques *paragraphes bien sentis de la lettre* que le pape envoya aux evêques italiens le 6 janvier dernier. Il aurait notamment inspiré ces quelques phrases – véritable baptême pour le parti qui venait de voir le jour : *« Une force d'inspiration chrétienne est encore et toujours nécessaire pour exprimer sur le plan social et politique la tradition et la culture chrétienne de la société italienne. »* Déclaration qui, dans le contexte électoral, n'avait pas manqué d'être interprétée par beaucoup dans son sens le plus immédiat et le plus restrictif : le Saint-Siège entrait dans la campagne dans le camp de l'ancienne DC.

L'ennui peut-être, pour le zèle du cardinal, c'est que, précédant le PPI, ou en même temps, ont été créés un certain nombre de formations qui se veulent toutes *« d'inspiration chrétienne »*. Il y a là, la Rete anti-Mafia de Leoluca Orlando, le maire de Palerme, ou encore les « chrétiens sociaux », au sein de l'Alliance progressiste. Sans compter, bien sûr, le Centre chrétien-démocrate (CCD) ; les courants catholiques qui se sont organisés au sein de la Ligue du Nord et de l'Alliance nationale dans le pôle de droite ; ou encore ces dirigeants d'inspiration catholique qui se retrouvent dans Forza Italia de Silvio Berlusconi, le Pacte pour l'Italie du centriste Mario Segni, et même jusque dans les rangs du PDS d'Achille Occhetto. Ne dit-on pas que certains discours du leader du PDS sont écrits par un catholique, Massimo De Angelis, tandis que ceux du *Cavaliere* Berlusconi *sont inspirés par le non moins* catholique Paolo Del Debbio ?

JE NE PEUX PAS
VOUS INDIQUER
DANS QUELLE
DIRECTION
IL FAUT VOTER...

PANCHO

Une confusion sans pareille

Alors, qu'en conclure ? Une confusion sans pareille. Avec cette ultime complication, que les préférences plus ou moins affirmées des dirigeants de la CEI sont ensuite largement interprétées sur le plan local, souvent en fonction d'intérêts de clocher. Quand il n'y a pas dissension entre la hiérarchie et la base, comme ce fut parfois le cas en Sicile et dans le Sud où certains prêtres, à l'exemple de Don Puglisi à Palerme et de Don Diana à Caserte – tous deux assassinés par la mafia locale – se sont mis plus avant dans la lutte contre la criminalité que certains de leurs prélats.

Jean-Paul II avait pourtant clarifié sa position en janvier. Répondant à la question d'un journaliste, il avait expliqué : *« Il ne faut pas appeler à l'unité politique des catholiques »*, mais bien plutôt *« à l'unité des catholiques en politique »*. Ce qui en clair, revenait à dire qu'un parti unique et privilégié n'était plus nécessaire pourvu que *« les catholiques se retrouvent sur les justes combats à mener »*. Soit. Mais quels sont-ils, ces justes combats à mener ? C'est encore au cardinal Ruini qu'il revenait de les indiquer le 14 mars, devant les evêques : *« Sauvegarde de la vie ; promotion de la famille authentique ; liberté d'éducation et d'école ; rôle central du travail ; liberté et efficacité du système économique »*. Le tout en parfaite harmonie avec les programmes du PPI, mais aussi ceux de la droite représentés par la Ligue et Forza Italia ! Et puis, comme s'il s'agissait aussi de donner une sorte de gage à la gauche, et à tous ceux qui lui ont emprunté récemment des idées, Mgr Ruini avait ajouté : *« et naturellement solidarité et défense des plus démunis »*...

Combat d'arrière-garde

Comme consigne de vote, c'est trop, ou trop peu. Alors pour préciser les choses, explique-t-on, le mot d'ordre serait de concentrer les votes sur le « centre », le PPI avant tout, à la proportionnelle, et d'essayer dans la mêlée du scrutin majoritaire de déceler le candidat catholique, le système majoritaire à un tour étant *a priori* plus favorable aux candidats de la gauche et de la droite qu'à ceux du centre. Sur la partie des sièges relevant de *la proportionnelle, en revanche* (25 %) on choisit, comme avant, un parti. Et là pourrait bien se jouer le sort du PPI. Au bout du compte, d'après les sondages qui circulent *dans les évêchés, le PPI* pourrait obtenir jusqu'à 29 % des sièges attribués à la proportionnelle. Un résultat plus qu'appréciable pour l'héritier d'une vieille DC ravagée par les scandales et laminée par quarante ans de pouvoir. Un résultat, surtout, qui peut lui permettre d'espérer imposer une présence catholique à l'avenir. Car si le « centre » s'effondre et qu'à très court terme, comme tout le monde semble le penser, l'Italie, après une énième réforme, adopte le système majoritaire à deux tours ; *si se précisent plus encore* deux pôles, à droite et à gauche, tous deux laïcs, il n'y aura plus, pour parler brutalement de lobby catholique en politique.

Pourtant, la difficile partie menée par le cardinal Ruini a, pour beaucoup, des allures de combat d'arrière-garde. Théologien très écouté et historien du parti catholique, Gianni Baget Bozzo, partage cet avis : *« Il faut rendre l'honneur des armes à Camillo Ruini. Il a compris que c'était la dernière bataille menée par l'Eglise pour conserver un rôle politique, mais elle va perdre. Pour la première fois, pratiquement depuis le règne de l'empereur Constantin, quelque quatre siècles après le Christ, le destin de l'Eglise et celui des Italiens se séparent. Rome est rendue à ses habitants, le pape ne sera plus qu'un prédicateur qui s'élèvera contre la société de consommation et le relativisme moral. Quant aux evêques il leur restera le rôle de « syndicalistes » de l'Eglise, auprès des pauvres et des chômeurs »*. Et le vote catholique, comment le voit-il ? *« Beaucoup vont glisser à droite. Aux evêques de souffler sur les voiles pour ramener la barque plus à gauche. Les jeunes prêtres, eux, tireront plus à droite ; les plus vieux, par fidélité pousseront leurs ouailles vers le Parti populaire... »*

Le 21 mars à la fin des travaux de la conférence de la CEI, le cardinal Ruini a dû lui-même tirer une première leçon de la confusion dans laquelle semblent plongés les catholiques : *« l'unité politique n'existe plus, elle reste cependant une exigence morale. »* Il en est *une seconde, qui s'impose aussi*, bien que murmurée à mi-voix : c'est qu'en cas de débâcle du Parti populaire, Camillo Ruini qui passait pour inamovible, pourrait bien être remplacé à très court terme à la présidence de la CEI. Un nom court déjà : celui de l'archevêque de Turin, le cardinal Giovanni Saldarini, qui réaliserait une sorte de compromis entre l'intransigeance d'un Biffi, archevêque de Bologne, et l'ouverture d'un Martini, archevêque de Milan. L'Italie *change : jadis l'Eglise décidait du* sort des élections (Pie XII, en 1948, aurait *« arraché »* 10 % des voix communistes au bénéfice de les porter à la DC), aujourd'hui ce sont les élections qui déterminent le nouveau visage de l'Eglise.

MARIE-CLAUDE DECAMPS (avec RENATO FARINA)

Bataille de dames à Padoue la Blanche

PADOUE

de notre envoyée spéciale

« Cher Saint-Antoine, faites nous retrouver de bons leaders politiques comme autrefois ! » La muette prière de Padoue la Blanche qui, jusqu'aux années 90, a offert un presque monopole à la Démocratie-chrétienne, Padoue la cité catholique et bien pensante, s'intensifie un peu plus chaque soir. Par-dessus les meetings électoraux qui dérangent le marché de la Piazza delle Erbe, le long de l'austère loggia du palais des gouverneurs vénitiens, c'est comme un long soupir ininterrompu, une plainte qui s'enfle jusqu'aux six coupoles du Dôme, pour se perdre dans la volée de cloches qui rythment la fin des journées : près de 50 % d'indécis se demandent encore ce qu'ils vont bien pouvoir voter les 27 et 28 *mars prochains*.

C'était si facile quand le PPI (Parti populaire italien) s'appelait encore Démocratie-chrétienne et que, du ventre de la « baleine blanche », sortaient des listes de candidats, souvent les mêmes, toujours ordonnées en tout cas. Et pourtant, même ici la DC a perdu sérieusement du terrain, et son histoire récente se confond avec la chronique judiciaire. La fine fleur du parti local, deux parlementaires, un ex-secrétaire régional et même le maire, Paolo Jaretta, « tombé » en décembre 1992, ont payé leur dû au scandale de corruption « Mani pulite ».

Et dans la brèche, les loups et les envahisseurs sont arrivés. Y compris, par la suite, un maire communiste – pardon, PDS –, ex-secrétaire provincial du PCI local, et même un temps responsable de l'Immigration à Rome, à la maison mère.

Pour bouter hors de Padoue corrompus et gêneurs, il y fallait une Jeanne d'Arc. Elle est arrivée de Toscane, parachutée aux européennes de 1989, dans le sillage de Giulio Andreotti. Le *cheveux court*, vaillante à la tribune, Rosy Bindi, une gloire nationale, celle que l'on surnommait la « pasionaria de la DC », a frappé d'estoc et de taille. Le *parti s'est épuré, trop peut-être.*

Sueurs froides

Aujourd'hui, dans sa diaphane virginité retrouvée, il se sent fragilisé. Et pas toujours en accord avec *« la Bindi »*. Car la Jeanne-d'Arc blanche virerait au rose, ses *« voix »* la mettraient, dit-on, à portée d'accord post-électoral avec le PDS. Mais elle, qu'en dit-elle ? *« Ridicule. je ne suis pas de droite, c'est sûr, mais Achille Occhetto (secrétaire du PDS) me parait aussi dangereux que Silvio Berlusconi. »*

Marbres gris et roses, style funéraire distingué : sympathique sans son épée, elle fait les honneurs des bureaux-mausolée de la DC. Le « centre » tout de même, ce n'est pas une position intenable, dans la bipolarisation actuelle ? *« C'est vrai,* concède-t-elle, *nos dirigeants ont perdu du temps à s'organiser. Mais vous verrez, la Ligue ici n'a pas su s'imposer sérieusement. Les électeurs nous reviendront. »*

En attendant, Rosy Bindi, bien qu'elle s'en défende ; a joué la sécurité du scrutin proportionnel où elle est tête de liste. Erreur peut-être, car en raison du très vicieux système électoral adopté qui veut qu'un parti dont les candidats ont eu trop de succès au scrutin majoritaire partent handicapés à la proportionnelle, elle risque d'avoir des sueurs froides le soir du 28 mars.

Pourquoi ? Parce qu'une autre *pionnière du « centre »* catholique, la sage et jolie animatrice de télévision Elisabeta Gardini, qui passait pour un gadget amusant, remonte sérieusement. *Pourquoi à nouveau ? Parce* qu'une troisième femme, version padovane de l'Arlésienne, que l'on ne voit jamais mais que l'on ne connait que trop, est en train d'exaspérer ses électeurs potentiels. Cette femme, c'est *« la »* Emma Bonino, parlementaire depuis 1976, et cheval de retour de tout réferendum sur l'avortement, le divorce, bref tous les sujets qui ont fait se hérisser les notables locaux.

La sexy téléprédicatrice

De plus, secrétaire du Parti radical, et, de par le jeu des alliances concoctées par son insaisissable leader Marco Pannella, recyclée candidate de Forza Italia. Donc un siège *potentiel en moins, arraché de* haute lutte à l'alliée récalcitrante, la Ligue. En un mot, face à la gauche, la confusion la plus totale règne.

Trop, c'est trop, les ouailles d'Umberto Bossi n'ont pas digéré l'affront, ils se sont sentis abandonnés. D'autant que la *Ligue à Padoue a ses lettres de* noblesse : en 1983-1984 s'est créé un mouvement précurseur, la Liga veneta, dont le premier élu, Achille Tramarin, brilla un jour à la tribune, en apostrophant ses pairs en dialecte vénitien. Alors quel choix pour ces nouveaux orphelins ? Voter « la » Bonino ? Jamais ! La sexy téléprédicatrice centriste ou la pasionaria blanche gauchisante ? Peut-être. A moins, délaissant cet inextricable domino de dames, d'ouvrir les bras à l'allié dont Umberto Bossi n'a pas voulu entendre parler au nord, « l'épouvantail fasciste » du MSI ?

Certains, et non des moin*dres, ont franchi le pas, comme* Mauro Danese, désormais ex-coordinateur provincial de la Ligue, qui, dans un communiqué critiquant *« le choix impopulaire des candidatures »*, appelle à voter pour Rafaele Zanon, secrétaire provincial du MSI. Installé au café Pedrocchi, dans les perspectives néoclassiques où jadis Musset vint taquiner la muse et la polenta, l'ex-pestiféré de Bossi a la revanche modeste : *« La Ligue est trop égoïste et Berlusconi trop inconsistant. La droite, seule, a un projet de gouvernement. »* Et de compter les points qui rentrent, en souriant.

M.-C. D.

Coup de filet contre la mafia. – Deux policiers ont été arrêtés, lundi 21 mars à Naples, dans le cadre d'une vaste opération contre un clan de la mafia napolitaine au cours de laquelle quinze personnes ont été interpellées. Samedi, les forces de l'ordre ont également arrêté deux magistrats siciliens, accusés de corruption par des mafiosi repentis. Par ailleurs, près de vingt mille personnes ont participé, lundi, aux funérailles du prêtre anti-mafia assassiné samedi près de Naples (*le Monde* du 22 mars). – *(AFP.)*

ALBANIE : un journaliste condamné à cinq mois de prison. – Le rédacteur en chef du quotidien indépendant *Koha Jone*, Alexandre Frangaj, relâché le mois dernier dernier par un tribunal de Tirana, a été condamné, lundi 21 mars, à cinq mois de prison par la cour d'appel pour *« divulgation de secrets militaires »*. La justice lui reproche d'avoir publié un ordre *du ministre de la défense sur le* port des armes des officiers, qualifié par les autorités de secret d'Etat. M. Frangaj ne s'est pas présenté à l'audience. Protestant contre ce procès, plusieurs journaux de Tirana ont publié, dimanche, une page blanche. – *(AFP.)*

BULGARIE : le président Jelev favorable à des élections anticipées. – Le président bulgare Jeliou Jelev s'est déclaré favorable à des élections anticipées en *novembre* prochain, dans un entretien accordé à la télévision le vendredi 18 mars. Le rassemblement d'opposition, Union des forces démocratiques, a estimé qu'une crise gouvernementale en Bulgarie était *« inévitable »* après la récente opération du cœur du premier ministre, Luben Berov, qui doit reprendre ses fonctions en avril, et a réitéré sa demande d'élections anticipées. – *(AFP.)*



AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Vingt et un détenus réclamant le droit de vote sont morts dans l'incendie de leur cellule

A Queenstown, dans la partie orientale de la province du Cap, vingt et un détenus sont morts, lundi 21 mars, dans l'incendie de leur cellule, à la suite d'une mutinerie. Deux autres établissements ont été également affectés par des émeutes déclenchées par les prisonniers qui veulent obtenir le droit de participer aux premières élections démocratiques sud-africaines, fin avril.

La prison de Pietermaritzburg, dans le Natal, et la prison de haute sécurité de Pretoria ont été mises à sac et incendiées. Selon les services pénitenciaires sud-africains, 3 000 des quelque 100 000 prisonniers sud-africains observent une grève de la faim et les incidents ont fait au total vingt-trois morts en deux jours. Le mouvement en faveur du droit de vote à tous les prisonniers a été lancé à l'appel de l'Organisation des prisonniers sud-africains pour les droits de l'homme, présidée par un ancien détenu proche du Congrès national africain (ANC), Golden Miles Bhudu. Le Conseil exécutif de transition (TEC) devait débattre mardi d'une éventuelle extension du droit de vote aux détenus.

D'autre part, au moins quarante-deux personnes, dont quatre responsables de l'ANC, ont été tuées au cours du week-end dans la province du Natal, selon des habitants de la région. Nelson Mandela a fait état lundi de discussions *« productives »* avec le président Frederik De Klerk et les responsables de l'organisation des élections, à propos de la tension au Natal. Le président de l'ANC s'exprimait devant 60 000 personnes rassemblées à Sharpeville, à 70 kilomètres au sud de Johannesburg, pour commémorer le trente-quatrième anniversaire du massacre de soixante-neuf manifestants noirs par la police.

De son côté, le chef de l'Inkhata, Mangosuthu Buthelezi, a déclaré devant l'assemblée législative du bantoustan du KwaZulu que, *« si l'ANC tente de déstabiliser le gouvernement du KwaZulu, comme il a déstabilisé celui du Bophuthatswana, un conflit de grande envergure éclatera au détriment tragique de l'Afrique du Sud et du processus démocratique »*. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

La presse une nouvelle fois visée

Pour la première fois depuis l'instauration de l'état d'urgence, en février 1992, le siège d'un journal – celui de *l'Hebdo libéré* – a été attaqué, lundi 21 mars, par un groupe de sept personnes qui se sont présentées comme des policiers en civil.

Cette attaque, qui a eu lieu à la veille d'un rassemblement contre le « terrorisme », organisé par plusieurs organisations féminines soutenues par les syndicats, a fait deux morts, dont un photographe, et trois blessés graves. Le directeur général, Abderrahmane Mahmoudi, était absent : il assistait aux obsèques d'un autre journaliste, Djamal Benzaghou, tué samedi, dans le quartier algérois de Bab-El-Oued.

L'Hebdo libéré, qui tire à cent mille exemplaires, est connu pour ses prises de position virulentes contre les islamistes et ses violentes attaques contre les partis et les personnalités favorables à la « réconciliation ». Des menaces ont été aussi adressées à la Maison de la presse, qui abrite les sièges de plusieurs journaux indépendants, dont l'un, *Alger républicain*, a fait l'objet d'une tentative d'incendie.

Le chef d'état-major, le général Mohamed Lamari, a reçu, par décret présidentiel, délégation de signature du chef de l'Etat, le général Liamine Zéroual, aussi ministre de la défense, pour tous *« actes et décisions, y compris les arrêtés »*. Le général Lamari, qui renforce ainsi sa position de numéro deux de la hiérachie militaire, est connu pour son intransigeance à l'encontre des groupes armés islamistes.

D'autre part, l'aéroport international d'Alger a été fermé au trafic, mardi 22 mars. La raison officiellement invoquée fait état de mouvements de grève à l'initiative de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). – *(AFP.)*

TCHAD : deux morts lors de *manifestations d'étudiants*. – Deux gendarmes ont trouvé la mort et sept autres personnes ont été blessées, lundi 21 mars, lorsqu'un véhicule des forces de l'ordre, lancé à la poursuite d'étudiants, a heurté une maison, a rapporté la radio nationale. Les forces de l'ordre avaient investi le campus de N'Djamena afin de disperser les étudiants, qui réclament le paiement de quatre mois d'arriérés de leurs bourses. D'autre part, dix partis et quinze associations, regroupés au sein d'un collectif Alternative 94, ont demandé, dans un communiqué, la prorogation de la période de transition jusqu'en avril 1995, *« compte tenu du retard accusé dans le processus démocratique »*. – *(AFP.)*

TOGO : le gouvernement a démissionné. – Le premier ministre, Joseph Koffigoh, a présenté, lundi 21 mars, sa démission au président Gnassingbé Eyadéma, ainsi que celle du « gouvernement de crise » qu'il dirigeait depuis février 1993. La nouvelle Assemblée nationale, qui compte une majorité d'opposants au président (43 députés sur 81), devait être officiellement installée mardi à Lomé. Le Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique) a cependant déposé sept recours en annulation à la suite des élections législatives. La Cour suprême doit se prononcer avant le 29 mars. – *(AFP.)*

ZAÏRE : quarante-trois morts dans le déraillement d'un train. – L'Agence zaïroise de presse AZAP a indiqué, lundi 21 mars, que quarante-trois personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées dans le déraillement d'un train au Shaba, dans le sud-est du pays. La date de cet accident, qui a eu lieu entre Lubumbashi et Lubudi, n'a pas été précisée. – *(AFP.)*

TUNISIE

Le président Ben Ali se félicite d'un « vote massif et spontané »

TUNIS
de notre correspondant

La nouvelle Chambre des députés issue des élections de dimanche (*le Monde* du 22 mars) sera, certes, pluraliste, pour la première fois dans l'histoire du pays. Mais jamais l'ancien parti unique rénové, devenu le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), n'aura paru aussi puissant, et l'opposition aussi faible, malgré les dix-neuf sièges qui lui ont été généreusement offerts.

Et M. Ben Ali, chef de l'Etat et président du RCD, réélu pour cinq ans à la tête de l'Etat, ne pouvait attendre mieux que 99,91 % des suffrages exprimés.

Les candidats du RCD, élus dans les vingt-cinq circonscriptions, ont obtenu 97,73 % des suffrages, et remporté la totalité des cent quarante-quatre sièges à pourvoir, tandis que les six partis de l'opposition légale n'ont réuni que 2,87 % des voix. Ils en avaient obtenu près de 20 % il y a cinq ans. Il est vrai qu'à l'époque, les islamistes avaient participé au scrutin sur des listes « indépendantes ».

Grâce à la légère dose de proportionnelle introduite à l'échelon national, quatre formations d'opposition se partagent les dix-neuf sièges « réservés ». Dix vont au Mouvement des démocrates socialistes (MDS) qui, depuis environ un an, joue le rôle d'allié objectif du pouvoir ; quatre à l'ex-Parti communiste, le Mouvement Attajdid (La Rénovation) ; *trois à l'Union démocratique* unioniste (UDU), de tendance nationaliste arabe de gauche ; deux au Parti de l'unité populaire (PUP) socialisant.

Dans une allocution radiotélévisée, le chef de l'Etat s'est félicité, lundi, de ce vote *« massif et spontané »*. Il a déclaré que ces élections – qui coïncidaient avec la célébration du 38[e] anniversaire de l'indépendance – *« ont traduit on ne peut mieux la maturité du peuple tunisien et son aptitude à une vie démocratique évoluée »*.

Pour sa part, le ministre de l'intérieur, Abdallah Kallel, a vanté *« la transparence »* et l'atmosphère *« de liberté, de responsabilité et de concurrence loyale »* qui ont marqué cette consultation.

MICHEL DEURÉ

Paris « regrette » l'interdiction de journaux étrangers. – La France constate *« avec regret l'interdiction faite à certains journaux d'être distribués en Tunisie »*, a déclaré, lundi 21 mars, le porte-parole du Quai d'Orsay, Richard Duqué. *« Nous sommes attachés à la liberté de la presse et de l'information »*, a-t-il ajouté, faisant notamment allusion à la récente interdiction de diffusion du *Monde* (*le Monde* daté 20-21 mars).

ASIE

L'avertissement des Etats-Unis au régime de Pyongyang

Suite de la première page

RI Les Etats-Unis ont préparé, avec la Grande-Bretagne, la Russie et la France, une résolution qui – sans prévoir formellement de sanctions – demande à Pyongyang de se plier à des contrôles internationaux de tous ses sites nucléaires.

Cette mauvaise volonté accrédite la thèse que le pays s'est lancé, durant les années 70, dans la réalisation d'un vaste programme nucléaire dont il cherche à préserver le secret le plus longtemps possible. Les spécialistes ne sont pas unanimes dans leur appréciation sur la capacité réelle de la Corée du Nord à produire en série des quantités significatives de matériaux nucléaires.

Une menace pour les pays voisins

Certains avancent l'idée d'un bluff dans l'espoir d'obtenir des concessions des Etats-Unis. Mais d'autres, qui sont la majorité, s'accordent pour prédire que Pyongyang aurait assez de plutonium pour parvenir, à une date qu'ils ne précisent pas pour autant, à fabriquer jusqu'à un maximum de deux bombes par an.

A l'appui de cette thèse qui fait de la Corée du Nord une puissance nucléaire à terme, il faut ajouter le fait avéré que ce pays a mis au point – lors d'essais qui ont commencé en mai 1993 – des missiles balistiques susceptibles d'emporter des charges nucléaires et, peut-être, des têtes chimiques. Ce sont les missiles Nodong-1 et 2, à propulsion liquide, qui sont inspirés des Scud-C cédés par l'ex-URSS. Ils ont un rayon d'action probable de 1 200 kilomètres et le Scud-C (version plus moderne du Scud-B utilisé par les Irakiens pendant la guerre du Golfe et contré par les Patriot avec une efficacité moindre que prévu par leur constructeur) a une trajectoire de quelque 600 kilomètres. La portée de ces armes constitue une menace pour les voisins.

En Asie-Pacifique, outre les Coréens du Sud, les plus inquiets sont les Japonais et les Taïwanais, sans oublier les Chinois. Les Coréens du Nord tiennent sous le feu de leurs Nodong pratiquement tout le Japon, Taïwan, une partie de la Chine, de la Mongolie et de la Russie. Mais, à l'heure actuelle, Tokyo, qui a reçu le soutien de Moscou, exige que Pyongyang se prête à une inspection complète de ses sites nucléaires et renonce à se retirer du TNP.

Au Proche-Orient, on observe la même interrogation, notamment en Israël, car les Coréens du Nord ne cachent pas leur volonté d'inonder le marché régional : ils ont exporté des Scud-C – ils s'apprêteraient à livrer des Nodong à en croire les services israéliens, qui l'ont affirmé dernièrement à François Léotard, ministre français de la défense, lors de sa visite à Jérusalem – la Syrie et l'Iran, voire l'Egypte. On parle aussi de la Libye, qui s'intéresse au Nodong-1 et qui, déjà, en 1986, avait pointé un missile en direction du sud de l'Italie sans provoquer de dommages.

Du seul point de vue militaire, ce type de missile sol-sol rend caduques toutes les réflexions d'autrefois sur l'intérêt stratégique d'une zone démilitarisée (comme entre les deux Corées) ou d'un espace de sécurité (c'est le cas pour Israël avec les territoires occupés). Au contraire, de tels missiles, en s'affranchissant des distances et en permettant des tirs en profondeur, rendent possibles des attaques inopinées et soudaines. Le Patriot a un rôle dissuasif par son existence même. Mais, d'une technologie destinée à l'origine à intercepter des avions et devenue, depuis, assez ancienne, il est loin de constituer un remède à toute épreuve.

JACQUES ISNARD

CLÉS/

■ Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). *Créée en 1957 par une décision* des Nations unies, elle fonctionne toutefois de façon autonome. Son principal objectif est de veiller à une utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Elle a également établi un programme pour encourager la coopération internationale dans le *domaine du nucléaire. Son siège* est à Vienne.

■ Le traité de non-proliferation nucléaire (TNP). Signé à l'initiative des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique, ce traité est entré en vigueur le 5 mars 1970. La Corée du Nord y avait adhéré en 1992, avant, *d'annoncer, il y a un an, son* intention de s'en retirer. Le TNP demande à ses membres d'accepter l'inspection de ses sites nucléaires par l'AIEA.

■ L'accord du 25 février 1994. Une semaine avant l'expiration de l'ultimatum de l'AIEA, Pyongyang avait donné son accord à la reprise des inspections de ses installations nucléaires par l'AIEA. En échange, les Etats-Unis avaient accepté d'engager un dialogue politique avec Pyongyang. Une session était prévue, lundi 21 mars, à Genève. Elle a été annulée par Washington.

Le premier ministre japonais n'a pas convaincu Pékin de faire preuve de fermeté à l'égard de la Corée du Nord

PÉKIN
de notre correspondant

Au cours d'une visite à Pékin dominée par la crise diplomatique concernant les ambitions nucléaires prêtées à Pyongyang (*le Monde* daté 20-21 mars), le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, n'a pas réussi à amener la Chine à plus de fermeté envers son allié nord-coréen. Alors qu'il avait annoncé que le Japon, dans l'hypothèse où l'affaire serait portée devant le Conseil de sécurité des Nations unies, se comporterait *« de façon responsable »*, les dirigeants chinois lui ont répété que *« le monde doit être patient, s'efforcer de résoudre le problème par le dialogue, et le résultat viendra automatiquement »*.

Pékin a concédé qu'il était *« important »* que Pyongyang se soumette aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais s'est refusé à exprimer en public une quelconque inquiétude. Pékin, sans négliger les dangers que présente le comportement du régime de Kim Il-sung, considère qu'il n'y a pas urgence en la matière et cherche à négocier sa coopération.

La Chine ne veut pas d'une bombe dans la péninsule coréenne, mais rechigne à apparaître de mèche avec les Occidentaux, non seulement en raison du passé, mais aussi de ses différends avec les pays occidentaux sur nombre de questions, dont celle des droits de l'homme. Là, M. Hosokawa a paru presque en retrait de ses prédécesseurs.

M. Hosokawa était également venu faire part aux Chinois des inquiétudes suscitées dans la région par l'accroissement de leur budget militaire. Au cours d'une conférence de presse, il a dit leur avoir réclamé une plus grande transparence dans ce domaine. Ce à quoi Pékin a, en substance, rétorqué que ce n'était pas son affaire, l'augmentation dudit budget n'étant due qu'à une compensation de l'inflation et de la dévaluation de leur monnaie.

Un passé douloureux

Le chef du gouvernement nippon, qui n'est pas politiquement très à l'aise chez lui, a mis l'accent sur une *« vision du futur »* des relations entre les deux grands rivaux de l'Asie du Nord au siècle prochain, thème jugé flatteur par Pékin. Il ne s'en est pas moins abstenu d'annoncer le montant de l'aide qu'il entend apporter au développement de la Chine, tant cette donnée fait matière à désaccord en ces temps de récession. Pékin voudrait 15 milliards de dollars pour la période 1995-2000. *« Nous recommanderons une somme appropriée »*, a répondu M. Hosokawa.

La visite a enfin été une nouvelle occasion d'échanges aigres-doux concernant un passé douloureux. M. Hosokawa, à en croire les Chinois, a exprimé son *« profond regret »* pour l'occupation japonaise de la Chine.

Selon des informations non officielles, une centaine de vétérans chinois de la guerre antijaponaise auraient été détenus depuis la fin de la semaine afin de les empêcher de manifester aux alentours de l'ambassade nippone à Pékin. Un dissident a renouvelé ses exigences de dommages de guerre au Japon. Pékin, sur le papier, n'approuve pas de telles revendications, mais, en fait, s'en sert, avec les précautions d'usage.

FRANCIS DERON

REPÈRES

CAMBODGE

L'armée royale poursuit ses opérations autour de Païlin

L'armée cambodgienne a poursuivi, lundi 21 mars, ses opérations de ratissage aux alentours de Païlin, base khmère rouge occupée par les forces royales samedi dernier. Comme pour l'offensive précédente contre la base d'Anlong-Veng, au nord du pays, les guérilleros n'ont guère opposé de résistance et se sont dispersés en petits groupes dans la forêt. Toutefois, les experts occidentaux à Phnom-Penh continuent de douter des capacités des gouvernementaux de maintenir longtemps leurs positions. Pendant ce temps, on a appris, lundi à Pékin, que le roi Sihanouk avait quitté *« récemment »* l'hôpital de la capitale chinoise où il suivait un traitement anticancéreux. – *(AFP, UPI.)*

[Par suite d'une erreur technique, nous avons publié dans *le Monde* daté mardi 22 mars un article de notre correspondant en Asie du sud-est, Jean-Claude Pomonti, qui n'était plus d'actualité. Au lieu d'annoncer l'entrée des forces royales à Païlin que nous indiquait notre correspondant dans un nouvel envoi daté de lundi, nous avons donc fait état de l'avance des troupes gouvernementales vers la base khmère rouge. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.]

HAÏTI

Polémique autour de l'envoi de vivres français

Emmanuel Constant, secrétaire général du principal parti néo-duvaliériste, le Front pour l'avancement et le progrès haïtien (FRAPH), a annoncé, lundi 21 mars, que sa formation s'opposerait à l'arrivée en Haïti d'un navire chargé de 530 tonnes de vivres envoyés par le gouvernement français. Pour M. Constant, qui s'exprimait sur une radio privée de la capitale, Radio Métropole, cette initiative foule aux pieds *« la fierté haïtienne »* alors que la France a *« l'attitude la plus activiste concernant l'embargo contre Haïti »*.

Estimant qu'il devait s'agir de *« stocks périmés en provenance des Antilles françaises et destinés aux victimes des catastrophes naturelles »*, M. Constant a affirmé que la *« vraie solution aux souffrances des Haïtiens était la levée de l'embargo »*. *« Nous ne pensons pas que ce bateau va accoster, car nous avons été capables d'empêcher l'arrivée du* Harlan-County », a déclaré M. Constant, faisant référence au navire américain transportant des conseillers militaires de l'ONU qui a dû rebrousser chemin le 11 septembre dernier sans que ces derniers puissent *débarquer*. – *(AFP.)*

SURINAM

Des guérilleros prennent les employés d'un barrage en otage

Des hommes armés se sont emparés, lundi 21 mars, du barrage d'Afobaka, à 100 km au sud de la capitale, Paramaribo, et ont pris en otage une trentaine d'employés de la centrale hydroélectrique. Ils menacent de faire sauter le barrage, ce qui priverait d'électricité toute la région de Paramaribo, ainsi que l'usine d'aluminium de la Suralco (Suriname Aluminum Co.), l'entreprise qui fait fonctionner la centrale. Ils affirment avoir déjà miné le barrage et la route qui y mène.

Le commando, qui dit appartenir au « Front de Libération du Surinam », organisation inconnue à ce jour, exige la démission immédiate du gouvernement, et la *« décentralisation du pouvoir »*. Il réclame également que *« les gens qui ont dû quitter leurs villages à cause de la construction du barrage puissent y revenir »*. Le gouvernement du président Venetiaan s'est réuni aussitôt en cabinet de crise, et la police et l'armée ont été mises en état d'alerte. Le ministre des affaires sociales, Willy Soemita, a été désigné pour négocier la libération des otages. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Après le premier tour

Au lendemain du premier tour des élections cantonales, la gauche est apparue en meilleure forme que prévu, certains départements donnés comme « perdus » par elle paraissant devoir lui demeurer au second tour. C'est le cas de la Nièvre et des Côtes-d'Armor. D'autres, où elle avait été battue en 1992, pourraient même lui revenir, comme la Haute-Corse et la Dordogne, voire le Vaucluse.

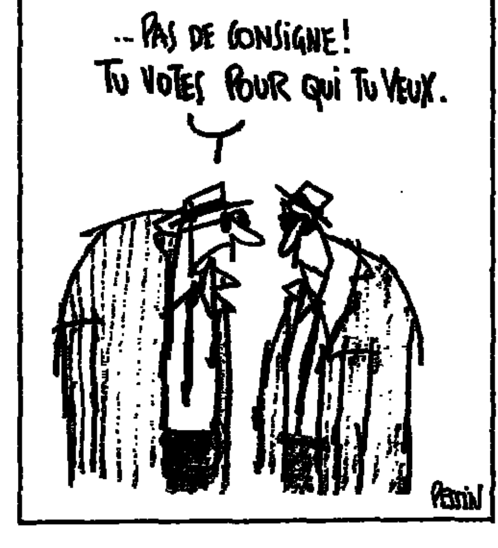
■ LE VAR ÉBRANLÉ. Un mois après l'assasinat de Yann Piat, députée UDF-PR du Var, le 25 février, le système de pouvoir local, auquel préside Maurice Arreckx, est ébranlé par le ballottage imposé à ce dernier dans le sixième canton de Toulon. Le président du conseil général et sénateur UDF-PR affronte, au second tour, une candidate du Front national.

Var : M. Arreckx face au Front national

TOULON

de notre correspondant

Un soleil généreux donnait au quartier de Nourillon un air estival. Maurice Arreckx était heureux en cette matinée du dimanche 20 mars. Après avoir assisté à la traditionnelle et familiale messe du dimanche matin, il s'en allait visiter les vingt-sept bureaux de vote de *« son »* sixième canton de Toulon. Une petite dame, un vieux monsieur, une revendeuse, une fillette endimanchée : ils étaient nombreux à vouloir saluer « Maurice », comme chacun se plaît à l'appeler, ici, avec une respectueuse familiarité. Sobre en commentaires, le président du conseil général serrait des mains, faisait des bises, recevait des témoignages de sympathie de tous ses fidèles, navrés par *« toutes les misères »* qu'on lui fait. *« Cette campagne de dénigrement m'a atteint, mais elle a également choqué beaucoup de gens »*, assurait-il.



L'inquiétude a commencé à s'emparer du « maire du Var » au cours de la soirée. Des résultats partiels, puis ceux d'un bureau, et d'un autre, ont confirmé une tendance, celle de son échec. Les traits tirés, la mâchoire serrée, M. Arreckx a fustigé les médias, avant de se livrer à une analyse plus électorale. *« Le nombre des abstentionnistes est énorme,* dit-il. *Il traduit le désarroi des électeurs devant une situation qui n'est pas encore décantée. Pour le deuxième tour, les électeurs auront le choix entre moi et le Front national. Je garde l'espoir d'un grand sursaut républicain. »*

Dans le même temps, Eliane Guillet de la Brosse, candidate du Front national, exprime sa surprise. *« Je pensais être seconde derrière Arreckx, et là, on peut parler de victoire, de la victoire d'une politique propre »*, lance-t-elle. Jean-Marie Le Chevallier, secrétaire départemental du parti d'extrême droite, prend le relais pour estimer que ce résultat *« constitue le commencement de la fin d'un parrain »* et pour constater que *« quarante ans d'arreckxisme se sont écroulés en une seule soirée »*.

Pour sa part, Odette Casanova, candidate PS dans le sixième canton de Toulon, souhaite que les électeurs *« prennent leurs responsabilités lors du second tour »* et *« refuse de choisir entre la peste et le choléra »*. Jacques Croidieu, candidat (divers droite), conseiller municipal de Toulon, les a appelés, lui, à *« reporter leurs voix sur la candidate du Front national »*. Le Parti communiste appelle à l'abstention, et Génération Ecologie au vote blanc. Dans l'entourage du président, on se livre à de savants calculs, faisant intervenir les voix des abstentionnistes, les reports et le refus de l'extrême droite, mais, chez les « amis » politiques de M. Arreckx, on évoque déjà l'avenir. Pour Jean-Pierre Giran, secrétaire départemental du RPR, son parti *« porte en lui une grande part de l'avenir des forces libérales du département »*. Quant à Louis Bernardi, conseiller sortant (RPR) du septième canton de Toulon, *« il faut dire la vérité, à savoir que nous assistons à l'écroulement d'un système bâti sur trop de complaisances »*.

Avant même le second tour, il semble bien que le parti de Jacques Chirac se prépare à assurer la relève au conseil général et à la mairie de Toulon également, où Marc Bayle, après avoir devancé la première adjointe au maire, se verrait bien remplacer l'actuel maire, François Trucy, sénateur (UDF-PR), et ce *« au nom du choix de l'ordre républicain et du renouveau, c'est-à-dire d'une nouvelle génération d'élus compétents »*.

JOSÉ LENZINI

Le syndrome

Suite de la première page

« Madame Berrebouh » l'infatigable mère-leader, recevait autrefois les élus, les sociologues : *« Il fallait bien le faire pour les enfants. »* Interpellée aujourd'hui dans la rue ou à son balcon : *« Madame Berrebouh ! Madame Berrebouh ! Vous voyez bien que je sèche pas l'école ! »* Invitée à l'inauguration d'un *« local de foot »* ou à une fête de quartier, elle *« les défend et les engueule quand ils ne veulent pas travailler »*. *« C'est vrai, Madame Berrebouh, vous êtes comme une deuxième maman »*, lui disent souvent les enfants.

Travaillant sous contrat emploi-solidarité avec le centre social, elle s'occupe maintenant du suivi scolaire des petits, joue la médiatrice, voire l'interprète, *« quand les mamans ne parlent pas le français »*, avec les professeurs, emmène les adolescents discuter à l'école des gardiens de la paix – *« si ça pouvait former une nouvelle génération de policiers ! »* – et ses voisines s'entretenir avec les représentants du service de la protection judiciaire de la jeunesse – *« ça les étonne de*

Maurice Leroy élu dans le Loir-et-Cher

Le « coco » de Charles Pasqua

BLOIS

de notre correspondant

En 1988, Maurice Leroy, candidat communiste à Droué, aux confins nord du Loir-et-Cher, faisait – à vingt-neuf ans – un joli score : plus de 24 % dans un canton rural, âgé et conservateur. L'année suivante, ce jeune économiste brillant, secrétaire du groupe communiste du Sénat, s'installait à la mairie du Poislay, deux cent quarante habitants, où son grand-oncle Marcel, figure locale du PC et accordéoniste réputé dans les fêtes villageoises du Perche, siégeait de longue date au conseil.

Dimanche, à Droué, le PCF a vu ses positions s'effondrer, tandis que le sortant, Jacky Mercier (UDF-PR), était « sorti » sans ménagement par un jeune candidat sans étiquette, élu triomphalement dès le premier tour, avec près de 61 % des voix. Ce jeune candidat, qui a fait campagne en affichant les témoignages d'estime de Jacques Chirac ou de René Monory et en se présentant comme *« l'homme de la politique de la ville de Charles Pasqua »*, n'était autre que Maurice Leroy, maire du Poislay...

En effet, l'ancien dirigeant de l'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL) et de la Jeunesse communiste, qui fut directeur de cabinet aux quatre coins de la banlieue rouge, des mairies d'Orly ou de Nanterre, puis à la présidence du conseil général du Val-de-Marne avant de rejoindre le groupe communiste du Palais du Luxembourg, est, depuis un an et demi, chargé de mission auprès du président du conseil général des Hauts-de-Seine, en charge du plan de lutte pour l'harmonisation sociale et urbaine.

« J'ai été repéré par Charles Pasqua dans les couloirs du Sénat. Il m'appelait « l'œil de Moscou ». » Maurice Leroy explique tranquillement son parcours singulier : *« Je ne renie rien. J'ai beaucoup donné au parti et j'y ai énormément appris. Peu à peu, j'ai senti que je n'y avais plus ma place. Quand Charles Pasqua m'a proposé de travailler à ses côtés, j'ai regardé le contenu du projet. C'est un plan fantastique : conjuguer l'urbain et l'humain. » « Vous savez,* continue-t-il, *je n'ai jamais été aussi à l'aise dans mes baskets : je reste fidèle à mon idéal de départ. »* Et puis, conclut-il, *« avoir été dans le parti de la dialectique, ça aide à surmonter ses contradictions »*.

A la veille du scrutin, les affiches de Maurice Leroy étaient barrées d'un bandeau vert portant le mot « renégat ». Et le conseiller général sortant affichait sa sérénité : *« Les Percherons n'aiment pas qu'on retourne sa veste. »* Les Percherons ont montré qu'ils se moquaient des étiquettes comme d'une guigne. Depuis trente ans, leur canton perd de quarante à cinquante habitants par an et leurs deux dernières grandes batailles, contre le passage du TGV et la fermeture du collège, ont été perdues. Alors, si le « coco de Pasqua » peut faire quelque chose...

JACQUES BUGIER

Après douze années de mandat de M. Méhaignerie

Le CDS aura un nouveau président en décembre

Le conseil politique du CDS, réuni à Paris samedi 19 mars, a ratifié l'accord survenu entre son président, Pierre Méhaignerie, et son secrétaire général, Bernard Bosson, pour la présidence du mouvement centriste. Auparavant, le bureau politique s'était également prononcé à une écrasante majorité pour cette formule. Après douze années de mandat, M. Méhaignerie abandonnera donc son poste non pas en avril prochain, au congrès de Rouen, comme prévu, mais lors d'un congrès extraordinaire fixé en décembre, et qui sera l'occasion pour le CDS de définir sa stratégie présidentielle.

Deux tiers des délégués centristes se sont prononcés pour l'accord proposé par M. Méhaignerie et accepté par M. Bosson, qui voit donc s'ouvrir devant lui la perspective de la présidence du CDS. Rien ne dit pour autant qu'elle sera sans obstacles. Samedi, devant les délégués, François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, ne s'est pas privé, en effet, de déplorer l'absence de stratégie du CDS, à laquelle l'arrangement intervenu entre les deux responsables du CDS ne répond pas, selon lui. Si M. Bayrou n'est pas, pour l'instant, candidat, le tiers des militants qui s'est opposé à l'accord devrait logiquement lui inspirer d'autres ambitions.

Les membres du conseil national se sont prononcés, aussi, sur les candidats à la candidature pour les élections européennes. Nicole Fontaine, député européen sortant, est arrivée en tête devant Bernard Stasi, Yves Pozzo di Borgo, Pierre Bernard-Reymond et Jean-Marie Vanlerenbergue (ces deux derniers étant également députés sortants), Michel Valdigier, François Bordry, Henry Chabert, député sortant, Colette Ronxin et Michel Debatisse, député sortant. La candidature de Dominique Baudis à la tête de liste n'était pas soumise au vote.

GILLES PARIS

Dordogne : le retour de la gauche

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

En 1992, le conseil général de la Dordogne, à gauche depuis le début du siècle, avait basculé à la suite de très mauvais reports de voix entre le PC et le PS au second tour. *« C'est ma plus belle victoire »*, s'était exclamé Yves Guéna, sénateur RPR, maire de Périgueux, au soir de la prise de l'assemblée départementale où la majorité comptait désormais 26 sièges contre 24 à ses adversaires. L'année suivante, les électeurs périgourdins avaient confirmé leur vote des cantonales en balayant les quatre députés PS et MRG, dont Roland Dumas, au profit d'un quatuor de jeunes loups gaullistes.

La gauche vient pourtant de montrer qu'il fallait encore compter avec elle en Dordogne. A l'issue du premier tour des cantonales, marquée par une forte participation, le PS est bien placé pour reprendre les cantons de Mussidan, Champagnac-de-Belair et Saint-Pardoux-la-Rivière, si du moins, cette fois, les reports se font correctement à gauche au second tour. Alors qu'il se croyait menacé dans ses fiefs de Domme, Ribérac et Villamblard, le PS a déjà sauvé le premier et devrait conserver les deux autres dimanche prochain. Malgré tout, l'issue du second tour reste particulièrement indécise et dépendra du résultat de quatre cantons où tout reste encore possible.

Pourtant, après les mois difficiles que viennent de vivre plusieurs élus socialistes du département, personne ne s'attendait à voir la gauche reprendre des couleurs. D'autant qu'elle manquait singulièrement de chef de file après le retrait de Roland Dumas et les ennuis judiciaires de Bernard Bioulac qui présida le conseil général de 1982 à 1992. A la fin du mois de février, ce professeur d'université a été renvoyé en correctionnelle où il devra prochainement s'expliquer sur le détournement en 1991, au profit d'un hebdomadaire proche du PS, d'une subvention destinée à la Fédération Léo-Lagrange. De plus il vient d'être à nouveau mis en examen pour abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux en tant que président de l'ancien comité d'expansion de la Dordogne à qui la justice reproche d'avoir abrité des emplois fictifs. Plusieurs autres conseillers généraux socialistes ont été, eux aussi, mis en cause dans des procédures judiciaires.

Le RPR et l'UDF, s'ils ont fait campagne sur la nécessité de gérer avec rigueur les deniers du contribuable, ont surtout exploité les affaires pour tenter de discréditer leurs rivaux. Cette campagne n'a apparemment pas convaincu un électorat sociologiquement à gauche, qui a retrouvé ses vieux réflexes, dans une vieille terre radicale et laïque. De plus, les partis de droite n'ont pu imposer une stricte discipline à leurs militants, d'où la multiplication de primaires qui risque de laisser des traces.

DOMINIQUE RICHARD

Devant la Conférence interparlementaire de Paris

M. Mitterrand prend la défense de l'ONU

En ouvrant les travaux de la 91e conférence de l'Union interparlementaire, réunie à Paris du lundi 21 au samedi 26 mars, François Mitterrand a pris la défense de l'ONU dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

« Prévenir les conflits est un impératif, l'ONU en est le cadre par excellence », a expliqué, lundi 21 mars, François Mitterrand, à l'ouverture des travaux de la 91e conférence interparlementaire, réunie au siège de l'UNESCO à Paris (1). L'Organisation des Nations unies *« est irremplaçable pour la consolidation de la paix. Et l'organisation de la paix et de la sécurité collective est plus désirable que jamais »*, a ajouté le président de la République.

Mettant en garde ceux qui, après avoir *« méprisé »* les Nations unies, en ont attendu ensuite des *« miracles »* et se disent aujourd'hui à nouveau *« déçus »*, M. Mitterrand a rappelé que toute organisation humaine demandait une bonne dose *« d'effort, de patience et de ténacité »* pour aboutir, *a fortiori* s'il s'agit d'une construction internationale.

Des propos que n'auraient pas démentis les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, Philippe Séguin, qui préside les travaux de cette conférence, et René Monory, tous deux présents à la tribune avec le chef de l'Etat. La question leur paraît suffisamment importante pour que les deux Chambres du Parlement français s'en occupent en développant leur propre action internationale. C'est ce qu'elles ont fait, notamment en commençant à recevoir des chefs d'Etat et de gouvernement étrangers, ce que la tradition leur interdisait jusqu'alors. *« Une trop fréquente erreur tend à reconnaître au pouvoir exécutif une sorte de monopole ou de tutelle sur les relations extérieures, comme si elles étaient chose trop sérieuse pour être confiée aux Parlements »*, a regretté Philippe Séguin.

Prenant le contre-pied d'une analyse très répandue aujourd'hui, le président de l'Assemblée nationale a fermement repoussé l'idée selon laquelle la taille des défis actuels (environnement, aide au développement, lutte contre la criminalité organisée, etc.), rendrait la structure parlementaire inadaptée.

« La supériorité de la démocratie »

Face aux *« situations inacceptables d'anarchie, d'oppression et de violence qui persistent dans de nombreuses régions, nos Parlements ont une double responsabilité »*, a déclaré M. Séguin : *« Ils doivent tout d'abord continuer à témoigner de la supériorité de la démocratie en confortant sans cesse leur légitimité et leur efficacité, et doivent ensuite exercer pleinement leur rôle international. »* Le président du Sénat a renchéri en rappelant que la diplomatie *« n'était pas seulement une affaire de spécialistes et que les Parlements ont un rôle important à jouer »* dans ce domaine.

Outre la prévention des conflits et le rôle des Nations unies, les cinq cents parlementaires du monde entier invités par le Parlement français doivent traiter de dossiers très divers : l'environnement, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la participation des femmes aux institutions politiques, l'élaboration d'un code de la liberté et de la régularité des élections.

PIERRE SERVENT

(1) Fondée en 1889 par deux parlementaires, un Français, Frédéric Passy, et un Britannique, Sir Williams Randal Cremer, l'Union interparlementaire est la plus ancienne organisation politique internationale. Lieu de concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle œuvre pour la paix et pour la promotion des institutions représentatives. La conférence interparlementaire, qui rassemble 125 pays, se réunit deux fois par an dans l'un des pays membres.

Après le premier tour des élections cantonales

Le syndrome marseillais

voir un groupe de mères maghrébines se mobiliser ». Comme elle dit, « il ne faut jamais quitter le terrain, discuter, être en alerte, presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre ». « Entraide RMI », « Parents-Relais », « Amis de l'Espoir », Mme Berrebouh bouge toujours autant, même si quelque chose s'est quelque peu brisé...

Quand elle a vu sa voisine pleurer un fils tué par une surdose d'héroïne et s'angoisser pour le deuxième, qui n'arrivait pas à décrocher, elle a elle-même créé une association pour ces « mères au bout du rouleau ». « Avec nos moyens, on essaie de trouver des solutions, discuter, beaucoup discuter avec les jeunes qui sont tombés dedans. On leur trouve des centres de désintoxication, je les accompagne en camionnette et, quand on a un peu d'argent, on leur paie un petit restaurant avant leur entrée en cure. C'est plus humain, ça donne un peu de tendresse. A la sortie, on les éloigne de la cité, pour qu'ils ne soient plus tentés, on leur cherche des appartements, des stages. Ça me fait peur : le chômage, le désœuvrement, et « ça », en plus... »

Mme Berrebouh vit seule avec ses dix enfants : Nadia, aide-soignante, va bientôt se marier; Yazid tente de créer un petit commerce de fruits et légumes. Les autres sont à l'école ou au chômage. Dans les quartiers Nord de Marseille, le chômage atteint, selon les cités, des pointes à 30 %, 40 %, voire 56 % de la population. « Moi, j'arrive à survivre, mais les enfants, quel avenir les attend? » Autrefois, son attitude n'était pas la même, elle le reconnaît : « Je disais aux jeunes d'aller voter. Aujourd'hui, je n'y crois plus. Les élus, ils viennent ici tous les cinq ans, avant les élections. La dernière fois, il y en a un qui a répondu à un jeune qui s'était mis à parler : « Viens dans mon bureau, on verra pour une subvention. » Ce n'est pas de l'argent qu'on veut. Ils viennent nous faire des gentillesses une fois tous les cinq ans, et nous, on voudrait des gentillesses toute l'année. Je sais bien qu'ils ne peuvent pas résoudre grand-chose, que c'est difficile. Au moins, on pourrait les voir, et eux, ils pourraient montrer qu'ils s'intéressent. On pourrait discuter. »

Mme Berrebouh n'a plus trop d'avis sur l'avenir de Marseille. « Peut-être Tapie, il aiderait un peu les jeunes. » Elle avait bien aimé la manière dont il avait « répondu à Le Pen », mais elle dit tout cela sans conviction. « L'important, maintenant, c'est de pouvoir faire quitter les gosses de la cité, quinze jours tous les étés. »

« Paris ne fait rien pour nous »

Cette semaine, Stéphane, vingt-six ans, a sorti, avec un copain, la Coupe d'Europe de football gagnée par l'OM. « Nous, on la connaît tellement, on ne se rend plus compte, mais les gens dans la rue s'arrêtaient, klaxonnaient, l'embrassaient. Les yeux qu'ils avaient. Ils ont eu leur journée. » Ancien président des Ultras, l'un des plus importants clubs de supporteurs de l'OM, Stéphane rêve que Marseille « soit indépendante de la France pendant quinze jours seulement, parce qu'au-delà ce ne serait plus raisonnable ». Dans le stade, il aime crier le slogan – « Marseille indépendante » – qui, depuis quelques mois, prend de plus en plus de force dans les travées des supporters. Chez lui, il a affiché le tract des Ultras *Marseille n'est pas la France*, où l'on se moque des travers des gens du Nord, et il dit que ça le « libère de chanter, comme tout le monde, « les Parisiens sont des enculés, la capitale, c'est tous des pédés! » « On nous a fait tellement de mal... »

Une presse, un pays qui, un jour, fait de Marseille « son idole » et qui, le lendemain, se met à la brûler. Des magistrats qui s'acharnent : « C'était exagéré, l'été dernier, on avait l'impression qu'ils y prenaient du plaisir. » Malgré son attachement aux Ultras, à l'OM, Stéphane n'est pas de ceux qui voudraient réduire la ville à son football : « Il n'y a eu que deux mille six cents personnes, l'été dernier, pour manifester contre les procédures judiciaires, et c'est normal. Les gens ne sont pas fous; ils ne vont pas se jeter dans le port si le club descend en deuxième division! » Mais l'OM, quand même, quatre titres de champion de France d'affilée, une coupe d'Europe – « Ça, personne d'autre, en France, ne peut le faire » –, la musique dans les tribunes, la fête sans la violence, la « liberté de délirer, la fierté d'être marseillais » : « on parlait toujours de Marseille comme la ville qui perdait ses emplois, dans le marasme, avec, en plus, des magouilleurs. Pour une fois qu'on sortait des clichés, qu'on parlait d'elle en positif... »

Marseille indépendante : « Paris ne fait rien pour nous, il faudrait qu'elle s'occupe de nous comme elle s'occupe d'elle. Ils nous laissent crever; au moins, qu'ils nous foutent la paix! » Après de courtes études d'histoire, aujourd'hui employé chez son père, qui dirige une petite entreprise de construction de matériel électrique, Stéphane avait manifesté aux Invalides lors du mouvement étudiant en 1986. « Maintenant, il est flagrant, le dégoût. Ici, on nous a trop promis de choses, trop pris pour des cons. Politiquement, je ne me sens nulle part. A Marseille, il n'y a plus de vie politique, seulement des vieux qui ont leurs clans et fonctionnent à l'ancienne. Bernard Tapie, malgré le bonheur qu'il nous a donné au stade, ne peut pas être maire de Marseille, il est de Paris. Non, ici, personne ne peut nous faire vibrer. »

Azedine Bahou se retient, mais il a du mal à cacher sa sympathie pour l'homme qui, justement, vient chambouler la vie politique marseillaise. « Parti de rien, il a quand même réussi, quoi qu'en pensent les médias. » Mais lui, la politique... Il sait – et il en est fier – qu'il est un pur produit « du régime républicain » : fils d'immigrés algériens, un père ouvrier en bâtiment et une famille de huit enfants vivant à Campagne-Lévêque, une cité des quartiers Nord, le voici, à trente-trois ans, à la tête d'une entreprise, Bernex-Plus, qu'il a créée et installée à la technopole de Château-Gombert, près du port. Sept salariés, 4 millions de francs de chiffre d'affaires, des innovations brevetées, « des parts de marché, la recherche d'un associé », des inventions qui ne demandent qu'à se développer : le « Tracker », un instrument télématique qui suit à la trace un colis transporté par des messageries, le « LecteNer », une carte à puce rechargeable qui permet de payer sa consommation d'électricité en la branchant directement sur le compteur EDF...

Azedine Bahou a fait ses premières armes comme ingénieur-conseil à Paris et il rêve que sa ville natale retrouve ce qui avait bâti sa prospérité autrefois : une inventivité, un génie de la « démerde » pour faire du commerce, créer des services et des emplois nouveaux. « Nous, on n'a jamais eu d'industrie lourde, mais on avait de l'imagination pour les échanges, dit-il. Nous sommes plus méditerranéens que parisiens; alors, il vaut mieux le vivre comme un « plus » que comme une tumeur cancéreuse. »

La capitale de la Méditerranée ?

« Le Marseillais a souvent rêvé d'Europe, continue-t-il. Il pensait qu'elle lui était acquise et il n'a pas essayé de comprendre. Ici, malgré ce qu'on peut dire, on n'a pas eu envie d'intégrer réellement l'immigration algérienne. Les quartiers Nord, c'était un monde qu'on ne voulait pas connaître. Aujourd'hui, on va bien être obligé de faire des choix : entre ceux qui crient : « Pipi-caca-les Arabes » et ceux, plus malins, qui se disent : « Maintenant on fait avec; finalement, on a la chance de les avoir pour comprendre l'Afrique, l'Orient, faire du commerce, être efficace en caméléon comme les Japonais le sont, en comprenant la culture du client, en s'y fondant. » Il faudrait que les Marseillais aient le courage d'avouer leur spécificité et qu'ils se donnent une vocation. Jusqu'en 1988, le commerce a vécu des moments euphoriques avec l'Algérie. Il faut savoir si on a plus de chance de vendre des tee-shirts à un Gabonais qu'à un touriste allemand. Marseille sera-t-elle prête à être la capitale de la Méditerranée? Le problème, c'est qu'à force d'avoir trop tiré à boulets rouges sur les Arabes, le Marseillais qui gagne ensuite de l'argent avec eux ne le dit pas. Regardez les chauffeurs de taxi : tous électeurs du Front national, ils se sont acheté des Mercedes grâce aux courses gagnées entre la ville et l'aéroport en transportant en grande majorité... des Algériens! »

Azedine pense qu'on est à un tournant. Il est content d'avoir quitté Marseille quelques années, parce que « quand on ne bouge pas de son coin, on devient taré », mais il ne désespère pas de voir la ville renouer un jour avec sa dimension mythique, celle que « Jo Corbeau », l'un des premiers chanteurs de *ragga-muffin* de la ville, aime raconter à travers une « histoire qu'on nous faisait jouer à l'école primaire, celle de Gyptis, la fille du roi autochtone, tombant amoureuse de Protis, le capitaine du premier bateau phocéen qui avait fait son entrée dans le vieux port six cents ans avant Jésus-Christ. De ce mariage mixte est née Marseille et nous, petits, on répétait à la fin du sketch : « C'est d'ici que rayonna la civilisation dans le monde occidental... »

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

En ballottage favorable dans les quartiers nord

M. Tapie part à la conquête de la mairie

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans les colonnes du *Provençal*, Bernard Tapie l'avait récemment confié : « Je vais me présenter à la mairie de Marseille. Et je vais gagner. Mais le cinquième canton est un test. Si je ne gagne pas ici, je ne parle plus des municipales. » Sondages d'opinion en main, le président de l'OM savait, en fait, qu'il ne prenait guère de risques. Au soir du premier tour, son élection n'était plus qu'une formalité.

Avec 43,69 % des suffrages exprimés, il laisse, loin derrière, ses deux principaux adversaires : Marie-Claude Roussel (Front national), arrivée en deuxième position avec 20,81 % des voix, et le conseiller général sortant, Jean Dufour (PCF), qui n'obtient que 19,68 %. Ces candidats perdent, respectivement, 7,8 et 10,8 points de pourcentage par rapport à l'élection partielle de l'an dernier qui avait été rendue nécessaire par le décès du précédent titulaire du siège, le communiste Roger Donadio (*le Monde* du 15 juin 1993). Quant au candidat socialiste, il est proprement laminé (3,35 %). Ce canton populaire, à la périphérie du centre-ville, était un fief du PCF depuis plus d'un demi-siècle.

Les candidats présentés ou soutenus par le MRG, sous l'étiquette Energie radicale, ont, de plus, pleinement bénéficié de « l'effet Tapie ». Ils remportent les sept primaires qui les opposaient au PS et ils arrivent en tête de la gauche dans quatre cantons. Au point que la réussite de trois candidats communistes, dans les 8e, 14e et 15e cantons, dépend, au second tour, des voix radicales.

M. Tapie s'est ainsi placé en position idéale pour partir à la conquête de la mairie de Marseille, en s'imposant comme le chef de file de la gauche phocéenne. On voit mal, désormais, comment ce rôle pourrait lui être contesté par les socialistes, sauf à provoquer l'éclatement de la fédération des Bouches-du-Rhône. L'ensemble des membres du groupe socialiste du conseil municipal – regroupés autour du maire du 5e secteur, Charles-Emile Loo – se sont, en effet, d'ores et déjà ralliés à la candidature du député des Bouches-du-Rhône.

Le PS, de plus, n'a pas de véritable leader en dehors du président du conseil général, Lucien Weygand, peu enclin à prendre la tête d'une liste. Quant au maire (maj. prés.) de Marseille, Robert Vigouroux, les sondages d'opinion lui ont été, jusqu'ici, très défavorables. Il n'est pas exclu que les communistes eux-mêmes trouvent un terrain d'entente avec M. Tapie. Le nouveau secrétaire national du PCF, Robert Hue, venu soutenir M. Dufour, a ainsi surpris par son ton très modéré à l'égard du président de l'OM, qu'il a simplement menacé d'un « carton rouge ».

De son côté, la direction fédérale du PCF a appelé, lundi 21 mars, les électeurs à voter pour « les candidats des formations de gauche » arrivés en tête au premier tour des cantonales.

GUY PORTE

Gironde : la droite n'a pas partie gagnée

BORDEAUX

de notre correspondant

La droite espérait confirmer, lors de ces cantonales, le succès qui lui avait permis, à l'occasion d'une partielle en octobre dernier, de remporter la majorité du conseil général de la Gironde. Ses chances lui paraissaient d'autant plus grandes qu'elle ne remettait en jeu que douze cantons contre dix-neuf pour les socialistes et un pour le Parti communiste. Il faut cependant reconnaître qu'elle n'avait cédé à aucun triomphalisme. A Philippe Madrelle (PS), qui avait décidé de se maintenir en attendant le résultat du scrutin de mars 1994, Hugues Martin (RPR), suppléant aux législatives de Jacques Chaban-Delmas et son adjoint à la mairie de Bordeaux, avait répondu par une attitude prudente. Il avait mené une campagne de challenger, restant modéré dans ses attaques contre un homme très implanté sur le terrain après quinze ans de présidence de l'assemblée départementale et ardent défenseur de la Gironde rurale face aux appétits de l'agglomération bordelaise.

Les résultats du premier tour soulignent, plus que par le passé, le clivage entre Bordeaux et les cantons ruraux. Si la participation a été en augmentation partout, la hausse a été beaucoup plus marquée dans les zones rurales. Surtout, les votes ruraux ont montré une bonne tenue de la gauche, deux sortants de droite – à Grignols et à Targon – se trouvent en ballottage défavorable, et un autre en situation très délicate à Castillon-La-Bataille. Mais cela pourra-t-il compenser la perte envisageable du canton de Coutras et les ballottages difficiles des sortants socialistes à Blanquefort, Créon, Lesparre-Médoc, Sainte-Foy-la-Grande ou Villenave-d'Ornon?

Les chiffres qui seront suivis avec le plus d'attention concernent sans conteste Bordeaux, même si la gauche ne peut espérer y gagner un nouveau canton. Car cette fois non seulement les hommes du maire sont contestés par des candidats du FN, mais, dans le troisième et le quatrième canton, ils ont trouvé face à eux des « divers droite » qui ne faisaient pas mystère de leur opposition à la politique de la municipalité et qui ont obtenu des scores honorables, tout particulièrement contre M. Martin lui-même. A travers eux s'est fait entendre, pour la première fois, une minorité depuis longtemps silencieuse et apparemment de plus en plus mécontente.

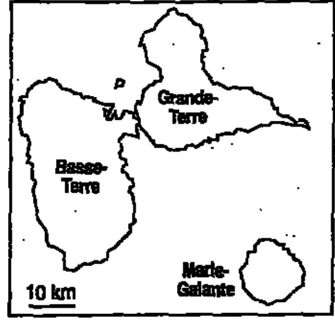
L'augmentation de la participation a ainsi profité au Parti socialiste et au Front national, jamais aux représentants de Jacques Chaban Delmas. Une seule exception : pour le CDS Jean-Charles Paris, à Bordeaux 1, qui fait un meilleur score que Simone Noailles, première adjointe au maire de Bordeaux, lors de la cantonale partielle d'octobre dernier.

Deux interprétations restent possibles. Les uns verront dans le résultat de Bordeaux un désaveu de la politique du maire et de son maintien malgré la maladie; les autres, la conséquence du fait qu'il n'a à aucun moment participé à la campagne.

PIERRE CHERRUAU

Le premier tour des élections cantonales

GUADELOUPE (21)



Le scrutin a de nouveau été l'occasion d'un duel fratricide entre socialistes dissidents, emmenés par Dominique Larifla, président de l'assemblée départementale, et socialistes orthodoxes, partisans du député (PS) Frédéric Jalton. Ces derniers semblent avoir pris le dessus : ils battent un socialiste dissident et mettent en ballottage un de leurs chefs de file à Abymes-2, René-Serge Nabajoth. En outre, à Marie-Galante, ils enlèvent un siège au PPDG (Parti progressiste démocratique guadeloupéen), allié des socialistes dissidents. L'autre enjeu de ce scrutin était de tester le crédit électoral des amis de Lucette Michaux-Chevry (RPR), présidente du conseil régional. Le résultat est contrasté. Si Aldo Blaise (RPR) est réélu dès le premier tour à Sainte-Anne-2, Philippe Chaulet (RPR), en revanche, est en difficulté à Bouillante.

CONSEIL SORTANT : 1 UPLG; 3 PCG; 7 PPDG; 3 PS; 1 app. PS; 8 PS diss.; 4 div. g.; 1 UDF; 7 RPR; 8 div. d. (prés. : Dominique Larifla, PS diss., s. d., m. de Petit-Bourg).

Les Abymes-2
I., 5 098; A., 54,19 %; E., 2 096
René-Serge Nabajoth, c.s., PS diss., c.r., adj. m., 1 025; Fred Pallas, PS, 734; Patrick Gouffran, RPR, 204; Alain Pierre-Justin, PPDG, 88; Maryse Taupe, PCG, 45. *BALL.*

Les Abymes-3
I., 6 160; A., 41,54 %; E., 3 218
Christian Nestar, PS, 2 022 (62,83 %). *ÉLU.*
Jacques Monpierre, c.s., PS diss., adj. m., 873; Félicien Blombou, PCG, 184; Guy Celliper, UPLG, 139.

Les Abymes-4
I., 6 507; A., 51,69 %; E., 2 793
Daniel Marsin, div. g., 1 047; Félix Proto, PS, 736; Bernard Galantine, RPR, 725; Gérard Jean-Louis, div., 188; Eusèbe Azor, PPDG, 70; Christian Polko, div., 27. *BALL.*
Agnès Tantin, c.s., PS diss., adj. m., n.s.r.p.

Les Abymes-5
I., 4 707; A., 42,14 %; E., 2 443
Marcel Vespasien, PS, 1 023; Yves Rinçon, div., 664; Dominique Théophile, div. g., 426; Lambert Zami, RPR, 287; Donatien Lambert, PCG, 43. *BALL.*
Arthur Boucard, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Basse-Terre-1
I., 5 114; A., 51,40 %; E., 2 231
Jérôme Cléry, c.s., PPDG, c.r., m., 922; *Daniel Beaubrun*, RPR, 606; Roland Ezelin, UPLG, c.r., 370; Robert Valérius, div. g., 246; Julien Vingataramin, PS, 87. *BALL.*

Basse-Terre-2
I., 3 866; A., 49,92 %; E., 1 763
Ary Foy, c.s., div. g., adj. m., 1 080 (61,25 %). *RÉÉLU.*

Bouillante
I., 5 209; A., 33,53 %; E., 3 247
Philippe Chaulet, c.s., RPR, d., m., 1 509; Jean-Claude Malo, rég., 1 216; Robert Racon, PS, 297; Berthe Dambury, MDC, 225. *BALL.*

Capesterre-de-Marie-Galante
I., 3 242; A., 30,66 %; E., 2 156
Benoît Camboulin, c.s., div. d., c.r., m., 1 408 (65,30 %). *RÉÉLU.*

Le Gosier-1
I., 5 702; A., 48,63 %; E., 2 761
Jacques Gillot, div. g., sout. PS, m., 1 992 (72,14 %). *ÉLU.*
Christian Thérésine, div. g., adj. m., 336; Constant Martial, div. d., 251; Georges Gombaud-Saintonge, RPR, 182.
Léopold Hélène, c.s., RPR, n.s.r.p.

Le Gosier-2
I., 6 879; A., 43,24 %; E., 3 674
Julien André, PS, adj. m., 1 635; *Christian Thénard*, div. g., adj. m., 1 579; Nesty Virolan, c.s., RPR, c.m., 405; Harry Custos, PPDG, 55. *BALL.*

Gourbeyre
I., 4 371; A., 44,63 %; E., 2 206
Luc Adémar, c.s., RPR, adj. m., 1 790 (81,14 %). *RÉÉLU.*

Grand-Bourg-Marie-Galante
I., 4 791; A., 37,06 %; E., 2 933
Patrice Tirolien, PS, c.r., m., 2 141 (72,99 %). *ÉLU.*
Jocelyne Coquin, PPDG, 792.
Jean Girard, c.s., PPDG, n.s.r.p.

Petit-Canal
I., 4 551; A., 31,46 %; E., 3 007
Florent Mitel, c.s., PCG, m., 1 946 (64,71 %). *RÉÉLU.*

Saint-François
I., 5 838; A., 39,89 %; E., 3 373
Blaise Elatré, PPDG, adj. m., 1 636; Laurent Bernier, div. d., 1 024; Robert Radhounandan, RPR, 373; Frantz Quillin, div., 135; Jean Daijardin, UPLG, 87; Rosan Cigar, PCG, 85; Raymond Viviès, div. d., 28; Edouard Deher-Lesaint, div., 5. *BALL.*
Ernest Moutoussamy, c.s., PPDG, d., m., n.s.r.p.

Saint-Louis
I., 2 988; A., 41,59 %; E., 1 682
François Paméole, c.s., PS diss., m., 1 139 (67,71 %). *RÉÉLU.*

Sainte-Anne-1
I., 7 414; A., 47,04 %; E., 3 558
Marcellin Lubeth, c.s., PPDG, c.r., m., 2 197 (61,74 %). *RÉÉLU.*

Sainte-Anne-2
I., 4 010; A., 39,92 %; E., 2 221
Blaise Aldo, c.s., RPR, c.r., c.m., 1 126 (50,69 %). *RÉÉLU.*

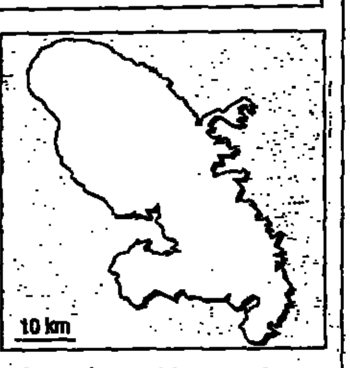
Sainte-Rose-1
I., 6 949; A., 31,29 %; E., 4 547
Daniel Jean, c.s., PS diss., c.r., m., 2 362 (51,94 %). *RÉÉLU.*

Sainte-Rose-2-Deshaies
I., 4 326; A., 30,30 %; E., 2 919
Félix Flémin, c.s., PCG, c.r., m., 938; Lucien Nestor, div. g., 671; Max Mathiasin, PS, 563; Colette Barré, UDF, 459; Dubernet Michel, RPR, 109; Gérard Alidor, div. g., 96; Serge Glaude, UPLG, 83. *BALL.*

Les Saintes
I., 2 775; A., 30,70 %; E., 1 894
Robert Joyeux, RPR, c.r., 954 (50,36 %). *ÉLU.*
Alex Falémé, div. g., 940.
Eugène L'Etang, c.s., div. g., n.s.r.p.

Vieux-Habitants-Baillif
I., 8 405; A., 31,44 %; E., 5 467
Aramis Arbau, div. d., adj. m. de Vieux-Habitants, 1 904; Victorien Lurel, PS, 1 649; Edward Hatchi, PS, c.r., m. de Baillif, 1 370; Marcel Gène, div. d., 362; Aurélien Beaujean, div. d., adj. m. de Vieux-Habitants, 182. *BALL.*
Nathalien Etna, c.s., div. d., n.s.r.p.

MARTINIQUE (22)



Ce premier tour laisse apparaître une grande stabilité du corps électoral. Sur les douze cantons pourvus dès le premier tour, la droite en enlève la moitié – six – et la gauche traditionnelle (PPM, PCM et divers gauche) en remporte cinq. Le dernier siège revient à l'écolo-indépendantiste Garcin Malsa, qui conserve son siège de Sainte-Anne. D'une manière générale, les indépendantistes – divisés entre le Mouvement indépendantiste martiniquais (MIM) et le Conseil national des comités populaires (CNCP) – enregistrent une poussée dans les cantons du chef-lieu : 14 % à Fort-de-France-5 et jusqu'à 36 % à Fort-de-France-7 ! La présidence du conseil général ne devrait malgré tout pas échapper au PPM, à moins que celui-ci – qui doit son assise électorale au poids personnel de son fondateur Aimé Césaire – ne se voit privé de l'appoint traditionnel des élus divers gauche.

CONSEIL SORTANT : 1 ind.; 1 MIM; 2 PCM; 1 PCM diss.; 10 PPM; 2 PS; 10 div. g.; 3 UDF; 1 UDF-PSD; 7 RPR; 7 div. d. (prés. : Roger Lise, PPM, app. PS, s. d., adj. m. de Fort-de-France).

L'Ajoupa-Bouillon
I., 1 300; A., 26,00 %; E., 914
Sylvère Bonte, div. d., sout. RPR-UDF, 289; *Edouard Jean-Elie*, c.s., div. g., m., 272; Madeleine de Grandmaison, PPM, 266; Marcel Sellaye, ind., 87. *BALL.*

Les Anses-d'Arlets
I., 2 666; A., 33,34 %; E., 1 721
Olga Delbois, c.s., div. g., m., 971 (56,42 %). *RÉÉLU.*

Basse-Pointe
I., 3 336; A., 23,23 %; E., 2 440
André Charpentier, div. d., adj. m., 1 285 (52,66 %). *ÉLU.*
Alex Cardon, PPM, c.r., 526; René Sinovassin-Naïk, PS, 340; Fernand Papaya, PCM, c.r., 289.
Félix Joachim, c.s., div. d., n.s.r.p.

Le Carbet
I., 3 882; A., 37,12 %; E., 2 336
Jean Baily, c.s., UDF, 983; Alexandre Mouriesse, PPM, m., 821; Lucien Saribert, div., 193; Gérard Monstin, div., 173; Isambert Durivau, ind., 146; Max Dufrenot, ind., 20. *BALL.*

Case-Pilote-Bellefontaine
I., 3 346; A., 41,84 %; E., 1 817
Roger Lise, c.s., UDF, sén., 1 150 (63,29 %). *RÉÉLU.*

Le Diamant
I., 2 720; A., 24,44 %; E., 2 014
Serge Larcher, c.s., div. g., sout. PPM, m., 1 366 (67,82 %). *RÉÉLU.*

Fort-de-France-1
I., 5 574; A., 64,04 %; E., 1 824
Claude Cayrol, c.s., PPM, 1 052; Michel Chalono, RPR, 533; Camille Chauvet, div. g., 184; Guy Saintot, div., 55. *BALL.*

Fort-de-France-2
I., 3 348; A., 64,54 %; E., 1 039
Pierre Suédile, PPM, 409; Gilbert Pago, ext. g., 210; Yvelyne Tanic, div. d., sout. RPR-UDF, 168; Auguste Rejon, div. g., 82; Emmanuel Rémion, ind., 67; Jocelyn Lamon, PCM, 45; Marianne Malsa, ind., 31; Emmanuel Marie-Louise, div., 27. *BALL.*
Henri Fida, c.s., PPM, adj. m., n.s.r.p.

Fort-de-France-5
I., 4 438; A., 60,45 %; E., 1 478
Pierre Celma, c.s., PPM, 617; Serge Merlini, div. d., sout. RPR-UDF, 313; Patrick Magloire, ind., 208; Camille Jean-Alphonse, div., 180; Marceau Jobello, PS, 93; André Constant, PCM, 67. *BALL.*

Fort-de-France-7
I., 8 778; A., 69,03 %; E., 2 628
Léon Zami, c.s., PPM, adj. m., 1 016; Francis Carole, ind., 537; Germaine Mirta-Nivert, div. d., sout. RPR-UDF, 518; Marc Pulvar, ind., 415; Michel Coridon, div., 142. *BALL.*

Fort-de-France-10
I., 6 419; A., 59,49 %; E., 2 372
Claude Lise, c.s., PPM, adj. m., 1 646 (69,39 %). *RÉÉLU.*

Le François-1
I., 6 299; A., 43,03 %; E., 3 267
Ernest Wan Ajouhu, PS, m., 1 551; Maurice Antiste, div., 1 001; Gilbert Delem, PS, 360; Solange Arinne, RPR, 184; Raymond Lusbec, div. d., 171. *BALL.*
Paul Alcinder, c.s., div. g., n.s.r.p.

Gros-Morne
I., 6 949; A., 46,19 %; E., 3 402
Anicet Turinay, c.s., RPR, d., m., 2 107 (61,93 %). *RÉÉLU.*

Le Lamentin-1
I., 5 067; A., 50,48 %; E., 2 242
Georges Erichot, c.s., PCM, c.r., adj. m., 1 545 (68,91 %). *RÉÉLU.*

Le Lamentin-3
I., 4 874; A., 44,68 %; E., 2 300
Albert Pivaty, PCM, adj. m., 1 215; Erick Valère, div. g., 425; Bertin Michigant, PCM, diss., 310; Georges Pognon, RPR, 241; Géromie Louis-Désir-Elisa, PS, 76; Jean-Baptiste Delaunay-Belleville, div. g., 33. *BALL.*

Le Marin
I., 5 151; A., 36,16 %; E., 3 164
Rodolphe Desiré, c.s., PPM, sén., m., 1 902 (60,11 %). *RÉÉLU.*

Le Morne-Rouge
I., 4 207; A., 35,53 %; E., 2 397
Jenny Dulys, c.s., RPR, c.r., adj. m., 1 875 (78,22 %). *RÉÉLUE.*

Saint-Esprit
I., 6 487; A., 43,25 %; E., 3 498
Eric Hayot, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1 772 (50,65 %). *RÉÉLU.*

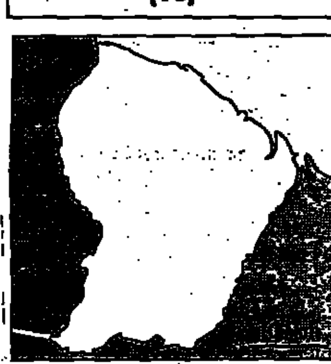
Saint-Joseph
I., 8 081; A., 42,22 %; E., 4 314
Raymond Saffache, c.s., RPR, c.r., m., 2 649 (61,40 %). *RÉÉLU.*

Saint-Pierre
I., 6 138; A., 50,06 %; E., 2 853
Louis Pierre-Charles, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 1 277; Gérald Prufer, div., 898; Albert Pavius, PS, 377; Jean Maurice, div. d., 301. *BALL.*

Sainte-Anne
I., 3 040; A., 23,15 %; E., 2 285
Garcin Malsa, c.s., ind., 1 343 (58,77 %). *RÉÉLU.*

Sainte-Luce
I., 4 508; A., 29,32 %; E., 3 033
Edgar Thirault, div. d., 1 490; Louis Crusol, PPM, c.r., m., 1 378; Mathieu René, ind., c.r., 97; Jean-Claude Louis-Sidney, ind., 68. *BALL.*
Jean Marran, c.s., UDF-PSD, n.s.r.p.

GUYANE (10)



Le Parti socialiste guyanais (PSG) retrouve ses marques après avoir été sévèrement ébranlé en 1993 par l'émergence du jeune mouvement Walwari de Christiane Taubira-Delannon, député (République et Liberté). L'élection facile à Cayenne-Nord-Est d'Antoine Karam, président du conseil régional, face à Mme Taubira-Delannon, à l'issue d'une campagne passionnée, résume à elle seule ce retour du balancier. Les partisans de Mme Taubira Delannon peuvent malgré tout espérer enlever un

Les résultats du premier tour selon nos statistiques (*)

	Métropole			Outre-mer			Total		
		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés
Inscrits	18 563 056			420 856			18 983 912		
Votants	11 209 980	60,39		249 249	59,22		11 459 229	60,36	
Abstentions	7 353 076	39,61		171 607	40,77		7 524 683	39,64	
Suffrages exprimés	10 707 547			230 159			10 937 706		
Majorité	4 770 544	25,70	44,55	97 104	23,07	42,19	4 867 648	25,64	44,50
dont RPR	1 663 056	8,96	15,53	32 982	7,83	14,33	1 696 038	8,93	15,50
UDF	1 751 026	9,43	16,35	15 776	3,74	6,85	1 766 802	9,30	16,15
divers droite	1 356 462	7,30	12,66	48 346	11,49	21,00	1 404 808	7,40	12,84
Gauche	4 325 773	23,30	40,40	114 691	27,25	49,83	4 440 464	23,39	40,60
dont PS	2 428 951 (1)	13,08	22,68	52 253	12,41	22,70	2 481 204	13,07	22,68
PC	1 216 395	6,55	11,36	30 146	7,16	13,09	1 246 541	6,56	11,39
MRG + divers gauche	680 427	3,66	6,35	32 292	7,67	14,03	712 719	3,75	6,51
Extrême droite	1 067 791	5,75	9,97	0			1 067 791	5,62	9,76
dont FN	1 054 520	5,68	9,84	0			1 054 520	5,55	9,64
Ecologistes	421 099	2,26	3,93	225	0,05	0,09	421 324	2,21	3,85
Extrême gauche	16 711	0,09	0,15	210	0,04	0,09	16 921	0,08	0,15
Divers	105 629	0,57	0,98	17 929	4,26	7,78	123 558	0,65	1,12

* Sur 2 009 cantons, non compris Saint-Pierre-et-Miquelon.
(1) Le chiffre de 2 493 458 voix attribué dans nos éditions d'hier au PS intégrait les suffrages obtenus par le MDC (Mouvement des citoyens).

RÉACTIONS

LAURENT FABIUS

« Le PS doit déséquilibrer l'actuel rapport gauche-droite »

Laurent Fabius a déclaré, lundi 21 mars, sur RTL, que *« le PS a progressé dans sa phase critique à l'égard du gouvernement »*, mais que les socialistes ne sont *« pas encore entendus dans* [leurs] *propositions »*. *« Deux questions*, a dit l'ancien premier ministre, *se posent pour le PS : d'une part, il n'y a pas grande modification dans les camps gauche-droite ; le PS mange surtout, semble-t-il, sur les écologistes et sur d'autres petites formations. Or, si l'on veut que le Parti socialiste (...) augmente dans le futur, il faut qu'il déséquilibre un petit peu ce rapport gauche-droite. »*

« La deuxième question, a continué M. Fabius, *ce sont les 40 % d'abstentions. En admettant que ce soient surtout des exclus, le problème est de savoir comment dégeler ce front d'exclusion. Cela veut dire, pour le PS, des critiques très acérées et très fondées à l'égard des positions gouvernementales, et des propositions alternatives crédibles. »*

MOUVEMENT DES CITOYENS

Appel à la « discipline républicaine » à gauche

Le Mouvement des citoyens, que préside Jean-Pierre Chevènement, député (apparenté PS) du Territoire de Belfort, a appelé les électeurs, lundi 21 mars, à *« mettre en œuvre la discipline républicaine »* en faveur des *« candidats de progrès »* lors du second tour des élections cantonales.

Le MDC, qui a eu deux élus, dès le premier tour, dans l'Aisne et le Territoire de Belfort, a obtenu, en moyenne, 10,55 % des voix dans les cantons où il était présent. Quatorze de ses candidats restent en lice au second tour, où l'objectif premier des amis de M. Chevènement sera de tenter de conserver la présidence du conseil général du Territoire de Belfort.

Les résultats définitifs du ministère de l'intérieur pour le premier tour (1)

	En voix			En sièges	
		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés	Sortants	Elus
Inscrits	18 992 910				
Votants	11 466 289	60,37			
Abstentions	7 526 621	39,62			
Suffrages exprimés	10 947 210				
Extrême gauche	71 471	0,37	0,65	16	5
PC	1 247 478	6,56	11,39	154	26
PS	2 457 971	12,94	22,45	515	110
MRG	131 674	0,69	1,20	41	15
Divers gauche	587 698	3,09	5,36	122	37
Ecologistes	381 657	2,01	3,48	3	0
Divers	113 033	0,59	1,03	2	2
RPR	1 712 602	9,02	15,64	369	141
UDF	1 659 115	8,73	15,15	453	162
Divers droite	1 509 864	7,95	13,79	330	138
FN	1 058 859	5,57	9,67	2	1
Extrême droite	15 790	0,08	0,14	0	0

(1) Sur 2 009 cantons, non compris Saint-Pierre-et-Miquelon. 2 007 étaient soumis à renouvellement et deux cantons ont été créés à Mayotte.

Présentation des résultats

Le nom des départements est suivi du nombre de sièges à pourvoir. Après la mention + figure entre crochets le nombre de cantons n'appartenant pas à la série renouvelable, qui sont vacants du fait de la démission, du décès ou de l'annulation de l'élection de leurs titulaires. Dans la liste, ces cantons sont précédés d'un ■. A Mayotte, les cantons récemment créés sont précédés d'un ●.

Figurent ensuite la composition du conseil général sortant, puis les résultats canton par canton dans l'ordre alphabétique.

Abréviations et sigles

div. : divers (inclassables, ni de droite ni de gauche).
div. d. : divers droite.
div. g. : divers gauche.
écol. : écologiste.
ind. : indépendantiste.
MPM : Mouvement populaire mahorais (divers droite).
MRG : Mouvement des radicaux de gauche.
PCG : Parti communiste de Guadeloupe.
PCM : Parti communiste de Martinique.
PCR : Parti communiste réunionnais.
PPDG : Parti progressiste démocratique guadeloupéen (ex-PC).
PPM : Parti progressiste martiniquais.
PS : Parti socialiste.
PSG : Parti socialiste guyanais.
rég. : régionaliste.
RPR : Rassemblement pour la République.
UDF : Union pour la démocratie française.
UDF-CDS : Centre des démocrates sociaux.
UDF-P et R : Clubs perspectives et réalités.
UDF-PR : Parti républicain.
UDF-PSD : Parti social-démocrate.
UDF-rad. : Parti radical.
UPLG : Union pour la libération de la Guadeloupe (indépendantistes).
Verts : Verts.

– La mention « app. » signale les candidats qui sont proches d'un parti sans y adhérer.

– La mention « diss. » signale les candidats qui n'ont pas l'investiture de leur parti, qui en ont été exclus ou qui s'en sont mis « en congé ».

– La mention « sout. » signale les candidats qui, sans appartenir à un parti, bénéficient de son soutien.

d. : député.
sén. : sénateur.
prés. c. r. : président du conseil régional.
c. r. : conseiller régional.
prés. c. g. : président du conseil général.
m. : maire.
adj. m. : adjoint au maire.
c. m. : conseiller municipal.

هكذا من الاصل

...ions cantonales

Georges Erichot, c.s., PCM, c.r., adj. m., 1 545 (68,91 %). RÉÉLU.

Le Lamentin-3

I., 4 874; A., 44,68 %; E., 2 500

Albert Pivaty, PCM, adj. m., 1 215; Erick Valère, div. g., 425; Bertin Michigant, PCM, diss., 310; Georges Pognon, RPR, 241; Géremie Louis-Désir-Elisa, PS, 76; Jean-Baptiste Delaunay-Belleville, div. g., 33. *BALL.*

Le Marin

I., 5 151; A., 36,16 %; E., 3 164

Rodolphe Desiré, c.s., PPM, sén., m., 1 902 (60,11 %). *RÉÉLU.*

Le Morne-Rouge

I., 4 207; A., 35,53 %; E., 2 397

Jenny Dulys, c.s., RPR, c.r., adj. m., 1 875 (78,22 %). *RÉÉLUE.*

Saint-Esprit

I., 6 487; A., 43,25 %; E., 3 498

Eric Hayot, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1 772 (50,65 %). *RÉÉLU.*

Saint-Joseph

I., 8 081; A., 42,22 %; E., 4 314

Raymond Saffache, c.s., RPR, c.r., m., 2 649 (61,40 %). *RÉÉLU.*

Saint-Pierre

I., 6 138; A., 50,06 %; E., 2 853

Louis Pierre-Charles, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 1 277; Gérald Prufer, div., 898; Albert Pavius, PS, 377; Jean Maurice, div. d., 301. *BALL.*

Sainte-Anne

I., 5 040; A., 23,15 %; E., 2 285

Garcin Malsa, c.s., ind., 1 343 (58,77 %). *RÉÉLU.*

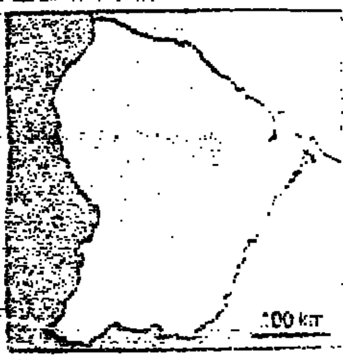
Sainte-Luce

I., 4 508; A., 29,32 %; E., 3 ...

Edgar Thirault, div. d., 1 490; Louis Crusol, PPM, c.r., m., 1 37.; Mathieu René, ind., c.r., 97; Jean-Claude Louis-Sidney, ind., 65. *BALL.*

Jean Marran, c.s., UDF-PSD, n.s.r.p.

GUYANE (10)



Le Parti socialiste guyanais (PSG) retrouve ses marques après avoir été sévèrement ébranlé en 1993 par l'émergence du jeune mouvement Walwari de Christiane Taubira-Delannon, députée (République et Liberté). ... face à Mme Taubira-Delannon à l'issue d'une campagne passionnée ... ce retour du balancier. Les partisans de Mme Taubira-Delannon peuvent malgré tout espérer enlever un canton à Cayenne-Sud-Est. Au total, la leçon est rude : le mouvement Walwari, soulevé par le charisme de son égérie lors d'élections législatives très personnalisées, a cruellement manqué d'enracinement local pour faire pièce à la puissante machine du PSG

...ation des résultats

PSG : Parti socialiste guyanais.

rég. : régionaliste.

RPR : Rassemblement pour la République.

UDF : Union pour la démocratie française.

UDF-CDS : Centre des démocrates sociaux.

UDF-P et R : Clubs perspectives et réalités.

UDF-PR : Parti républicain.

UDF-PSD : Parti social-démocrate.

UDF-rad. : Parti radical

UPLG : Union pour la libération de la Guadeloupe (indépendantistes).

Verts : Verts.

– La mention « app. » signale les candidats qui sont proches d'un parti sans y adhérer.

– La mention « diss. » signale les candidats qui n'ont pas l'investiture de leur parti, qui en ont été exclus ou qui s'en sont mis « en congé ».

– La mention « sout. » signale les candidats qui, sans appartenir à un parti, bénéficient de son soutien.

d. : député.

sén. : sénateur.

prés. c. r. : président du conseil régional.

c. r. : conseiller régional.

prés. c. g. : président du conseil général.

m. : maire.

adj. m. : adjoint au maire.

c. m. : conseiller municipal

dans les départements et les collectivités territoriales d'Outre-mer

CONSEIL SORTANT : 10 PSG ; 5 div. g. ; 1 UDF ; 2 RPR ; 1 div. d. (prés. : Elie Castor, div. g., s. d., m. de Sinnamary).

Cayenne-1-Nord-Ouest

I., 2 030; A., 46,65 %; E., 1 010

Stéphan Phinéra-Horth, c.s., PSG, c.m., 378; Daniel Catherine, div. g., 281; Maud Rullier, div. d., 153; Rodolphe Robo, RPR, 119; Roger-Michel Loupec, div. d., 61; Arthur Corandi, div., 18. *BALL.*

Cayenne-2-Nord-Est

I., 2 426; A., 33,59 %; E., 1 511

Antoine Karam, c.s., PSG, prés. c.g., 1 062 (70,28 %). *RÉÉLU.*

Cayenne-4-Centre

I., 2 732; A., 44,80 %; E., 1 325

Marie-Claude Verdan, PSG, c.r., 561; Eliane Dédé, div. g., 333; Georges Fabien, div. g., 214; Maurice Pindard, ind., 163; Yves Icaré, div. d., 37; Guy-Rodolphe Brachet, RPR, 17. *BALL.*

Raymond Tarcy, c.s., PSG, n.s.r.p.

Cayenne-5-Sud

I., 2 346; A., 45,56 %; E., 1 116

Jean Catayée, c.s., PSG, c.m., 562; Alice Dranebois, div. g., 329; Alick Egouy, div. g., c.r., 137; Alphonse Lusbec, rég., 88. *BALL.*

Cayenne-6-Sud-Est

I., 2 390; A., 48,28 %; E., 1 097

Louis Lafontaine, div. g., 285; Jean-Claude Mariéma, PSG, c.m., 280; Andrée Baboul, div. g., c.r., 168; Christian Mathias, RPR, 145; Albert Darnal, ind., 104; Elie Chow-Chine, div. d., 69; José Dorcy, ind., 46. *BALL.*

René Clervaux, c.s., PSG, n.s.r.p.

Macouria

I., 1 420; A., 18,38 %; E., 1 101

Serge Adelson, c.s., PSG, m., 1 048 (95,18 %). *RÉÉLU.*

Matoury

I., 3 533; A., 38,63 %; E., 2 018

Jean-Pierre Roumillac, c.s., div. g., m., 1 272 (63,03 %). *RÉÉLU.*

Montsinery-Tonnegrande

I., 485; A., 33,60 %; E., 316

André Lecante, c.s., div. g., m., 208 (65,82 %). *RÉÉLU.*

Saint-Laurent-du-Maroni

I., 2 755; A., 39,78 %; E., 1 581

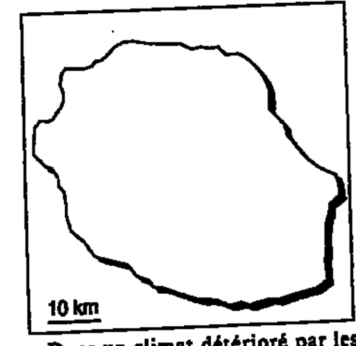
Léon Bertrand, c.s., RPR, d., m., 1 123 (71,03 %). *RÉÉLU.*

Sinnamary

I., 1 646; A., 30,19 %; E., 1 087

Elie Castor, c.s., div. g., prés. c.g., m., 708 (65,13 %). *RÉÉLU.*

LA RÉUNION (23 + [1])



Dans un climat détérioré par les « affaires » politico-judiciaires, le scrutin a été marqué par une bonne participation générale – en dehors de Saint-Denis, où l'abstention est traditionnellement forte. Le Parti socialiste enregistre les meilleurs résultats en ravissant à la droite le canton de Sainte-Rose et surtout en résistant bien mieux que prévu à Saint-Denis, où il est en position de ballottage favorable dans la plupart des cantons renouvelables. Malgré un appel à l'union, la droite RPR-UDF n'a pas réussi à inverser la tendance dans le chef-lieu. Le Parti communiste réunionnais (PCR) maintient ses positions

CONSEIL SORTANT : 12 PCR; 5 PS; 2 div. g.; 14 UDF; 6 RPR; 1 app. RPR; 6 div. d.; 1 div. (prés. : Eric Boyer, app. RPR).

Bras-Panon

I., 4 587; A., 30,84 %; E., 2 986

Jean-Marie Foudrin, div. d., c.m., 1 194; Armand Cazal, div. d., 1 035; Yves Malbrouck, PCR, 458; Guilène Nardy, PS, 150; Rieul Valéry, div. d., 114; Jean-Yves Maillot, div., 35. *BALL.*

Paul Moreau, c.s., RPR, sén., m., n.s.r.p.

Entre-Deux

I., 2 785; A., 16,91 %; E., 2 207

Maximin Clain, PCR, 1 044; Guy Jarnac, PS, c.m., 775; Daniel Thélozan, c.s., UDF, m., 142; Jean-Pierre Clain, div. d., 141; René-Paul Hoarau, div. d., 105. *BALL.*

Petite-Ile

I., 6 182; A., 27,67 %; E., 4 162

Christophe Payet, c.s., PS, m., 2 992 (71,88 %). *RÉÉLU.*

La Plaine-des-Palmistes

I., 1 844; A., 20,33 %; E., 1 386

Marc Boyer, c.s., RPR, m., 995 (71,78 %). *RÉÉLU.*

Saint-Benoît-1

I., 8 687; A., 41,41 %; E., 4 637

Jean-Claude Fruteau, c.s., PS, c.r., m., 2 829 (61,00 %). *RÉÉLU.*

Saint-Denis-1

I., 6 463; A., 60,51 %; E., 2 307

Jean Châtel, div. d., sout. RPR-UDF, 1 072; Ismaël Safla, PS, 564; Jean-Marie Dupuis, RPR diss., 257; Patrick Verguin, div., c.m., 240; Omar Bana, PCR, 136; Nelson Dijoux, div. g., 38. *BALL.*

Ibrahim Dindar, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Saint-Denis-3

I., 5 343; A., 43,34 %; E., 2 743

Mickaël Nativel, PS, c.m., 1 162; Gérard Lauret, RPR, 709; Paul Payet, c.s., UDF, 450; Alain Pignolet de Fresnes, div. d., 342; Abdoolrahman Colly, PCR, 80. *BALL.*

Saint-Denis-4

I., 7 399; A., 55,76 %; E., 2 918

Jean-Jacques Morel, div. d., sout. RPR-UDF, 854; Ibrahim Patel, PS, 828; René Laï-Hong-Ting, PS, adj. m., 754; Armand Ignace, div., 267; Jacques Técher, PCR, 111; Richard Marty, div., 61; Cyrille Lebon, div., 43. *BALL.*

Eric Boyer, c.s., app. RPR, sén., n.s.r.p.

Saint-Denis-5

I., 8 192; A., 64,81 %; E., 2 371

Sudel Fuma, c.s., PS, adj. m., 1 129; Bernard Lallemand, div., 398; Teddy Jean-Louis, div. d., sout. RPR-UDF, 322; Rémy Massain, div. g., c.m., 182; Georges Gauvin, PCR, 130; André-Moïse Fontaine, div., 85; Georges Técher, div., 69; Emile Chane-Tou-Ky, div., 56. *BALL.*

Saint-Denis-6

I., 6 968; A., 57,77 %; E., 2 517

Michel Tamaya, PS, adj. m., 1 196; Pierre Dupuy, RPR, 521; Jean-Marie de la Hogue, div. d., 290; Jean Hin-Tung, div. d., 215; Gabrielle Fontaine, c.s., div. d., c.m., 183; Raymond Lauret, PCR, 112. *BALL.*

Saint-Denis-7

I., 8 110; A., 54,24 %; E., 3 175

Jean Ivoula, PS, adj. m., 1 539; Michel Vitry, RPR diss., 857; Florian Baillif, PCR, 275; Félicien Malbrouck, div. g., 251; Marcellin Ranganayaguy, div. d., sout. UDF-RPR, 201; Emile Chane-Tou-Ky, div., 52. *BALL.*

Camille Sudre, c.s., div. g., n.s.r.p.

Saint-Denis-8

I., 8 202; A., 49,78 %; E., 3 642

Jean-Max Nativel, PS, adj. m., 1 319; Hervé Maureau, c.s., UDF, 1 046; Emmanuel Hoarau, PS, 1 044; Norbert Lucas, PCR, 112; Maurice Lebon, div., 86; Claude Gagneur, div., c.r., 35. *BALL.*

■ Saint-Denis-9

I., 5 445; A., 47,69 %; E., 2 590

André Bourgin, PS, adj. m., 908; Pascal Renaudiere de Vaux, RPR, 477; Patrick Damour, div., 429; Jasmine Gonthier, div. d., 410; Elio Lebon, div., 132; Philippe Ferrère, écol., 113; Daniel Pouny, RPR diss., 65; Hubert Boyer, div., 56. *BALL.*

Nicolas Moutoussamy, c.s., div. d. n.s.r.p.

Saint-Leu-1

I., 6 437; A., 24,37 %; E., 4 613

Jean-Max Hoarau, c.s., PCR, c.r., 2 311 (50,09 %). *RÉÉLU.*

Saint-Leu-2

I., 6 243; A., 32,83 %; E., 3 847

Jean-Luc Poudroux, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 2 222 (57,75 %). *RÉÉLU.*

Saint-Paul-2

I., 7 801; A., 43,39 %; E., 4 110

Joseph Sinimalé, c.s., RPR, c.m., 2 348 (57,12 %). *RÉÉLU.*

Saint-Pierre-1

I., 10 989; A., 23,46 %; E., 7 620

Julien Ramin, c.s., PCR, adj. m., 4 804 (63,04 %). *RÉÉLU.*

Saint-Pierre-2

I., 6 488; A., 36,55 %; E., 3 790

André-Maurice Pihouée, c.s., RPR, d., c.m., 2 053 (54,16 %). *RÉÉLU.*

Saint-Pierre-3

I., 7 605; A., 32,21 %; E., 4 737

Elie Hoarau, PCR, m., 2 632 (55,56 %). *ÉLU.*

Valère Lorion, RPR, 1 231; John Vayaboury, div. d., 500; Roger Sparton, div. d., 374.

Huguette Bello, c.s., PCR, c.r., n.s.r.p.

Saint-Pierre-4

I., 8 689; A., 34,45 %; E., 5 145

Jean-Michel Folio, c.s., PCR, adj. m., 3 373 (65,55 %). *RÉÉLU.*

Sainte-Rose

I., 4 179; A., 27,11 %; E., 2 762

Michel Vergoz, PS, m., c.r., 1 949 (70,56 %). *ÉLU.*

Benjamin Elma, div., 577; Aldo Miquel, PCR, 236.

Alix Elma, c.s., div., n.s.r.p.

Le Tampon-1

I., 13 646; A., 30,55 %; E., 8 116

Ary Mondon, c.s., UDF, adj. m., 5 522 (68,03 %). *RÉÉLU.*

Le Tampon-3

I., 10 142; A., 31,95 %; E., 6 230

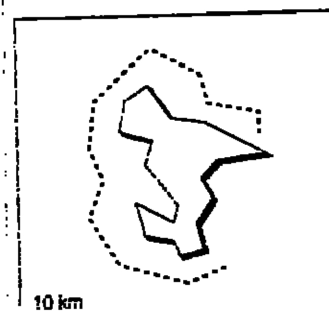
Raymond Lauret, c.s., UDF, adj. m., 3 629 (58,25 %). *RÉÉLU.*

Les Trois-Bassins

I., 3 871; A., 25,47 %; E., 2 782

Pierre Heideger, c.s., UDF, m., 1 496 (53,77 %). *RÉÉLU.*

MAYOTTE (8 + 2)



En enlevant quatre cantons dès le premier tour et en se situant en position de ballottage favorable dans deux autres, le Mouvement populaire mahorais (MPM) confirme sa position de parti dominant. Le RPR, qui conteste avec âpreté cette position hégémonique, stabilise son assise : s'il perd un siège à Mtsamboro, il en gagne un à Sada, permettant ainsi à son porte-drapeau, Mansour Kamardine, de faire son entrée au conseil général. La nouveauté de ce premier tour réside dans la victoire à Acoua d'un indépendantiste, Ibrahim Abdou. Ce dernier a bénéficié du soutien – pour le moins paradoxal vu de Paris – de l'électorat du RPR, mais surtout de la réaction de rejet suscitée par son concurrent du MPM, Adrien Giraud, le controversé président de la chambre professionnelle de Mayotte.

CONSEIL SORTANT : 13 MPM ; 4 RPR (prés. : Younoussa Bamana, MPM).

Acoua

I., 1 493; A., 12,54 %; E., 1 295

Abdou Ibrahime, ind., 747 (57,68 %). *ÉLU.*

Adrien Giraud, c.s., MPM, 548.

Bouéni

I., 1 774; A., 15,95 %; E., 1 481

Madi Fahari, div. d., 709; Ibrahim Bacar, c.s., div. d., 601; Abdallah Darcueche, ind., 171. *BALL.*

Dembeni

I., 949; A., 14,54 %; E., 809

Kamardine Bacar, c.s., MPM, 560 (69,22 %). *RÉÉLU.*

Dzaoudzi

I., 2 029; A., 35,78 %; E., 1 286

Martial Henry, c.s., MPM, 781 (60,73 %). *RÉÉLU.*

Mamoudzou-1

I., 1 492; A., 36,32 %; E., 914

Saïd Hassani, MPM, 393; Djadi Nidhoime, div. d., 290; Salami Ali, div., 177; Houssamouddine Abdou, Verts, 42; Mohamed Bacar, div., 12. *BALL.*

Ali Abdallah, c.s., MPM, se représente dans le canton de Mamoudzou-3

● Mamoudzou-2

I., 1 777; A., 37,53 %; E., 1 097

Chihabbouddine-Ben Youssouf, div. d., 623 (56,79 %). *ÉLU.*

Harouna Hassani, RPR, 356; Abdallah Hassani, MPM, 118.

● Mamoudzou-3

I., 1 406; A., 24,11 %; E., 1 048

Ali Abdallah, c.s. du canton de Mamadzou-1, MPM, 573 (54,67 %). *RÉÉLU.*

Mtsamboro

I., 2 361; A., 13,46 %; E., 2 032

Vitta Saïd, MPM, 1 127 (55,46 %). *ÉLU.*

Abdoul Anzizi, c.s., RPR, 736; Chakrina Hassani, div., 169.

Sada

I., 2 493; A., 24,86 %; E., 1 857

Mansour Kamardine, RPR, 1 011 (54,44 %). *ÉLU.*

Mouhoutar Salim, MPM, 799; Mari Assani, div. d., 47.

Abdou Saïd-Chanji, c.s., MPM, n.s.r.p.

Tsingoni

I., 1 552; A., 18,62 %; E., 1 258

Allaoui Ahamada, MPM, 491; Ahamada Abdou, RPR, 431; Ahmed Rama, c.s., div. d., 313; Ridjali Mohamadi-Lihadi, div., 23. *BALL.*

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (19)

Dans un contexte marqué par un taux de participation exceptionnel (près de 85 %), Saint-Pierre-et-Miquelon vient de vivre le renversement de la majorité de son conseil général. Un deuxième tour ne sera pas nécessaire pour ce scrutin de liste. A Saint-Pierre, la liste de Gérard Grignon, député (UDF-CDS), évince en effet celle de Marc Plantagenest, président (app. PS) sortant du conseil général. Cette tendance est confirmée à Miquelon-Langlade, où les alliés locaux du député s'imposent. Au total, M. Grignon pourra compter sur une majorité de quinze sièges sur dix-neuf. M. Plantagenest paye là notamment son engagement en faveur de la construction d'une deuxième piste d'aviation, qui n'a pas vraiment convaincu la population et qui avait été violemment combattue par M. Grignon. En outre, la crise de la pêche à la morue – activité aujourd'hui au point mort sur l'archipel – peut avoir motivé ce besoin de renouveau.

CONSEIL SORTANT: 13 div. g et app. PS *(prés.: Marc Platagenest, app. PS).*

Dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, les élections cantonales ont lieu suivant le scrutin de liste tel qu'il est prévu pour les conseils municipaux des communes de trois mille cinq cent habitants et plus.

Saint-Pierre

(quinze sièges à pourvoir)

Inscrits, 3874; votants, 3268; exprimés, 3142; abstention, 15,64 %.

– liste « rchipel Demain » conduite par Gérard Grignon, d., UDF-CDS, 1931 voix, 61,45 %, *12 sièges.*

– liste « Saint-Pierre-et-Miquelon 2000 » conduite par Marc Plantagenest, pres. c.g., app. PS, 1211 voix, 38,55 %, *3 sièges.*

Miquelon-Langlade

(quatre sièges à pourvoir) Inscrits, 482; votants, 423; suffrages exprimés, 383; abstention, 12,24 %.

– liste « objectif miquelonnais » conduite par Michel Detcheverry, div.d, 234 voix, 61,10 %, *3 sièges.*

– liste « Miquelon avenir » conduite par Jean de Lizarraga, div.g, 149 voix, 38,90 %, *1 siège.*

JUSTICE

Bavures pénales à la section de recherches de la gendarmerie de Paris

Les vrais-faux cambriolages du commandant Daumur

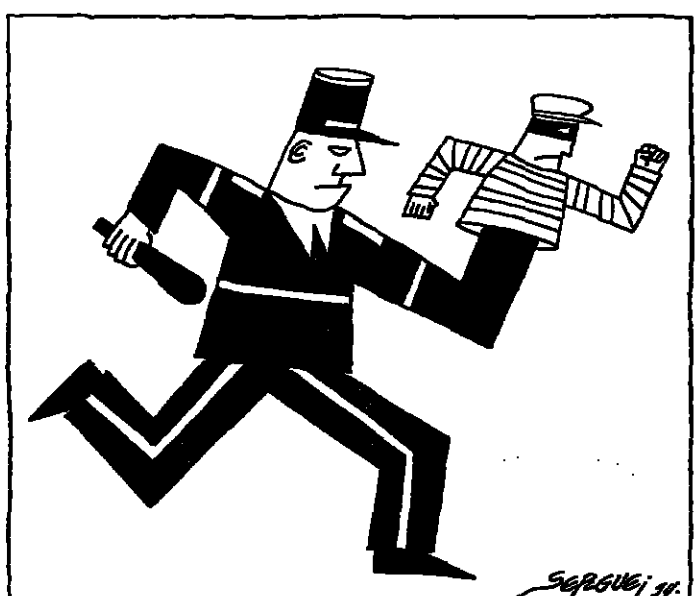
La section de recherches de la gendarmerie de Paris vient d'être sermonnée par la justice pour avoir monté de toutes pièces un cambriolage dont les auteurs ont été relaxés (*le Monde* du 4 mars). Celui-ci avait été organisé à Mondeville (Essonne) par un « indicateur » de la section de recherches, avec l'aval du commandant Yves Daumur, alors numéro deux de cette prestigieuse unité de police judiciaire. Cette affaire nuit à la réputation d'une section célèbre pour avoir mené à bien, notamment, la traque de Paul Touvier, l'enquête sur le prêt à Pierre Bérégovoy ou encore l'affaire du sang contaminé.

■ SANCTIONS. Le commandant Daumur a été discrètement sanctionné, à l'issue d'une enquête interne de commandement qui a conclu à la faute professionnelle. Bien considéré par sa hiérarchie, l'officier n'a finalement subi qu'une mesure symbolique – une vingtaine de jours d'arrêt – avant de prendre sa retraite, en février, à l'âge normal de son grade.



Deux hommes sont actuellement en prison depuis vingt mois, après une violation flagrante de cette bible judiciaire qu'est le code de procédure pénale. En prison à cause d'un « montage » opéré par des enquêteurs de la section de recherches de Paris de la gendarmerie nationale, dont la justice n'avait pas eu vent lors de leur procès, le 6 juillet 1992, devant un tribunal d'Evry (Essonne). Jean-Louis Genella purge sa peine dans une cellule de Seine-Maritime. Fabrice Thiol compte les jours dans un centre de détention du Pas-de-Calais.

Leur affaire paraissait nette et sans bavure : ils avaient été surpris en plein cambriolage, le 3 juillet 1992, par les hommes des deux unités d'élite de la gendarmerie – la section de recherches de Paris, côté judiciaire, et le GIGN, côté intervention – dans un pavillon de Mondeville (Essonne). Jugés dans l'urgence d'une procédure en flagrant délit, Fabrice Thiol et Jean-Louis Genella ont écopé, chacun, de trois ans de prison ferme. Apparemment, leur arrestation était un modèle. *Le flagrant délit parfait, comme* on l'enseigne dans les écoles de police. Les voleurs avaient été *interpellés à la sortie de la maison* cambriolée, en plein chargement du butin dans une fourgonnette de location. Vingt mois plus tard, cette arrestation apparaît, au contraire, comme l'exemple de ce qui est proscrit en matière judiciaire.



Car les étranges pratiques de la section de recherches de la gendarmerie de Paris ont entretemps été dévoilées. Récemment, quatre autres « cambrioleurs » ont été relaxés par la justice, au motif que leur affaire avait été montée de toutes pièces par la gendarmerie (*le Monde* du 4 mars). La « bavure » pénale a, *cette fois-ci*, été éventée. Or dans le dossier des quatre hommes, on retrouve tous les acteurs et tous les ingrédients qui ont conduit Fabrice Thiol et Jean-Louis Genella derrière les barreaux. Les quatre « vrais-faux » voleurs avaient été également pris la main dans le sac à la sortie d'un pavillon de Mondeville. Le même déploiement spectaculaire de figurants avait, le 22 janvier 1993, six mois après le premier « cambriolage », accompagné la souricière : une quinzaine d'enquêteurs de la section de recherches de Paris, épaulés par vingt-cinq membres du GIGN et des effectifs locaux, avaient participé à la mise en scène d'une opération de haute volée.

Ce n'était qu'un « montage ». Evoquant *« une infraction organisée »* par les gendarmes, le tribunal correctionnel d'Evry a, le 28 février 1993, relaxé les quatre hommes. Selon les juges, la gendarmerie est *« réputée avoir elle-même été la cause du délit, qui n'aurait pas été commis sans son intervention »*. Du coup, l'ensemble des méthodes mises en œuvre par le commandant Yves Daumur – alors numéro deux de la section – est devenu suspect.

« Une planche pourrie et tordue »

Lors des deux cambriolages de Mondeville, un complice avait réussi à s'enfuir. Ce fuyard – le même dans les deux cas – était inscrit dans les fichiers de la section de recherches. Nom : Robert Nabet. Profession : dépanneur. Fonction : indicateur. L'itinéraire de cet homme, par qui le scandale arrive, éclaire la gestion des « indics » par certains *services judiciaires. Inculpé* dans une affaire de trafic international d'armes par un juge d'instruction parisien, Robert Nabet semblait prêt à faire des révélations. Il avait donc été libéré, moyennant un contrôle judiciaire un peu particulier.

Plusieurs fois par mois, l'informateur devait pointer à la section de recherches de la gendarmerie où, sous couvert du contrôle judiciaire, il rencontrait son officier traitant. Le magistrat avait insisté sur le caractère peu fiable de Robert Nabet : *« Une planche pourrie et tordue »*, décrivent des policiers qui l'avaient auparavant manipulé. Aussi le colonel Recordon, alors patron de la section de recherches, *avait-il demandé au* commandant Daumur de prendre personnellement en main Robert Nabet. Cette manipulation aura pour principal mérite de permettre l'arrestation d'un homme en possession d'une vingtaine de pistolets provenant d'un trafic d'armes international instruit par la justice. Elle conduira aussi, pour le malheur de la section de recherches, vers les deux cambriolages de Mondeville. Une commune que Robert Nabet, né dans les environs immédiats, connaît bien.

Le mystérieux cinquième homme

Daté du jour même du second cambriolage, le procès-verbal du chef d'escadron Daumur est un morceau d'anthologie judiciaire. Le pseudo-fuyard Robert Nabet *« ne peut pas être identifié en raison de l'obscurité »*, écrit l'officier de police judiciaire, le 23 janvier 1993, allant jusqu'à préciser qu'*« une poursuite est engagée en vain, car le délinquant dispose d'une voiture plus rapide »*. Trompe-l'œil encore, quand le commandant indique que le *« renseignement »* sur le cambriolage en préparation est *« parvenu téléphoniquement à la SR de Paris* (par) *une personne de sexe féminin ayant refusé de communiquer son identité »*.

On peut sourire, après coup, de ce maquillage grotesque. Mais le pot aux roses n'aurait jamais été découvert – et les quatre « cambrioleurs » seraient eux aussi en prison – si l'un d'eux n'avait aperçu, par hasard, le « fuyard » Robert Nabet dans une voiture en compagnie des gendarmes. Le juge d'instruction chargé du dossier à Evry, Odile Capo di Casa, n'aura bientôt de cesse de retrouver ce mystérieux cinquième homme. Mais, pendant quatre mois, le commandant Daumur fera tout pour « couvrir » son indicateur. De guerre lasse, le *magistrat confiera un* mandat d'arrêt visant Robert Nabet au service départemental de police judiciaire (SDPJ) de l'Essonne. La mission sera accomplie en moins de deux semaines. Entendu par le juge, le protégé du commandant Daumur « balancera » le numéro deux de la section de recherches avec force détails. Autant d'accusations qui seront vérifiées par les enquêteurs du SDPJ.

La *« planche pourrie »* a craqué. Robert Nabet a expliqué comment il a recruté des équipes susceptibles de participer à un cambriolage, comment il leur a mâché le travail, comment il les a pris par la main pour les conduire dans un traquenard. C'est lui qui a acheté les outils nécessaires (une masse et des coins) au Bazar de l'Hôtel de Ville. Lui qui est allé chercher une fourgonnette de location – prêtée « gracieusement » à la section de recherches de la gendarmerie, dira le gérant d'une agence de Pantin aux policiers –, qui sera retrouvée sur les lieux du premier cambriolage de Mondeville et qui figure au procès-verbal de cette affaire classée... *Autrement* dit, les cambriolages étaient organisés de bout en bout sous *le contrôle de l'« indic »* des gendarmes et, semble-t-il, avec l'accord de ces derniers !

Après son audition, Robert Nabet a pourtant été remis en liberté, cette fois sans contrôle *judiciaire*. Il vivrait aujourd'hui à des milliers de kilomètres de l'Hexagone. Le chef d'escadron Daumur n'a pas été poursuivi par la justice, et le parquet d'Evry n'a pas davantage suspendu son habilitation judiciaire. L'ancien sous-officier a simplement pris une vingtaine de *« perles »*, comme on dit dans le jargon de la gendarmerie pour parler des jours d'arrêt, après une enquête de commandement qui a conclu à la faute professionnelle. Atteint par la limite d'âge de son grade le *13 février 1994, il a comparu* en retraité de la gendarmerie et comme simple témoin devant le *tribunal d'Evry, expliquant* aux juges qu'il avait été roulé dans la farine par son indicateur.

Cas unique ou méthode courante ?

Décrit par ses anciens compagnons d'armes comme *« un vieux soldat un peu rigide et un excellent procédurier »*, il mène aujourd'hui une seconde carrière dans une grande entreprise, où il est responsable de la sécurité. Les condamnés du premier cambriolage de Mondeville sont, on l'a dit, toujours en prison. Le parquet d'Evry n'a pas fait appel après la relaxe des quatre hommes, défendus par Mᵉ Franck Natali, qui a démontré la *« machination »* ourdie dans le second dossier.

Mais la méthode bien rodée du commandant Daumur et de son indicateur a-t-elle seulement visé des affaires de cambriolage ? D'autres « indics » ont-ils été utilisés dans de telles conditions ? D'autres justiciables abusés par les « montages » de gendarmes purgent-ils des peines de prison ? Autant de questions qui mériteraient des réponses. Car la *section* de recherches de Paris, équivalent dans la gendarmerie du Quai des orfèvres dans la police, a été amenée à traiter des dossiers d'une tout autre envergure, par exemple, pour retrouver le fuyard Paul Touvier, débrouiller les dossiers du sang contaminé, ou démêler les relations financières de Roger-Patrice Pelat et de Pierre Bérégovoy.

Amalgame scandaleux, répond-on du côté de la gendarmerie : ces dernières enquêtes ont été dirigées par le chef de la section de recherches, le colonel Recordon. Le propos est confirmé du côté de certains des magistrats qui ont instruit ces dossiers « sensibles ». Numéro deux du service depuis 1989, le commandant Daumur ne conduisait, lui, que des affaires de criminalité classique. Il n'y aurait donc, aujourd'hui, que deux prisonniers pour le regretter.

ERICH INCIYAN

CLÉS/ Les polices

■ **Police judiciaire.** La naissance des brigades régionales de police mobile, créées en 1907 par le président du conseil Georges Clemenceau et surnommées les « brigades du Tigre », a marqué les premiers pas de la police judiciaire (PJ) en France. Elles ont été chargées de *« seconder l'autorité judiciaire dans la recherche et la répression des crimes et délits de droit commun »*. A partir de 1941, cette police spécialisée *s'est structurée en services* régionaux de police judiciaire (SRPJ). Parce qu'elle n'est *« pas au service de l'arbitraire »*, la police judiciaire constitue, selon la formule de Clemenceau, *« la seule police qu'une démocratie puisse avouer. »*

■ **OPJ civils ou militaires.** Les *officiers de police judiciaire* (OPJ) sont des fonctionnaires de police – placés sous la *tutelle du ministère de l'intérieur* – ou des militaires de la gendarmerie – dépendant du ministère de la défense – qui travaillent sous le contrôle de l'autorité judiciaire. La gendarmerie a progressivement développé ses interventions en matière de police judiciaire spécialisée grâce à la création de sections de recherches très actives, auxquelles les juges d'instruction ont de plus en plus fait appel depuis une quinzaine d'années. La situation de rivalité entre policiers et gendarmes *s'est notamment cristallisée* à l'occasion d'« affaires » (Irlandais de Vincennes, affaire Jobic). Des efforts de concertation et de répartition des domaines de compétences sont cependant régulièrement déployés. Le dernier en date est le protocole d'accord signé en 1990 entre les directeurs de la *gendarmerie* et de *la police* nationales.

Une circulaire du garde des sceaux

Port des menottes et présomption d'innocence

Dans une circulaire adressée aux procureurs et procureurs généraux, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, rappelle que *« seule la réalité des risques »* justifie l'usage des menottes. Le ministre de la justice souligne que la diffusion à la télévision d'images de personnes entravées constitue une atteinte à la présomption d'innocence.

Indignés par les images de *témoins menottés parfois diffusées* à la télévision, les parlementaires avaient décidé il y a un an et demi de restreindre le port des menottes. Depuis le 1ᵉʳ mars 1993, date de l'entrée en vigueur de la réforme de la procédure pénale, le code précise ainsi en son dernier article que *« nul ne peut être soumis au port des menottes ou des entraves que s'il est considéré soit comme dangereux pour autrui ou pour lui-même, soit comme susceptible de tenter de prendre la fuite »*.

L'été dernier, lors de l'enquête sur le match OM-Valenciennes, cette nouvelle disposition n'avait visiblement pas été portée à la connaissance du service régional de police judiciaire de Lille. Bien qu'ils ne soient pas *« dangereux »* et qu'ils n'aient pas *« tenté de prendre la fuite »*, certains des collaborateurs de Jacques Mellick étaient ainsi apparus menottés devant les caméras de télévision. Dans une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, l'un des avocats de Bernard Tapie, Mᵉ Francis Debacker, avait alors dénoncé *« les méthodes de contraintes physiques et morales »* employées par les enquêteurs de Lille.

« La réalité des risques »

Afin de sensibiliser les services de police et de gendarmerie aux restrictions apportées depuis plus d'un an au port des menottes, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, rappelle dans une circulaire du 9 mars adressée aux procureurs et aux procureurs généraux les principes posés par le Parlement. *« Il est clair,* note le texte, *que seule la réalité des risques justifie, selon la volonté du législateur, le port des menottes ou des entraves dont la nécessité doit être appréciée au regard des circonstances de l'affaire, de l'âge et des renseignements de personnalité recueillis sur la personne surveillée ou escortée. »* La police et la gendarmerie sont donc invitées à être attentives aux mineurs, aux personnes qui se sont constituées volontairement prisonnières, aux personnes *« dont l'âge et la santé réduisent la capacité de mouvement »* et aux simples témoins.

Soulignant que les images de personnes menottées diffusées à la télévision constituent également *« une atteinte dommageable au principe de la présomption d'innocence »*, le ministère souhaite que les services de police et de gendarmerie apprennent à éviter les photographes et les caméramen lors des déferements. *« Il m'apparaît nécessaire,* note ainsi M. Méhaignerie, *que soient prises toutes mesures pour empêcher qu'une personne escortée et entravée fasse l'objet de la part de la presse de photographies ou d'un enregistrement audiovisuel. »* Au terme de cette circulaire, le ministre de la justice invite les parquets à aborder prochainement cette question au cours de réunions avec les services de police judiciaire et de gendarmerie.

ANNE CHEMIN

Christian Van Geloven devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales

Psychothérapie pour un homme seul

Le procès de Christian Van Geloven, accusé du viol et de l'homicide de deux fillettes en octobre 1991, a commencé lundi 21 mars devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, en présence des parents des victimes, par une controverse d'experts sur son état de pervers sexuel.

PERPIGNAN

de notre envoyé spécial

Comme une fille peut ressembler à sa mère ! Chantal Van de Portaele, les cheveux blonds et longs, est arrivée le visage barré de lunettes noires. Comme si l'image d'Ingrid, sa fille, figée sur *l'avis de recherche qu'à Elne* on se passait de main en main il y a deux ans, s'animait d'un seul coup. Puis la mère d'Ingrid a enlevé ses lunettes et fixé à la cage de verre. Terrible face-à-face.

Une autre photo d'identité, celle de l'homme au front dégarni et aux lunettes de verre fumé, qu'on leur avait distribuée au lendemain de son arrestation, s'est animée *soudain. Les époux Sanchez* et Van de Portaele avaient devant eux, pour la première fois, Christianus Petronille Petrus Van Geloven, assassin et violeur présumé de leurs petites filles, Muriel et Ingrid, dix ans, disparues le 19 octobre 1991 (*le Monde* du 22 mars).

« Je comprends toute la douleur »

Pour évoquer la personnalité de l'accusé, le président Daniel Duchemin, d'une voix toujours calme et posée, lui donne la parole. Impressionnant l'auditoire par sa facilité d'élocution, *son vocabulaire*, son sens du détail, qui n'exclut pas des imprécisions et *des contradictions*, Van Geloven ouvre le monologue d'une longue psychothérapie publique axée sur les thèmes de l'abandon, du sexe et de la mort : celle d'un homme qui se dit avoir été plusieurs fois *« délaissé »* (on apprend qu'il aurait, selon ses proches, subi les assauts incestueux de *son père avant l'âge de quatre* ans, date à laquelle il est confié à sa tante), *« rongé par une maladie »*, qu'il fait remonter aux abus sexuels que lui aurait imposés un professeur de latin et de grec du lycée Buffon, à Paris (événement sur lequel l'instruction ne s'est pas attardée). Christian *Van Geloven sait utiliser* et restituer le discours psychiatrique, il parle de sa *« structure mentale »*.

L'avocat général, Louis Bartolomei, y voit la marque d'un manipulateur. Non sans acharnement parfois : prenant obstinément pour simulacres les nombreuses tentatives de suicide *manquées* de *l'accusé*, mais refusant de prendre en considération la gravité de celle de Lourdes, deux jours après l'assassinat des deux fillettes (trente-six heures de coma et une déclaration du médecin *indiquant* que Van Geloven serait décédé sans son intervention).

Van Geloven est-il malade ou non ? Pour la quasi-totalité des psychiatres, Van Geloven est rangé dans la catégorie des pervers sexuels. Mais le pervers est-il un malade susceptible d'être soigné ? Deux experts sont déjà venus dire, lundi, que oui, un troisième que non. *« Je comprends toute la douleur que j'ai pu faire à beaucoup de gens »*, a indiqué dans un souffle Christian Van Geloven, qui n'avait encore formulé ni regrets ni remords au cours de l'instruction.

Chantal Van de Portaele a cessé de fixer l'accusé. Avec attention, elle écoute et a entrepris de prendre des notes.

JEAN-MICHEL DUMAY

Christian Van Geloven devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales

Psychothérapie pour un homme seul

PERPIGNAN

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'assassinat de l'avocat Jacques Perrot devant la cour d'assises de Paris

La miséricorde du Père Simon

La cour d'assises de Paris, qui juge Mme Elisabeth Cons depuis le 2 mars, a terminé, lundi 21 mars, la phase de l'audience consacrée aux débats proprement dits. La parole sera désormais aux hommes de robe, et, pendant trois jours, les avocats des parties civiles, l'avocat général et la défense tenteront de résumer trois semaines de débats souvent confus et désordonnés.

C'est la fin. Inconsciemment, on espère l'argument suprême, le témoignage solide tant attendu, le mot ou la phrase incontestable qui sera l'estocade. Et l'audience se termine normalement, en ronronnant. Comme elle a souvent ronronné. Comme si ce n'était pas la dernière journée de débats. Une fois de plus, on parle de l'argent de Mme Cons, de ses mensonges, de ses maladies.

Un expert-comptable, Edouard Salustro, a étudié les recettes et les dépenses de l'accusée. Ne disposant pas de tous les renseignements, il a procédé *«par extrapolations, avec les réserves d'usage»*. Dans son désir d'être bref, l'expert aligne rapidement une série étourdissante de chiffres devant les jurés, qui cessent de prendre des notes pour lancer au spécialiste un regard désespéré. Il est cependant possible de déduire que Mme Cons aurait dépensé beaucoup plus d'argent en 1985, année de l'assassinat de Jacques Perrot, que les autres années, et en tout cas, de 1982 à 1985, l'expert trouve un excédent de dépenses de 600 000 francs sur un total de 2,6 millions. Un excédent qui serait, selon l'accusation, le prix payé pour l'assassinat de Jacques Perrot.

L'expert est plus convaincant lorsqu'il analyse les comptes suisses de Mme Cons pour constater : *«A partir du versement initial de 2,7 millions, l'alimentation vient seulement des placements financiers. Ce compte s'est auto-alimenté.»* La thèse de l'accusée, qui présente ses comptes en Suisse comme des *«comptes de transit»*, destinés à des transferts de fonds vers le Vatican opérés à l'initiative de la congrégation religieuse des Missions étrangères de Paris, est donc difficile à soutenir. Pourtant, Mme Cons insiste : *«Même les entrées initiales ne sont pas de mon fait. L'argent n'est pas venu par une opération du Saint-Esprit.»* Et avec un air mystérieux, elle ajoute : *«J'avais en Suisse des procurations sur une quinzaine de comptes.»*

Si la version de Mme Cons paraît rocambolesque, la naïveté prolongée des Missions étrangères laisse perplexe, et le témoignage du Père Jean Simon, procureur (financier) de cette congrégation religieuse à Genève, renforce l'impression d'ambiguïté face aux rapports de ces ecclésiastiques et de leurs avocats. Pendant plus de dix ans, Mme Cons leur a soutiré des sommes considérables en inventant une fausse procédure dans une affaire de succession.

A la barre, le Père Simon observe sèchement : *«En 1977, mes supérieurs de Paris m'ont demandé de faciliter l'ouverture d'un compte à Mme Cons dans une banque suisse. Jusqu'en 1980, j'ai reçu des ordres de verser au compte de Mme Cons des sommes qu'eux-mêmes fixaient.»* Il a ainsi réglé 6 974 000 francs, et les versements auraient cessé lorsque les Missions étrangères de Paris ont fait radier Mme Cons du barreau, après avoir enfin aperçu l'escroquerie. Le Père Simon est formel. *«Après cela, il n'y a pas eu un sou de versé.»*

«Je la prenais un peu en pitié»

Cependant, le Père Simon a un sens aigu de la miséricorde, car il a reçu Mme Cons après 1980, lorsqu'elle venait en Suisse pour faire quelques prélèvements sur ses comptes. *«Elle venait de temps en temps à Genève. Elle nous téléphonait. Elle nous disait qu'elle était membre d'une commission de l'ONU»*, raconte tranquillement le Père Simon. Sidéré, le président Corneloup voudrait comprendre : *«Mais enfin, mon père ! Elle venait, selon vos supérieurs, de vous escroquer des sommes importantes, et après avoir été grugé, vous continuiez à la recevoir ?»*. Le Père Simon invoque alors la charité chrétienne : *«Elle me donnait des nouvelles épouvantables de sa famille, de sa santé, je la prenais un peu en pitié.»* Le magistrat n'est pas convaincu, surtout que la fondation des Missions étrangères de Genève ne s'est pas contentée de fournir à Mme Cons quelques mots de réconfort. Ils la présenteront à un garagiste, afin qu'elle s'achète une voiture qui sera immatriculée en Suisse, avec une assurance domiciliée à l'adresse des Missions étrangères.

Pressé de questions, le Père Simon, spécialiste financier des Missions étrangères de Genève, admet qu'il s'est étonné des sommes versées à Mme Cons jusqu'en 1980. *«J'en avais averti mes supérieurs à Paris... On m'a répondu de continuer.»* Cependant, le religieux est catégorique. Il n'a jamais été question de faire passer de l'argent au Vatican, comme le soutient Mme Cons. Au banc de la défense, Me Bernard Prévost est dubitatif. Il cite un rapport adressé à Rome en 1980 par le Père Simon qui fait part des craintes des Missions étrangères devant le projet de réorganisation de la congrégation et d'un risque financier lié à une éventuelle arrivée de la gauche au pouvoir. *«C'est une crainte qui pouvait exister...»*, répond seulement le Père Simon, alors que l'avocat soupire : *«Et l'on dit que c'est ma cliente qui est mystérieuse !»*

MAURICE PEYROT

L'affaire des Girondins de Bordeaux

Claude Bez est condamné à un an de prison ferme

BORDEAUX

de notre correspondant

Claude Bez, ancien président du Club des Girondins de Bordeaux, a été condamné, lundi 21 mars, à deux ans de prison, dont un avec sursis, et à 2 millions de francs d'amende, par la troisième chambre correctionnelle de la Gironde devant laquelle il avait comparu (*le Monde* du 26 et du 28 janvier), pour escroquerie, manœuvres frauduleuses, complicité de faux et usage de faux en écriture de commerce et recel de somme d'argent provenant de faux. Ses coïnculpés, son fils Eric, gérant d'une société chargée de l'aménagement du centre d'entraînement des Girondins, au Haillan, André Pinsan, directeur de travaux, et Jacques Rubio, directeur des établissements Malardeau, chargés de l'aménagement et commanditaires du club, ont été relaxés.

Il était reproché à Claude Bez d'avoir surévalué en 1987 les marchés de restauration du centre d'entraînement pour une somme de 10 millions de francs. Il avait ainsi récupéré, par l'intermédiaire de délégations de créances, les sommes publiques non affectées au règlement des travaux. La fraude avait été découverte à la suite d'une enquête fiscale qui avait montré qu'une partie de la somme avait été transférée au Sénégal pour un hôtel dont Claude Bez s'était rendu acquéreur.

Le tribunal a, par ailleurs, déclaré recevable la demande de 2,5 millions de francs de dommages et intérêts présentée par le conseil général de la Gironde avec intérêts de droit à compter du 6 février 1989.

Le tribunal a également accordé 1 franc, à titre provisionnel, à la ville de Bordeaux et au conseil régional d'Aquitaine, également parties civiles. Jacques Chaban-Delmas, qui se disait assuré que Claude Bez *«n'avait pas détourné un centime»*, avait toujours refusé d'aller au-delà. Jacques Valade, président du conseil régional, n'avait pu que se montrer aussi magnanime. La condamnation de Claude Bez pour escroquerie les oblige aujourd'hui à sortir de leur réserve. L'un et l'autre ont fait savoir qu'ils allaient, maintenant que la justice avait tranché, engager l'assignation.

Claude Bez, qui fait l'objet d'autres poursuites judiciaires pour sa gestion du club, a annoncé qu'il allait faire appel de ce jugement.

PIERRE CHERRUAU

DÉFENSE

Des aveux de M. de Marenches à «Time»

Les sales besognes des services spéciaux français

Selon le témoignage de leur «patron» de l'époque, les services spéciaux français ont réussi à identifier le mal dont souffrait, avant sa mort en 1982, le secrétaire général du parti communiste soviétique, Leonid Brejnev, en ayant eu un accès clandestin aux toilettes de la chambre d'hôtel qu'il a occupée lors d'une visite officielle dans un pays occidental. Cette révélation figure dans un entretien de l'hebdomadaire américain Time (daté 28 mars) avec Alexandre de Marenches.

Alexandre de Marenches a dirigé, de 1970 à 1981, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qui est devenu la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Il a écrit ses souvenirs, en 1986, sous le titre *Dans le secret des princes*. Mais l'anecdote confiée à *Time* n'y est pas mentionnée et, de ce point de vue, elle est inédite.

Comme de nombreux gouvernements occidentaux, souligne M. de Marenches, la France était curieuse de connaître l'état exact de santé de Leonid Brejnev durant ses dernières années. *«Il* [le secrétaire général du PC de l'Union soviétique] *séjournait à l'Hôtel d'Angleterre, à Copenhague, durant une visite d'Etat»*, souligne-t-il. *«Nos gens avaient loué une suite juste au-dessous de celle de Brejnev et ils avaient démonté toute la plomberie. Ils ont intercepté le curage de ses toilettes et envoyé les échantillons à Paris, aux fins d'analyses»*. C'est ainsi, selon leur «patron», que les agents du SDECE ont pu déceler les dommages apportés par la vodka au foie du chef du Kremlin. *«Les jours du vieil homme étaient comptés»*, dit-il.

Le 11 novembre 1982, le jour de la disparition de Leonid Brejnev, l'agence officielle Tass a diffusé un communiqué indiquant que le secrétaire général du PCUS souffrait, selon ses médecins, d'une maladie cardio-vasculaire (infarctus du myocarde et anévrisme de l'aorte) et qu'il avait succombé à cette maladie.

En règle générale, les services spéciaux, dans le monde, sont équipés pour ce genre d'analyses et leurs équipes – qui comprennent notamment des médecins et des psychologues – ont souvent à dresser des bilans de santé ou des «profils» des personnalités que les chefs d'Etat, desquels ils relèvent, vont rencontrer. Ne dit-on pas, en effet, que la CIA a été longtemps à l'affût de connaître ce dont souffrait Georges Pompidou, avant ses entretiens avec le président Richard Nixon à Reykjavik, et qu'elle avait réussi à entrer en possession de documents médicaux attestant la gravité du mal présidentiel ?

A *Time*, M. de Marenches rapporte également qu'il a proposé, en 1981, aux Etats-Unis – en particulier au président Ronald Reagan et à William Casey, le «patron» de la CIA – d'organiser l'opération *Mosquito* [Moustique] qui consistait à miner le moral des troupes soviétiques en Afghanistan, par la diffusion de fausses consignes. L'opération fut ainsi baptisée, dit-il, parce qu'*«un simple moustique peut rendre fou un ours»*. Le projet fut approuvé par les deux responsables américains. Mais il ne fut pas mis en pratique. *«J'ai demandé*, explique M. de Marenches, *à Casey : «Bill, pouvez-vous m'assurer qu'on ne pourra jamais m'impliquer dans une telle affaire et que ma photographie ne se retrouvera pas dans le* Washington Post *?». Il m'a répondu : «Alex, je ne peux pas vous le garantir !». Alors, je lui ai dit : «Le contrat entre nous n'existe plus»*.

C'est la première fois que cette dernière anecdote – comme la précédente – est rapportée par l'ancien «patron» du SDECE.

JUSTICE

L'ancien chef du renseignement de la Milice pour la région de Lyon, Paul Touvier, était un ignorant. A l'entendre, lundi 21 mars, répondre à l'interrogatoire de personnalité devant la cour d'assises des Yvelines, il ne savait rien des rafles de juifs en 1942, rien du «statut» des juifs selon Vichy. Antisémite? Il ne pouvait, étant chrétien... Quant à l'affirmation de liens entre Milice et nazis, il la trouve rien moins que «ridicule».

■ PROCÉDURE. Avant le début de cet interrogatoire de personnalité, la cour d'assises a répondu, lundi, à la question de procédure que lui avait posée, vendredi dernier, Mᵉ Trémolet de Villers. L'avocat de Paul Touvier avait demandé que l'on tienne compte du nouveau code pénal pour définir l'accusation de «crime contre l'humanité» (le Monde daté 20-21 mars). La cour considère que les faits reprochés à l'accusé recevront leur qualification à la clôture des débats.

Le procès de l'ancien milicien devant la cour d'assises des Yvelines

La voix qui nie de Paul Touvier

C'est une voix douce de vieillard tranquille. Une voix surannée qui paraît sortir d'un Gramophone. Une voix des temps de cendres et de mépris. Une voix de fuite et d'esquive. Une voix qui zigzague et nie.

Cette voix-là, lundi 21 mars, a soudainement enveloppé la cour d'assises des Yvelines. Suffisamment basse pour contraindre au silence. Suffisamment brève pour que l'on s'irrite de la volubilité du président Henri Boulard. Suffisamment sûre d'elle pour provoquer quelques mouvements divers...

Car Paul Touvier, soixante-dix-huit ans, accusé de complicité de crime contre l'humanité, s'est installé sans vergogne dans le rôle de l'antisémite par inconscience. Un rôle de maître patelin, écartant les évidences avec la bonhomie apaisée des professionnels, nullement dérouté par les questions acerbes des avocats des parties civiles, seulement lassé de devoir répéter si souvent qu'il fut un ignorant.

Quand Mᵉ Arno Klarsfeld lui demande s'il a été au courant des rafles de juifs en 1942, il susurre : *«On n'a pas su ces choses-là... Comprenez, à cette époque, il n'y avait pas la télévision.»* C'est dit d'une voix étale, de cette voix autrefois aigrelette, métallique, et parfois suppliante.

Ces temps de schlague

Quand Mᵉ Alain Jakubowicz l'interroge sur la connaissance qu'il eut du «statut» des juifs, loi d'exclusion promulguée le 3 octobre 1940 par le maréchal Pétain, il assure : *«Cela m'a échappé.»* L'avocat insiste. Paul Touvier continue, imperturbable : *«Je n'ai jamais eu connaissance de ce statut.»*

L'ancien chef milicien est admirable de calme. Comme les autres jours, ses mains restent en repos. Son visage tranche toujours aussi nettement sur son polo recouvert d'un gilet rouge sang. On le questionne, il répond. *«L'accusé se trouvait-il à l'église le 6 septembre 1942? – Que s'est-il passé? – Une lettre de protestation très ferme contre les persécutions des juifs signée par le cardinal Gerlier a été lue dans toutes les églises de son diocèse. – Je n'étais sans doute pas à la messe ce jour-là...»*

Et l'étoile jaune? *«Non, nous n'étions pas au courant en zone libre. Et puis ce n'était pas mon premier souci.»* Plus tard, il ne veut pas se souvenir de Xavier Vallat, qu'il connaissait personnellement, et qui fut durant l'Occupation l'un des responsables du service des questions juives.

Paul Touvier semble se référer à une autre France, pétainiste bien sûr, mais surtout pas antisémite. Mᵉ Ugo Iannucci rappelle que, dans la bibliothèque de son père, trônaient les lourds volumes de *la France juive*, d'Edouard Drumont. *«Paul Touvier a-t-il subi l'influence de cette éducation antisémite?»* demande l'avocat lyonnais. *«Il est évident que j'ai subi l'influence de mon père. Je ne vois rien de scandaleux là-dedans»*, répond Touvier en se défaussant.

Du reste, l'ancien milicien se fait un rempart du catholicisme. *«Etant catholique*, explique-t-il à la cour, *je ne peux pas être antisémite. Je ne me considère pas du tout comme un antisémite.»* Précisément, le premier assesseur, Marie-Thérèse Lesueur de Givry, lui demande s'il est catholique, catholique pratiquant, bref, quelle est sa pratique : *«Tout est résumé dans le Credo, je n'ai rien a ajouté*, souffle Touvier. – *A quelle partie du Credo pensez-vous particulièrement?* continue le juge. – *«Je crois en un seul Dieu...» Il faut le réciter complètement? «Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible. Je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu»... Je m'embrouille... En tout cas, il n'y a pas une seule virgule antisémite.»*

Mais le dialogue, conduit fortement par le juge, continue : *«Alliez-vous à la messe en 1943?»* La voix du Gramophone prend alors une coloration nasillarde : *«J'étais tellement occupé pendant la période de Lyon que j'ai un peu abandonné la pratique.»* La voix évoque prudemment ces temps de schlague. La voix, guidée par le président, revient sur cet avant-guerre où ligues et fédérations communiaient dans la haine du métèque et de la gueuse.

Ce sont ses vingt ans. Il lit *la France catholique*, *le Nouvelliste de Lyon* et l'hebdomadaire *la Croix de Savoie*. Il obéit à son père : *«On ne badinait pas avec le père.»* Il s'émeut de l'issue sanglante de la journée anti-parlementaire du 6 février 1934 à Paris : *«On a tiré sur la foule. Des gens ont été tués!»*

Pour la première fois, sa voix s'est légèrement élevée dans une pitié rétrospective. Et l'on ne peut s'empêcher, au même instant, de penser à la mort des sept fusillés de Rillieux pour lesquels il comparaît. Mais déjà, le président Boulard continue par petites touches de préciser le portrait politique de l'accusé. Comme beaucoup, l'accord de Munich, qui scelle entre Berlin, Rome, Paris et Londres une paix précaire, le rassure, et l'invasion allemande, un an plus tard, lui apparaît comme *«un coup de tonnerre dans un ciel bleu»*.

Après la débâcle, l'armistice et la prise du pouvoir en douceur par le «vainqueur de Verdun» le rassure. Il adopte alors un slogan : *«Une seule France, un seul chef : le maréchal Pétain.»* C'est simple et plus rien ne le choquera de la part de ce régime de Vichy qu'il va pourtant approcher de près. Si la poignée de main de Montoire, fin 1940, entre Hitler et Pétain le surprend et le trouble, il n'en prend pas moins sa carte à la Légion des combattants une semaine plus tard.

En 1942, il adhère tranquillement au service d'ordre légionnaire (SOL). Le président de la cour d'assises lit à haute voix les vingt et un points du serment qu'il fallait alors prêter pour être adoubé. Touvier opine de la tête à chacun : «(...) *Contre le bolchevisme, Pour le nationalisme, Contre la lèpre juive, Pour la pureté française* (cette fois, l'ancien milicien intervient : *«Oui, ça, ça m'a échappé»*) *Contre la franc-maçonnerie, Pour la civilisation chrétienne* (*«C'est ça»*), *Contre l'oubli des crimes, Pour le châtiment des coupables»*. Face au jury, Touvier opine une dernière fois.

Une formation idéologique

Mais tout bien considéré, l'antisémitisme de ce serment le laisse dubitatif : *«Ce ne sont que des mots*, dit-il doucement. *Je ne voyais pas d'antisémitisme là-dedans. Les vingt-et-un points ont été écrits par Jean Bassompierre. Il n'a certainement pas voulu leur donner un ton méchant. J'ai vu les points qui m'intéressaient, qui me passionnaient même, et je n'ai pas vu les autres...»*

En ce temps-là, Touvier explique qu'il fut surtout séduit par l'affiche du SOL où l'on pouvait distinguer en arrière-plan *«un chevalier tout en blanc»*. *«C'était... séduisant»*, murmure-t-il. Et la Milice, créée le 30 janvier 1943? Et le bras armé de cette Milice, la Franc-Garde, dont il fut aussi? Et le serment prêté par son chef, Joseph Darnand, au führer germanique Hitler à l'ambassade d'Allemagne à Paris? interroge le président.

«Je ne l'ai pas su tout de suite. – Cela a pourtant dû se savoir. – Oui. – Qu'en pensez-vous? – Il avait sans doute ses raisons. Mais il était toujours derrière le maréchal et, pour moi et mon père, c'était l'essentiel.» Le président le coupe. Touvier reprend la parole : *«La raison principale du serment prêté par Darnand, c'était pour avoir des armes. Il s'agissait de nous défendre. On nous tuait dans la rue.»*

Le lien entre la Milice et Berlin est souligné par Mᵉ Alain Lévy, qui lit des extraits des cours de formation idéologique reçus par l'ancien chef milicien : *«Nous avons la volonté d'instaurer un régime autoritaire, national et socialiste. Le devoir de guerre du milicien sera d'abord de combattre sur le front intérieur comme les jeunesses hitlériennes.»* Et l'avocat s'étonne : *«L'accusé est amnésique. C'est étrange qu'il ne se rappelle plus que la Milice était national-socialiste.»*

«Monsieur Paul»

De cette collaboration ou de cette collusion entre miliciens et nazis, Paul Touvier ne veut précisément pas entendre parler. Lorsque Mᵉ Arno Klarsfeld évoque Klaus Barbie – *«Klaus et Paul marchaient main dans la main»*, – l'accusé dément fortement : *«C'est absolument faux, c'est ridicule. Il ne faut pas faire un bloc, non, il ne faut pas dire des choses comme cela.»*

Le président Boulard feuillette son dossier et en sort un document. A deux reprises, fin 1943 et début 1944, les services spéciaux de la France libre, à Londres, ont reçu des télégrammes sans équivoque : *«Touvier alias Monsieur Paul travaille pour les services allemands.» «Touvier, chef du Deuxième service, indicateur de la Gestapo, a été nommé à Lyon.»*

Paul Touvier, à nouveau, dément : *«Tout cela est complètement faux. – Votre numéro de téléphone, le 580, est indiqué dans un autre télégramme. – Je n'avais pas le téléphone. – Un document relève que vous avez remis des listes de noms de communistes à la Gestapo. – Je réponds d'une manière très nette : je n'ai jamais été membre de la Gestapo. Je n'ai jamais remis des listes.»*

Une seule fois, Paul Touvier se lasse de cette longue audience : *«Je ne sais plus. J'ai trop mal à la tête. J'arrête.»* Il ne se départira pourtant pas de son sang-froid. De même qu'il réagit très modérément lorsque sa vie privée est évoquée, sinon sérieusement mise en cause. Ses amours à éclipses avec une prostituée, Marie-Louise Charroin, de 1938 à 1943, font cependant l'objet d'une rude polémique entre les avocats des parties civiles, dont certains le dépeignent comme un *«proxénète»*, et son avocat, Mᵉ Trémolet de Villers.

L'accusé Paul Touvier est une pierre grise. Et les pierres ne connaissent ni la colère ni la passion. L'accusé est bien ce *«maniaque de l'ordre»* décrit par son frère Jean, cet obsédé *«de la propreté et de la minutie»*, selon l'une de ses sœurs. Il s'économise. Il se tient immobile en attendant pire : son prochain interrogatoire sur son rôle de chef milicien à Lyon.

LAURENT GREILSAMER

Les «Statuts des juifs»

Tout au long de l'Occupation, le régime de Vichy a promulgué de nombreuses lois et décrets visant à exclure les juifs de la vie de la nation. Le premier statut des juifs paraît le 3 octobre 1940 au *Journal officiel* et commence par le fameux : *«Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français, le conseil des ministres entendu, décrétons...»*.

La notion de race juive est ouvertement affirmée dans l'article premier : *«Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.»* Le texte de loi ordonne notamment que plus aucun juif ne travaille dans la fonction publique, la presse, le cinéma, et il réglemente l'accès aux professions libérales, veillant à *«l'élimination des juifs en surnombre»*.

Au cours de la discussion du texte en conseil des ministres, le responsable de la politique étrangère française, Paul Baudoin, note à son usage : *«C'est le maréchal qui se montre le plus sévère. Il insiste en particulier pour que la justice et l'enseignement ne contiennent aucun juif.»*

Un second statut, qui remplace le premier, est adopté le 2 juin 1941. Encore plus sévère, il vise à exclure totalement la population juive de tout travail dans la fonction publique, les professions libérales, le tertiaire, les activités commerciales, industrielles et artisanales. Des sanctions comme l'internement dans des camps spéciaux sont prévues en cas de «fraude».

Vichy sera, en revanche, réticent à imposer aux juifs le port de l'étoile jaune. Darlan, le chef du gouvernement en janvier 1942, écrit : *«L'excès même de ces décisions irait certainement à l'encontre du but recherché et risquerait de provoquer un mouvement en faveur des israélites, considérés comme des martyrs.»* Mais le 29 mai 1942, une ordonnance allemande oblige les juifs, *«dès l'âge de six ans révolus»*, à porter l'étoile jaune en public dans la zone occupée.

L. G.

► *On peut se reporter utilement au Calendrier de la persécution des juifs en France (1940-1944)*, de Serge Klarsfeld, édité au FFDJF, 32, rue La Boétie, 75008 Paris, ainsi qu'au recueil *les Lois de Vichy*, de Dominique Rémy, éditions Romillat, Paris, 1992, 236 pages, 55 F.

La notion de «crime contre l'humanité»

La réponse des juges à Mᵉ Trémolet de Villers

La cour d'assises des Yvelines a rejeté, lundi 21 mars, les conclusions défendues vendredi dernier par le conseil de Paul Touvier, Mᵉ Jacques Trémolet de Villers. Ce dernier demandait que l'on applique à l'accusé les dispositions les plus favorables des différents textes définissant, depuis l'accord de Londres de 1945, la notion de crime contre l'humanité.

La demande de Mᵉ Trémolet visait à écarter toute référence au génocide dans les poursuites contre l'ancien chef milicien. Dans son arrêt, la cour considère notamment que l'accusé, comme le veut l'article 6-3ab de la Convention européenne des droits de l'homme, a été *«informé en temps opportun de la nature des faits»* qui lui sont reprochés.

D'autre part, elle souligne que les faits désignés dans l'arrêt de renvoi de Paul Touvier *«ne sauraient recevoir leur qualification que dans les questions posées à la Cour et au jury»* avant la clôture des débats.

L'affaire des journaux électoraux d'Alain Carignon

Deux dirigeants du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez mis en examen pour abus de biens sociaux

Deux dirigeants de filiales du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez ont été mis en examen, jeudi 17 mars, pour *«abus de biens sociaux»* par le juge Philippe Courroye, qui instruit l'affaire des magazines *Dauphiné News* et *News*, lancés à Grenoble lors de la campagne des élections municipales de 1989 (*le Monde* du 9 février). Il s'agit de Louis Béra, PDG de SERECOM et administrateur de SEREPI (Société d'exploitation des réseaux d'eau potable intercommunaux), et de Jean-Jacques Prompsy, administrateur de SEREPI et de la Société de contrôle et de management (SCM). Dans le même dossier, qui atteint l'entourage d'Alain Carignon, maire de Grenoble et ministre de la communication, Frédéric Mougeolle, ancien responsable de ces magazines, a été mis en examen pour *«recel d'abus de biens sociaux»*.

LYON

de notre bureau régional

Ancien directeur de la rédaction du périodique municipal *Grenoble mensuel*, Frédéric Mougeolle avait lancé, le 15 octobre 1988, un mensuel baptisé *Dauphiné News*, bientôt suivi, en janvier 1989, d'une publication bi-hebdomadaire titrée *News*, paraissant les mardis et vendredis, et distribuée gratuitement dans les boîtes aux lettres de Grenoble à plus de *50 000 exemplaires. Se présentant* comme *«indépendants»*, ces magazines quadrichromiques avaient pour objet essentiel de vanter le *«dynamisme»* de Grenoble et les mérites de son maire, Alain Carignon, dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales de mars 1989. De nombreuses notes manuscrites de «recommandations» émanant de M. Carignon révélèrent (*le Monde* du 22 février 1989) que le futur ministre de la communication était le vrai «patron» et le rédacteur en chef occulte de ces journaux dont la parution cessa d'ailleurs peu de temps après sa réélection à la mairie.

Une enquête préliminaire menée par la division financière du SRPJ de Lyon révéla que le déficit laissé par cette brève aventure médiatique avoisinait 6 millions de francs. Il fut «épongé» par le groupe Lyonnaise des eaux *via* plusieurs de ses filiales, dont SEREPI et SERECOM. Cette dernière société, créée pour la circonstance, avait progressivement apuré les dettes du holding de presse Dauphiné News, dont le siège avait été successivement transféré de Grenoble à Paris puis de Paris à Nanterre, 72, avenue de la Liberté, à l'adresse du siège social de la Lyonnaise des eaux-Dumez.

Les enquêteurs n'ont sans doute pas manqué de remarquer que, par l'intermédiaire de la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (COGESE), regroupant la SEREPI et la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), la Lyonnaise des eaux avait obtenu la gestion du service des eaux de la ville de Grenoble, privatisée le 13 juillet 1989, sans que rien dans la campagne de M. Carignon n'ait pu le laisser prévoir. Comme ils ont dû noter que le liquidateur des sociétés dissoutes du groupe de presse n'était autre que le directeur général de la COGESE et de la SDEI, Guy Facy.

L'audition de Jérôme Monod

L'analyse de ces circonstances particulières – la privatisation, *très contestée, donna lieu à des* manifestations et à une pétition – et de ces troublantes coïncidences a déjà amené la justice à estimer que les filiales de la Lyonnaise étaient sorties de leurs rôles en renflouant, avant de le liquider, un holding de presse aux visées électorales. D'où, sans doute, la longue audition comme témoin à laquelle Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux-Dumez a été soumis, le 23 février, par le juge Courroye (*le Monde* daté 27-28 février).

Frédéric Mougeolle, qui semble être considéré aujourd'hui comme le principal bénéficaire de cette étrange opération financière, donnera-t-il des explications convaincantes au magistrat instructeur qui le poursuit pour recel d'abus de biens sociaux? En mai 1993, son avocat, Mᵉ Jean-Louis Dutaret, aujourd'hui PDG de la Sofirad et conseiller du ministre de la communication Alain Carignon, avait déclaré au *Monde* : *«En aucun cas il n'y eut de contrepartie à la privatisation des eaux de Grenoble.»* Cette question, à propos d'un possible «renvoi d'ascenseur» reste pourtant au cœur de l'instruction qui se développe. En sa qualité de PDG de la société anonyme MCM information et communication, qu'il a créée en octobre 1990 (et dont SERECOM, représentée par Louis Béra, est administrateur et actionnaire minoritaire), Frédéric Mougeolle assure aujourd'hui la conception rédactionnelle et graphique de *Grenoble mensuel*, édité par l'association municipale Grenoble communication (Greco).

ROBERT BELLERET et CLAUDE FRANCILLON

MÉDECINE

Décrétant un «véritable état d'urgence»

Mᵐᵉ Veil promet 360 millions de francs pour la prise en charge sanitaire des détenus

Au cours d'une journée consacrée à l'organisation des soins en milieu pénitentiaire, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a fait le point, mardi 22 mars, de l'application de la loi du 18 janvier réformant la prise en charge sanitaire des détenus. Estimant que la situation actuelle appelle *«un véritable état d'urgence sanitaire»* – 10 % des détenus sont séropositifs pour le virus du sida, 15 % sont toxicomanes, 30 % présentent une forte dépendance à l'alcool, etc. – Mᵐᵉ Veil a rappelé les deux principaux changements : d'une part, le service public hospitalier devient le maître d'œuvre de la *«dispensation»* des soins en milieu pénitentiaire; d'autre part, les détenus sont inscrits automatiquement au régime général de la Sécurité sociale. Ainsi, en règle générale, les détenus auront droit, dès leur incarcération, aux prestations en nature des assurances maladie et maternité du régime général.

Souhaitant que cette réforme soit mise en œuvre dans les meilleurs délais, Mᵐᵉ Veil a demandé à chaque direction régionale de l'action sanitaire et sociale (DRASS) de désigner pour chaque établissement pénitentiaire le centre hospitalier chargé de délivrer ces soins. Les préfets de région sont priés de *«faire diligence»*. L'ensemble du dispositif doit être opérationnel avant le 1ᵉʳ juillet 1995. *«A cette date*, a indiqué Mᵐᵉ Veil, *les cent soixante établissements pénitentiaires devront être liés par un protocole avec un établissement hospitalier.»* Afin que ces nouvelles missions dévolues aux hôpitaux ne les conduisent à puiser sur leurs dotations actuelles, le ministre a indiqué qu'une enveloppe budgétaire de près de 360 millions de francs avait été dégagée, hors taux directeur. Les personnels infirmiers relevant de l'administration pénitentiaire seront détachés dans les corps correspondants de la fonction publique hospitalière. Dans un délai d'un an, ils pourront opter soit pour leur intégration définitive à l'hôpital, soit demander d'intégrer la fonction publique d'Etat.

F. N.

L'autopsie en danger de mort

Le texte de loi sur la bioéthique voté par le Sénat menace cette pratique scientifique fondamentale en médecine

ON ignore le plus souvent que l'autopsie (cette *« action de voir de ses propres yeux »*) a deux visages. Il importe pourtant de faire la part entre l'autopsie *« médico-légale »* et l'autopsie *« clinique »* ou *« médico-scientifique »*. La première est mise en œuvre à la demande d'un juge d'instruction qui commet deux spécialistes de médecine légale pour une série d'examens qui visent à rechercher la cause d'une mort *a priori* considérée comme suspecte. La seconde, en revanche, est pratiquée en dehors de toute procédure judiciaire. Elle a pour but de découvrir les véritables causes du décès d'un malade. Il s'agit, en d'autres termes, d'établir un diagnostic *post mortem*, diagnostic porté non pas par un médecin légiste mais par un spécialiste d'anatomo-pathologie, discipline beaucoup trop mal connue, qui occupe une place essentielle dans la pratique de la médecine moderne (1).

« L'autopsie destinée à établir un diagnostic est une tâche pénible et peu valorisante dont les anatomo-pathologistes se passeraient bien, le développement de leurs activités diagnostiques sur le vivant occupant tout leur temps, résume le professeur Claude Got, anatomo-pathologiste (hôpital Ambroise Paré, Boulogne). *Cependant, quand un médecin n'a pu sauver la vie d'un malade, quand un médecin ne comprend pas ce qui s'est passé, il est de son devoir de le renseigner. L'autopsie médico-scientifique est irremplaçable pour comprendre le mode de production de certaines lésions. Ce sont les autopsies associées aux biopsies et à l'imagerie par scanner ou par résonance magnétique qui ont précisé la diversité des lésions cérébrales du sida. Comment améliorer l'efficacité des ceintures de sécurité ou des casques, sans autopsie médico-scientifique des victimes, dans un pays où la majorité des décès accidentels ne provoque pas d'autopsie médicolégale? »*

Ce ne sont là que des exemples. De nombreuses études continuent de démontrer qu'en dépit des progrès de la technologie médicale, une fraction importante (de l'ordre de 10 %) des diagnostics établis du vivant des malades ne sont pas confirmés lors de l'autopsie. Celle-ci met également en évidence des diagnostics qui n'avaient pas été évoqués chez le malade (2). A cet égard, une telle pratique constitue bien l'arbitre final de la qualité de la performance médicale et, au-delà de l'autocontrôle de l'activité des praticiens, contribue aux progrès de la thérapeutique.

La naissance de la médecine moderne

Or, l'autopsie tombe aujourd'hui dangereusement en désuétude. Amorcé il y a quelque temps déjà, le phénomène s'est accéléré ces dernières années, comme en témoigne, de manière criante, l'évolution du nombre des autopsies pratiquées dans les hôpitaux de l'Assistance publique de Paris *(voir encadré)*. Comment comprendre? Pourquoi la mort du malade met-elle de plus en plus fréquemment un terme au travail d'investigation médicale et scientifique entrepris de son vivant? Pourquoi le décès interdit-il la confirmation des hypothèses diagnostiques émises *ante mortem*? Quelles sont les véritables raisons de ce que nombre d'observateurs perçoivent comme un inquiétant recul de la pratique et de la réflexion médicale?

L'autopsie scientifique n'a pas toujours été méprisée ou ignorée. Dans son encyclopédie, Diderot écrivait, à l'article « cadavre » : *« La conservation des hommes et les progrès de l'art de les guérir sont des objets si importants que, dans une société bien policée, les prêtres ne devraient recevoir les cadavres que des mains de l'anatomiste et qu'il devrait y avoir une loi qui défendît l'inhumation d'un corps avant son ouverture. Quelle foule de connaissances n'acquerrait-on pas par ce moyen! Combien de phénomènes qu'on ne soupçonne pas et qu'on ignorera toujours, parce qu'il n'y a que la dissection fréquente des cadavres qui puisse les faire apercevoir! La conservation de la vie est un objet dont les particuliers s'occupent assez, mais qui semble négligée par la société. »*

La fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle ont accordé une grande importance à la pratique de l'autopsie. *« La médecine scientifique moderne est née de l'autopsie. La première méthode qui a permis à la médecine de sortir du verbalisme de nos ancêtres a été celle qui a consisté, comme on disait alors, à « ouvrir le corps », à chercher dans ce corps l'explication des phénomènes qui avaient provoqué la mort du malade*, écrivait, il y a trente ans, le professeur Henri Péquignot, dans un vigoureux et superbe plaidoyer en faveur de l'autopsie clinique. *Ce titre de gloire, que nul ne conteste, est peut-être un des handicaps que l'autopsie doit surmonter aujourd'hui. Cette méthode est ancienne. Par là même ne serait-elle pas dépassée? Certes, si beaucoup le pensent, très peu le disent; on continue à manifester à la « vérification anatomique » certaines formes extérieures de respect comme à l'égard de grands personnages quelque peu retombés en enfance. Mais le cœur n'y est plus »* (3). Ce propos n'a rien perdu de sa justesse ni de son actualité.

« La situation actuelle est hautement regrettable. Nous sommes face à une régression totale. D'un point de vue pédagogique, cela nuit grandement à la formation des futurs médecins comme à celle des médecins en exercice, estime le professeur Etienne-Charles Frogé (CHU de Tours), vice-président de la Société française de médecine légale et de toxicologie. *Il faut savoir que depuis la réglementation adoptée à la suite de la loi dite Caillavet, l'autopsie scientifique ne peut plus être réalisée que chez les personnes qui n'ont pas, de leur vivant, fait état de leur opposition à une telle pratique sur leur cadavre. »*

Sans doute faut-il ici compter avec l'évolution propre à la discipline de l'anatomie pathologique et à la passion que nourrit cette spécialité pour une nouvelle lecture du vivant. L'inquiétude des médecins devant le développement, réel ou supposé, du nombre des procès en responsabilité, doit aussi être prise en compte : établir scientifiquement que nous avons fait des erreurs diagnostiques et thérapeutiques *ne pourrait-il pas*, demain, disent-ils en substance, nous nuire?

En pratique, l'autopsie médico-scientifique ne peut être conduite, en milieu hospitalier, qu'après accord de l'administration, mais aussi, le plus souvent, après la vérification d'une acceptation *de facto* des proches du défunt. Et bien souvent, chez ces derniers, la volonté médicale d'identifier les véritables causes de la mort (en ouvrant le cadavre et, éventuellement, en prélevant des fragments anatomiques à des fins diagnostiques) est assimilée au prélèvement d'éléments anatomiques (organes, tissus), pour prolonger la vie de malades en attente de ces greffons. Or, le paysage s'est ici brutalement obscurci avec l'émergence de plusieurs affaires qui ont terni l'image, jusqu'alors sans tache, de cette activité chirurgicale.

Après la révélation dans ces colonnes (*le Monde* daté 17-18 mai 1992) de la plus spectaculaire de ces affaires, dite d'Amiens, et d'un prélèvement des globes oculaires sur le cadavre d'un adolescent effectué dans des circonstances controversées, Bernard Kouchner, alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, inquiet des répercussions médiatiques et psychologiques, exigea par voie de circulaire (datée du 31 juillet 1992) que l'administration *« s'assure auprès de la famille ou des proches du défunt que celui-ci n'avait pas fait connaître de son vivant son opposition au prélèvement »*. Après la réalisation d'une enquête, menée auprès des ophtalmologistes des CHU français, démontrant qu'il y avait un arrêt quasi total des greffes de cornée (deux mille malvoyants ou aveugles étaient en attente d'un greffon cornéen), une nouvelle circulaire tenta, sans succès, d'apporter un remède. L'incompréhension grandissait.

Survint alors le texte de loi sur la bioéthique. En première lecture, après des débats souvent confus, l'Assemblée nationale adopta trois articles organisant les prélèvements sur les cadavres. L'article 667-8 *bis* prévoyait : *« Aucun prélèvement à des fins scientifiques autres que celles ayant pour but de rechercher les causes de la mort ne peut être effectué sans le consentement du défunt exprimé directement ou par le témoignage de la famille. »*

« L'expression « autres que celles ayant pour but de rechercher les causes du décès » introduit la possibilité de faire des autopsies médicales dans un but diagnostique sans rechercher le consentement du défunt, explique le professeur Got. *Cet article semble même exclure la possibilité pour le défunt d'exprimer son opposition à une autopsie dans un but diagnostique, ce qui accroît les possibilités d'action des médecins par rapport à la loi de 1976! »*

En janvier dernier, le texte était débattu au Sénat. On supprima alors l'article 667-8 *bis*, l'autopsie pour déterminer les causes de la mort revenant dans le cadre général des prélèvements effectués dans un but scientifique ou thérapeutique. On est là, à nouveau, dans le paradoxe et la contradiction. D'une part, on unifie les principes éthiques sur lesquels repose l'ouverture du cadavre; d'autre part, en exigeant une démarche active du corps médical auprès de la famille après la mort, on condamne *de facto* la plupart des autopsies médico-scientifiques. La contradiction essentielle tient, en réalité, à la coexistence du principe du consentement présumé du défunt et de la recherche de l'avis de la famille ou des proches. La solution, si elle existe, impose d'améliorer le système de l'expression des oppositions individuelles (effectuées du vivant des personnes), tant aux prélèvements effectués dans un but thérapeutique qu'aux gestes de l'autopsie médico-scientifique.

L'examen en seconde lecture, début avril, par l'Assemblée nationale, des textes sur la bioéthique permettra-t-il de sortir de l'impasse? Si tel n'était pas le cas, on peut craindre que le refus multiforme de la mort, la hantise du devenir des corps, les quiproquos sur ce que doit être le respect des morts et l'angoisse du plus grand nombre face au savoir et au pouvoir médical, ne nous ramènent à la douloureuse époque où, loin des Lumières, les cadavres étaient cousus d'interdits.

JEAN-YVES NAU

(1) L'anatomo-pathologie a pour objet l'étude des modifications des structures des tissus et des organes relevant de processus pathologiques. Cette discipline permet ainsi d'établir ou de confirmer de nombreux diagnostics.

(2) Sur ce thème, on se rapportera à « L'autopsie : une aide diagnostique aux *morts cardiaques méconnues* » de B. Franc, H. Adlé et O. Dubourg (hôpital Ambroise-Paré, Boulogne). *Cardinale* tome IV, numéro 10, décembre 1992, 204, rue Lecourbe, 75015 Paris.

(3) « L'autopsie, cahiers Laennec, décembre 1965 ».

Lire également : « L'autopsie en milieu hospitalier en France », du docteur Erno Baviera. *Informations hospitalières*, mars 1985.

Chute libre dans les hôpitaux parisiens

Selon les chiffres fournis au *Monde* par le professeur Claude Got (hôpital Ambroise-Paré, Boulogne), le recensement du nombre des autopsies médico-scientifiques dans les hôpitaux parisiens témoigne de la désaffection grandissante vis-à-vis de cette pratique. On est ainsi passé de 5 389 autopsies réalisées en 1980 à 2 576 en 1990 et à 2 206 en 1993. Le phénomène est particulièrement net à l'hôpital Lariboisière-Fernand Widal (529, 185, 177), à l'hôpital Bicêtre (268, 109, 74), à l'hôpital Avicenne (166, 56, 28) et à l'hôpital Ambroise-Paré (191, 94, 55).

Bébé maïs en éprouvette

La première fécondation « in vitro » d'une espèce végétale vient d'être réalisée par des Français

LA naissance de Louise Brown, premier « bébé éprouvette » venu au monde en 1978, n'a pas seulement marqué le début de l'ère de la procréation assistée. En offrant la possibilité de féconder en laboratoire un œuf humain, cette prouesse, essentielle dans l'histoire de la médecine, a également permis d'observer dans les meilleures conditions les toutes premières étapes de la reproduction de notre espèce.

Un privilège que les spécialistes des plantes, longtemps impuissants à obtenir la même performance dans le règne végétal, pourront désormais partager. Ainsi que vient de le publier la revue *Science* (datée 18 mars), une équipe de chercheurs de l'École nationale supérieure (ENS) de Lyon vient en effet de réussir sur le maïs, pour la première fois au monde, une fécondation végétale *in vitro* en bonne et due forme.

Comment expliquer un tel décalage? Pourquoi la fécondation externe de l'œuf humain (ou FIVETE, pour « fécondation *in vitro* et transfert embryonnaire »), qui consiste à prélever un ou plusieurs ovules dans l'ovaire d'une femme, puis à les inséminer en éprouvette avec du sperme, s'est-elle révélée si difficile à réaliser chez les plantes? Tout simplement parce que ces dernières, à la différence des espèces animales, protègent les acteurs de leur fécondation par une barrière très complexe de tissus biologiques – ce qui rend leur isolement et leur manipulation particulièrement ardus.

Poupée russe

Le grain de pollen à l'origine des gamètes mâles se présente ainsi comme une boîte close et extrêmement rigide, dans laquelle des cellules de plusieurs types, parmi lesquelles les cellules sexuelles, cohabitent étroitement imbriquées les unes dans les autres.

Quand au pistil, réservoir des gamètes femelles, il reproduit le principe de la poupée russe : un ensemble de tissus dont une partie forme l'ovaire, lui-même contenant un ou plusieurs ovules dans lesquels se niche un sac embryonnaire qui, à son tour, recèle plusieurs cellules dont deux cellules sexuelles.

Difficulté supplémentaire : la reproduction des plantes à fleurs (angiospermes), contrairement à celle des animaux, débute non par une simple mais par une double fusion des cellules sexuelles. Si les Babyloniens – leurs bas-reliefs l'attestent – pratiquaient déjà de manière empirique la pollinisation artificielle des palmiers-dattiers, il fallut attendre la toute fin du dix-neuvième siècle pour que soit découvert ce phénomène de double fécondation. Et plus longtemps encore pour comprendre que l'une des fusions entre spermatozoïde et gamète femelle donne naissance à l'embryon proprement dit, tandis que l'autre est à l'origine de son tissu nourricier (albumen).

Face à ces multiples sophistications, on comprend mieux que les travaux des spécialistes de la fécondation végétale *in vitro* aient mis si longtemps à porter leurs fruits. Il fallut ainsi plusieurs années de patientes recherches pour que l'équipe du laboratoire de reconnaissance cellulaire et amélioration des plantes de l'ENS de Lyon (unité associée CNRS-INRA), grâce à diverses ruses biochimiques, parvienne à isoler de leurs tissus protecteurs les gamètes mâles (1986), puis les gamètes femelles (1989). Ce fut ensuite à deux chercheurs allemands de l'université de Hambourg, Erhard Kranz et Horst Lorz, que revint l'honneur, en 1993, de réussir chez le maïs la première fécondation artificielle en laboratoire. Mais celle-ci, pratiquée sous microscope grâce à la stimulation d'un micro-champ électrique, ne respectait guère les conditions naturelles de la fécondation.

Dans cette compétition qui oppose une quinzaine de laboratoires dans le monde, l'équipe que dirige Christian Dumas à l'ENS de Lyon vient donc, une fois encore, de reprendre l'avantage. La technique mise au point par ces chercheurs permet en effet, sans avoir recours au moindre champ électrique, de provoquer la double fusion des cellules sexuelles du maïs dans un milieu de culture très semblable à leur environnement naturel. Pour la première fois, la communauté scientifique dispose ainsi d'un véritable modèle de reproduction végétale.

CATHERINE VINCENT

Lire la suite page 14

Les photons trieurs

Hier curiosité de laboratoire, l'enrichissement de l'uranium par laser est en voie d'être maîtrisé. A la clef, le contrôle d'un marché de 25 milliards de francs par an

« C'EST *une guerre. Une guerre très dure qui aura surtout pour théâtre la zone Asie-Pacifique. Une guerre à coups de milliards où on va se battre contre les Américains.* » Jean-Yves Barré, directeur de la branche « Cycle du combustible » au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), n'hésite pas à se glisser dans la peau des entraîneurs sportifs pour communiquer son enthousiasme, motiver ses troupes et convaincre ses auditeurs. « *Ce combat sur l'enrichissement de l'uranium par laser, on va le gagner.* » Et puis, plus sérieux, il confesse : « *Ce sera dur, les Américains ont cinq ans d'avance sur nous, mais on ne peut pas les laisser avancer seuls sur une technologie aussi innovante.* »

Le temps n'est plus où les Américains, du fait des colossaux héritages et des suites du programme Manhattan (1), faisaient la pluie et le beau temps en vendant au prix qui leur convenait l'uranium enrichi dans leurs installations militaires de Paducah (Kentucky), Portsmouth (Ohio) et Oak-Ridge (Tennessee). Depuis, l'Europe a réagi en se dotant, dans les années 70, d'une usine moderne d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse, implantée à Pierrelatte, dans la Drôme, et gérée par la société Eurodif. Mais elle s'est aussi équipée, *via* le consortium Urenco, de trois autres usines de moindre capacité, fonctionnant à Capenhurst (Grande-Bretagne), Almelo (Pays-Bas) et Gronau (Allemagne) selon le principe, plus récent, de la centrifugation.

La situation sur le marché de l'uranium enrichi s'en est trouvée considérablement changée. Et ce d'autant plus que les Russes, qui exploitent aujourd'hui quatre usines par centrifugation, ont proposé, avec succès, leurs services sur le marché occidental et que le Japon, qui dispose maintenant d'une capacité modeste d'enrichissement pour satisfaire une partie de ses besoins nationaux, rentre dans le club des grands. Conséquences : le prix de l'uranium enrichi s'est stabilisé autour de 120-130 dollars l'UTS (2), mais le ralentissement, voire l'abandon, des programmes de construction de réacteurs nucléaires conduit aujourd'hui à une surcapacité de l'offre d'enrichissement par rapport aux besoins des exploitants de centrales.

Une preuve : les besoins mondiaux en uranium enrichi devraient être de 35 millions d'UTS par an en 1995 et de 39 millions d'UTS par an en 2005, alors que les capacités actuelles de production s'élèvent à 43,5 millions d'UTS. L'avenir paraît donc assuré. En fait, la situation est plus complexe. Si l'essentiel de la production mondiale d'uranium enrichi est aujourd'hui assurée par les deux usines de diffusion gazeuse américaines de Paducah et de Portsmouth (3), force est de reconnaître que ces deux installations, à l'inverse d'Eurodif, qui fonctionne selon la même technique, sont vieillissantes.

Un coût deux fois inférieur

Beaucoup s'attendent d'ailleurs à la fermeture de Portsmouth à la fin du siècle. Beaucoup s'interrogent aussi sur la fiabilité des sources d'approvisionnement russes et sur l'effet – à quelle date ? – de l'apparition des premières quantités d'uranium enrichi provenant du démantèlement des armes *russes (90 millions d'UTS sur* quinze ans). Dans ce contexte incertain, les spécialistes estiment qu'il y a donc place pour une nouvelle technique d'enrichissement très innovante donnant lieu à la construction d'usines modulaires fonctionnant sur ce principe. D'une capacité de 500 000 à 1 million d'UTS – contre près de 11 millions d'UTS pour Eurodif –, ces installations seraient très compactes, très peu gourmandes en énergie et économiquement très performantes. Les premières pourraient produire vers 2000-2005.

Dans le passé, les Etats-Unis ont consacré des budgets annuels d'environ 800 millions de francs au développement de cette technique laser connue sous le nom de SILVA (séparation isotopique par laser de la vapeur atomique d'uranium). La France, par l'intermédiaire du CEA et de la COGEMA, investit aujourd'hui 400 millions de francs, et le Japon, sans être aussi avancé que les Français, de l'ordre de 500 millions de francs. Ce sont des chiffres importants lorsqu'on les cumule sur une longue période.

Mais produire, grâce aux grains de lumière (photons) de faisceaux fournis par des lasers, de l'uranium enrichi à *des coûts deux fois inférieur* à ceux du marché actuel est à ce prix. On conçoit donc mal que la France, très impliquée dans le développement de l'énergie nucléaire, soit absente de cette aventure et laisse le champ libre aux Américains, soucieux, selon les propos de l'ancien secrétaire d'Etat à l'énergie John Herrigton, de reprendre le marché mondial de l'uranium enrichi aux Français.

Démarrée voici une vingtaine d'années en France, cette méthode d'enrichissement, qui marie les capacités de la lumière et les réactions de la matière, a l'élégance des solutions simples. Elle consiste à enrichir, en une seule opération, un gaz d'uranium 235 et 238 dans son composé le plus rare et le plus recherché : l'uranium 235. Ainsi, pour obtenir l'uranium enrichi que brûlent les centrales nucléaires à eau pressurisée, fait-on passer la teneur de l'uranium en uranium 235 de 7 kilos par tonne à 35 kilos par tonne.

Avec des techniques plus anciennes comme la centrifugation ou la diffusion gazeuse, une telle opération ne peut se faire en une seule passe. Il faut multiplier des centaines de fois les étapes et faire preuve d'une patience de bénédictin pour parvenir au résultat. Avec SILVA, rien de tel. Des chaînes de lasers à vapeur de cuivre alimentent des batteries de lasers à colorant dont les différentes lumières illuminent la vapeur chaude (1 200 °C) d'un gaz d'uranium. Mais, et c'est là le miracle, seuls les atomes d'uranium 235 sont « excités » par ce choc avec les photons. Ils deviennent alors électriquement chargés. Ainsi « ionisés », comme disent les physiciens, ils peuvent être ensuite attirés sur des plaques collectrices par un champ électrique.

Ce tri de la matière par des photons de lumière, d'une efficacité totale, est d'une simplicité confondante dans son concept, mais d'une complexité diabolique dans sa mise au point. Il y a loin en effet entre la réussite d'une expérience de laboratoire destinée à confirmer la validité d'un procédé et le développement de matériels fiables capables de déboucher sur la construction d'unités de production industrielles. En janvier 1992, les équipes du Centre d'études nucléaires du CEA de Saclay (Essonne) n'étaient pas peu fières d'avoir produit en peu de temps quelque 10 grammes d'uranium enrichi. Une misère comparée aux tonnes qu'Eurodif est capable de sortir.

Une démonstration en 1997

Mais cette étape, déterminante, a donné confiance aux chercheurs français. « *Nous préparons la suite à Saclay, où l'on construit une installation de séparation, Aster, capable, en 1997, de produire quelques dizaines de kilos d'uranium enrichi par campagne* », rappelle Jean-Yves Barré. Deux cent cinquante millions de francs ont été investis dans cette installation destinée à valider le procédé et à faire une première évaluation de ses coûts. Si tout va bien, cela pourrait conduire à la réalisation, en association avec la COGEMA, d'un pilote pré-industriel pouvant produire cette fois quelques kilos par heure.

Mais d'ici là, même si les chercheurs du CEA ne voient pas « *quel obstacle imprévu* » pourrait les conduire à stopper leurs travaux, tous savent qu'il leur faut maintenant apprivoiser cette toute nouvelle technique d'enrichissement, avancer pas à pas, gagner petit à petit des points de rendement sur les parties les plus délicates du procédé pour être un jour compétitifs. C'est la raison d'être de la mise en service récente à Pierrelatte d'une série d'installations (Amon, Anubis, Apis et Bras Laser C 100), d'une valeur de 80 millions de francs, destinée à tester et à qualifier certains matériaux et matériels tant dans le domaine des lasers que dans celui des systèmes de production de la vapeur d'uranium et de collecte de l'uranium enrichi.

Deux exemples. Il y a deux ans, les équipes du CEA ne disposaient que de lasers d'une puissance de 100 watts. Or on estime que des lasers de 400 watts fonctionnant pendant mille heures au moins sans panne sont nécessaires pour une unité de production industrielle. Le CEA et la CILAS, fabricant de lasers, travaillent donc d'arrache-pied à obtenir ces performances et se déclarent « *relativement confiants* ». Autre point dur, le module de production de la vapeur d'uranium qui doit être capable, dans un environnement industriel, de générer 20 à 30 kilos de vapeur d'uranium à l'heure. « *Ça, nous ne l'avons pas encore atteint* », reconnaît Jean-Yves Barré, qui ajoute aussitôt : « *Mais nous sommes optimistes.* »

De la maîtrise de ces techniques dépend l'économie future de l'enrichissement par laser. De la maîtrise des séparateurs, « *le cœur du procédé* », où l'uranium, vaporisé par un puissant canon à électrons, est éclairé par la lumière laser, dépend la place qu'occuperont demain les Français sur le marché de l'uranium enrichi. « *Car ce que l'on cherche, cette fois, ce n'est pas gagner quelques pour cent comme avec la centrifugation, mais disposer d'une technologie mutante qui nous fasse franchir d'un coup plusieurs étapes et nous permette de ramasser la mise* », confie Jean-Yves Barré.

Il faut aller vite. Les Américains sont déjà prêts. En avril, ils devraient s'interroger sur l'opportunité de lancer la construction d'une première unité industrielle d'enrichissement par laser. Las ! les choses ne sont pas simples, et les décisions risquent de s'engluer dans de longs débats politiques et administratifs. Une situation que les Français, « *en retard de cinq ans* » sur leurs « *amis d'outre-Atlantique* », regardent attentivement car, disent-ils, « *plus ils attendront, mieux ce sera pour nous. Sinon, qu'est-ce qu'on va ramer !...* »

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Lancé pendant la deuxième guerre mondiale, le programme Manhattan, qui avait pour but de réaliser une arme nucléaire, a permis aux Américains de développer nombre de techniques d'enrichissement. Deux seulement – la séparation électromagnétique, reprise dans les années 80 par les chercheurs irakiens, et la diffusion gazeuse – ont fait l'objet de réalisations industrielles dans les années de guerre et d'après-guerre.

(2) L'UTS, ou unité de travail Séparation, est un sigle barbare permettant en quelque sorte de mesurer l'uranium enrichi. A titre d'exemple, on considère qu'un réacteur de 1 300 mégawatts a besoin d'environ 100 000 UTS par an, soit environ 30 tonnes d'uranium enrichi à 3 %.

(3) Mise en service en 1945, Oak-Ridge, trop âgée, a été fermée. Les deux usines restantes peuvent produire 19,6 millions d'UTS par an, Eurodif 10,8 MUTS, les Russes 10 MUTS, Urenco 2,5 MUTS et le Japon 0,6 MUTS.

Bébé maïs en éprouvette

Suite de la page 13

Un modèle d'autant plus précieux que le maïs figure parmi les espèces dont la génétique est la mieux connue, ce qui devrait permettre, dans un proche avenir, de lever le voile sur les mécanismes moléculaires présidant aux toutes premières étapes de l'embryogénèse des plantes.

Barrières physiologiques

De ces lois naturelles, que sait-on aujourd'hui ? Rien ou presque. Il y eut certes quelques travaux récents, qui permirent d'en éclairer certains aspects : l'auto-incompatibilité, par exemple, ce mécanisme par lequel les espèces végétales ne peuvent s'auto-féconder. On disait depuis longtemps que cette mesure de survie (sans laquelle les plantes à fleurs, en majorité hermaphrodites, auraient probablement disparu depuis longtemps par excès de consanguinité) provenait du rejet, par le pistil, du pollen issu du même individu.

Il y a quelques années, deux équipes de chercheurs, l'une américaine et l'autre australienne, réussirent à isoler un groupe de gènes responsables de *ce phénomène de rejet* – gènes dont la structure n'est pas sans rappeler celle du complexe majeur d'histocompatibilité, qui détermine, chez les animaux, la reconnaissance du soi et du non-soi. Mais il s'agit là d'une des rares avancées récemment enregistrées dans le domaine de la reproduction des plantes à fleurs – et encore vaudrait-il mieux parler, dans ce cas précis, de non-reproduction.

A quelle nécessité biologique répond le phénomène de la double fécondation ? Comment les gamètes mâles contenus dans le tube pollinique pénètrent-ils jusqu'aux cellules femelles ? Quels phénomènes de reconnaissance, sans doute déterminants mais à ce jour totalement incompris, interviennent entre ces deux types de cellules ? Existe-t-il des barrières physiologiques, et lesquelles, empêchant dans certaines circonstances la germination du pollen ?

A toutes ces questions et à bien d'autres, les chercheurs espèrent enfin obtenir réponse grâce à l'étude *in vitro* de la fécondation végétale, jusqu'alors inaccessible à l'expérimentation.

« *Nos premières observations ont déjà permis de démontrer que la fusion des cellules sexuelles à l'origine de l'albumen se déroule beaucoup plus rapidement que celle qui donnera le futur embryon* », illustre Christian Dumas. Des perspectives fondamentales on le voit prometteuses, qui devraient largement compenser le faible intérêt agronomique de cette prouesse technique. Comparée par exemple à la récente et efficace méthode d'« haplodiploïdisation » (1), aujourd'hui employée pour sélectionner et améliorer de nombreuses espèces florales, potagères ou de grande culture, la fécondation *in vitro*, longue et fastidieuse, ne présente en effet guère d'intérêt. Elle pourrait en revanche faciliter l'introduction de nouveaux caractères dans certaines espèces particulièrement réfractaires aux manipulations génétiques, tel précisément le maïs.

CATHERINE VINCENT

(1) Développée au cours des années 1980, la technique dite d'haplodiploïdisation consiste à obtenir une plante à partir d'une seule cellule sexuelle, sans qu'ait lieu aucune fécondation. Comme la cellule qui lui a donné naissance, cette plante ne comporte dans un premier temps qu'un seul exemplaire de chaque chromosome : elle est haploïde, et de ce fait stérile. La restauration de la fertilité est ensuite obtenue par traitement à la colchicine, substance qui provoque la duplication des chromosomes : on obtient ainsi une plante diploïde, fertile, et de surcroît parfaitement homozygote, puisque les deux exemplaires de chacun de ses chromosomes sont rigoureusement identiques.

Avec l'installation d'un groupe de travail

Le conseil régional se cherche une politique de la ville

Le groupe de travail politique de la ville du conseil régional de l'Ile-de-France doit remettre le 30 avril, un rapport établissant un diagnostic et faisant des propositions pour les quartiers en difficulté. Ces mesures devraient se démarquer assez nettement de l'action décidée par le gouvernement.

« L'humilité et la modestie sont nécessaires pour mener à bien la politique de la ville », explique Eric Raoult en commentant la méthode adoptée par le gouvernement pour mettre en place son aide aux quartiers en difficultés. *« Il faut éviter de donner de faux espoirs. Il faudrait être plus précis sur le calendrier et l'affectation des subventions prévues dans les contrats de ville »* poursuit le bouillant député RPR de Seine-Saint-Denis, ardent zélateur de Jacques Chirac. Il vient d'ajouter la présidence du groupe de travail politique de la ville au conseil régional, à son titre de rapporteur du budget de la ville à l'Assemblée nationale, dont il est un des vice-présidents.

L'installation du groupe politique de la ville du conseil régional s'est fait, le 8 mars, dans une certaine discrétion. Sa création avait été décidée à l'occasion du dernier débat budgétaire. Il est composé d'un membre de chacune des formations de l'Assemblée où un consensus s'était dégagé, fin janvier, sur la nécessité pour la région de mener une action pour *« l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers en difficulté »*. Ce groupe de travail a été mis en place le jour même des premiers incidents à Garges-lès-Gonesse (*le Monde* du 10 mars). Michel Giraud, président du conseil régional a annoncé que l'Ile-de-France apporterait *« une contribution financière équivalente à celle de l'Etat, mais que celle-ci sera mise en œuvre selon des critères régionaux définis à la lumière des travaux du groupe »*. Le ministre du travail répond ainsi aux souhaits du gouvernement de voir les collectivités locales s'engager financièrement à parité avec l'Etat.

Edouard Balladur et Simone Veil, ministre d'Etat, ministre de la santé, des affaires sociales et de la ville ont annoncé en juillet 1993 que l'Etat est prêt à consacrer 2,3 des 9,56 milliards de francs de la politique de la ville à l'Ile-de-France. Ces contrats de ville concernent 38 « territoires » qui englobent une grande partie des 145 « quartiers en difficultés recensés dans la région. A ces contrats, dont 11 ont déjà été signés, s'ajouteront 8 à 9 grands projets urbains sur lesquels seront affectés des moyens supplémentaires.

Disposant d'un délai très court – le 30 avril – pour émettre des propositions avant que soit signé le contrat avec l'Etat, le groupe de travail du conseil régional s'est référé à une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAURIF), publiée en 1993 (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre 1993), pour établir un diagnostic. La région détient un record avec un tiers des quartiers classés DSQ dans le pays. Ces dernières années, la situation s'y est sensiblement aggravée. Certes la population a cessé d'y augmenter, mais le chômage y est en forte progression. Selon Eric Raoult, il pourrait atteindre 80 % des 16-25 ans dans certains quartiers.

Des actions clairement identifiables

Ce phénomène est particulièrement sensible dans les bassins d'industries traditionnelles comme la Seine-Saint-Denis et la vallée de la Seine. Autre phénomène observé par l'IAURIF : l'éloignement de ces quartiers par rapport au centre des agglomérations provoque un véritable sentiment d'exclusion.

Ces constats ont conduit le groupe de travail à établir des priorités qui préfigurent les actions dans lesquelles la région souhaite s'investir. Que ce soit dans le domaine de la formation ou des transports, celles-ci entrent dans ses compétences. Elles ont également l'avantage d'être *« clairement et facilement identifiables »* selon les termes d'Eric Raoult. Il s'agira d'opérations de désenclavement des quartiers périphériques. Des actions de formation spécifiques seront également mises en place pour les jeunes habitants afin qu'ils puissent se présenter à des emplois même peu qualifiés. Eric Raoult estime que cela permettra *« d'éviter le saupoudrage et la dérive technocratique »* des actions menées par les agents de l'Etat.

« Il faut apporter un plus à l'action gouvernementale » précise le député de Seine-Saint-Denis, qui évoque également la possibilité pour la région d'intervenir pour maintenir en activité des centres commerciaux, pour aider des copropriétaires à financer la réhabilitation de leurs immeubles, ou pour empêcher la création de *« ghettos pavillonnaires »*. Le groupe de travail devra également faire un bilan des actions passées, et s'inspirer des méthodes utilisées par d'autres collectivités locales, comme le département des Hauts-de-Seine avec le Pacte 92 et celui du Val-d'Oise avec les contrats de développement urbains (*le Monde* daté 6-7 mars).

Plutôt que d'intervenir comme simples cofinanceur dans des opérations dirigées par l'Etat (1), le conseil régional souhaite donc mettre en place des actions *« exemplaires »*. Une manière de répondre aux autres régions qui accusent l'Ile-de-France d'accumuler les privilèges. Une façon aussi pour Eric Raoult, qui conseille Jacques Chirac sur la politique de la ville, d'expérimenter des actions qui pourraient être reprises dans le programme électoral d'un candidat à la présidence.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) Au cours du dernier contrat de plan, le conseil régional a consacré 233 millions de francs aux quartiers DSQ, 123 millions de francs à des actions cofinancées avec les communes, 251 millions de francs à des opérations de réhabilitation. Il estime également à 1 milliard de francs les crédits pour le logement, les transports, la formation, la culture ou le développement économique indirectement destinés aux quartiers en difficulté.

Un escrimeur conseiller technique à la Mairie de Paris

Le nouveau combat de Jean-François Lamour

Depuis le début de l'année, Jean-François Lamour, double champion olympique de sabre, est conseiller technique au cabinet du maire de Paris, chargé des sports et de la jeunesse. Une reconversion inattendue pour ce champion qui remplace, auprès de Jacques Chirac, Henri Boerio, un autre sportif, médaillé olympique de gymnastique en 1976.

L'image de Jean-François Lamour en tenue d'escrimeur, levant le bras de joie est présente dans les mémoires. C'est ainsi qu'il se fit connaître en devenant champion olympique de sabre en 1984 à Los Angeles et en 1988 à Séoul, puis en remportant deux médailles de bronze en 1992 lors des Jeux de Barcelone, à l'âge de trente-six ans.

On avait découvert « Jeff » en blouse de kinésithérapeute. Un métier qu'il pratiquait à temps plein depuis dix-huit mois, l'après-midi dans le cadre de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) et pour le reste dans une clinique privée parisienne. Il faudra dorénavant s'habituer à Jean-François Lamour en costume-cravate. Car le champion français a troqué les salles d'armes et les cabinets de kiné pour un bureau au cinquième étage de l'Hôtel de Ville. Le voici, depuis le 1er janvier, conseiller technique au cabinet du maire, chargé des sports et de la jeunesse. Il succède à ce poste à Henri Boerio, un autre médaillé olympique (en 1976, en gymnastique), devenu depuis le début de l'année directeur de l'INSEP. *« J'avais envie depuis longtemps de me servir de mon expérience du sport de haut niveau et de réintégrer le milieu sportif,* explique Jean-François Lamour. *Mon atout principal est d'avoir un vécu de sportif : autant l'utiliser, quitte à mettre de côté mon métier de kinésithérapeute. »*

Ce désir de faire partager son expérience, il l'avait manifesté dès sa retraite internationale, fin 1992, en s'impliquant bénévolement dans le secteur promotion-communication de la Fédération française d'escrime. Cette initiative tourna court à la suite du limogeage de l'entraîneur national de sabre, une mesure contre laquelle Jean-François Lamour s'éleva et qui l'a conduit à prendre ses distances avec le système fédéral. L'opportunité de rentrer dans l'équipe de Jacques Chirac a permis d'effacer cette malheureuse expérience. D'autant que Jean-François Lamour ne cache pas l'admiration et la sympathie que lui inspire le maire de Paris.

« J'avais un peu peur de ce qui m'attendait après les Jeux de Barcelone, du grand point d'interrogation que je voyais poindre à l'horizon, dit-il. *La naissance de mon premier enfant, l'an dernier, et ce nouveau poste m'ont redonné l'envie de bouger. C'est comme si je préparais les Jeux olympiques. Je me demandais si je pourrais retrouver un jour cette sensation de stress motivant que l'on éprouve avant les grandes compétitions. Maintenant, je sais que oui : lors de mes premières journées à la mairie, j'ai ressenti les mêmes sensations que lorsque j'étais athlète. »*

Jean-François Lamour est chargé notamment des relations entre le maire et le mouvement sportif national (ministère, fédérations, comité national olympique et athlètes de haut niveau). Une tâche qu'il doit mener en étroite concertation avec la direction de la jeunesse et des sports de la Mairie.

« Mon rôle est d'écouter et de cerner les besoins, dit-il. *Je dois être une courroie de transmission. Il y a actuellement de gros dossiers en cours, parmi lesquels l'extension de Roland-Garros, l'achèvement du nouveau stade Charléty et le congrès du centenaire du Comité international olympique, qui aura lieu à Paris à la rentrée. Autant de dossiers dans lesquels je serai amené à intervenir. Pour le moment, je découvre les rouages et les différents intervenants. A un poste comme celui-ci, on n'a pas le droit à l'erreur. »*

Dans la bouche de l'ancien sabreur (il s'entraîne encore une fois par semaine avec ses coéquipiers du Racing Club de France), les mots *« aventure »*, *« découverte »* et *« nouvelle vie »* reviennent sans cesse. On ne lui connaissait pourtant pas le goût des dossiers. Mais Jean-François Lamour a toujours aimé surprendre son monde.

GILLES VAN KOTE

Une élection municipale partielle

Sévère défaite pour la liste de l'ancien maire de Marines (Val-d'Oise)

Etonnant revirement de l'électorat à Marines (Val-d'Oise), où se déroulait, dimanche 20 mars, une élection municipale partielle. Contre toute attente, la liste menée par l'ancien maire, Fabrice Saussez (RPR), n'a obtenu aucun élu. C'est l'équipe conduite par Jacqueline Maigret (div. g.), qui l'a emporté. Ses dix-neuf candidats ont tous été élus dès le premier tour. Une victoire d'ailleurs incontestable puisque 73,80 % des 1 727 électeurs inscrits s'étaient déplacés.

La majorité absolue était de 624 voix. La liste Maigret varie de 711 à 743 suffrages tandis que celle de Fabrice Saussez plafonne entre 492 et 513 voix. Mais l'intérêt de ce scrutin réside surtout dans la longue polémique qui l'a précédé et dans la personnalité de l'ancien maire.

L'affaire remonte à 1988, avec le dépôt de bilan de la société Holding SA Groupe Saussez que Fabrice Saussez, alors maire de Marines, dirige. Quelques jours auparavant, son frère Thierry, PDG de la société de communication Image et stratégie, avait été inculpé pour complicité de faux et usage de faux en écritures privées. Le 15 novembre 1991, le tribunal de commerce de Pontoise condamne Fabrice Saussez à rembourser les 164 millions de francs qu'il aurait puisés dans le compte de la holding peu avant le dépôt de bilan. En décembre 1991, il est inculpé de banqueroute et faux en écritures.

La gestion paralysée

Au début de l'année 1992, c'est au tour de Joseph Parpay (div. dr.), son premier adjoint, de déposer une plainte pour ingérence auprès du tribunal de grande instance de Pontoise. Le maire est alors soupçonné d'irrégularités et se voit contraint de démissionner, laissant sa place de premier magistrat à ce même premier adjoint. Un an plus tard, tout le conseil municipal, sauf le nouveau maire, a, à son tour, démissionné.

En février 1993, une élection partielle se déroule afin de remplacer dix-huit des dix-neuf élus qui composent le conseil municipal. La liste de Fabrice Saussez, à elle seule, rafle seize sièges. Assez pour paralyser la gestion de la commune en s'opposant à toutes les délibérations présentées par le maire, y compris le projet de budget 1994 qui prévoyait une hausse des impôts locaux de 14 %. Dès lors, l'objectif de Fabrice Saussez est clair : obtenir une nouvelle élection pour retrouver son fauteuil de maire.

La dissolution du conseil municipal intervient, le 2 février dernier, et les élections, le 20 mars 1993. Après le succès de sa liste en février 1993, Fabrice Saussez pouvait légitimement espérer faire coup double. Mais mal lui en a pris puisque aucun nom de sa liste n'a retenu assez de voix pour figurer dans la nouvelle équipe municipale. En revanche, celle de Mme Maigret, considérée comme *« un très bon équilibre de personnes modérées et d'horizons divers »*, semble avoir surtout servi à faire barrage à l'ancien maire. Ni Fabrice Saussez ni Joseph Parpay ne font plus partie du conseil municipal. La fin d'une époque à Marines.

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

REPÈRES

CIRCULATION

Les embarras du pont de Bezons

Le maire communiste de Bezons (Val-d'Oise), Jacques Leser, a mis à la disposition de la population des cartes-pétition réclamant tout à la fois *« l'achèvement de l'aménagement du nœud routier de la tête de pont à Bezons et la prolongation de la RN 311 (voie des bords de Seine) entre le pont de Bezons et l'A 14 actuellement en construction »*. Elles seront adressées au premier ministre, Edouard Balladur, et au président du conseil régional d'Ile-de-France, le ministre du travail, Michel Giraud pour leur rappeler que cet aménagement devait faire l'objet d'un contrat de plan Etat-région.

Côté rive droite, trois nationales convergent en effet vers le fleuve à hauteur de Bezons. C'est dire si les quartiers environnants comme les cités Jean-Carasso, Emile-Zola ou le Colombier souffrent de ces nuisances que la prochaine autoroute A14, prévue entre La Défense et Orgeval, ne pourrait atténuer, selon Jacques Leser, que si elle n'était pas soumise à péage. Les deux communes d'Argenteuil et de Bezons ont lancé, il y a plusieurs mois, l'idée d'un tramway qui prolongerait le tracé déjà prévu entre Issy-les-Moulineaux et la Défense. Son principe a été ajouté dans la deuxième mouture du rapport sur l'aménagement du territoire présenté par le président du conseil général du Val-d'Oise, Jean-Philippe Lachenaud (UDF) et approuvé à l'unanimité par tous les conseillers généraux.

DROITS DE L'HOMME

La société du Toit de la Grande Arche poursuit son activité après le dépôt de bilan

La société du Toit de la Grande Arche poursuit son activité d'exploitation des locaux situés au sommet du monumental immeuble de la Défense sous contrôle d'un administrateur judiciaire. Le tribunal de commerce de Nanterre a en effet prononcé, jeudi 17 mars, le dépôt de bilan de cette filiale de la Fondation de l'Arche de la fraternité, créée en 1989 pour promouvoir les droits de l'homme. *« Nous avons trouvé une situation financière catastrophique, en raison des graves dysfonctionnements de l'entreprise »*, explique Marc Agi, directeur général de la Fondation et nouveau président du directoire de la société anonyme.

Javier Perez de Cuellar, ancien secrétaire général des Nations unies, qui a succédé à Claude Cheysson à la présidence de cette fondation, devrait annoncer prochainement les mesures qu'il compte prendre pour relancer les activités du Toit de la Grande Arche. Celles-ci doivent en effet apporter à la fondation, qui avait enregistré un déficit estimé à plus de 8 millions de francs en 1993, les moyens financiers de poursuivre son action en faveur des droits de l'homme.

FILMS

La Vidéothèque fait le plein

La Vidéothèque de Paris, installée dans le Forum des Halles, qui a pour mission de recueillir et de mettre à la disposition du public tous les films touchant d'une manière ou d'une autre à la capitale, remporte un succès croissant.

On y a reçu en 1993 près de 250 000 personnes, soit une augmentation de 10 % sur la fréquentation de l'année précédente. Cinquante mille amateurs y viennent à titre individuel pour assister à des projections programmées, ainsi que 23 000 écoliers et collégiens accompagnés de leurs maîtres. Mais l'installation qui est la plus fréquentée est la salle de visionnage et ses 40 postes de consultation individuelle où tout un chacun peut organiser sa séance de cinéma avec arrêt sur image, retour en arrière et prise de notes. Cent mille amateurs ont utilisé cet équipement exceptionnel. La Vidéothèque a reçu de la Ville pour son budget 1994 une subvention de près de 24 millions de francs.

JARDINS

Fleurs en ville

Le printemps et l'automne ne seront pas moroses dans la capitale. Le service des parcs et jardins s'emploie à fleurir la ville et l'imagination ne lui manque pas. Déjà les trois millions de bulbes mis en terre l'an dernier lèvent sur les plates-bandes et offrent aux passants un bouquet roboratif de narcisses, de crocus, de jacinthes et de tulipes. On les aperçoit au bois de Boulogne, dans les squares, mais aussi dans les cimetières et sur les talus du périphérique. En avril, on pourra acheter des plants de lilas dans le bois de Vincennes à l'école d'horticulture municipale du Breuil. Le 16 juin, les amateurs de roses se retrouveront au concours international de Bagatelle. En septembre, les jardiniers municipaux présenteront, place de l'Hôtel-de-Ville, l'éventail coloré des plantes saisonnières qu'ils produisent dans leurs serres. Enfin, comme il n'y a point de fleurs sans fruits, les gourmands pourront, les 24 et 25 septembre, courir à la ferme Georges-Ville, dans le bois de Vincennes, pour participer à la fête des confitures. Une manifestation originale dont le succès, l'an dernier, a surpris ses organisateurs.

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

CE LIEU SANS LIMITES. Film mexicain d'Arturo Ripstein, v.o. : Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34).

LE CHATEAU DE LA PURETÉ. Film mexicain d'Arturo Ripstein, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

DÉLIT MINEUR. Film français de Francis Girod : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

L'EMPIRE DE LA FORTUNE. Film mexicain d'Arturo Ripstein, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

L'HISTOIRE DU GARÇON QUI VOULAIT QU'ON L'EMBRASSE. Film français de Philippe Harel : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'IMPASSE. Film américain de Brian de Palma, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA MAISON AUX ESPRITS. Film américain de Bille August, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LE PARFUM D'YVONNE. Film français de Patrice Leconte : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins *bis*, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

SISTER ACT, ACTE 2. Film américain de Bill Duke, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

YOUCEF. Film algérien de Mohamed Chouikh, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).



CULTURE

ARTS

MAX BECKMANN aux Sables d'Olonne

Une nuit en enfer

Cela arrive, rarement, très rarement. Quoi ? Une exposition qui laisse effaré, assommé presque, décontenancé et convaincu à la fois que l'événement est de grande importance ; que ce qui se passe là, sur les murs, dans les salles, tient de la révélation et de la révolution à la fois ; qu'un artiste immense nommé Max Beckmann apparaît enfin dans toute sa grandeur, artiste contemporain jusqu'aujourd'hui méconnu en France alors qu'il appartient à l'évidence à la haute aristocratie des quatre ou cinq plus considérables artistes du siècle.

Cela se passe à l'abbaye Sainte-Croix, autrement dit au musée des Sables d'Olonne, grâce à Didier Ottinger, conservateur qui ne craint pas de s'écarter des avenues bien balayées de l'art contemporain. Des musées de Berlin et de Hanovre, il a obtenu le prêt de deux centaines d'eaux-fortes et de lithographies de Max Beckmann. Or Beckmann n'a pas encore bénéficié en France d'une rétrospective digne de son œuvre alors que les musées d'Allemagne et d'Amérique lui ont depuis longtemps rendu hommage. Il n'a dans les collections nationales que deux tableaux. Aucun éditeur français n'a jusqu'ici publié ni ses écrits sur l'art ni une biographie ni même un catalogue. Tout ceci, tant de négligence et d'incuriosité, tient du scandale car l'œuvre est écrasante de richesse, de diversité, d'intelligence et de profondeur.

Autant commencer donc par des rudiments biographiques du genre le plus traditionnel. Max Beckmann est né à Lepizig en 1884, fils d'un marchand de céréales. A partir de 1889, il étudie les Beaux-Arts de Weimar. En 1903, il s'établit à Berlin, tout en voyageant plusieurs fois à Paris et à Florence. Sa première notoriété, berlinoise, se fonde sur des tableaux vastes et mouvementés qui se souviennent de Géricault et n'accordent à peu près rien à la vogue de l'expressionnisme contemporain, qu'il soit de la Brücke ou du Blaue Reiter, de Dresde ou de Münich. Dans cette période, Beckmann détermine ses principes essentiels : observation de la réalité et représentation de la dite réalité par la déformation, la recherche de types symboliques, l'exaspération du grotesque, de l'absurde et du pathétique — tout cela sans compassion, sans idéalisation, avec dureté et quelque véhémence.

La guerre, où il sert comme infirmier sur le front des Flandres avant de céder à une dépression nerveuse, le confirme dans ses plus noirs pressentiments. Il voit et il dessine l'innommable, les corps dispersés par les explosions, les morceaux humains mélangés à la terre, les salles d'opération aux agonisants écartelés. De l'épouvante, il fixe les images obsessionnelles, qui peuvent se réduire à un agrégat de visages aux yeux élargis, serrés dans la page comme les bombardés dans leur abri. Il ne consent rien au pittoresque, il ne montre ni le paysage des tranchées ni le détail des assauts. Il procède autrement : il trouve un dessin de guerre, un dessin-guerre.

Des suites hallucinées et irréfutables

L'effroi, la mécanisation de la lutte, soncaractère méthodique et acharné, la modernité d'un massacre calculé et planifié passent dans le trait et la construction, leur dureté anguleuse, la collision des plans fragmenté, les déchirures de blanc dans le noir, de noir dans le blanc. L'accord de la manière et du motif est exemplaire. Il suffirait à mettre Beckmann au-dessus de tous ceux qui, Otto Dix compris, ont représenté la mort quand lui ne l'a pas représentée mais l'a insufflée dans son art.

COLL. SPIENGEL MUSEUM, HANOVRE

« La Nuit », 1919

A partir de 1915, démobilisé et établi à Francfort, Beckmann n'a plus qu'à poursuivre — si l'on peut dire. Il grave des suites hallucinées et irréfutables qu'il nomme *l'Enfer, la Nuit en Ville, le Voyage à Berlin*. Il leur ajoute des gravures isolées, autoportraits foudroyants, paysages où passent une brise d'apocalypse. Il emploie alternativement l'eau-forte, la lithographie et, moins souvent, xylographie. Il varie les formats, oscillant de la vignette serrée à la planche follement complexe et faussement cahotique. Il ose tout, la caricature bouffone et la caricature terrifiante, l'obscénité des corps déshabillés et celle des corps déguisés, les découpages incongrus en oblique, en médaillon, en trapèze. Comme une vitre qui se brise, l'image se découpe en éclats pointus. Elle se fend selon des lignes de fracture qui sont aussi des lignes de construction. Ce qu'il montre ? La République de Weimar, ses anciens combattants épileptiques, ses prostitués et prostituées, les bars, les beuglants, les boîtes, les bains publics, les meetings, les meurtres, les usines, les mendiants. Ce qu'il dénonce ? L'exécution de Rosa Luxemburg, les intellectuels cocaïnomanes, l'Europe galante et corrompue que des années 20 et de Paul Morand, la pauvreté, la faim, l'opulence indécente.

Tantôt il feint de saisir un instantané de la métropole nocturne, tantôt il élabore des compositions où l'incongruité est le moyen préféré de l'allégorie. Les cassures, les courts-circuits, les juxtapositions des contraires sont ses procédés ordinaires, employés exactement dans la mesure où ils font sens. Car telle est l'exigence, que Beckmann applique d'instinct : ne rien ajouter d'inutile, se garder du maniérisme et de la répétition, dédaigner l'anecdote plaisante, aller à travers l'actuel qui change vers le symbole qui ne change pas. Il est, non point à son insu du reste, baudelairien, du Baudelaire de la *Charogne* et des *Femmes damnées*, de celui du *Peintre de la vie moderne* encore.

Des précédents, des inspirateurs ? En 1922, il se réclame de Brueghel, Hogarth et Goya, qui *« représentent tous trois la métaphysique dans l'objectivité »*. Ses gravures ne recèlent cependant ni citation, ni imitation, ni même influence de ces maîtres. Elles ont assimilé le cubisme, le futurisme, l'avant-garde russe dans sa version la plus forcenée — Larionov plutôt que Malevitch —, les métamorphoses picassiennes, les arts primitifs et la tradition allemande de l'estampe sur bois. De ces références ne demeurent pas de traces reconnaissables mais le rythme syncopé, les arêtes coupantes, le sens de la simplification qui révèle et du découpage qui force le regard.

Passées les années 20, Beckmann a pratiqué la gravure avec moins de fréquence, jetant ses forces dans sa peinture et l'invention d'une comédie humaine par la couleur et le trait. En 1933, il a été destitué de ses fonctions par les nazis. La veille de l'inauguration de l'exposition dite « de l'art dégénéré », il s'est enfui à Amsterdam. Il y a vécu caché pendant la guerre, gravant en 1943 des illustrations pour *l'Apocalypse*. Il a séjourné en France, en 1947, puis émigré aux Etats-Unis, à Saint-Louis. Il est mort à New-York, en 1950, n'ayant pas achevé le cycle de ses triptyques, qui le met à la hauteur de *Guernica* — n'ayant pas trahi l'impératif qu'il s'était donné, *« arriver à une objectivité transcendante »*. Cet homme-là, décidément, fut un artiste de premier ordre.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée de l'Abbaye Sainte-Croix, 8 rue de Verdun, 85100, les Sables d'Olonne (tél. : 51-32-01-16), jusqu'au 5 juin. Un catalogue utile et important accompagne l'exposition, enrichi des premières traductions françaises de plusieurs écrits sur l'art de Beckmann (216 p., 120 F).

THÉATRE

LE VOYAGE A BALE à la Criée de Marseille

L'intelligence en bandoulière

Dans un immense cabinet de travail dont les murs de bois teinté de rouille sont couverts de dessins et de formules diverses, un homme paraît, de haute taille, chaudement habillé. Ce n'est pas Léonard de Vinci mais Erasme (François Chattot). Dans les frimats de Fribourg qu'il abhorre, il travaille, il écrit, il enseigne, prodige d'invention et de liberté. Si la Renaissance est venue, l'Inquisition est toujours à l'ouvrage. Tandis que certains inventent, d'autres briment, pourchassent et tuent. Les laborantins du progrès humain s'opposent aux bûchers des conservatismes.

Dans l'entourage d'Erasme, il y a Marguerite (Christine Murillo), la compagne, la servante, douce ou violente, c'est selon, femme de rien entrée dans la confidence du philosophe et qui s'est construite ainsi une pensée affranchie. Il y a aussi Froben (Jean-Claude Adelin), l'élève, le factotum, scribe et garde du corps, attaché indéfectiblement à Erasme au point de ne pouvoir s'éloigner de lui. Il y a enfin un enfant, muet comme une carpe et présent comme un bon génie. Enjoué ou boudeur, combatif ou abattu, il est le baromètre innocent des humeurs de la maison.

Dans un laps de temps très court, trois nouvelles vont bouleverser la vie d'Erasme et sa vision du monde. A Londres, son meilleur ami, le chancelier du royaume, Thomas More, est exécuté pour avoir désapprouvé le divorce d'Henri VIII. Erasme perd l'homme avec qui il a traduit les Dialogues, de Lucien, satiriste grec du IIe siècle, et le plus fidèle de ses propagateurs. A Rome, le pape Paul III, érudit lui aussi et de formation laïque, a décidé de dépêcher à Fribourg un messager, Barthélémi (Ahmed Belbachir), pour convaincre Erasme de devenir cardinal. Barthélémi fut l'un de ses élèves avant de s'installer à Rome pour tenter d'y diffuser sa pensée. Enfin, Ulrich von Hutten (Didier Carette), un ancien élève lui-aussi, a choisi le parti de Luther et bataille en Allemagne. Il surgit à Fribourg et veut convaincre Erasme, un peu plus tard, que le grand schisme est aussi le sien. Il n'y parviendra pas.

La pièce de Pierre Laville nous transporte donc dans une Europe en guerre à l'un des moments-clés de son histoire. Les particularismes s'affirment, au travers des langues avant tout, contre la toute-puissance de l'Eglise et du latin. Les tensions religieuses sont à leur acmé : ici l'Inquisition, là l'Index et les livres brûlés, les écrivains pourchassés. La pièce questionne aussi les relations maître-disciple, détention et transmission du savoir. On songe évidemment à notre Europe en guerre, à nos écrivains pourchassés, à nos systèmes de pensée éculés et à l'effondrement des modèles éducatifs. En ce sens, *le Voyage à Bâle* est de loin la meilleure pièce de Pierre Laville, la plus courageuse et la mieux maîtrisée de cet homme à tout faire du théâtre français, conseiller littéraire de la Criée de Marseille, éditeur, journaliste, etc. Pourtant, Simone Amouyal a sans doute eu raison de supprimer son dénouement, transposé aujourd'hui sur un plateau de télévision, et de demander à l'auteur quelques modifications du texte.

Une façade de volets mobiles

Sa mise en scène est un prodige d'intelligence et de fantaisie. Loin de tout naturalisme, sans souci de reconstitution historique, elle nous donne la pièce comme un conte, un voyage, certes, celui d'Erasme de Fribourg à Bâle, mais un voyage de pure imagination, fantastique, onirique parfois, d'une grande beauté. Quand la pensée est menacée, nous dit-elle, elle n'a pour tout refuge que la pensée elle-même. Chez elle, le théâtre est le lieu évident de cette méditation qui s'accommode pourtant de l'humour (comme cette très jolie — et tout à fait véridique — partie de billes d'Erasme avec ses proches) et de l'engagement : les rapports des acteurs sont parfois vifs, violents même : courses, empoignades, affrontements, donnent en permanence au spectacle un rythme vigoureux.

Elle s'est entourée à cette fin de quelques sorciers de première qualité : le décorateur Thierry Leproust (compagnon de Roger Planchon, d'Angelin Preljocaj ou de Michel Deville) ; il a imaginé une « maison » dont on voit surtout une façade de volets mobiles qui donnent sur un paysage glacé, splendide. La forêt de tous les dangers qui sépare Fribourg de Bâle devient un simple bonsaï posé sur un rocher à l'aplomb d'une lande de terre noire... André Diot a savamment réglé ses lumières sur un vélum blanc. Le costumier Patrick Dutertre combine matières nobles et rustiques pour nous donner la richesse et le déchirement des personnages. Enfin, le compositeur Thierry Fouquet signe ici sa musique de scène la plus constamment inventive. Eux cinq ont réalisé une œuvre plastique forte, dont les sommets voisinent avec Alcestis, que nous avait donné Bob Wilson à Nanterre il y a quelques années. Là couve le feu du théâtre d'aujourd'hui.

Ils y parviennent d'autant mieux que le petit groupe d'acteurs réunis et dirigés par Simone Amouyal est de première qualité. On se souviendra longtemps de l'Erasme de François Chattot. Voilà un personnage, un acteur, avec juste ce qu'il faut d'enfance dans un corps mûr, juste ce qu'il faut de folie et de poésie dans la construction savante de son personnage. Et quand, dans la forêt, Erasme/Chattot dialogue avec la mort et fait le compte des revers d'une vie d'honnête homme, on songe à Lear perdu sur la lande, au théâtre, à son éternité.

OLIVIER SCHMITT

▶ La Criée, Théâtre national de Marseille. Le 23 mars à 19 heures, du 24 au 26 mars à 20 h 30. Tél. : 91-54-70-54. 95 F et 145 F.

▶ Le texte de la pièce est paru aux Editions Actes Sud-Papiers (1991), 68 p., 72 F.

MUSIQUE

KRISTIN HERSH au New Morning

Quelques chansons brutes

On peut considérer Kristin Hersh comme un cas d'espèce. Chanteuse d'un groupe de rock agressif et bruyant, les Throwing Muses, elle vient, sur *Hips and Makers*, son premier album solo, de se convertir aux joies de la guitare acoustique et du violoncelle. Ce n'est pas très original (Nirvana aussi se fait accompagner par un violoncelle), et c'est surfer sur la double vague du grunge et de son contraire : *«l'unplugged» le débranché, du nom de l'émission de la chaîne de télévision MTV pour laquelle les artistes jouent leur répertoire sur des instruments acoustiques).*

Ou alors, selon les propres mots de Kristin Hersh, rencontrée dans son hôtel parisien, avant son concert du 21 mars : « Le point commun au rock dur et à l'acoustique, c'est d'être brut, de refuser le poli des productions sophistiquées. » Une question d'honnêteté, donc. A vingt-sept ans, Kristin Hersh est déjà une ancienne combattante. Le premier album des Throwing Muses date de 1986. A cette époque, le groupe était à l'avant-garde. Seattle n'avait pas encore gagné sa place sur la mappemonde du rock, et c'était à Boston que tout se jouait entre les Muses, emmenées par le duo Kristin Hersh-Tanya Donelly et les Pixies de Black Francis. A Boston, les groupes étaient faits d'étudiants venus de tous les Etats-Unis. Ils étaient mixtes aussi, Kim Deal jouait de la basse pour les Pixies, David Narcizo de la batterie pour les Muses. Ensuite, l'arbre généalogique emmêle ses branches. Tanya Donelly et Kim Deal ont fondé les Breeders, Kristin Hersh est restée seule à la tête des Muses réduites à un trio.

C'est pendant leur dernière tournée qu'elle a écrit les chansons de *Hips and Makers : « Je ne pensais pas qu'elles intéresseraient les gens, j'ai toujours été très opposée à l'expression des sentiments personnels dans la musique. J'ai ma petite vie ringarde et je ne vois pas pourquoi j'en parlerais aux autres. Mais on dirait que lorsque l'on écrit avec un instrument en bois, dans une chambre à coucher, on se retrouve avec des chansons de chambre. » Initiée à la musique par les groupes punks californiens, Kristin Hersh est allée chercher son nouveau vocabulaire musical dans ses souvenirs d'enfance, au temps où son père jouait de la musique appalachienne « d'avant la grande dépression, presque celtique »*, dans la communauté des collines du Tennessee où cette sudiste à grandi.

Le soir même, sur la scène du New Morning, la chanteuse donne un concert étrange. Kristin Hersh est petite, menue, avec un visage de petite fille, de grands yeux bleus. Ses cheveux sont très noirs, et elle a gardé l'uniforme des adolescentes inquiètes, tout noir. Elle est perchée sur un tabouret, à côté de son violoncelliste. Elle joue très simplement de la guitare et chante d'une voix sûre, qui manque pendant longtemps de conviction, comme si elle avait épuisé toutes ses réserves d'impudeur dans l'écriture des chansons de *Hips and Makers*, son bel album. Laissées à eux-mêmes, certains titres meurent de leur belle mort, car le disque est inégal. Mais ce n'est guère important si l'on considère, si l'on écoute, si l'on prend en pleine figure *Houdini Blues, Hips and Makers* ou *Your Ghost*, que Kristin Hersh a enregistré en duo avec Michael Stipe, le chanteur de REM et qui est en passe de devenir la ballade de l'année, un instant de mélancolie violente.

Aux rappels, la chanteuse découvre que le public rit poliment à ses anecdotes, applaudit furieusement pour la faire revenir sur scène. Elle se libère, laisse libre cours à son pouvoir d'évocation et l'on se prend à regretter un concert qui n'a pas tout à fait eu lieu.

THOMAS SOTINEL

▶ Discographie : *Hips and Makers*, 1CD 4AD 394142 1





CINÉMA

Steven Spielberg : l'Oscar, enfin

LOS ANGELES

correspondance

Il y eut, dominant tout, la joie sans fin de Steven Spielberg. Celui qui, à quarante-six ans, peut afficher à son palmarès quelques-uns des plus grands triomphes du cinéma mondial, de *E. T.* aux *Aventuriers de l'arche perdue*, n'avait jamais obtenu d'Oscar, même pour ses films «sérieux», *la Couleur pourpre* ou *l'Empire du soleil*. Lundi 21 mars, à Los Angeles, il était enfin consacré, enfin sacré, pour le film le moins prévisible, le plus émouvant de sa carrière. Sur douze nominations, *la Liste de Schindler* aura donc totalisé sept Oscars. Recevant la statuette suprême, celle du meilleur film, des mains de Clint Eastwood, Spielberg dit à ses pairs rassemblés dans la salle et aux millions de téléspectateurs du monde entier : *«Ne laissez pas l'Holocauste se banaliser !»* Puis, pour faire bonne mesure, par une sorte de dynamique du triomphe, il obtint aussi trois Oscars techniques pour son film dinosaure, *Jurassic Park*...

Par ailleurs, c'est avec l'énergie d'un tortillard de banlieue et un manque stupéfiant du sens du spectacle que se déroule la cérémonie, l'Académie des arts et des sciences du cinéma s'accordant pour la soixante-sixième fois trois heures de bonne conscience (au menu : l'Holocauste, le sida, les enfants de la misère, la violence domestique). Entre ânonnements et tâtonnements, les moments de sincérité étaient les bienvenus, le bonheur de Spielberg, donc, la totale aphonie d'Anna Paquin (la petite fille du *Piano*), onze ans, Oscar du meilleur second rôle féminin, la violente émotion de Tom Hanks (meilleur acteur pour *Philadelphia*) rendant hommage à un camarade d'école et un professeur de théâtre au lycée, tous deux homosexuels.

Trois Oscars pour *le Piano* de Jane Campion, produit par Francis Bouygues, et celui du meilleur film étranger à *Belle époque*, de Fernando Trueba (coproduit avec l'Espagne et le Portugal), assuraient la présence de la France au palmarès, fût-ce en filigrane.

HENRI BÉHAR

Le palmarès

Meilleur film : *la Liste de Schindler*, de Steven Spielberg.

Meilleure réalisation : Steven Spielberg, *la Liste de Schindler*.

Meilleur acteur : Tom Hanks, *Philadelphia*.

Meilleure actrice : Holly Hunter, *la Leçon de piano*.

Meilleur second rôle masculin : Tommy Lee Jones, *le Fugitif*.

Meilleur second rôle féminin : Anna Paquin, *la Leçon de piano*.

Scénario original : Jane Campion, *la Leçon de piano*.

Scénario (adaptation) : Steven Zaillian, *la Liste de Schindler*.

Meilleur film étranger : *Belle Epoque* (Espagne), de Fernando Trueba.

Meilleure photographie : Janusz Kaminski, *la Liste de Schindler*.

Montage : Michael Kahn, *la Liste de Schindler*.

Meilleure musique originale : John Williams, *la Liste de Schindler*.

Meilleure chanson originale : *Streets of Philadelphia*, de Bruce Springsteen (*Philadelphia*).

Direction artistique : Allan Starski, *la Liste de Schindler*.

Costumes : Gabriella Pescucci, *l'Age de l'innocence*.

Maquillage : *Mrs. Doubtfire*.

Meilleur son : *Jurassic Park*.

Montage effets sonores : *Jurassic Park*.

Court-métrage (animation) : *The Wrong Trousers*.

Court-métrage : *Black Rider*.

Documentaire (long-métrage) : *I Am a Promise : The Children of Stanton Elementary School*.

Documentaire (court-métrage) : *Defending Our Lives*.

Effets visuels : *Jurassic Park*.

Oscars d'honneur : Deborah Kerr, pour l'ensemble de sa carrière. Paul Newman, prix Jean Hersholt pour son action humanitaire.

Les cinéastes italiens se mobilisent contre Silvio Berlusconi. – Le monde du cinéma italien s'est mobilisé, lundi 21 mars, contre le magnat de la télévision privée, Silvio Berlusconi, en apportant son soutien à la coalition de gauche qui se présente aux élections législatives dimanche 27 et lundi 28 mars. Rassemblés au théâtre Quirino de Rome, acteurs et metteurs en scène (dont Pontecorvo, Ferreri, les frères Taviani et Scola) sont venus dire leur hostilité au candidat Berlusconi, cible du film *l'Unique Pays du monde*, réalisé par neuf réalisateurs italiens et diffusé dans les salles du circuit indépendant, non contrôlé par le groupe de communication du «Cavaliere» Berlusconi. – *(AFP.)*



LETTRES

Un entretien avec le ministre de la culture et de la francophonie

Jacques Toubon : le déclin apparent des livres «peut devenir un élément de développement de l'écrit»

Alors que s'ouvre à Paris, porte de Versailles, le quatorzième Salon du livre, Jacques Toubon s'explique sur l'avenir de l'écrit sous ses différentes formes, et sur sa diffusion – librairies, bibliothèques, nouvelles technologies. Le ministre de la culture et de la francophonie estime, en particulier, que le déclin apparent des livres peut être limité en transférant largement l'écrit sur d'autres supports.

«Le Salon du livre de Paris s'ouvre dans la mauvaise humeur, certains éditeurs remettant en cause la manifestation. Ce Salon a-t-il encore un intérêt?

– Oui, c'est pourquoi nous avons plaidé pour que le Salon se tienne porte de Versailles, seul lieu disponible et commode – après la fermeture du Grand Palais –, et pour qu'il prenne place au sein d'une manifestation à entrées multiples, comportant SAGA, Musicora et Découvertes. Je fais le pari que c'est une bonne idée. Je comprends, par ailleurs, les réticences, traditionnelles, des éditeurs, mais étant donné tout ce qui doit être mis en œuvre pour «retrouver la familiarité» avec le livre et l'écrit en général, il serait fâcheux de voir ce Salon disparaître : il faut au contraire faire de plus en plus de communication autour du livre.

– Certains éditeurs de littérature générale s'interrogent sur cette «communication» et sur le public de cette «manifestation à entrées multiples».

– La question est de savoir quel public on veut atteindre. Nous avons favorisé la diminution du prix d'entrée, pour rendre le livre accessible au public qui s'en est éloigné pour des raisons d'argent ou de mode de vie. C'est un aspect de politique culturelle, distinct des questions commerciales telles qu'elles se posent pour les éditeurs. Cela rejoint une réflexion beaucoup plus vaste sur la promotion, à long terme, de l'écrit. Nous devons utiliser les modes de vie actuels et les nouvelles techniques, au profit de l'écrit, même si cela implique qu'une partie de l'écrit ne soit plus dans les «livres» tels qu'on les connaît aujourd'hui. L'important est de maintenir la prééminence de l'écrit en tant que source. D'où l'idée que le Salon du livre a tout à gagner à être rapproché de manifestations consacrées à d'autres types de «biens culturels».

» Il s'agit de savoir si l'on se bat «en défense» ou si l'on adopte une stratégie offensive visant à faire des livres, puis à les vendre, en transférant largement l'écrit sur d'autres supports. C'est une évolution qui correspond à celle de la société, en particulier des jeunes. Ce qui apparaît aujourd'hui comme un déclin des livres et de la lecture peut devenir un élément de développement de l'écrit.

– En renforçant encore la concentration éditoriale et la banalisation intellectuelle?

– Que la concentration de la diffusion – l'importance des investissements sur les réseaux ou sur la technique des matériels (les CDI, les CD-Rom, les ordinateurs, la télévision, etc.) – se répercute sur les éditeurs et les auteurs n'est pas une fatalité. Tout cela passe par des logiciels, c'est-à-dire d'abord par de la créativité.

» Je vais faire adopter, à cette session parlementaire, un texte que toute la profession attend parce que, pour l'instant, nous sommes en retard sur le plan juridique : la directive communautaire sur les logiciels, qui, en gros, étend la propriété intellectuelle des logiciels à l'échelle de l'Europe. Pour ce qui concerne la «matière grise» – de l'écrivain jusqu'au producteur, au programmateur, au fabricant de logiciels, sans oublier notre patrimoine, nos musées, nos monuments, nos livres, nos pièces de théâtre –, je crois que nous sommes indiscutablement en position de force. En revanche, nous sommes plus faibles sur la diffusion, notamment par le câble. Notre réglementation est en retard, puisque dans notre pays le téléphone et la télédistribution sont encore séparés. Là-dessus, il faut avancer, pour être prêt au moment où la concurrence sera complète en Europe.

– Mais, dans le domaine du livre, votre souci de rendre la culture «plus accessible» se traduit-il par des mesures concrètes?

– Oui. On n'a peut-être pas vu de mesures immédiates ou d'effets immédiats, mais les nouvelles technologies sont, par définition, des technologies d'accès et de diffusion à effet multiplicateur. Elles correspondent aussi à la manière dont les gens, et en particulier les jeunes, réagissent, par association d'idées. Pour élargir le public, il faut se mettre à sa portée, être conforme à ses modes de fonctionnement.

» Par ailleurs, nous sommes en train d'étudier la situation des librairies. Je pense que je vais présenter un projet de loi portant notamment sur le plafonnement des remises accordées aux collectivités locales. L'effet en sera, évidemment, de favoriser les librairies indépendantes, c'est-à-dire l'accès de l'ensemble du public au livre, notamment dans les départements qui ne comportent pas de grandes agglomérations urbaines. Ce projet devrait prendre la forme d'un amendement à la loi de 1981.

«Les adaptations aux nouvelles techniques»

– Ne craignez-vous pas que certains n'en profitent pour essayer de remettre en question cette loi de 1981 sur le prix unique?

– Certains en profiteront probablement. Et alors? La majorité parlementaire ne me paraît pas très susceptible d'être atteinte par ce genre de tentative. Mais l'enjeu est de taille : au fur et à mesure que se développe le réseau des bibliothèques – tendance très forte par rapport à ce qui s'est passé dans les temps anciens –, une pression considérable s'exerce sur les commerçants indépendants. Il y a donc une nécessité absolue d'essayer de mettre la tête des librairies indépendantes hors de l'eau.

» L'existence même des bibliothèques constitue une pression sur la distribution commerciale des livres. C'est un choix de politique culturelle. Je pousse les collectivités locales à investir dans des bibliothèques en leur faisant valoir que le financement d'une partie de la dotation globale de décentralisation n'existera plus à partir de 1997. C'est souvent difficile à faire entendre. A Toulouse, par exemple, j'ai échoué auprès du maire, Dominique Baudis.

» Reste le problème du prix du livre. Peut-on vendre le livre considérablement moins cher qu'on ne le vend aujourd'hui? C'est l'économie du système, l'économie de l'édition et de la distribution du livre qui est en cause. C'est donc aux entreprises elles-mêmes de savoir dans quel sens elles vont aller. Avec l'arrivée des nouveaux supports et les investissements que cela suppose, avec les questions soulevées par les adaptations nécessaires de la propriété intellectuelle à ces nouvelles techniques, le moment est-il bien choisi pour mener une opération d'un aussi fort effet sur l'ensemble du secteur? Je pense que les entreprises devront se poser des questions, notamment en raison de la concurrence internationale. Dans une situation de ce type, je ne crois pas que la stratégie de la ligne Maginot soit la bonne.

– Vous insistez sur les bibliothèques. Qu'en est-il de la directive européenne instaurant le principe du prêt payant, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet et sur laquelle vous semblez réservé?

– Le ministère de la culture est arrivé à la conclusion qu'un nouveau texte n'est pas nécessaire à la mise en œuvre de la mesure communautaire instituant le droit de prêt. Notre législation actuelle – la loi de mars 1957 sur la propriété artistique et littéraire – nous met à la hauteur des exigences européennes. Sur le fond, il y a un secteur qui, d'un commun accord entre les éditeurs, les collectivités locales, les intéressés, paraît devoir être traité à part : celui de la jeunesse, qui représente 50 % des prêts. De toute façon, le règlement de cette affaire peut se faire au rythme souhaité : il n'y a pas d'échéance au 1er juillet. Un *modus vivendi* global doit être trouvé : un équilibre entre l'avantage que l'on peut donner aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires en plafonnant les remises ou en rémunérant la reprographie, et celui donné actuellement aux collectivités locales avec un droit de prêt «zéro». Pour ce qui concerne la reprographie, un projet de loi est à l'étude. Il instaurerait un droit de reprographie des œuvres protégées, payé par les usagers.

– Vous évoquez souvent la promotion du livre à l'étranger. Où en sont les travaux de la commission que vous avez créée?

– Son rapport devrait être remis dans quelques jours. C'est un chantier majeur, car nous avons une vision toujours trop hexagonale de la politique culturelle. L'exportation est primordiale, à la fois sur nos marchés traditionnels, francophones et sur bien d'autres, à travers les traductions. Il faut, je crois, modifier les systèmes actuels d'exportation pour les rendre plus efficaces. Et, surtout, les aides devraient être liées aux ventes, c'est-à-dire correspondre à une réelle efficacité commerciale. Enfin, il faut certainement réformer les organismes qui s'occupent de l'exportation.

– Parlant des livres, vous préférez, dites-vous, ne pas vous «battre en défense». Votre projet de loi sur la langue française n'est-il pas, lui, un texte de «repli»?

– Pas du tout. Cette loi sur la langue française, personne ne veut la comprendre. Ce n'est pas un règlement de la langue – lequel est du ressort de l'Académie française et de l'usage. C'est une loi qui prévoit qu'on doit, dans les principales circonstances de la vie – le travail, l'économie, le commerce (les modes d'emploi, par exemple) –, utiliser le français, c'est-à-dire ne plus le considérer comme une langue morte, l'anglais étant perçu comme la seule langue évolutive. Pourquoi ne pas faire en sorte que notre langue évolue aussi? Pourquoi ne pas intégrer, par exemple, le langage des banlieues – pas celui de Brooklyn, celui de Saint-Denis –, qui est extrêmement «productif»?

» Je veux donc faire une loi de service. Je suis toujours étonné de voir ceux qui prétendent «défendre le peuple» m'expliquer que rien n'est plus beau que d'employer des mots qui sont incompris de 95 % des gens. Dernier point qui m'a beaucoup frappé : depuis qu'on a rendu public ce texte, tout le monde ne parle que de ça. Quand les gens utilisent un mot d'anglais et disent : «Ah! Toubon va me sanctionner!», n'est-ce pas déjà un effet, extrêmement positif, de la loi? Désormais, on pense, en France, à parler le français. Cette prise de conscience est mon objectif majeur, l'autre étant une politique nouvelle d'enseignement que l'opinion publique appelle manifestement de ses vœux.»

Propos recueillis par
RAPHAËLLE RÉROLLE
et JOSYANE SAVIGNEAU

Les pays du continent noir sous la tutelle de leurs

La Côte-d'Ivoire devait signer, mardi 22 mars, un accord pour le *rééchelonnement* de sa dette publique avec le Club de Paris, qui réunit les Etats riches créditeurs des pays africains. L'opération est une conséquence de la dévaluation du franc CFA décidée le 12 janvier 1994 à Dakar (Sénégal) par les treize pays de *la zone, à l'instigation des bailleurs* de fonds internationaux.

■ AJUSTEMENT. Dans une étude sur les politiques d'ajustement menées en Afrique au cours des années 80 et présentée lundi 21 mars à Paris, la Banque mondiale souligne les bons résultats obtenus, mais elle déplore une application trop partielle des recettes préconisées *par elle et par le FMI.*

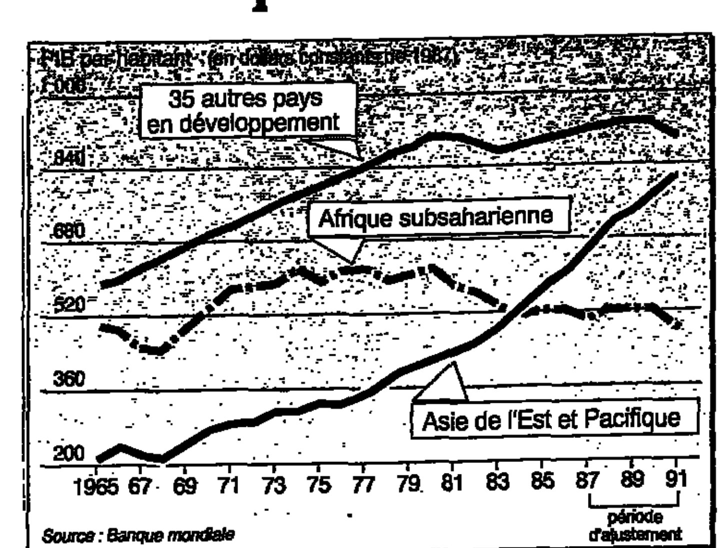
■ DÉSORGANISATION. Deux mois après la dévaluation du franc CFA, il apparaît que l'efficacité de cette opération est compromise par l'anomie des sociétés africaines, souvent rétives aux politiques décidées par les technocrates. Ces blocages sont perceptibles, à des degrés divers, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun.



La Banque mondiale déplore l'inachèvement des politiques d'ajustement

Le constat a été dressé maintes fois : l'Afrique subsaharienne s'appauvrit au fil des années. Après avoir stagné pendant la décennie 70, son produit intérieur brut (PIB) par habitant décline. Il est revenu à son niveau de la fin des années 60 désormais loin derrière celui de l'Asie de l'Est et du Pacifique (*voir graphique*) avec lequel l'écart ne cesse de se creuser.

Et pourtant les pays africains ne sont pas restés amorphes pendant ces années de crise. La plupart ont engagé depuis une *décennie de profondes réformes* économiques – avec les politiques dites d'« ajustement structurel » – pour renverser la tendance et renouer avec une croissance pourvoyeuse de richesses. Ces nouveaux convertis au libéralisme ont-ils travaillé en pure perte ? Leurs efforts ont-ils échoué ? Si oui, pourquoi ? Dans l'hypothèse inverse, que faut-il en attendre ?



Source : Banque mondiale

Autour de ces questions capitales pour l'avenir de tout un continent, la Banque mondiale – avocat infatigable avec le Fonds monétaire international (FMI) des réformes entreprises – vient de publier un volumineux rapport, *l'Ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemins à parcourir* (1). Riche de plus de 300 pages, bourré de chiffres inédits (mais à manipuler avec précaution, s'agissant d'un continent où l'appareil statistique est médiocre), cet ouvrage présente des conclusions mesurées. *« Dans les vingt-neuf pays étudiés entre 1981 et 1991*, écrit dans sa préface Michael Bruno, vice-président de la Banque, *les faits montrent que les résultats ont été variables et qu'aucun pays africain n'a encore parachevé la mise en place des réformes clés. »*

« Encourager la concurrence »

De fait, la modestie s'impose puisque, *« sur le front macroéconomique* (inflation, déficit budgétaire, taux de change) *»*, s'il y a eu *« nette amélioration »* dans six pays, *« léger progrès »* dans neuf, une *« détérioration »* est observée pour onze d'entre eux. Sur les autres *« fronts »*, les résultats sont contrastés, note la banque : les pays africains *« sous ajustement »* ont abandonné un protectionnisme commercial coûteux et

La dévaluation du franc CFA est compromise par la désorganisation

ABIDJAN ET YAOUNDÉ

de notre envoyé spécial

Les journaux africains lui consacrent chaque jour des colonnes définitives. Elle suscite des débats sans fin à la radio et à la télévision. Dans la rue, ses conséquences alimentent les conversations... *Effective depuis* le 12 janvier 1994 dans les treize pays africains de la zone franc (1), la dévaluation de 50 % du franc CFA est partout. Mais, déclinée sur tous les modes, envahissante, omniprésente, elle conserve son mystère. Depuis près d'un demi-siècle, 1 franc CFA *s'échangeait librement* contre 2 centimes français ; aujourd'hui, il ne vaut plus que 1 centime et quelque 80 millions d'Africains sont désorientés. Qui croire ? Les dirigeants qui parlent haut et fort du changement de parité comme d'*« une chance pour un nouveau départ »* ? Ou cet *exilé togolais devenu marchand* de bondieuseries au pied de la cathédrale d'Abidjan et de ses vitraux naïfs, qui lance fataliste : *« Notre misère a été multipliée par deux avec la dévaluation. »*

Une confusion inquiète règne encore dans les esprits comme elle régnait sur les étiquettes des commerçants de Yaoundé, la capitale du Cameroun, au lendemain de la dévaluation avec, ici, *des prix soudain multipliés* par deux sans raison, et là divisés de moitié sans davantage de motifs. Au milieu de ce beau désordre, une certitude bien ancrée dans la tête des Africains : en dépit de l'habillage officiel, la dévaluation a été imposée par la France et elle seule. Le Fonds monétaire *international (FMI) et* la Banque mondiale sont tenus pour quantité négligeable, au mieux des alliés de Paris. *« La France joue le rôle de bouc émissaire »*, observe sans déplaisir le représentant du FMI à Abidjan. Que la situation dégénère et Paris sera tenu pour responsable.

Jusqu'ici, le pire a été évité. On redoutait une explosion des prix. Elle n'a pas – encore ? – eu lieu. Dans les pays de la zone franc, le « panier de la ménagère » africaine a augmenté de 20 % à 40 % en moyenne depuis la mi-janvier, selon les relevés effectués sur place par les bailleurs de fonds internationaux. Modèle de sagesse, la Côte-d'Ivoire de l'après-Houphouët-Boigny avec une hausse des prix limitée à 17 %. En revanche, le dérapage est incontestable au Togo, en Guinée équatoriale, au Niger, où l'envolée des prix frise – *voire dépasse* –, allègrement les 50 %. Mais la dérive n'inquiète guère. *« On a fait la dévaluation pour la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, les deux poids lourds de l'Afrique francophone. Pas pour les petits pays. Eux, on trouvera toujours quelques milliards pour leur tenir la tête hors de l'eau »*, lâche un diplomate occidental en poste dans la capitale ivoirienne.

Sagesse salariale

Les chiffres doivent être manipulés avec précaution. Ils sont *approximatifs, lacunaires* (les prix des services ne sont pas inclus) et, faute de moyens, ne concernent que les grandes métropoles alors que les ruraux sont majoritaires en Afrique. Surtout, la liberté des prix n'est pas partout la règle. En Côte-d'Ivoire – le pays qui s'était le mieux *préparé à la dévaluation* –, plusieurs dizaines de produits de grande consommation ont été bloqués pour trois mois et aucun tarif public n'a été relevé à ce jour. *Idem* pour les carburants au Gabon, et le riz – une denrée de base – au Tchad ainsi qu'aux Comores. Au Sénégal, la hausse des biens de première nécessité a été limitée autoritairement à 30 %.

Autant de mesures administratives à l'efficacité douteuse. Témoin l'exemple des machettes qui sont au planteur de cacao ou de café ce que le stylo est au bureaucrate : l'instrument de travail de base. Sur le papier, le prix des machettes est bloqué en Côte-d'Ivoire. Mais que vaut la décision d'un ministre lorsqu'on est un planteur perdu au fin fond de la forêt à deux pas de la frontière ghanéenne ? *« Je viens d'acheter 1 800 francs une machette fabriquée à Abidjan. Avant la dévaluation elles valait 1 000 francs »*, se plaint l'un d'eux de retour du marché. Pour limiter les dérapages, *Fraternité Matin* peut bien publier une fois par semaine le prix plafond des denrées de base : en dehors des grandes villes, le quotidien ivoirien est introuvable. Le succès d'une dévaluation repose sur un pari : que les salaires ne suivent pas les prix. Si ceux-ci s'envolent, ceux-là doivent rester sage. Dans les pays de la zone franc, c'est le cas au-delà de tous les espoirs.

Dans aucun des treize pays de la zone le bulletin de salaire des fonctionnaires n'a encore été augmenté – sauf au Sénégal qui s'est singularisé par l'octroi d'une avance de 15 000 francs CFA (*150 francs français*) *à valoir sur* une hausse des salaires (9,6 %) à compter du 1er avril. Le gouvernement ivoirien a promis un coup de pouce de 2 % à 24 % (ce dernier chiffre pour les plus bas salaires) dès février mais, contrairement aux déclarations du ministre de l'emploi, il n'est toujours pas effectif. Le Togo s'est contenté de supprimer une retenue de salaires de 10 % imposée l'an passé. Au Niger, le gouvernement propose une majoration de 4 % à 8 %. Le gouvernement camerounais, lui, n'a rien proposé.

Le secteur privé ne se montre pas plus généreux. Adepte du profil bas, il attend de savoir ce que lâchera finalement le secteur public pour l'imiter. Pourquoi aller au-delà ? *« Un malaise est perceptible mais il n'y a aucune grève »*, note Hassan Nizar, directeur général de Filtisac, une *société ivoirienne installée* dans la banlieue d'Abidjan, spécialisée dans la fabrication de sacs de jute.

Etonnante apathie. Au lendemain de la dévaluation, une manifestation a certes dégénéré au Sénégal et le Gabon a manqué s'embraser deux semaines plus tard. Mais, depuis, la tension est retombée et le calme règne dans l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Le cas le plus *déroutant est sans conteste celui* du Cameroun, le poids lourd d'Afrique centrale – même si son produit intérieur brut (PIB) ne dépasse pas celui d'un département français. L'an passé, deux baisses de salaires ont amputé de 70 % environ le pouvoir d'achat des fonctionnaires civils (celui *des militaires n'a été qu'écorné*). Les retards de paiement sont monnaie courante – de quelques mois à plus d'une année dans certaines entreprises publiques – et l'attente au guichet des banques pour encaisser les précieux CFA de l'ordre d'un journée à Yaoundé.

Avec un tel marasme en toile de fond, la dévaluation aurait pu être le ferment d'une explosion sociale au Cameroun. En fait, rien ne s'est passé. *« Les gens n'ont pas encore compris ce qu'il leur arrivait. Attendons que, dans les magasins, les stocks anciens soient écoulés »*, suggère un tel. *« L'échec de plusieurs mois de grève générale en 1991 est resté gravé dans les esprits »*, avance tel autre. Au total, personne n'a d'explication convaincante.

Des États en déliquescence

Cette torpeur est une aubaine pour les artisans de la dévaluation du CFA, assurés qu'ils sont d'avoir les coudées franches pour conduire leur programme. Celui-ci se résume à un objectif : avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, relancer l'investissement pour faire redémarrer une croissance économique en panne depuis des années *dans les* pays de la zone.

Sur le papier, le raisonnement est imparable. Dévaluer la monnaie d'un pays dope ses exportations, freine ses importations, favorise les investissements étrangers et remplit les caisses de l'État. Autant d'enchaînements logiques et de rendez-vous obligés sur lesquels comptent les responsables du FMI et de la Banque mondiale désormais aux commandes dans les pays de la zone (2). Moyennant quoi, selon les prévisions du Fonds, au Cameroun, par exemple, le PIB en chute libre depuis la fin des années 1980 redeviendrait positif dès 1994-1995 et friserait les 5 % de croissance l'année suivante. Du jamais vu depuis des lustres.

Heureux les lendemains qui chantent mais faut-il y croire ? L'issue de la partie dépendra avant tout de la capacité des États de la zone à se reconstruire après une décennie de déliquescence et de corruption. Rude tâche ! En plein centre d'Abidjan, les vendeurs de matériel hi-fi de contrebande ont pignon sur rue. En Afrique centrale, l'industrie textile a été dévastée par les importations sauvages en provenance du Nigéria. Au Bénin, selon un rapport officiel, 70 % du commerce échappe au contrôle de l'État. Au Cameroun, affirme une autre étude, *« il existe autant de régimes fiscaux que d'entreprises imposées »*, moyennant quoi le manque à gagner pour l'État représente 60 % des recettes potentielles. Et que dire du Mali où *entre le tiers et* la moitié de la distribution des carburants se fait en dehors des circuits officiels pour le plus grand profit d'une poignée de traficants protégés en haut lieu ?

Du coup, depuis des années, le pouvoir d'intervention des États s'étiole (les dépenses d'investissements du Cameroun financées par des ressources propres ont été réduites des trois quarts depuis 1991). Ils accumulent des dettes monumentales à l'égard des banques, des entreprises et des particuliers. Démunie, l'administration pléthorique mais mal payée part en quenouille. Et le chacun pour soi triomphe.

La dévaluation peut permettre de renverser la tendance. Premier producteur mondial de cacao et troisième pour le café, la Côte-d'Ivoire, dévaluation oblige, a décidé de taxer les exportations de ces deux produits pour renflouer ses caisses et commencer à rembourser la dette intérieure. En Afrique centrale, un tarif extérieur commun aux pays de la zone vient de voir le jour. Prenant le contre-pied du système en vigueur jusqu'ici, il prévoit une *taxation généralisée mais à des* taux beaucoup plus faibles qu'auparavant. L'intérêt de frauder le fisc devrait diminuer et les caisses de l'État se remplir.

La « bataille de la dévaluation » se jouera également sur un autre front, celui de la relance des exportations agricoles pourvoyeuses des précieuses devises.

Corruption et faillite des Etats

Suite de la première page

Il faudrait un pouvoir doté d'une administration compétente et intègre, capable de faire respecter des règles s'imposant à tous. On en est loin.

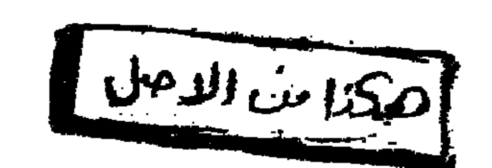
Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'administration, avec ses effectifs pléthoriques, vit dans une dénuement extrême. Les fournitures les plus banales manquent. Et les règlement sont souvent édictés pour être transgressés. Dans n'importe quel pays africain, les anecdotes fourmillent qui racontent les mille et un visages d'une corruption qui gangrène toutes les strates de la hiérarchie, du ministre au douanier de base.

Dans un tel contexte, la remise en ordre des affaires publiques ne sera pas une tâche aisée. Il faudra du temps, de l'argent, et beaucoup *de persuasion de la part de* ceux qui, à Washington et à Paris, ont imposé la dévaluation du franc CFA. L'idée qu'ils doivent faire passer, c'est qu'une politique d'ajustement n'est pas une fin en soi mais un moyen : celui de faire reculer la pauvreté, d'améliorer les conditions d'existence. *L'enjeu mérite que l'on se* mobilise : l'Afrique subsaharienne est le seul continent à s'être appauvri au cours de la décennie précédente.

Dans un rapport remarquable qu'elle vient de publier, *l'Ajustement en Afrique, réformes, résultats et chemins à parcourir*, la Banque mondiale vante les mérites d'une politique d'ajustement bien menée en s'appuyant sur *l'exemple du Ghana. Elle le* fait avec modestie et conviction. Mais peut-on promouvoir, comme elle le fait, le libéralisme économique, préconiser l'ouverture sur le monde extérieur, sans dénoncer les obstacles qui, en Afrique, entravent le mouvement : la corruption et la faillite morale des États ?

Le constat est sombre : partie comme elle est, l'Afrique subsaharienne mettra près d'un demi-siècle avant de retrouver le revenu par habitant qui était le sien au milieu des années 70. Il serait pourtant exagéré de parier sur *la faillite définitive du continent*. Témoin l'exemple de ces pays d'Asie porté aux nues de nos jours et dont on oublie trop souvent qu'avant la forte croissance des années 1960 ils avaient stagné les trente années précédentes. L'histoire ne se répète pas forcément, mais en l'espèce elle incite à la prudence.

J.-P. T.



ÉCONOMIE

bailleurs de fonds

au sud du Sahara

accordé à leurs agriculteurs des prix plus rémunérateurs ; mais les privatisations d'entreprises publiques piétinent, et l'État continue à «pomper» trop de crédits.

La banque déplore d'autant plus ces réformes inachevées, ces politiques d'ajustement imparfaites que, souligne-t-elle, *«les six [pays] qui ont le plus amélioré leur politique macroéconomique [...] sont ceux qui ont enregistré la plus forte reprise»*, avec une progression du PIB par habitant de l'ordre de 2 % par an, tandis qu'il régressait d'autant dans les pays qui n'ont pas amélioré leur politique économique. Aux yeux de la Banque, il ne fait guère de doute qu'il faut *«aller de l'avant»*, poursuivre ces efforts, c'est-à-dire *«appliquer la politique macroéconomique qui s'impose»*, *«encourager la concurrence»*, et *«utiliser au mieux des moyens institutionnels limités»*.

Cela dit, la Banque admet que, même bien conduites et menées à leur terme, ces politiques d'ajustement ne sont pas à la mesure des enjeux. *«L'ajustement*, indique le rapport, *ne suffira pas à mettre les pays sur la voie d'une croissance qui soit durable et qui fasse reculer la pauvreté, objectif ultime du développement, qui ne pourra être atteint qu'à condition d'appliquer de meilleures politiques économiques et d'investir davantage dans le capital humain, l'infrastructure et le renforcement des institutions.»*

J.-P. T.

(1) *L'Ajustement en Afrique*. Banque mondiale, 66, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

des sociétés africaines

Pour les doper, le gouvernement camerounais a choisi de doubler le prix d'achat du cacao et du café aux planteurs. Les dirigeants ivoiriens ont été plus prudents : la revalorisation des prix n'est que partielle (45 % pour le cacao ; 20 % pour le café) pour éviter une surproduction déstabilisatrice pour le marché international, et inciter les planteurs à se tourner vers des cultures d'exportation (ananas, bananes) moins instables.

Encore faut-il que ces stratégies opposées puissent porter leurs fruits. Ce peut être le cas en Côte-d'Ivoire où une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, souvent venue avec femmes et enfants du Burkina-Faso voisin, accepte de travailler dur dans les plantations pour 600 CFA par mois (3). Mais comment croire à un sursaut des planteurs camerounais ? Des années de chute des cours mondiaux les ont «ruinés», à l'image de Jean-Baptiste Koaba qui, profitant des années d'opulence, avait réussi à s'offrir une radio mais n'a plus l'argent pour remplacer les piles usagées. *«Mon père vivait mieux que moi»*, constate-t-il. Double-t-on les prix d'achat ? Rien ne dit que les planteurs en tireront profit, à la merci qu'ils sont d'acheteurs de cacao et de café qui n'hésitent pas à trafiquer les balances utilisées pour peser les récoltes, et de policiers prompts à se transformer en bandits de grands chemins.

Les encours litigieux

L'industrie des pays de la zone n'est pas en meilleure posture. Une enquête officieuse menée auprès des 100 premières entreprises camerounaises montre que depuis dix ans leur production diminue de 5 % à 10 % l'an. La chute des emplois est encore plus rapide. Seule la rémunération des cadres dirigeants a, semble-t-il, emprunté un chemin inverse.

Illustration de cette désagrégation du tissu industriel africain, le cas de Socarto, une firme de Douala, la seule en Afrique centrale à fabriquer des sacs pour les cimenteries et les meuneries. Au cours des cinq dernières années, son chiffre d'affaires à diminué d'un tiers. Et l'outil industriel – moderne – tourne à moins de 50 % de sa capacité. *«Nous pourrions fabriquer 30 millions de sacs. On ne dépasse pas 12 millions par an»*, reconnaît son président Samuel Kondo.

Convenablement préparée, la dévaluation aurait dû être une opportunité pour ce type de firmes qu'il s'agisse de reconquérir les marchés intérieurs ou d'en gagner à l'export. Mais le problème – non résolu à ce jour – des marchandises importées à la veille de la dévaluation et payables aujourdhui à la nouvelle parité, celui des ordres de paiement non exécutés avant le 12 janvier par les banques africaines jettent une ombre sinistre sur l'avenir d'un tissu industriel bien fragile. Pour une firme comme Socarto, le montant des encours litigieux équivaut à six mois de chiffre d'affaires. *«Si on ne touve pas de solution dans les prochaines semaines, je mets la clé sous la porte»*, prévient son président. A l'échelle du Cameroun, «l'ardoise», selon un banquier, porterait sur 1 milliard de francs, un chiffre proche des recettes douanières encaissées par Yaoundé en une année. Et les autres pays sont *logés à la même enseigne*, dit-on.

A l'heure où, à Abidjan, Douala, Yaoundé, les rumeurs d'une deuxième dévaluation se propage sur les marchés, s'insinue parmi les fonctionnaires, perce dans les journaux, pour tordre le cou aux rumeurs, il y a urgence à réussir celle décidée y a moins de trois mois.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Benin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, Tchad. Les Comores ont également dévalué leur monnaie mais de 33 % uniquement.

(2) En Côte-d'Ivoire, le bureau du représentant du Fonds est situé à l'étage au-dessus de celui du ministre des finances.

(3) Mais elle est nourrie et logée gratuitement dans les plantations.

CLÉS,

■ **Politique d'ajustement.** – Depuis les années 1980, la plupart des pays africains vivent sous le régime des politiques d'ajustement. Elles visent à rétablir les grands équilibres macroéconomiques. Cela passe par une réduction du déficit budgétaire, une maîtrise de l'inflation, un taux de change compétitif, et l'ouverture à la concurrence extérieure.

■ **Zone franc.** Depuis 1948, le franc CFA valait 2 centimes français. Depuis le 12 janvier, il n'en vaut plus que 1 dans treize des quatorze pays africains de la zone franc. Le quatorzième, les Comores, a accepté une dévaluation d'un tiers.

■ **Sommet de Dakar.** Le franc CFA a été dévalué à l'occasion d'un sommet réuni les 10 et 11 janvier à Dakar (Sénégal). Michel Roussin, ministre français de la coopération, y participait. De nombreux dirigeants africains refusaient la dévaluation.

■ **Après-dévaluation.** La dévaluation du franc CFA a été suivie de l'envoi par tous les gouvernements de la zone franc au directeur général du FMI, Michel Camdessus, d'un programme économique détaillé. Une fois approuvé par son *board* – c'est déjà le cas pour certains d'entre eux –, le FMI débloque les premiers fonds d'aide. Ce feu vert sert aussi de signal à l'octroi d'autres fonds (par la Banque mondiale et les prêteurs bilatéraux) et, surtout, ouvre la voie à un *rééchelonnement* des dettes publiques et privées qui sont discutées dans la foulée.

Deux textes sur la protection sociale et la famille

L'élaboration du projet de loi sur la dépendance s'annonce délicate

Simone Veil, ministre des affaires sociales, présentera lors de la session parlementaire de printemps, qui s'ouvrira le 2 avril, un projet de loi sur sur la protection sociale prévoyant la création d'une allocation spécifique destinée aux personnes âgées dépendantes, ainsi qu'une réforme de la trésorerie de la Sécurité sociale. Mme Veil a précisé, lundi 21 mars, les détails du projet de loi relatif à la politique familiale.

Ce n'est pas seulement pour la forme que Simone Veil a sollicité l'avis des partenaires sociaux sur son projet de loi sur la protection sociale en organisant une discrète concertation qui s'est achevée le 18 mars. Avant l'épreuve du Parlement, le gouvernement a intérêt à s'appuyer sur un consensus minimal sur la dépendance, sujet aigu de controverse entre l'Etat et les conseils généraux, auxquels appartiennent nombre de députés et de sénateurs de la majorité.

La prise en charge de la dépendance, véritable serpent de mer de la politique sociale, suppose d'abord que son financement soit assuré. Actuellement, seuls quelque 160 000 des 550 000 «dépendants» nécessitant l'assistance d'une tierce personne perçoivent des conseils généraux une allocation compensatrice (4 200 francs au maximum par mois, soit une dépense totale de 7 milliards). Encore faut-il souligner que celle-ci est attribuée au titre d'un handicap, indépendant de la condition d'âge. Il s'agit donc de généraliser cette prestation en créant une allocation spécifique. Celle-ci sera versée en nature pour rémunérer des prestations de service – maintien à domicile ou hébergement dans des établissements –, et son montant ne pourra pas excéder 4 200 francs par mois. Il s'agira donc d'une prestation différentielle s'ajoutant aux ressources des bénéficiaires, sans toutefois que celles-ci excèdent 7 200 francs par mois.

Un coût de 6 milliards

Pour financer le coût de cette généralisation, estimé à 6 milliards de francs, le gouvernement a évoqué une augmentation d'un point de la cotisation d'assurance-maladie des retraités, très largement inférieure à celle des actifs (1). Or les syndicats y sont généralement hostiles et préfèrent répartir les efforts sur une échelle plus large (la CSG ou l'ensemble des assurés sociaux, notamment).

Mme Veil doit également régler la question – inextricable à certains égards – de la gestion d'une prestation-dépendance. Faut-il en confier la responsabilité à la Sécurité sociale ? Tous les syndicats le souhaitent, mais reste à déterminer si le maître d'œuvre sera la caisse d'assurance-maladie ou la caisse d'assurance-vieillesse, toutes deux sur les rangs. Faut-il, au contraire, que les conseils généraux, déjà inquiets de voir l'Etat se désengager du financement de l'allocation compensatrice, assurent le pilotage de cette prestation, comme le réclament les élus locaux ? Les syndicats sont d'un avis exactement opposé. Ils refusent de voir la «Sécu» apporter des ressources supplémentaires pour créer une allocation dont elle n'aurait pas les moyens de contrôler les conditions d'attribution. Aussi, les pouvoirs publics hésitent encore sur la forme que devra prendre l'indispensable partenariat entre organismes sociaux et conseils généraux.

Ce projet de loi pose également le principe d'une tutelle *a posteriori* et non plus *a priori* de l'Etat sur les caisses, et d'un débat parlementaire annuel sur la protection sociale. Par ailleurs, il introduit une plus grande autonomie financière des branches de la Sécurité sociale sans pour autant revenir sur l'existence d'une trésorerie unique. Généralement excédentaire, la Caisse nationale d'allocations familiales pourra dorénavant conserver ses surplus financiers pour les placer ou les utiliser pour améliorer les prestations, avec l'accord de l'Etat. Des prêts entre caisses nationales seront également autorisés.

Dans l'immédiat, cette meilleure distinction des comptes sera surtout un moyen d'accentuer la pression sur les gestionnaires de la caisse d'assurance-maladie et les professions de santé.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Prélevée auprès des retraités imposables, cette cotisation est de 1,4 % sur la pension de Sécurité sociale et de 2,4 % sur les pensions des régimes complémentaires. Pour les actifs, la cotisation salariale est de 6,8 %.

Les aides à l'accueil des jeunes enfants pourraient dégager 100 000 emplois

Plus de 1,5 million de familles devraient être au total concernées par les différentes mesures inclues dans le projet de loi relatif à la politique familiale, présentées lundi 21 mars par Simone Veil. Evaluée à 19 milliards de francs, la mise en œuvre de ces mesures devrait être étalée entre 1995 et 1999, au vu de la situation financière de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

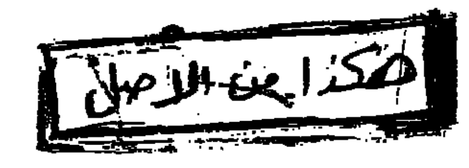
En matière d'accueil des jeunes enfants, Mme Veil a en particulier confirmé l'attribution, dès la naissance du deuxième enfant, de l'allocation parentale d'éducation (APE) – d'un montant de 2 929 francs par mois pendant trois ans – aux ménages dont l'un des membres aura cessé de travailler (*le Monde* du 19 février). Une APE à taux partiel sera aussi *proposée* aux familles dont l'un des parents travaille moins de trente-deux heures par semaine. Selon le ministère, le bénéfice de l'APE permettrait aux ménages disposant de revenus faibles ou moyens de conserver, après impôts, entre 63 % et 87 % de leurs revenus antérieurs. Mais, en vertu du *«respect du libre choix des familles»*, le gouvernement envisage de consacrer 4 milliards de francs au développement des modes de garde collectifs et familiaux. Au total, 650 000 familles pourraient être concernées par l'extension et l'assouplissement de ces dispositifs, pour un coût global évalué à 10 milliards de francs (dont 8,2 milliards de francs à la charge de la CNAF). *«Quelque cent mille emplois pourraient être ainsi créés ou libérés»*, précise Mme Veil.

Afin de tenir compte de l'allongement des études et des difficultés d'insertion des jeunes adultes, le texte prolonge le versement des allocations familiales pour tous les jeunes âgés de dix-huit à vingt ans encore à la charge de leurs parents (1). Et même jusqu'à vingt-deux ans lorsqu'il s'agit de jeunes en formation professionnelle ou d'étudiants. Ainsi 580 000 familles devraient bénéficier de cet élargissement.

Parallèlement, le droit au congé parental d'éducation est étendu aux salariés des entreprises de moins de cent personnes. Le projet ouvre aussi le droit à des congés spécifiques ou à des passages à temps partiel pour les salariés s'occupant notamment d'enfants malades et pour les fonctionnaires. Enfin, ce texte, qui, a précisé Mme Veil, sera examiné en priorité à la session de printemps du Parlement, prévoit aussi des mesures spécifiques pour soulager les familles confrontées à des naissances multiples ou à une adoption. Enfin, le taux des pensions de réversion du régime général sera progressivement porté de 52 % à 60 %.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) A condition que les revenus de ces jeunes n'excèdent pas 55 % du SMIC brut.



(Publicité)

ÉCONOMIE

Dès le lendemain de la consultation avec les partenaires sociaux

Le décret « complémentaire » sur le contrat d'insertion professionnelle a été publié

Au terme de la *« consultation complémentaire »* sur le contrat d'insertion professionnelle (CIP), lundi 21 mars, le dossier est formellement refermé, sans vainqueur ni vaincu. Michel Giraud, ministre du travail, a fait aussitôt publier, au *Journal officiel* du mardi 22 mars, son nouveau décret. Les syndicats maintiennent leur opposition, même si la CFTC et la CFE-CGC se sont montrées plus conciliantes. Le CNPF avoue sa perplexité. Dans les faits, le CIP est sûrement mort-né.

Improprement désignée comme une *« consultation complémentaire »*, la série de rendez-vous du lundi 21 mars entre Michel Giraud, ministre du travail, et les partenaires sociaux, n'a fait qu'entériner l'issue à laquelle les déclarations de ces derniers jours préparaient. Rien ou presque n'a évolué dans les positions respectives des défenseurs du projet et des adversaires du « SMIC-jeunes », sauf dans l'attitude de la CFTC et de la CFE-CGC, qui se refusaient à une utilisation politique de la grogne sociale.

Pour le ministre du travail, le jeu était clair. Le décret complémentaire qu'il présentait aux organisations syndicales et patronales modifiait partiellement le contenu du contrat d'insertion professionnelle (CIP), mais il savait aussi qu'il n'avait pas convaincu, le coup porté au symbole du SMIC demeurant. Décidé à ne plus rien changer, comme il l'avait répété, il ne pouvait qu'écouter et se montrer ferme, confirmant l'option retenue par le premier ministre qui se refusait à reculer, surtout entre les deux tours des élections cantonales. Tel quel, et sans plus tarder, le nouveau texte a donc été publié au *Journal officiel*, mardi 22 mars.

Portés par l'ampleur des réactions et la succession des manifestations, les syndicats ne pouvaient que redire leur opposition. Finalement invitée rue de Grenelle, la CGT a réclamé l'abrogation, tout comme Force ouvrière par la voix de Marc Blondel, longtemps hésitant à l'idée de se rendre à l'invitation de M. Giraud. *« Les derniers ajustements n'ont pas modifié le désaccord de fond et le fait qu'il reste dans ces textes des traces de SMIC-jeunes, ce que nous ne pouvons pas accepter »*, expliquait logiquement Jean-René Masson, secrétaire national de la CFDT.

CIP « mort-né »

Dans ce qui ressemble à une fin de partie, après des semaines de polémique et de tensions, faut-il voir un vainqueur et des vaincus ? En réalité, les choses ne sont pas aussi simples, et chaque camp peut se prévaloir d'avoir mis l'autre en échec. Formellement, le gouvernement peut proclamer qu'il n'a pas abandonné le CIP. Tout aussi formellement, les syndicats peuvent affirmer qu'ils l'ont transformé en coquille vide, MM. Blondel et Masson promettant que leurs troupes s'opposeront, dans les entreprises, à sa mise en œuvre.

Cette double lecture est rendue possible par l'attitude du CNPF, pour le moins réservé, et qui, à la sortie du ministère du travail, s'est montré peu enthousiaste. *« Toutes les pistes doivent être explorées »* pour réduire le chômage des jeunes, a déclaré Jean Domange, président de la commission sociale, qui a relevé que *« les propositions qui nous ont été présentées par le ministre révèlent un certain nombre de complexités »*. Et d'ajouter, perfide : *« Le CNPF considère que la priorité est à donner aux contrats d'adaptation, d'orientation, de qualification et d'apprentissage, existants, qui ont été élaborés par les partenaires sociaux. »*

A l'origine, dans la loi quinquennale, le CIP était appelé à remplacer les contrats d'orientation et les contrats d'adaptation, deux dispositifs qui s'inscrivent dans la filière de formation en alternance mise en place par l'accord de novembre 1983, et dont le gouvernement Balladur contestait l'efficacité, en partie due à l'existence de « l'exo-jeunes ». Désormais, l'une et l'autre formules sont maintenues, en concurrence avec le CIP qui se trouve ainsi privé d'une bonne partie de ses avantages, alors que « l'exo-jeunes » a pris fin au 1er janvier.

Dès lors, avec le soutien implicite du patronat, FO et la CFDT sont fondées à croire que le CIP est *« mort-né »*. Mais la porte de sortie trouvée par M. Giraud les empêche de crier victoire. D'autant que, trop subtile, l'annonce de cette solution ne viendra pas freiner l'ardeur des jeunes qui continuent de manifester et se promettent de le faire encore nationalement le 25 mars.

ALAIN LEBAUBE

Alors que de violents incidents se sont produits à Nantes et à Lyon

Les lycéens prennent le relais de la contestation contre le « SMIC-jeunes »

La nouvelle version du contrat d'insertion professionnelle, présentée par Michel Giraud, ministre du travail, aux organisations syndicales *(voir ci-dessus)*, n'a pas, loin s'en faut, apaisé la protestation des lycéens contre le « SMIC-jeunes ». Dès lundi 21 mars au matin, spontanément, des milliers de jeunes se sont retrouvés dans les rues de diverses villes de France, à l'occasion de défilés informels reprenant les mêmes mots d'ordre en y ajoutant, dans certains cas, une protestation contre les *« violences policières »* et les condamnations rapides de jeunes interpellés lors des précédentes manifestations.

Ils étaient ainsi près de quatre mille à Nancy (Meurthe-et-Moselle) qui, dans le calme, ont défilé après avoir occupé la gare, comme mille cinq cents lycéens à Toulouse (Haute-Garonne). Plusieurs milliers de jeunes se sont retrouvés aussi dans les rues de Cherbourg (Manche), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Montpellier (Hérault) et Nîmes (Gard). Avec le renfort de lycéens de Béziers, de Sète et de Lunel, ils ont bloqué l'autoroute aux péages. Ces rassemblements-là se sont déroulés dans le calme. Tel n'a pas été le cas à Lyon où, une première fois dans la matinée, puis dans l'après-midi, près de six mille lycéens, des établissements du centre-ville, mais aussi de la banlieue ou de communes plus éloignées, comme Tarare ou Roanne (Loire), ont déambulé dans les rues selon des itinéraires improvisés. Malgré la protection policière, les lycéens n'ont pu éviter les débordements provoqués par des « casseurs », que les manifestants dénonçaient eux-mêmes dans leurs slogans. De violents affrontements se sont produits dans la soirée, dans les artères piétonnes du centre, notamment rue Victor-Hugo, où des dizaines de vitrines étaient cassées et des magasins pillés. Quarante personnes ont été interpellées. Une assemblée générale réunissant en début de soirée des délégués lycéens et quelques étudiants a décidé de poursuivre le mouvement dès jeudi, mais de manière plus organisée. A la suite de ces incidents, Michel Noir, maire (non-inscrit) de Lyon a appelé *« tous les lycéens à une salutaire prise de conscience pour que cesse une situation qu'à l'évidence ils ne contrôlent plus »*.

A Nantes (Loire-Atlantique), les affrontements qui ont opposé, lundi dans la soirée, un groupe de deux cents manifestants aux forces de police ont fait vingt blessés dans les rangs des CRS, dont au moins un sérieusement atteint à la face. A l'appel des syndicats CGT, CFDT, FSU, FEN et UNEF-ID, quatre mille personnes s'étaient retrouvées en début d'après-midi pour protester contre le CIP, mais surtout contre les *« provocations et la brutalité d'intervention des CRS »* à l'issue du rassemblement du 17 mars. Les manifestants entendaient aussi dénoncer *« la répression »* et le recours à des procédures judiciaires d'exception », après la condamnation, samedi 19 mars, en procédure de comparution immédiate, de dix personnes à des peines allant jusqu'à six mois de prison ferme. Par ailleurs, huit cents étudiants en lettres de l'université ont appelé à une grève *« générale et illimitée »*.

Après avoir constaté que la discussion sur le CIP est au *« point mort »*, le bureau national de l'UNEF-ID a décidé de maintenir son mot d'ordre *« de mobilisation et d'agitation maximale dans toute la France »*. Mais il l'a assorti d'une *« mise en garde contre toute provocation, d'où qu'elle vienne. »* Avant le rassemblement national de la coordination des IUT, vendredi 25 mars, de nouvelles manifestations devaient se dérouler dans la journée de mardi.

COMMUNICATION

La conférence sur le développement des télécommunications

Le projet « planétaire » d'Al Gore

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

C'est avec passion et lyrisme que le vice-président des Etats-Unis, Albert Gore, a demandé le 21 mars à tous les gouvernements de construire *« un réseau de communication mondial »* afin de garantir la démocratie, la liberté et le développement économique de toute la planète. Al Gore, qui a effectué une visite officielle éclair de dix-huit heures à Buenos-Aires (Argentine), était le principal orateur de la journée d'ouverture de la première Conférence mondiale sur le développement des télécommunications, organisée jusqu'au 25 mars par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Défendant son initiative, chère à l'administration Clinton, des « autoroutes électroniques de l'information », M. Gore a réaffirmé que les nouvelles technologies digitales et satellitaires permettront de *« partager l'information, d'améliorer l'environnement et la médecine et de supprimer les barrières entre les nations riches et pauvres »*.

Le numéro deux de la Maison Blanche a évoqué les prédictions visionnaires sur le rôle de l'électricité d'écrivains comme Nathaniel Hawthorne et Jules Verne et a souligné qu'aujourd'hui *« un réseau d'informations planétaire permettra de relier les villes les plus développées aux villages les plus reculés et qu'ainsi personne ne sera exclu du développement économique »*. La tenue de cette conférence à Buenos-Aires, que le président Carlos Menem a inaugurée en compagnie de M. Gore, et les entretiens personnels que le vice-président américain a euS avec le président argentin, symbolisent aussi le rapprochement inconditionnel de Buenos- Aires et de Washington, depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration péroniste en 1989. M. Gore a d'ailleurs fait l'éloge de *« la modernisation de l'économie argentine »*, tandis que le président argentin soulignait que cette conférence était *« l'occasion pour l'Argentine de montrer au monde les succès obtenus dans la difficile tâche de transformation de l'Etat et en particulier, pour privatiser et déréguler les secteurs des communications »*.

CHRISTINE LEGRAND

Les priorités du nouveau président de la FCC

Un plaidoyer américain pour l'ouverture des marchés

Pour son premier déplacement à l'étranger en tant que président de la Federal Communications Commission (FCC, organe de régulation américain), l'avocat Reed Hundt, proche conseiller d'Al Gore, est venu récemment à Paris plaider l'ouverture des marchés des télécommunications.

« Nos deux priorités sont de stimuler la croissance économique et de faciliter l'accès aux différents services de communications. Notre philosophie est que les réseaux doivent être ouverts à tous les utilisateurs », explique Reed Hundt, avant d'appliquer ces principes aux trois dossiers principaux de sa commission : le contrôle des prix du câble, les services mobiles de communication personnelle et la télévision haute définition.

« Il est difficile de concilier protection du consommateur et promotion des investissements pour le futur », admet M. Hundt. Mais il n'entend pas abandonner la première, qui justifie pleinement la baisse de 7 % des prix du câble imposée par la FCC récemment, à une industrie du câble qui pratiquait *« des prix de monopole irraisonnables »*. Même si cela a provoqué une tempête à Washington ainsi que la rupture des accords entre Bell et TCI jusque-là présentés comme la « fondation » des futures autoroutes de l'information chères à Al Gore.

Servir le consommateur, c'est aussi, pour Reed Hundt, promouvoir la concurrence des réseaux, par exemple en vendant aux enchères les fréquences nécessaires aux futurs « services de communication personnels » (PCS). *« Sur chaque marché local, nous attribuerons des blocs de fréquences, et veillerons à la concurrence, comme pour le téléphone cellulaire »*, explique-t-il. La FCC attend de 5 à 10 milliards de dollars de recettes de ces enchères, *« la plus grande vente publique de notre histoire »*, souligne Reed Hundt, qui ne sait pas encore en revanche si elle sera ouverte aux étrangers. La FCC examinera cette question en tenant compte de *« l'intérêt du public »* et aussi de la réciprocité offerte. Cette ouverture des marchés est nécessaire, y compris pour *« favoriser le développement »*, puisque, selon Reed Hundt, *« la moitié des hommes n'ont jamais passé un coup de téléphone. On considère maintenant que c'est une cause, et pas seulement une conséquence, du sous-développement »*. ATT est d'ailleurs prêt à vendre des réseaux mobiles clés en main...

Reed Hundt souligne l'importance des mesures que les parlementaires américains sont en train d'édicter pour connecter en réseau toutes les salles de classe et les bibliothèques américaines. *« La moitié des classes ont un micro-ordinateur, 22 % seulement le téléphone, et 4 % un modem »*, note Reed Hundt. Même s'il admet que les entreprises seront les premières concernées par les « autoroutes de l'information », il insiste sur l'intérêt de *« fixer des buts sociaux dès le départ »*, de *« changer l'éducation »*, de promouvoir une *« alphabétisation électronique dès le plus jeune âge »*. Nous aurons ainsi *« le meilleur des deux mondes »*, entreprises efficaces et individus formés à égalité. Les entreprises vont-elles réaliser ces réseaux, si la FCC leur tient la bride trop courte sur les tarifs ? *« Bell et TCI avaient promis avant leur rupture de connecter toutes les classes de leurs zones. Ce sont des entreprises responsables, et je n'imagine pas qu'elles renient leur promesse... »*

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Huit cent quarante satellites en orbite basse

Les grands travaux de Microsoft et McCaw

Ils sont jeunes (trente-huit et quarante-quatre ans), riches, Américains et entreprenants. Bill Gates, patron de Microsoft, la première entreprise mondiale de logiciel, et Craig McCaw, qui dirige toujours McCaw Cellulars communication, l'entreprise de téléphone cellulaire qu'il a vendue récemment à ATT (*le Monde* du 9 novembre), ont annoncé leur intention d'ouvrir, à partir de l'an 2001, un réseau mondial de communication constitué de huit cent quarante satellites en orbite basse. Teledesic Corporation, société qu'ils ont fondée dans ce but et dont ils détiennent chacun 30 %, compte investir 9 milliards de dollars dans ce projet (soit 53 milliards de francs). Le réseau, accessible de quasiment n'importe quel point du monde, doit véhiculer à grande vitesse des voix (le téléphone), des données, des images, bref la plupart des services dits « multimédias » comme la vidéo-conférence, l'imagerie médicale ou le télédiagnostic, etc. Teledesic ne compte pas exploiter directement son réseau auprès des usagers, mais le vendre comme support à d'autres opérateurs, nationaux ou locaux.

L'avantage des satellites en orbite basse (700 kilomètres au lieu de 36 000 kilomètres pour les satellites traditionnels de télécommunications) est de pouvoir se « brancher » sur le réseau avec de petits terminaux sans fil, comme les téléphones cellulaires portables ou les « assistants numériques » du type du Newton de la firme Apple. Mais le nombre de satellites à lancer pour obtenir une bonne couverture est important *(voir encadré)*. Et il faut penser à leur remplacement, puisqu'ils retombent rapidement sur terre. Le projet Teledesic n'est pas le premier à rêver d'enserrer la planète dans un filet invisible de satellites – un concept inspiré des réseaux militaires déjà en place pour la navigation et la localisation. Deux autres projets civils au moins sont en cours. Le plus avancé, Iridium, piloté par Motorola, compte placer soixante-six satellites en orbite. Les cinq premiers nécessaires aux expérimentations sont prévus pour 1996. Le projet Globalstar, auquel s'intéresse la société française Alcatel Espace, prévoit quarante-huit satellites couvrant les latitudes inférieures à 75 degrés, pour un coût inférieur à 2 milliards de dollars.

Le projet Télédesic est « porté » par deux personnalités médiatiques. Rien ne prouve encore qu'il verra le jour, mais il s'inscrit dans un courant en vogue, celui des « autoroutes électroniques », concept cher au vice-président Al Gore, qui en a fait un débat politique à l'intérieur des Etats-Unis.

Ces autoroutes de l'information, irriguant l'Amérique profonde jusque dans ses salles de classe, doivent contribuer à mieux former une main-d'œuvre désormais confrontée à *« l'économie mondialisée »* (titre de l'ouvrage de Robert Reich, un des principaux conseillers économique du président Clinton). Comme la « nouvelle frontière » du président Kennedy, le concept se décline aujourd'hui vers l'étranger, avec une vision quasi-messianique de la communication comme remède au sous-développement. Et les « autoroutes électroniques » sans fil que proposent Bill Gates et Craig Mac Caw peuvent s'apparenter à une sorte de « travaux pratiques », en tout cas servir de support à cette vision du village global. Pourtant, de l'aveu même de Bill Gates, la révolution du multimédia touchera d'abord les entreprises, les seules qui ont un besoin immédiat (et solvable) de communications interactives complexes. Entre le discours généreux sur la société d'information et la réalité de nouveaux marchés lucratifs, on peut simplement être assuré que les Etats-Unis déploieront toute la palette des offres.

M. C. I.

Petits lanceurs : un marché à conquérir

Huit cent quarante petits satellites à lancer ! Bien que l'ambitieux projet de Bill Gates, PDG de Microsoft, et de Craig McGaw, Pdg de McCaw Cellular Communications, n'existe pour le moment que sur le papier, il relance le débat sur la nécessité de disposer, pour l'Europe, de petits lanceurs bon marché capables de répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle. Certes, personne ne doute du maintien d'un marché des gros satellites géostationnaires pour lesquels Ariane-4 et, demain, Ariane-5, sont bien dimensionnés et fort compétitifs.

Mais une autre demande se fait jour, que l'Europe ne satisfait pas, pour de petits satellites civils ou militaires de 500 à 1000 kilos, lancés pour un coût unitaire de moins de 20 millions de dollars pour les plus gros. Tous les acteurs du spatial prospectent dans cette direction. En France, le CNES estime qu'il n'aura pas, avant 1996, la capacité financière pour engager le développement d'un tel lanceur (1,4 à 1,7 milliard de francs) qui ne serait pas disponible avant la fin du siècle.

Dans cette attente, les industriels envisagent d'autres solutions, allant même jusqu'à l'utilisation de lanceurs et de missiles russes ou ukrainiens, pour tenter de prendre part à ces constellations de satellites qui ont pour nom Iridium, Globalsat, Odyssey ou P 21.

J.-F. A.

VIE DES ENTREPRISES

Avec la mise en place d'une « defeasance »

Le plan d'assainissement du Comptoir des entrepreneurs est bouclé

Le long et douloureux sauvetage du Comptoir des entrepreneurs (CDE) arrive à son terme. Rien n'aura été facile depuis la suspension de cotation et la défaillance, il y a un peu plus d'un an, de cette institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Une recapitalisation d'urgence de 1 milliard de francs et un soutien de place de plus de 6 milliards en mars 1993 ont tout juste *permis d'assurer la survie* de l'établissement. En dépit de la cession pour plus de 3 milliards de francs de créances lors des douze derniers mois et de l'émission avec la garantie de l'Etat de 5,5 milliards de francs d'obligations, le CDE aurait dû procéder à une nouvelle *augmentation de capital de 3 à* 4 milliards de francs pour faire face à ses risques immobiliers. Les principaux actionnaires du Comptoir, à commencer par les AGF et le Crédit foncier, s'y sont refusés catégoriquement.

Un montage financier d'une très *grande complexité* – dit de *« defeasance »* – a donc été mis en place avec le soutien de l'Etat et doit être présenté mercredi 23 mars aux investisseurs. Il consiste à sortir du bilan du Comptoir 9 milliards de francs de créances et d'actifs à risques pour les placer *dans une société foncière* baptisée Atlas Capital Limited, domiciliée dans un paradis fiscal. Le principe de la *« defeasance »*, qui consiste à transférer sur une société créée à cette fin des actifs, semble aujourd'hui particulièrement en vogue pour le sauvetage des groupes *publics ou proches de l'Etat*, puisqu'il sera également utilisé pour renflouer dans les prochains jours le Crédit lyonnais.

Atlas Capital Limited, installée aux îles Caïmans, va émettre des obligations pour 9 milliards de francs, ce qui va permettre de sortir les créances du bilan du Comptoir à leur valeur comptable et rendre *l'opération neutre fiscalement*. L'émission d'Atlas pour moitié en obligations à taux fixe et pour l'autre moitié en obligations à taux variables sera d'une durée de cinq ans et bénéficiera de la garantie d'une compagnie d'assurances américaine, MBIA, spécialisée dans le *« rehaussement de crédit »*.

Les risques associés à l'opération seront supportés par les cinq principaux actionnaires français du CDE, à savoir les AGF, le Crédit foncier de France, l'UAP, la Caisse des dépôts et consignations et le GAN, en proportion de leur présence au capital de l'établissement. L'Etat garantit les pertes sur le portefeuille immobilier au-delà de 4 milliards de francs et apportera des compensations financières aux AGF et au Crédit foncier de France. Après la réunion cette semaine d'un conseil d'administration du Comptoir et la mise en *place de l'opération de « defeasance »*, la cotation des actions CDE, suspendue depuis le 8 février 1993, pourrait reprendre.

E. L.

Victime de la hausse des taux américains

Accès de faiblesse de la Bourse de Hongkong

En dépit d'une reprise de près de 4 % mardi 22 mars, la Bourse de Hongkong fait preuve d'une grande fragilité. Lundi 21 mars, l'indice Hang Seng des valeurs *vedettes avait perdu 5,09 % avant* de se reprendre mardi pour des raisons essentiellement techniques. Il se retrouve quasiment à son plus bas niveau depuis six mois à la suite de ventes massives effectuées par des investisseurs institutionnels étrangers. La Bourse de Hongkong a connu lundi la septième plus forte baisse de son histoire, juste derrière celle observée lors du krach boursier d'octobre 1987.

Les *investisseurs craignent* un départ des capitaux étrangers vers les Etats-Unis en cas de hausse des taux d'intérêt américains. Depuis son record historique de 12 201,09 points atteint le 4 janvier, la Bourse de Hongkong a perdu 3 196 points, soit 26 %. En toile de fond, les investisseurs s'inquiètent des incertitudes planant sur le renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée (MFN) par les Etats-Unis à la Chine.

Malgré une progression des bénéfices de 31,8 %

Zones d'ombre sur les résultats de l'UAP

D'habitude, les groupes en passe d'être privatisés ont tendance à annoncer des profits en recul. L'UAP, qui devrait passer du public au privé, entre la mi-avril et la mi-mai, a dérogé à cette règle en annonçant pour 1993 une progression de 31,8 % de son résultat net part du groupe à 1,42 milliard de francs. Mais au-delà des apparences la performance de l'an dernier du premier assureur français est plutôt décevante. Les profits sont inférieurs aux *prévisions annoncées par* Jean Peyrelevade, l'ancien président, qui tablait, en septembre 1993, sur *un résultat* compris entre 1,5 milliard de francs et 2 milliards.

L'UAP continue à porter comme un fardeau sa filiale la *banque* Worms, *qui a perdu l'an* dernier 1,2 milliard de francs alors qu'elle devait revenir à l'équilibre. En tout, la charge directe et indirecte des activités bancaires se monte à 3,2 milliards de francs. Autre difficulté persistante, l'assurance-dommages en France, dont la perte d'exploitation de 1,3 milliard de francs est comparable à celle de 1992. Même la contribution au résultat de l'assurance-vie, dont la collecte a faiblement progressé de 4,3 %, est en recul de 1,5 *milliard* de francs, à 791 millions.

Pour afficher, en dépit de ses problèmes en France, un résultat en progression, l'UAP a pu à la fois bénéficier de la bonne tenue des marchés financiers l'an dernier, pour réaliser davantage de *plus-values* et du *doublement* des performances des filiales étrangères, qui dégagent en 1993 plus *de 1 milliard* de francs de bénéfices contre moins de 500 millions en 1992.

Il est difficile, à partir de ces comptes, d'extrapoler la rentabilité future de l'UAP, dans la mesure où ils n'incluent pas la reprise à la fin de l'an dernier des *activités internationales* de Victoire et, notamment, du numéro trois de l'assurance allemande, Colonia. Selon des données *pro forma*, le chiffre d'affaires après intégration des filiales internationales de Victoire passerait de 141,5 milliards à 162,7 milliards et le résultat net serait *« un peu supérieur »*. Enfin, l'UAP confirme l'étude, en parallèle avec sa privatisation, d'une augmentation de capital afin de reprendre sa politique d'expansion.

E. Le.

GILLETTE annonce la fermeture de son usine en Espagne. – La multinationale américaine Gillette a annoncé, vendredi 18 mars, la *fermeture de son usine espagnole* d'Alcala-de-Guadaira, qui emploie 250 personnes. Cette mesure s'inscrit dans un *« plan de réorganisation »* de la multinationale qui prévoit la *« concentration des activités de production de lames de rasoir et de rasoirs dans les centres d'Isleworth (Grande-Bretagne) et de Berlin »*, précise un communiqué. Celui-ci ne fournit pas de détail sur les modalités de suppression d'emplois. Les syndicats se sont élevés contre cette décision, en affirmant que le groupe *« manque d'arguments »* pour fermer cette unité qui, selon eux, a enregistré en 1993 un bénéfice brut de 700 millions de pesetas (28,7 millions de francs).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACCORDS

XEROX va confier son informatique interne à EDS. – Xerox, *premier fabricant américain de* matériel de photocopie, a passé des accords préliminaires avec le groupe de services informatiques EDS, également américain, pour lui confier la gestion de son informatique interne, a indiqué lundi 21 mars un communiqué de Xerox *reçu à Paris. Ces accords préliminaires* devraient déboucher d'ici six mois sur un contrat de *facilities management* d'une durée et d'un montant indéterminés, a précisé un porte-parole de Rank Xerox SA, filiale française de Xerox. L'informatique interne du groupe bureau*tique, dont le siège est installé dans* le Connecticut, emploie quelque 2 400 personnes dans le monde sur un effectif total de 99 000 personnes, a précisé ce porte-parole.

RÉSULTATS

COURTAULDS TEXTILES : petite baisse du bénéfice en 1993, à 38,8 *millions de livres*. – Le groupe britannique Courtaulds Textiles, qui vient de racheter Well, le numéro deux du collant en France, a vu son bénéfice imposable baisser très légèrement en 1993, à 38,8 millions de livres (333,2 millions de francs) contre 39,1 *millions un an plus tôt*. Les résultats ont été fortement affectés par les difficultés du marché en France, en Allemagne et en Espagne. Le chiffre d'affaires s'est accru de 4 %, à 923,1 millions de livres (7,9 milliards de francs), contre 889,6 millions de livres en 1992. L'exercice a notamment été morose pour la griffe parisienne Georges Rech, obligeant le groupe à effectuer des réductions de coûts et à regrouper une partie des activités à Angers. Les activités françaises de dentelle ont, en revanche, plutôt bien résisté.

ARJO WIGGINS APPLETON : bénéfice net 1993 de 60,9 millions de livres. – *Le papetier franco-britannique* Arjo Wiggins Appleton (AWA) a dégagé un bénéfice net consolidé part du groupe de 60,9 millions de livres (523 millions de francs) en 1993 contre 93,8 millions en 1992, en baisse de 35 %. Ce résultat prend en compte *des dépenses exceptionnelles de restructuration* (13,7 millions de livres), des provisions pour pertes de sociétés mises en équivalence (14,1 millions) à la suite de pertes de change dues à la dévaluation de l'escudo, ainsi que des frais financiers de 34,5 millions (+ 19 %) et *une augmentation* de la charge d'impôts de 43 % à 49 %. Selon AWA, cette *« performance honorable »* s'explique par la spécialisation du groupe sur les papiers à forte valeur ajoutée.

MoDo (papier) : pertes limitées à 449 millions de couronnes. – *Le groupe papetier suédois* Mo Domsjoe AB (MoDo) a annoncé récemment une nette diminution de ses pertes avant impôts et après éléments financiers en 1993, à – 449 millions de couronnes (327 millions de francs), contre – 1,51 milliard de couronnes en *1992. Le chiffre d'affaires a progressé* de 8 %, à 17 milliards de couronnes (12,4 milliards de francs), alors que les effectifs ont été réduits de 12 266 personnes en 1992 à 11 414 fin 1993. Les activités du groupe en France ont été plus lourdement déficitaires l'an *dernier qu'en 1992, avec un résultat* d'exploitation de – 522 millions de couronnes contre – 308 millions en 1992.

RACHAT

SCA (papier) reprend le groupe français Otor. – Le groupe suédois SCA a annoncé, vendredi 18 mars, avoir conclu un accord préliminaire pour le rachat, pour 1,77 milliard de francs, de 89,8 % des titres de la société française Otor Holding SA, *spécialisée dans la production* de cartons de transport. Deuxième entreprise française du secteur, Otor détient environ 12 % du marché français et 4 % du marché britannique. Selon SCA, cette acquisition lui permet de porter à 11 % sa part du marché européen des cartons de transport et à 16 % sa part sur le marché français. Otor, qui a réalisé un chiffre d'affaires de *1,9 milliard de francs en 1993* avec 2 300 employés, produit environ 360 000 tonnes de cartons par an dans six usines en France et deux en Grande-Bretagne.

TRANSFERT

NEC s'apprête à délocaliser la production à Hongkong. – *Le* groupe japonais NEC Corp. prévoit de déménager dès cette année, à Hongkong, certaines tâches concernant la conception des ordinateurs et leur développement, écrit mercredi 16 mars le *Nihon Keizai Shimbun*. NEC Technologies Hongkong Ltd. va entamer la production de certains composants, ajoute le quotidien, précisant que cette délocalisation fait partie du plan d'économies de l'entreprise.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 mars ⬆ Regain

Après deux séances de baisse *vendredi et lundi*, la Bourse de Paris se reprenait mardi en début d'après-midi dans le sillage du marché obligataire en hausse après un repli initial. En hausse *de 0,37 % à l'ouverture, l'indice CAC 40* affichait vers 14 heures un gain de 0,53 % à 2 214,57 points.

Le *marché était plus actif que la veille*, le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel atteignant 1,2 milliard de francs. Cependant, les milieux financiers attendent les résultats de la réunion de l'Open Market ce mardi, en espérant qu'à cette occasion la Réserve *fédérale ne remontera pas le taux inter*bancaire d'un quart de point à 3,50 %.

Aux Etats-Unis, où les responsables *économiques de la Maison Blanche* continuent à déclarer qu'il n'y a pas de signes sérieux d'accélération de l'infla*tion*, les taux des bons du Trésor à 30 ans ont atteint 6,94 % lundi soir contre 6,90 % vingt-quatre heures plus tôt. En France, le sentiment d'une reprise économique au second semestre et surtout en 1995 commence à faire son chemin. En effet, la direction de la prévision du ministère de l'économie table sur une « accélération très *progressive* de la croissance, dont les effets seraient sensibles au second semestre *de 1994* et surtout en 1995 ». Ces frémissements permettent au marché des actions de *résister à la dégradation des marchés* obligataires, estiment les opérateurs. Du côté des hausses figuraient Esso, après *la présentation* de ses résultats, UIS et Matra-Hachette.

NEW-YORK, 21 mars, ⬇ Sous l'emprise des taux

Wall Street était en baisse lundi 21 mars, les investisseurs étant troublés par une remontée des taux d'intérêt à long terme à la veille de la réunion du comité de l'Open Market de la Réserve fédérale (Fed). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 864,85, en baisse de 30,80 points *(– 0,79 %). Quelque 248 millions de titres* ont été échangés. Les valeurs en hausse ont été nettement moins nombreuses que les titres en baisse : 614 contre 1 658, alors que 598 actions sont restées inchangées. Pour les analystes, cette tendance n'a rien *d'étonnant, en dépit* des achats programmés opérés en fin de séance vendredi. *Des* prises de bénéfices au lendemain de l'expiration de plusieurs options liées aux indices boursiers *(journée des trois sorcières)* sont en effet fréquentes.

Mais les opérateurs craignent également *un resserrement des taux d'intérêt à court* terme par la Fed, en dépit des efforts de l'administration démocrate qui continue de souligner l'absence de signes de reprise de l'inflation.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a progressé à 6,94 % contre 6,90 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 18 mars	Cours du 21 mars
Alcoa	77 1/8	77 1/8
Allied Signal Inc.	38 1/2	38 5/8
American Express	30 1/4	30
ATT	52 5/8	53 5/8
Bethlehem Steel	21 1/2	21 3/8
Boeing	47 1/8	46
Caterpillar Inc.	119 1/8	118 3/8
Chevron	92 3/4	90 7/8
Coca-Cola	42	42
Disney Corp.	47	46 1/8
Du Pont de Nemours	58 5/8	57 7/8
Eastman Kodak	45 1/8	45 1/4
Exxon	66	65 1/2
General Electric	104 7/8	104
General Motors	60 1/8	59 5/8
Goodyear Tyre	45 1 4	44 5/8
IBM	57 1/4	58 1/2
International Paper	70 1/2	68 5/8
McDonnell Douglas	114 3/4	113
Merck and Co	31 3/4	32 1/8
Minnesota Mining	103 1/4	101 3/8
Morgan (J.P.)	64 7/8	65 1/4
Philip Morris	55 1/8	54
Procter Gamble	56 5/8	55 7/8
Sears Roeb. and Co.	48 1/8	47 7/8
Texaco	66 1/4	66 3/8
Union Carbide	25 7/8	25 3/4
United Tech.	68 3/8	68 1/4
Westinghouse El.	13 1/4	13
Woolworth	19 7/8	19 3/4

LONDRES, 21 mars, ⬇ Recul

Les valeurs ont accentué leurs pertes en fin de séance sous l'influence négative de Wall Street, lundi 21 mars au Stock Exchange. L'indice Footsie a clôturé en baisse de 20,1 points (– 0,6 %) à 3 198, alors qu'il ne cédait que 6,5 points en début d'après-midi. *Les intervenants redoutent que la réu*nion du comité directeur de la Réserve fédérale américaine, prévue mardi, ne *débouche sur une hausse des taux* d'intérêt américains. Ils attendent également la publication mercredi des chiffres de l'inflation britannique. Dans ce contexte, le volume des transactions a été plus modéré avec 504,8 millions de titres échangés contre 602,6 millions le vendredi précédent. Les banques ont fortement reculé, notamment HSBC Holdings et Standard Chartered après la chute de 5,09 % de la Bourse de Hongkong. L'équipementier Lucas Industries, qui a annoncé un quintuplement de son bénéfice imposable semestriel, s'est tout *de même déprécié, car les analystes* attendaient un chiffre encore plus élevé.

VALEURS	Cours du 18 mars	Cours du 22 mars
Allied Lyons	8,13	8,12
BP	3,87	3,70
BTR	3,85	3,81
Cadbury	5	4,94
Glaxo	6,65	6,61
GUS	5,63	5,68
ICI	7,85	7,82
Reuters	20,12	20,15
RTZ	8,61	8,60
Shell	6,72	6,66
Unilever	10,80	10,57

TOKYO, 22 mars, ⬇ Tassement

Après une pause, lundi étant un jour férié, la Bourse de Tokyo est repartie à la baisse mardi 22 mars. L'indice Nikkei a perdu 215,92 points, soit 1,05 % par rapport à la clôture de vendredi, pour terminer la séance à 20 253,53 points. La séance a été peu animée avec un volume de transactions estimé à 360 millions de pièces contre 481 millions vendredi. Les investisseurs sont restés sur la touche, peu désireux de s'engager avant la clôture des comptes annuels à la fin du mois. *Le dollar* s'est échangé à 105,95 yens, en légère baisse de 0,13 yen par rapport à la clôture de vendredi. *En cours de séance*, les gestionnaires apprenaient que le produit intérieur brut (PIB) du Japon a connu une hausse de 0,1 % en 1993. Cette croissance presque nulle représente le plus mauvais score *depuis dix-neuf ans*. Cette piètre performance est largement due à un recul du PIB de 0,6 % au quatrième trimestre par rapport au troisième.

VALEURS	Cours du 18 mars	Cours du 22 mars
Bridgestone	1 580	1 570
Canon	1 700	1 670
Fuji Bank	2 290	2 290
Honda Motors	1 760	1 770
Matsushita Electric	1 800	1 770
Mitsubishi Heavy	696	676
Sony Corp.	6 250	6 100
Toyota Motors	2 060	2 040

CHANGES

Dollar : 5,7575 F ⬇

Mardi 22 mars, le deutschemark était ferme à 3,4127 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4070 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar se repliait à 5,7575 francs, contre 5,7885 francs lundi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	21 mars	22 mars
Dollar (en DM)	1,7029	1,6855
TOKYO	**21 mars**	**22 mars**
Dollar (en yens)	Clos	105,95

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (22 mars) ..... 6 3/16 % - 6 5/16 %

New-York (21 mars) ..... 3 5/16 %

BOURSES

PARIS

	18 mars	21 mars
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	2 221,34	2 202,69
(SBF, *base 1000 : 31-12-90)*		
Indice SBF 120	1 543,25	1 529,70
Indice SBF 250	*1 491,38*	*1 478,99*

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	18 mars	21 mars
Industrielles	3 895,65	3 864,85

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	18 mars	21 mars
100 valeurs	3 218,10	3 198
30 valeurs	2 541,90	2 527,50

FRANCFORT

	18 mars	21 mars
Dax	2 155,61	2 131,28

TOKYO

	21 mars	22 mars
Nikkei Dow Jones	Clos	20 253,53
Indice général	Clos	1 628

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

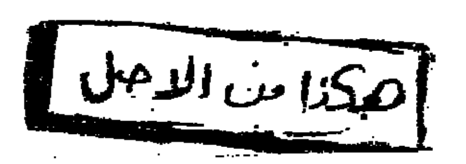
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7670	5,7680	5,8002	5,8032
Yen (100)	5,4385	5,4421	5,4915	5,4974
Ecu	6,5743	6,5784	6,5715	6,5792
Deutschemark	3,4125	3,4135	3,4155	3,4184
Franc suisse	4,0266	4,0294	4,0472	4,0421
Lire italienne (1000)	3,4481	3,4508	3,4287	3,4333
Livre sterling	8,5622	8,5667	8,5848	8,5941
Peseta (100)	4,1608	4,1647	4,1393	4,1462

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/8	3 3/4	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4
Yen (100)	2 7/16	2 9/16	2 5/16	2 7/16	2 5/16	2 7/16
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	5 13/16	5 15/16	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4 1/16	4 3/16	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/2
Livre sterling	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16
Peseta (100)	8 1/16	8 5/16	8	8 1/4	7 15/16	8 3/16
Franc français	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BOURSE DE PARIS DU 22 MARS

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 6,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,44 % (2212,40)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5980	5980	—
65,23	B.N.P. (T.P.)	1055	1075	-1,83
88,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1099	1087	-1,09
95,67	Renault (T.P.)	2580	2580	—
181,18	Rhone Poulenc(T.P.)	2510	2530	+0,80
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1289	1270	-1,47
82,24	Thomson S.A (T.P.)	1145	—	—
18	Accor 1	732	729	-0,41

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6	Dassault-Aviation 1	550	553	+0,55
4,80	Dassault Electro 1	433,50	433	-0,21
45	De Dietrich 1	2731	2850	+4,36
5,50	Degremont 1	580	579	-0,17
5	Dev.R.N-P De Cal 2	70	69	-1,43

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
73,50	Locindus 1	1078	1052	-2,41
17,50	LVMH Moet Vuitton 1	860	875	+1,74
18	Lyon.Eaux-Dumez 1	592	538	-9,17
13,68	Marine Wendel 1	438	434	-1,14
2,20	Matra-Hachette 1	130,10	126,93	+5,23

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2	Sogenal (Ny) 2	153	152,40	-0,39
55	Sommer-Allibert 1	2380	2400	+0,84
29,38	Sophia 1	544	540	-0,74
34,50	Sovac 1	1760	1790	+1,70
17	Spie Batignolles 1	490	485	-0,82
23	Strafor Facom 1	657	642	-2,28

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
0,25	Hitachi 1	52,40	52,10	-0,57
22,75	Hoechst 1	1148	1131	-1,48
1,23	I.B.M 1	332,80	335,90	+0,93
0,90	I.C.I 1	68,50	68,40	-0,15
2,46	I.T.T. 1	499,20	495,10	-0,22
0,85	Ito Yokado 1	309,20	309,30	-0,29
0,29	Matsushita 1	97,30	97,28	-0,10
0,52	Mc Donald's 1	350	346,20	-1,09
1,41	Merck and Co 1	185	186,10	+0,59

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.N.I.M 1	1450	1454
Codetour	288	298
Creeks	235	—
Dauphin OTA	300	305
Deverlay 2	1432	1432
Labor.Dolisos	143	—
Editions Belfond	125	—
Europ Propulsion 2	395	399
Finaball	192,10	192,10
Finacor	284,90	259
G.L.M. S.A.	1170	1159
Gravograph	218	215
I.C.C. 2	248	249,50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Thermador Hold(Ly)	305	305
Unilog	308	301
Viel et Compagnie/	294,50	293
Vilmorin et Cie/2	429	428

Sicav (sélection) 21 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Trimestriel	2083,47	2062,84
Elancel	140,14	136,06
Elicash	1632600,34	1632600,34 ◇
Emergence Poste	115,62	112,25
Energia	405,83	387,24
Eparcic	4286,36	4208,36
Eparcourt-Sicav	4443	4431,92
Epargne-Unie	1661,06	1628,55
Eudi Cash capi	9158,40	9158,40 ◆
Euroco Solidarité	1219,48	1207,41
Eurocic Leaders	1374,83	1334,55 ◆
Eurodyn	1517,38	1480,37

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Nippon-Gan	7934,07	7828,91
Nord Sud Dévelop	1962,21	1959,29
Oblicic-Mondial	3181,82	3134,80
Oblicic-Régions	1168,03	1150,77
Oblifutur	3444,18	3379,96
Oblig. ttes caté.	213,41	210,26
Oblilion	1724,58	1707,50
Obsécurité Sicav	15058,56	15058,56
Oblitys	531,44	523,59
Oraction	1738,81	1696,40
Patrimoine Retraite	263,06	257,90
Pervalor	701,86	688,10 ◆

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Univers Obligations	2060,70	2022,28
Valorg	2362,30	2359,94 ◆
Valrea1	61831,04	61808,14
Winterthur St-Honoré	258,32	256,15

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/03	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7625	5,7885	5,55	6,05
Ecu	6,5755	6,5755	—	—
Allemagne (100 dm)	340,7800	340,7000	328	351
Belgique (100 F)	16,5400	16,5400	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303,1500	303,1300	292	313
Italie (1000 lires)	3,4410	3,4470	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	86,9700	86,9000	83	91
Irlande (1 iep)	8,2575	8,2575	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,5885	8,5825	8,20	9
Grèce (100 drachmes)	2,3355	2,3355	2,05	3,35
Suisse (100 f)	400,7300	402,5400	389	411
Suède (100 krs)	73,2800	73,3300	69	78
Norvège (100 k)	78,5500	78,5500	74	83
Autriche (100 sch)	48,4330	48,4290	46,80	49,90
Espagne (100 pes)	4,1485	4,1630	3,85	4,40
Portugal (100 esc)	3,3100	3,3150	2,95	3,70
Canada (1 $ can)	4,2078	4,2314	4	4,45
Japon (100 yens)	5,4353	5,4455	5,25	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/03
Or fin (kilo en barre)	71400	72000
Or fin (en lingot)	71650	72200
Napoléon (20f)	407	412
Pièce Fr (10 f)	324	—
Pièce Suisse (20 f)	410	413
Pièce Latine (20 f)	411	413
Souverain	519	521
Pièce 20 dollars	2445	2610
Pièce 10 dollars	1302,50	1320
Pièce 5 dollars	798	—
Pièce 50 pesos	2660	2675
Pièce 10 florins	428	431

Matif (Marché à terme international de France)

21 mars 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 279 172

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	124,22	123,76	122,90
Précédent	124,56	124,08	123,36

CAC 40 A TERME
Volume : 20 971

Cours	Mars 94	Avril 94	Mai 94
Dernier	2209	2217,50	2231
Précédent	2233	2243,50	2247

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Bérengère et Jean-François FITOU
ont la joie d'annoncer la naissance de

Emmanuel,

le 19 mars 1994.

1, rue du Docteur-Laurent,
75013 Paris.

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire à

Mme France LE CLINCHE,
lectrice occasionnelle du *Monde*.

« Une danse est un poème. »
Denis Diderot

De la part de Claude.

Décès

Jean BARNES

s'est éteint le 16 mars 1994, à Paris.

Tous ses amis vous invitent à partager leur douleur.

– François et Monique Bresson,
ses parents,
Ses enfants et sa petite-fille,
Son frère, ses sœurs et sa nièce,
Son oncle et ses tantes,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès brutal dans sa quarante-septième année de

Denis BRESSON,
chef de travaux à l'Ecole
des hautes études en sciences sociales.

Il sera inhumé jeudi 24 mars 1994 au *cimetière de Thomery* (Seine-et-Marne), à 16 h 30.

Une réunion aura lieu à 15 heures à l'entrée de l'IML, 2, place Mazas à Paris-12e.

8, rue du Commandant-R.-Mouchotte,
75014 Paris.

– *Les enfants, parents et alliés de*

André CARBONNEL,
ingénieur A et M - Aix 32,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 15 mars 1994, dans sa quatre-vingt-unième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 18 mars à Fuveau (Bouches-du-Rhône).

– Françoise Meifred-Devals,
Marianne et Claude Leulliez,
Nicolas et Jeanne,
Agnès et Bruno Devergie,
Julien et Manon,
Sa compagne,
Ses enfants et *petits-enfants,*
Sa famille et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Jacques CARON,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
ancien chef
de clinique médicale infantile,

le 17 mars 1994.

Il a été inhumé dans l'intimité à Sallenelles (Calvados) auprès de

Toinon,
sa femme,

et de

Antoine,
son fils.

Cet avis tient lieu de faire-part.

48, rue Jacob,
75006 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Lou GOACO,
scénographe,

survenu le 19 mars 1994.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 mars à 14 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

– Violaine et Philippe Bonzon,
Marika Suarès,
Annabelle Suarès,
Dominique et Urs Daendliker,
Aurélien Bonzon,
Dominique et Eric Laffont,
Philippe, Sophie et *Thomas Laffont,*
Marie-Pierre et Francis Turlotte,
Florence, Anne-Violaine
et *Damien* Turlotte,
Marie Claudel,
Sylvestre, Bartholomé,
Lætitia et Calyxte Campe,
Michèle Claudel,
Lionel et Géraldine Benoist,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Marion CARTIER,

survenu le dimanche 20 mars 1994.

Une messe sera célébrée dans l'intimité familiale, en l'église de Pregny (Genève).

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à la Fondation Rumsey-Cartier, 2, rue Jargonnant, 1207 Genève.

8, rue Pedro-Meylan,
1208 Genève.

– Le docteur Claude Champagne,
son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Post,
son frère et sa belle-sœur,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jacky Dewais-Post,
sa belle-sœur,
Son fils et son petit-fils,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Jacqueline CHAMPAGNE,
survenu le 19 mars 1994, à l'âge de *soixante-neuf* ans.

Ils vous invitent à participer ou à vous unir d'intention à la cérémonie religieuse, qui sera célébrée, le mercredi 23 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrament, 68, rue de Turenne, à Paris-3e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, à Paris, dans le caveau de famille.

Priez pour elle.

111 *bis*, rue de Turenne,
75003 Paris.
5, rue Henri-Regnault,
92210 Saint-Cloud.

– Le docteur et Mme Richard Daury,
ses parents,
Eric et Armelle Daury,
ses frère et sœur,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Morgane DAURY,

survenu dans sa quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu ce jour, mardi 22 mars 1994, en l'église de Saint-Philibert (Morbihan).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme J. Petit,
née Laffitte,
Ses enfants,
Sa famille,
font part du décès, survenu dans sa soixante-douzième année, de

Jacques Henri PETIT,
premier président honoraire
de la cour d'appel d'Orléans,
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux le mardi 22 mars 1994, dans l'intimité familiale.

– Mme Paule Saier,
son épouse,
Michèle et Gaston Soto
et leurs enfants,
Catherine et Georges Stern
et leurs enfants,
Brigitte et Hervé Le Bihan
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Saier
et leurs enfants,
Mme Gilbert Saier
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul SAIER,
chevalier de *la Légion d'honneur*,
ancien conseiller
du commerce extérieur,

survenu le 19 mars 1994, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 22 mars, à 11 heures, au cimetière du *Montparnasse*.

36, rue de Lubeck,
75116 Paris.

– Les salariés
Et la direction de Lyonnaise Communications et Paris TV Câble,
se réuniront le jeudi 24 mars 1994, à 12 heures, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, *Paris-6e*, pour la célébration d'une messe à l'intention de leur amie et collègue,

Mme Maddie SMETKO,
décédée le 10 mars 1994.

Nous nous associons à la peine de son père, son conjoint, ses enfants, Nicolas et Benjamin, ses frères et sœur et ses proches, et les assurons de notre soutien.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Paul WAECHTER,

survenu à Paris, le 18 mars 1994, à *l'âge de quatre-vingt-trois ans.*

De la part de
Simone, née Riche,
son épouse,
François, Marie-Odile, Benoît, Patrick, Bruno, Dominique, Etienne, Marie-Christine,
ses enfants, et leur conjoints,
Ses vingt-six petits-enfants.

– Marguerite Zivie,
née Illouz,
Jean-Claude, Alain et David Zivie,
Christiane Zivie,
font part du décès de leur époux, père, *grand-père et beau-père,*

Salomon ZIVIE,

le 13 mars 1994 à Palma-de-Majorque.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Montparnasse le mercredi 23 mars, à 11 h 30.

25, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.

Souvenirs

– Arbres, fleurs, fruits noirs ont fait sa vie.

Avec l'élégance qui le caractérisait,

Hubert BADETZ

est mort le 23 janvier 1994.

Yves, Francis, tous ses amis, n'oublieront jamais.

Remerciements

– Mme Bernard Bechet,
Et ses enfants,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Bernard BECHET.

Sophie TARTAKOWSKY

nous a quittés le 12 mars 1994.

Michel,
Danielle et Pierre Tartakowsky,
Sylvie Salmon-Tharreau,
Hélène et Jacques Mabille,
La Confédération générale du travail et son Institut d'histoire sociale,
très émus par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, et dans l'impossibilité matérielle *d'y répondre individuellement, tiennent* à exprimer ici leur reconnaissance et leur amitié.

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux très nombreuses marques de sympathie, M. Paul Vieillard et ses enfants remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Avis de messes

– Une messe sera dite pour

Jacques-Olivier CHATTARD,

le 23 mars 1994, à 17 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

– A la *mémoire* de

Louis FOUGÈRE,

une messe sera célébrée le mercredi 23 mars 1994, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, 19 *bis*, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e.

Anniversaires

– En ce troisième anniversaire de la disparition de

Emile BEMBARON,

nous pensons à lui.

« C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères. »

Le 23 mars 1945, est décédé au camp de *Gûsen II*

Boris FRENKEL
(homologué capitaine FFI),
croix de la Libération,
médaille de la Résistance,
croix de guerre avec palmes,
chevalier de la Légion d'honneur.

Il appartenait à la 35e brigade FTP-MOI de Toulouse.

Sa famille,
L'Association des résistants, internés, fusillés, déportés de la centrale d'Eysses,
ne l'oublient pas.

– Il y a un an nous quittait

M. HACHIM.

Ses amis ont une pensée pour lui.

– Pierre,
son mari,
Toute sa famille et ses amis,
Ses collègues et ses élèves,
n'ont pas oublié, ne peuvent oublier

Jacqueline LEPINASSE,
née Barreé,

auxquels elle manque toujours si cruellement depuis le 23 mars 1988.

Communications diverses

– *« La paix, dès maintenant ? ». Le* jeudi 24 mars 1994, à 20 h 30, au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, avec les expériences de Nevé-Shalom, Wahat-As Salam et de Guivat-Haviva.

Formation à la médiation

Comme chaque année depuis sept ans, l'Institut de formation à la médiation ouvre, en septembre prochain, un nouveau cycle. La formation par promotion d'une trentaine de personnes venant de secteurs de vie et de métiers différents s'établit sur deux années (un *vendredi soir et un samedi* complet par mois, plus trois week-ends dans l'année). Elle conduit à devenir *médiateur généraliste et propose en* même temps des spécialisations (médiation familiale, interculturelle, internationale, médiation pour l'entreprise, le voisinage, le quartier, la ville, l'accompagnement des malades, etc.). L'IFM reçoit dès maintenant les actes de candidature. Pour tout renseignement, s'adresser à l'IFM, 127, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : *(16) 1 43-29-75-26.*

– Grande réunion des anciens YFU *(1965-1978) le 11 juin 1994*, à Paris. Merci d'adresser vos coordonnées à J.-L. Berquer, 62, rue Botzaris, Paris-19e.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel daté 21 et 22 mars 1994 :*

DES DÉCRETS

– No 94-224 du 21 mars 1994 relatif à l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises ;

– No 94-225 du 21 mars 1994 relatif à l'aide à la création d'entreprise et modifiant le code du travail ;

– No 94-226 du 21 mars 1994 relatif aux conventions d'aide au *passage à temps partiel du Fonds* national de l'emploi et modifiant l'article R. 322-7-1 du code du travail ;

– No 94-227 du 21 mars 1994 relatif à l'allocation de préretraite progressive du Fonds *national* de l'emploi et modifiant l'article R. 322-7 du code du travail ;

– No *94-228* du *21 mars 1994* modifiant le code du travail et complétant les dispositions relatives au contrat d'insertion professionnelle.

FAITS DIVERS

ACCIDENT FERROVIAIRE EN SUISSE : sept morts et quatorze blessés. – Sept personnes ont été tuées et quatorze autres blessées, dont quatre grièvement, lors d'un accident ferroviaire qui s'est produit lundi 21 mars, à Daniken, dans le canton de Soleure (Suisse). Un train reliant Brigue à Romanshorn a percuté, à une vitesse de 80 kilomètres/heure, le contrepoids d'une grue, malencontreusement manœuvrée.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6262

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I						■			
II									
III		■							■
IV								■	
V				■			■		
VI		■				■			
VII				■					
VIII				■	■				
IX							■		
X	■		■					■	
XI									

HORIZONTALEMENT

I. *Les plus tristes mènent* souvent joyeuse vie. Couvre. – II. Dont les yeux semblent exempts de toute sensation de froideur. – III. Ont des reflets changeants. – IV. Accord parfait. – V. Produit des pommes sans pépins. Délices pour des lices. Symbole. – VI. Coule en France. Port. – VII. Saint homme. Où les chalands peuvent faire halte. – VIII. D'un auxiliaire. Point de côté. – IX. Les meilleures répliques. Terme musical. – X. Fit preuve de modération. – XI. Changer de décors.

VERTICALEMENT

1. Inquiétude d'un cœur délicat. – 2. *Changea subitement* de régime. Conjonction. Fait sortir du circuit. – 3. Ils peuvent prendre patience *entre les repas.* – 4. Visait les cœurs. Poisson. – 5. S'enchaînent mais ne se ressemblent pas. *Sujet masculin ou* féminin. – 6. Début de grossesse. Comprima. – 7. Peintre hollandais. Sérieuse punition. Symbole. – 8. D'un auxiliaire. Toiles. – 9. Quelque chose de tortueux. Réserve de nuages.

Solution du problème no 6261

Horizontalement

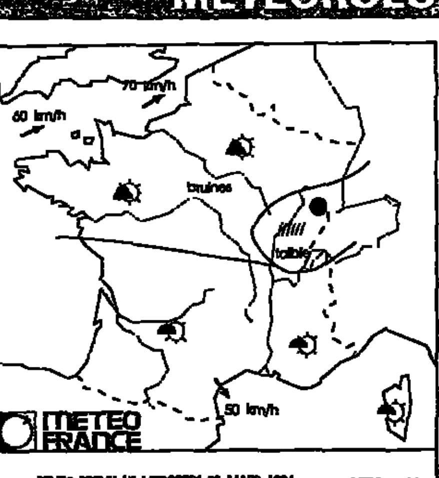
I. Saisie. A.P. – II. Toupet. Io. – III. Le. Cime. – IV. Nièce. Set. – V. Ta. Ictère. – VI. Ontario. – VII. Ri. Lin. As. – VIII. Niet. Pie. – IX. Basses. S.S. – X. Aube. – XI. Couturier.

Verticalement

1. Stentor. Bec. – 2. AO. Ianina. – 3. Iule. Issu. – 4. Spéciales. – 5. Ie. Ecriteau. – 6. Etc. Tin. Sur. – 7. Iséo. Bi. – 8. Aimer. Aisée. – 9. Poétesses.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



MÉTÉO FRANCE

TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 23 MARS 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES — ÉCLAIRCIES APRÈS NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES — NUAGEUX À COURTES ÉCLAIRCIES — NEIGE — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT

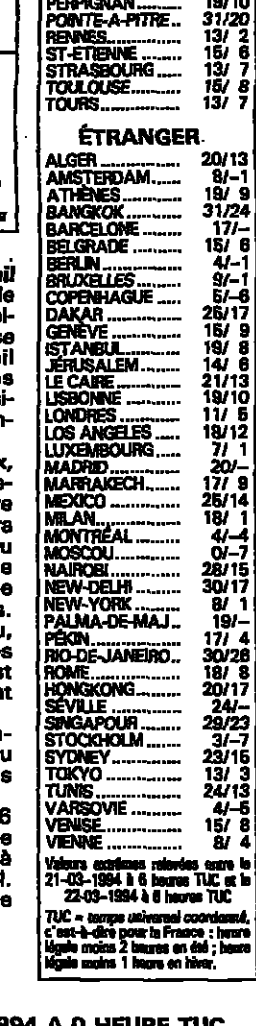
Mercredi : nuages et pluie au nord, soleil au sud... et doux. – Au sud de la Loire, le début de la journée sera nuageux, avec quelques *formations brumeuses çà et là, qui se* dissiperont rapidement. Ensuite, le soleil dominera. Les régions méditerranéennes *bénéficieront, quant à elles,* d'un ciel quasiment clair dès le lever du jour, et la tramontane faiblira en cours de journée.

Au *nord* de la Loire, le ciel sera très nuageux, voire couvert le matin, et il pleuvra faiblement dans le Nord-Ouest, des pays de Loire à la Champagne. Au fil des heures, on pourra espérer quelques éclaircies par l'ouest, du sud de la Bretagne au Limousin, tandis que le temps couvert et pluvieux s'étendra sur le Nord et Nord-Est, jusqu'au nord des Alpes. Toutefois, le ciel pourrait s'éclaircir un peu, les pluies se transformant en petites bruines en cours d'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera assez fort en Manche, atteignant parfois 70 km/h en pointes.

Les températures minimales seront comprises entre 3 et 5 degrés du Sud-Ouest au Centre-Est et au Nord-Est. Elles seront plus douces ailleurs, avec 6 à 9 degrés.

En cours d'après-midi, il fera entre 12 et 16 degrés sous les nuages et la bruine, mais le mercure atteindra facilement de 17 à 20 degrés au sud de la Loire, grâce au soleil. Il fera même localement 22 degrés dans le Sud-Ouest.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)



TEMPÉRATURES
maxima – minima

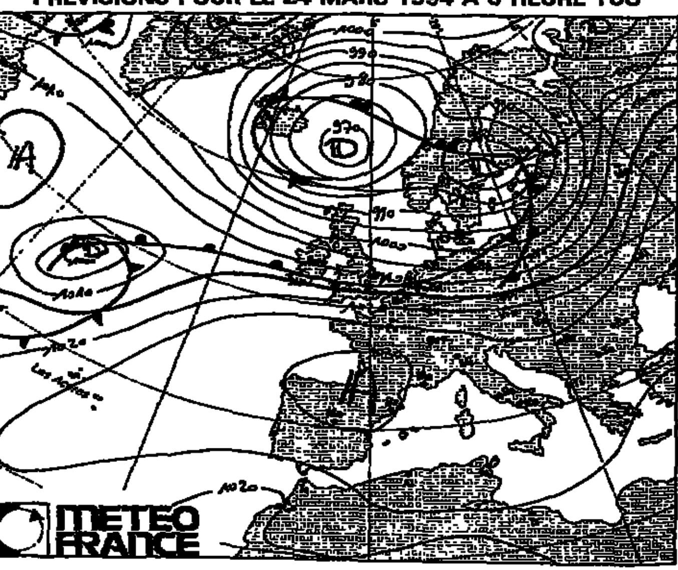
FRANCE	
AJACCIO	17/ 6
BIARRITZ	13/10
BORDEAUX	14/ 5
BOURGES	12/ 7
BREST	11/ 5
CAEN	11/ 1
CHERBOURG	10/ 0
CLERMONT-FER.	13/ 2
DIJON	12/ 5
GRENOBLE	19/ 8
LILLE	10/ 0
LIMOGES	10/ 3
LYON, BRON	16/ 4
MARSEILLE	19/ 8
NANCY, ESSEY	13/ 7
NANTES	15/ 5
NICE	16/ 9
PARIS-MONTS	14/ 4
PAU	14/ 8
PERPIGNAN	19/10
POINTE-A-PITRE	31/20
RENNES	13/ 2
ST-ETIENNE	15/ 6
STRASBOURG	13/ 7
TOULOUSE	15/ 8
TOURS	13/ 7

ÉTRANGER	
ALGER	20/13
AMSTERDAM	8/–1
ATHÈNES	19/ 9
BANGKOK	31/24
BARCELONE	17/–
BELGRADE	15/ 6
BERLIN	4/–1
BRUXELLES	9/–1
COPENHAGUE	5/–6
DAKAR	26/17
GENÈVE	15/ 9
ISTANBUL	19/ 8
JÉRUSALEM	14/ 6
LE CAIRE	21/13
LISBONNE	19/10
LONDRES	11/ 5
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	7/ 1
MADRID	20/–
MARRAKECH	17/ 9
MEXICO	25/14
MILAN	18/ 1
MONTRÉAL	4/–4
MOSCOU	0/–7
NAIROBI	28/15
NEW-DELHI	30/17
NEW-YORK	8/ 1
PALMA-DE-MAJ.	19/–
PÉKIN	17/ 4
RIO-DE-JANEIRO	30/26
ROME	18/ 8
HONGKONG	20/17
SÉVILLE	24/–
SINGAPOUR	29/23
STOCKHOLM	3/–7
SYDNEY	23/15
TOKYO	13/ 3
TUNIS	24/13
VARSOVIE	4/–5
VENISE	15/ 8
VIENNE	8/ 4

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-03-1994 à 6 heures TUC et le 22-03-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 24 MARS 1994 A 0 HEURE TUC



MÉTÉO FRANCE

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 22 MARS

TF 1

15.20 Série : Mike Hammer.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Macha Méril.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.50).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.35 Sport : Football. Match amical en direct de Lyon : France-Chili ; à 21.30, mi-temps ; à 21.45, 2e mi-temps.
22.40 Sport : Boxe. Championnat d'Europe poids plume en direct de Charleroi (Belgique) : Stéphane Haccoun (France)-Stefano Zoff (Italie).
0.00 Journal et Météo.
0.35 TF 1 nuit.
0.45 Magazine : Reportages. Personne ne m'aime, de Pierre-Marie Bernoux et Christophe Weber (rediff.).

FRANCE 2

15.50 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Le printemps de la chanson.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.55).
19.59 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 Cinéma : Les Spécialistes. ▪ Film français de Patrice Leconte (1984).
22.30 ▶ Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. 26e anniversaire du 22 mars 1968 : J'ai 20 ans et je veux changer la société. Reportage : la Nuitée, de Dominique Rouch.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.15 Magazine : Jamais sans mon livre. Diffusé sur France 3 le 19 mars (rediff.).
2.10 Documentaire : Opéra sauvage. Singapour.
3.05 Documentaire : Little Karim.
4.20 Dessin animé (et à 4.40).
4.25 24 heures d'info.

FRANCE 3

16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : C. Jérôme.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Chalon-sur-Saône.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers, présentation du livre de Piem (« Au revoir et encore merci »). Dédicaces de Piem au Salon du livre le vendredi 25 avril de 16 heures à 19 heures.
18.50 Un livre, un jour. *Les Thanatonautes*, de Bernard Werber.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Présenté par Julien Lepers. Première finale des masters pour 1994, suivie d'un Spécial célébrités.
22.10 Journal et Météo.
22.40 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Jérusalem : le mur de la paix, 1917-1994, de Robert Mugnerot. Invités : Elie Barnavi et Elias Sanbar, historiens.
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.05 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

16.15 Cinéma : V.I. Warshawski, un privé en escarpins. ▪ Film américain de Jeff Kanew (1991). Avec Kathleen Turner, J.O. Sanders, Angela Goethals.
17.35 Surprises.
17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Michel Petrucciani.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Basic Instinct. ▪ Film américain de Paul Verhoeven (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Les Oscars 1994 (rediff.).
0.14 Pin-up des créateurs. Star hollywoodienne.
0.15 Cinéma : Le Quatrième Homme. ▪▪ Film néerlandais de Paul Verhoeven (1983) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Soirée thématique : Country Days (extraits, rediff.).
19.00 Série : Pink Medecine Show. De Paul Smith.
19.30 Documentaire : Des images qui ont fait le monde. Le mythe Marilyn, de Guido Knopp et Ulrich Lenze.
19.45 Documentaire : Friedrich Ebert, militant socialiste et homme d'Etat. De Jens Fleming et Thorsten Jess.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. L'Italie de Fellini à Berlusconi. Reportages : 200 milliards pour rien ; Corleone, les ombres de la Mafia ; Un patron communiste ; Sur la tombe de Mussolini ; Télécratie ; L'Italie sans Fellini ; Portrait de Berlusconi. Invités : Marcelle Padovani, Margarethe von Trotta, Luiggi Caligaris, Marina Salamon.
21.45 Théâtre : Mademoiselle Julie. Pièce d'August Strindberg, mise en scène de Dimiter Gotscheff.
23.35 Documentaire : Marlene Streeruwitz. Portrait d'un auteur, de Renate Hartl (80 min.).

M 6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Flash.
19.00 Série : Mission impossible, 20 ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Téléfilm : Chips, chien de combat. D'Ed Kaplan.
22.30 Série : Les Incorruptibles, le retour.
0.00 Informations : Six minutes première heure.
0.10 Magazine : Mes années clip.
1.40 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Argent et santé : tous inégaux.
21.32 Documentaire. La Bulgarie, une identité remise en cause, reportage de Thierry Garcin.
22.40 Les Nuits magnétiques. Femmes au jour le jour. 1. Etre femme de ménage.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Emmanuel Terray (Une passion allemande, 1).
0.50 Musique : Coda. Les musiciens du metro (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 31 janvier lors de Présences 94) : Hinterland pour percussions, piano et bande, Hommage à Bach pour piano et bande, Entre vents et marées, d'Alsina ; (donné le 17 février, salle Pleyel) : Symphonie no 2, d'Alsina ; Œdipus Rex, de Stravinsky, par le Chœur de Paris, l'Orchestre de Paris.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour arpeggione et piano en fa mineur D 821, de Schubert ; Quatuor pour piano et cordes no 2 en mi bémol majeur, de Dvorak, dir. : Semyon Bychkov.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route par Philippe Carles. Invité : Steve Lacy.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

En alternance

DÈS le lendemain des élections, les défilés reprirent. A peine avait-on remisé les décors – modestes – des soirées électorales, à peine le dernier sondeur avait-il quitté le dernier studio, que les premiers lycéens reprenaient possession des rues de Lyon. Le souvenir du contentement de Jack Lang, de Jean-Louis Debré et de Robert Hue n'avait pas encore été balayé des rétines que les yeux pleuraient, déjà, sous l'effet des gaz lacrymogènes. Comme si, sur la même scène, se succédaient en alternance deux pièces qui n'avaient ni le même auteur ni les mêmes acteurs ni la même intrigue ni le même ton.

Et pourtant, quelque chose les rapprochait vaguement. Qu'était-ce ? Un je-ne-sais-quoi, un air de famille, qui tourmentait PPDA. Mais oui ! Le cadre, bien entendu ! Toutes deux se déroulaient dans le même pays, la France, faisant éclater, comme disait PPDA, « *le décalage apparent entre cette France qui a voté et cette France qui manifeste* ». Le présentateur s'empressa donc d'interroger Jean-Marc Sylvestre. Par hasard, le spécialiste détenait-il des renseignements confidentiels ? Pouvait-il nous en dire davantage sur les liens entre ces deux France ? Se fréquentaient-elles ? Se concertaient-elles dans les arrière-salles ? Etaient-elles de mèche ? Se partageaient-elles les rôles, l'une comblée, heureuse et sage, l'autre râleuse, imprévisible et turbulente ? Quels étaient donc les liens mystérieux de la France d'Alain Duhamel et des instituts de sondage, de cette France si honorablement connue de ses statisticiens, avec la saute-ruisseau qui jetait des pierres aux CRS ? Etait-il possible qu'une personne si convenable appartînt à la même famille que cette moins-que-rien ? Etait-il imaginable – se demanda-t-on sur France 3 – que telle ville, dans un département acquis à la droite, fût le théâtre d'une manifestation de cinq mille personnes ?

Au moins PPDA et Sylvestre se posaient-ils la question. Les deux spécialistes de science politique qui leur succédèrent, quelques heures plus tard, chez Christine Ockrent, connaissaient, eux, depuis toujours les antagonismes enfouis de cette famille un peu particulière. Ce cousinage n'avait rien pour les surprendre. « *La vie publique de la France se passe à deux niveaux* », expliqua patiemment Alain Touraine. « *Voter et manifester, ce n'est pas la même chose,* renchérit non moins patiemment Jean-Luc Parodi. *Il y a des jeunes qui votent à droite et qui s'opposent à des mini-décisions ponctuelles prises par le gouvernement.* » « *La vie politique ne se porte pas mal,* conclut paisiblement Touraine. *Tout est bien et normal... et par ailleurs la situation va très mal.* » Tout allait donc très bien et « *par ailleurs* » très mal. Ce « *par ailleurs* » étant, à la réflexion, une efficace médication, on s'endormit rassérénés.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ▪ On peut voir ; ▪▪ Ne pas manquer ; ▪▪▪ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 23 MARS

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Club mini. Tifou.
7.30 Disney Club mercredi.
8.55 Club Dorothée matin.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Les Trois As.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Parker Lewis ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invité : Patrice Leconte.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.00).
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, Sophie Favier, Nathalie Simon, Laurent Baffie, Dan Bolender et Sam Z. Spécial Holiday on Ice en direct du Palais des sports. Avec Surya Bonaly, Philippe Candeloro, François Feldman, Hélène, Lova Moor, Jill Caplan, Paul Young.
22.45 Magazine : 52 sur la Une. De Jean Bertolino. Vieillirons-nous ensemble ? Reportage d'Anne Gallois et Michel Sallandre.
23.45 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.05 Journal et Météo.
0.10 Série : Passions (et à 3.35).
0.35 TF 1 nuit (et à 1.30, 2.30, 3.30, 4.05).
0.45 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts. La Descendance d'Isho.
1.40 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La Rivière de l'or.
2.40 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.10, 5.05). Portrait d'homme avec animaux ; La petite vénerie : Il court, il court ; Demain, la chasse.
4.40 Musique.

FRANCE 2

6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.50 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Télévisator 2. Dessins animés et un jeu vidéo, Super Mario.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Les voix du ciel. Hommage à des artistes disparus.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Le Droit à l'oubli. De Gérard Vergez, avec Stéphane Audran, Isabelle Pasco. *Une femme écrivain et une jeune fille qui sort de prison.*
22.25 Première ligne. Brasiers : Turquie, Iran, Irak, documentaire de Michel Honorin. *Les conflits du Kurdistan.*
23.55 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Emission spéciale Salon du livre. Invité : David Mac Neil (*Tous les bars de Zanzibar*).
1.05 Courts métrages : Histoire courte. Le Silence de l'été ; Quand bien même.
1.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.40 Emissions religieuses (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 4.55).
4.15 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service. Présenté par Brigitte Vincent.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Sport : Patinage artistique. Championnats du monde en direct de Makuhari (Japon) : Libre couples.
14.30 Documentaire animalier.
14.55 Série : La croisière s'amuse.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo. Invitée : Nina Morato.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Guide Gallimard *New-York*.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence : la guerre économique mondiale.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up des créateurs. Star hollywoodienne (et à 12.29).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Il était une fois... les découvreurs.

— En clair jusqu'à 8.35 —

7.55 Ça cartoon.
8.35 Documentaire : Les Cyranos du Costa-Rica. De Martin Dohrn.
9.05 Cinéma : Maciste contre les Mongols. ▪ Film italien de Domenico Paolella (1964). Avec Mark Forest, José Greci, Grazia Maria Spina.
10.30 Flash d'informations.
10.35 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi (rediff.).
10.45 Le Journal du cinéma.
10.50 ▶ Téléfilm : Chien et chat 2, l'embrouille. De Marc Simenon, avec Roland Giraud, André Dussollier.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : Condors. De Michel Terrasse.
15.30 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 2. Masques et maquillages, de Lise Romanoff et Steven Roche.
15.55 Sport : Football. Russie-France. Quart de finale retour du championnat d'Europe espoirs, en direct de Moscou.
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Gladiateurs. ▪ Film américain de Rowdy Herrington (1991). Avec Cuba Gooding Jr., James Marshall, Robert Loggia.
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : Le Pays des sourds. ▪▪ Film français de Nicolas Philibert (1992). *Un remarquable documentaire avec de vraies histoires et de vrais personnages.*
0.20 Cinéma : Loin de Berlin. ▪▪ Film franco-allemand de Keith McNally (1992). Avec Armin Mueller-Stahl, Werner Stocker, Tatjana Blacher (v.o.). *Deuxième long métrage d'un jeune réalisateur britannique.*
1.50 Documentaire : National Geographic. 5. Les Vagabonds de l'océan.
2.40 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Court métrage : Charlot chef de rayon. De Charlie Chaplin (rediff.).
17.25 Magazine : Transit. L'Italie de Fellini à Berlusconi (rediff.).
18.30 Le Dessous des cartes. L'empire était-il russe ou soviétique ? (rediff.).
18.40 Documentaire : Des images qui ont changé le monde. Le mythe Marilyn (rediff.).
19.00 Il était une fois... Davy Crocket.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Messonnier. Calvin Russel ; Almas Almatov ; Atau Tanaka ; Tendance techno ; Def American ; Inde, 1re partie ; Nick Cave ; Les rebelles du Grand Sud.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica.
20.41 Documentaire : John Williams, un portrait. De David Thomas. *Jazz, pop, classique, un guitariste sans frontières.*
21.40 Musique : Le Concerto d'Aranjuez. De Joaquin Rodrigo. Avec Pepe Romero et The Academy of Saint Martin in the Fields, dir. Neville Marriner.
22.05 Documentaire : Ombres et lumières. Un portrait du compositeur Joaquin Rodrigo, de Larry Weinstein. *Bien qu'aveugle très jeune, le compositeur espagnol sut traduire en musique la puissance de la lumière castillane.*
23.15 Cinéma : Professeur Hannibal. ▪▪ Film hongrois de Zoltan Fabri (1956). Avec Erno Szabo, Manyi Kiss, Zoltan Maklary (v.o.).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05).
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.15, 6.00).
11.05 Série : Daktari.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.35 M 6 Kid. Hammerman ; Conan, l'aventurier ; La Petite Boutique des horreurs ; Moi, Renart.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi. Les Métiers verts (rediff.).
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.45, 5.10).
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Flash.
19.00 Série : Mission impossible, 20 ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10). Présenté par Michel Cellier. Les nouveaux gardes champêtres.
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Série : Nestor Burma. Casse-pipe à la Nation, de Claude Grinberg, avec Guy Marchand, Natacha Lindinger. *Enquête sur l'assassinat d'une jeune femme.*
22.25 Téléfilm : Preuves à l'appui. De Rod Holcomb, avec Tim Matheson, Lisa Richhorn. *Un photographe accusé d'exhibitionnisme et de vols à main armée.*
0.05 Magazine : Emotions.
0.35 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Salsa opus 4 : Venezuela ; Raid de l'amitié ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Littérature marocaine.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Rencontre avec Jean-Luc Vernal, dessinateur de bandes dessinées.
22.40 Les Nuits magnétiques. Femmes au jour le jour. 2. Le choix de la campagne.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Emmanuel Terray (Une passion allemande).
0.50 Musique : Coda. Les musiciens du métro (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 mars au Châtelet à Paris) : Concerto pour violoncelle et orchestre en si mineur op. 104, de Dvorak ; Ainsi parlait Zarathoustra, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Eliahu Inbal ; sol. : Truls Mork, violoncelle.
22.30 Soliste. Gyorgy Cziffra, piano.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano no 5 en fa majeur, de Beethoven ; Images d'orient pour piano à quatre mains op. 66, de Schumann ; Trois pièces pour quatuor à cordes, de Stravinsky.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Quintette à cordes du violoniste Pierre Blanchard avec Vincent Pagliarin, violon, Michel Michalakakos, alto, Jérôme Pernoo, violoncelle, Claude Mouton, contrebasse.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 40 : Jean Boissonnat (« Radio-Com »).
Radio-Shalom, 18 h 30 : Jean-Christophe Cambadélis (« Le grand débat »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Virgule

Un criminel ne revient pas toujours sur le souvenir de ses crimes. Paul Touvier, par exemple, ne se souvient absolument pas d'avoir jamais été antisémite. Durant les années où il pourchassait juifs et résistants dans la région lyonnaise, il était trop préoccupé par son amour de l'ordre et de l'humanité pour avoir remarqué l'existence des rafles, des étoiles jaunes et du statut des juifs.

A l'appui de son déni, l'ancien milicien a inventé la preuve par la prière. Il a ainsi entrepris de prononcer, face à la cour d'assises devant laquelle il comparaît, le credo catholique. Afin que chacun puisse vérifier qu'il ne contient «pas une virgule antisémite». Mais sa mémoire, décidément faillible, ne lui aura pas permis de le réciter jusqu'au bout : les mots de la foi qu'il affiche, soudain, sont restés en suspens. C'est sans doute dans les points de suspension que résidait l'aveu du négateur de son propre credo.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Touvier : «Non à un procès-spectacle !», par Yoram Sheftel. Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : «Le temps introuvable». Partis : «Conte d'un financement ordinaire», par Michel Guénaire *(page 2)*.

ÉTRANGER

Des armes lourdes serbes autour de Sarajevo

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a annonçé que des «casques bleus» avaient découvert plusieurs armes lourdes serbes dans la zone d'exclusion autour de la capitale bosniaque. A Bruxelles, l'OTAN a immédiatement agité la menace de frappes aériennes *(page 3)*.

POLITIQUE

Cantonales : affrontement entre M. Arreckx et le Front national dans le Var

Après le premier tour, à l'issue duquel la candidate FN, Eliane Guillet de la Brosse, a devancé le président du conseil général du Var, Maurice Arreckx, dans «son» sixième canton de Toulon, l'heure est à la mobilisation en vue d'un second tour qui place les électeurs de gauche en position d'arbitre, et qui se déroulera sur fond de relève politique pour la mairie de Toulon et le département *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

L'affaire des journaux électoraux de M. Carignon

Deux dirigeants de sociétés filiales du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, Louis Béra et Jean-Jacques Prompsy, ont été mis en examen, jeudi 17 mars, pour «abus de biens sociaux» par le juge Philippe Courroye qui instruit l'affaire des magazines électoraux d'Alain Carignon, maire de Grenoble, aujourd'hui ministre de la communication, lancés lors de la campagne des municipales de 1989 *(page 12)*.

La voix qui nie de Paul Touvier

L'ancien chef du renseignement de la Milice pour la région de Lyon était un ignorant. A l'entendre, lundi 21 mars, répondre à l'interrogatoire de personnalité devant la cour d'assises des Yvelines, il ne savait rien des rafles de 1942, rien du «statut» des juifs selon Vichy, et n'était pas davantage antisémite *(page 12)*.

SCIENCES ◆ MEDECINE

L'autopsie en danger de mort

Le texte de loi sur la bioéthique voté par le Sénat menace cette pratique scientifique fondamentale *(page 13)*.

CULTURE

Un entretien avec Jacques Toubon

Alors que s'ouvre à Paris, porte de Versailles, le quatorzième Salon du livre, le ministre de la culture et de la francophonie s'explique sur l'avenir de l'écrit et sur sa diffusion – librairies, bibliothèques, nouvelles technologies *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Le CIP mort-né ?

La nouvelle version du contrat d'insertion professionnelle, présentée par Michel Giraud, ministre du travail, aux organisations syndicales, et dont le décret à été publié au *Journal officiel* mardi 22 mars, n'a pas apaisé la protestation des lycéens. De leur côté, les syndicats maintiennent leur opposition et le CNPF avoue sa perplexité face à un CIP qui apparaît aujourd'hui quasiment mort-né *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté I à XVI

Demain

Arts et Spectacles

Méconnu en France, en dépit de sa renommée internationale, Frank Lloyd Wright est l'un des grands architectes de la modernité. Mort en 1959, il laisse une œuvre immense. Le Musée d'art *moderne de New-York lui* consacre une rétrospective très complète.

Le numéro du «Monde» daté mardi 22 mars 1994 a été tiré à 599 749 exemplaires

En attendant d'autres modifications

Jean-Pierre Elkabbach présente une grille rajeunie pour France-Télévision

Jean-Pierre Elkabbach, président de France-Télévision, a présenté, lundi 21 mars, les nouveaux éléments d'une grille de printemps en évolution douce. D'autres modifications de programmes viendront à l'été et à l'automne, pour peaufiner la naissance d'une télévision *«nouvelle»*.

Le but affiché est de bâtir des lignes de programmes fermes et *«cohérentes»* pour que les *téléspectateurs s'y retrouvent, mais* aussi suffisamment ouvertes et souples pour qu'ils puissent y *«circuler»*.

En termes d'information, cela se traduira, par exemple, par le maintien du journal télévisé de 20 heures sur France 2, mais aussi par la possibilité de «casser» la grille pour bâtir une soirée autour d'un événement *politique ou international* brûlant.

Pour les soirées, le «Ciné-Club» de Claude-Jean Philippe est fixé au jeudi à une heure raisonnable (22 h 30), mais devient franco-français : adieu, donc, les chefs d'œuvres hollywoodiens en noir et blanc sous-titrés, mais vive le «Cercle de minuit» spécial *cinéma qui le suivra immédiatement*.

Thierry Ardisson reviendra avec une nouvelle émission le samedi à 22 h 30 ; Frédéric Mitterrand alternera avec un film policier le vendredi soir, Nagui et son «Taratata» tenteront de séduire les jeunes le dimanche soir et non plus le samedi.

Enfin «Bouillon de culture» de Bernard Pivot reste un point de repère fixe.

*Sur France 3, «Derrick» pas*sera le dimanche soir, mais de nouveaux magazines comme «Rapp tout» (qui remplace «*Jamais sans mon livre*»), émission culturelle animée par Bernard Rapp, ou «A vous de voir», animée par Jacques Chancel et d'autres magazines déjà installés comme «Strip-Tease» ou «Les brûlures de l'Histoire» tenteront de fidéliser les téléspectateurs.

L'enjeu de tous ces changements est à la fois de conserver les téléspectateurs âgés qui constituent le gros de l'audience de France-Télévision et de conquérir les jeunes qui fuient les chaînes publiques au bénéfice des télévisions privées.

Comptes de la nation et prévisions de croissance

Le gouvernement mise sur la création de 135 000 emplois en 1995

La croissance économique atteindra 1,4 % cette année, puis 2,7 % en 1995 estime le gouvernement dans les prévisions soumises mardi 22 mars à la Commission des *comptes de la nation*. Les pouvoirs publics n'ont donc pas changé le chiffre de croissance pour 1994 qui figurait dès septembre dernier dans *l'annexe de la loi de finances trans*mise au Parlement. Cette estimation qui avait paru à l'époque trop optimiste, paraît maintenant plutôt pessimiste, compte tenu de la reprise de confiance dont font preuve les chefs d'entreprises depuis quelques mois. La plupart des instituts privés de conjoncture ont d'ailleurs relevé leurs prévisions qui varient entre 0,9 % pour le plus pessimiste (Rexecode proche du patronat) et 1,8 % pour le plus optimiste (*l'Expansion*), la moyenne s'établissant à 1,3 %. Cela *pour 1994. Pour 1995*, la *prévision* moyenne s'établit à 2,7 %.

M. Alphandéry a donc beau jeu de souligner qu'il a eu raison de ne pas réviser à la baisse les prévisions officielles, lorsque à l'automne *«tous les instituts broyaient du noir»*. Seule modification importante : la hausse des prix sera nettement moins forte que prévu, se limitant à 1,6 % au lieu de 2,2 % *prévu. En 1995, le taux d'inflation* ne dépasserait pas 1,7 %.

La reprise qui va s'accélérer en cours d'annéerenversera les tendances sur le marché du travail au second semestre. C'est à partir de l'été que les créations d'emplois devraient être plus nombreuses que les suppressions. Mais en moyenne annuelle, cette année devrait encore enregistrer un recul de 0,7 % de l'emploi *salarié (environ 105 000)*. En 1995 en revanche, il devrait être créé entre 130 000 et 140 000 emplois nets (+0,9 %). Le gouvernement ne fait en revanche aucune prévision sur l'évolution du chômage.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible qui outre les revenus notamment salariaux, comprend les impôts et les prestations sociales, stagnerait complètement cette année mais recommencerait à progresser de 1,5 % en 1995. Le gouvernement prévoit une accélération de la consommation des ménages qui progresserait de 0,8 % cette année et de 1,9 % en 1995, du fait *notamment* d'une baisse du taux d'épargne qui à partir de son niveau de 1993 (environ 13 % du revenu disponible) passerait à *12,3 %* cette année et à *11,9 %* en 1995. Dans le comportement des ménages est évidemment la grande inconnue.

Al. V.

Avec un solde positif de 2,7 milliards de francs

Le commerce extérieur a été de nouveau excédentaire en janvier

Le commerce extérieur de la France a été de nouveau excédentaire au début de l'année, selon les *résultats publiés mardi 22 mars*. En janvier, les exportations se sont élevées à 91,27 milliards de francs et les importations à 89,3 milliards, faisant apparaître un solde positif, en données brutes, de 1,96 milliard de francs. Après correction des variations saisonnières, les ventes à l'étranger atteignent 97,1 milliards de francs et les achats 94,39 milliards, dégageant un excédent de *2,7 milliards de francs*.

La balance des produits manufacturés (matériel militaire compris) a été excédentaire de 2,1 milliards de francs après + 7,8 milliards en décembre 1993. Les échanges de produits agroalimentaires ont laissé *un solde positif de 2,87 milliards* de francs (+ 5,2 milliards en décembre). Le déficit de la balance «énergie» a atteint 6,5 milliards de francs contre 4,1 milliards en décembre.

Par zones géographiques, le commerce extérieur a été excédentaire de 1,6 milliard de francs avec l'Union européenne (+ 5,1 milliards en décembre), mais déficitaire avec le Japon (de 2,1 milliards) et les Etats-Unis (de 2,6 milliards de francs).

L'excédent des paiements extérieurs de la France. – L'excédent de la balance des paiements courants de la France a triplé en 1993, atteignant 59,5 milliards de francs, *contre 20,5 en 1992. Cette progres*sion s'explique en grande partie par le suréquilibre de la balance des marchandises (53,2 milliards). Malgré des sorties nettes de capitaux à long terme (20 milliards, contre 117,9 milliards d'entrées nettes en *1992), la balance de base, qui,* outre la balance des paiements courants, prend en compte les mouvements de capitaux à long terme, a dégagé un excédent de 38,9 milliards.

Au «Monde»

Jean-Marie Colombani nomme l'équipe de direction de la rédaction

Jean-Marie Colombani a installé, lundi 21 mars, la nouvelle rédaction en chef du *Monde*. Sous la direction de Noël-Jean Bergeroux, qui avec Philippe Labarde, rédacteur en chef, adjoint au directeur de la rédaction, apportent un regard extérieur au journal, la continuité de l'équipe existante est assurée par Thomas Ferenczi et Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction, ainsi que par Bertrand Le Gendre. Représentatifs de la diversité de la rédaction, Danièle Heymann, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Edwy Plenel et Luc Rosenzweig sont nommés rédacteurs en chef.

Bruno Frappat est nommé directeur éditorial. Daniel Vernet reste directeur des relations internationales. Michel Tatu conserve ses fonctions de chef de la documentation et devient conseiller de la direction. Alain Fourment redevient secrétaire général de la rédaction.

Création d'un poste de médiateur

Enfin le Monde innove avec l'installation d'un poste de médiateur. Cette initiative, qui constitue une première dans la presse française, *doit répondre aux besoins* des lecteurs d'avoir un interlocuteur privilégié, qui leur permette de faire valoir leur point de vue en cas de conflit, de tension ou de polémique sur la façon dont tel ou tel événement est traité (ou non traité) dans le journal. Son rôle, hors hiérarchie rédactionnelle, est d'expliquer, de faire comprendre aux lecteurs les conditions de travail des journalistes et leurs pratiques professionnelles, et de permettre à ces derniers de mesurer les réactions des lecteurs. Le *médiateur* interviendra dans les colonnes pour expliquer, instaurer et entretenir un dialogue entre l'opinion et la rédaction. *Il ne se substitue pas* au directeur de la rédaction sur les questions de déontologie, mais permet au journal d'être en lien permanent avec ses lecteurs. Ce poste est confié à André Laurens.

Roger Fauroux quitte l'Association Hubert-Beuve-Méry. – Roger Fauroux vient de quitter l'Association Hubert-Beuve-Méry. Dans une lettre adressée à Michel Houssin, président de l'Association, l'ancien ministre explique *qu'il souhaite élaguer* certaines de ses responsabilités et il précise que *«cette démarche n'est en aucun cas une démonstration de méfiance vis-à-vis de la nouvelle direction qu*[il a] *contribué à élire»*.





Le Monde

INITIATIVES

La fin de l'exception informatique

Hier encensés, les informaticiens bénéficiaient de rémunérations flamboyantes, aujourd'hui le retour à la normale s'accompagne d'une vraie banalisation

DANS leur langage imagé, les boursiers rappellent toujours que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. Faute de connaître cette maxime, ou d'agir en conséquence, les informaticiens en éprouvent actuellement la dure réalité. Si le terme de débâcle est trop fort, il n'en reste pas moins que, pour eux, le temps de l'âge d'or est bel et bien révolu.

Comme à chaque fois en pareil cas, les anecdotes les plus éclairantes circulent, certes teintées de catastrophisme. De même qu'on commence à rencontrer des cadres au chômage de longue durée qui obtiennent le RMI (revenu minimum d'insertion), il y a des informaticiens qui sont entraînés, tout aussi logiquement, dans la même galère. Des cabinets, des recruteurs, racontent le désarroi de ces spécialistes, hier encensés et rémunérés à des sommets de rêve, qui font la découverte qu'ils ne valent « plus » que 8 000 francs par mois ou le salaire d'un technicien. Pour ceux-là, la déconvenue devient totale quand on leur signifie que leur qualification est marquée par l'obsolescence ou que leur éloignement du marché du travail leur a fait perdre le contact avec les évolutions technologiques.

Certains ne s'en remettent pas, comme ce directeur informatique en fin de droits, filmé par une équipe de reportage pour les besoins d'une soirée thématique sur le chômage des cadres organisée par la chaîne ARTE au printemps dernier. Il portait encore beau, vivait dans une résidence de banlieue chic au milieu de quelques couples dans la même situation que lui, et roulait dans une luxueuse italienne flambant neuve. Question de standing, pour quelqu'un qui avait eu une voiture de fonction, 400 000 francs de salaire annuel et, prétendait-il, *« 170 000 francs de notes de frais »*. A quelques jours de tout perdre, il voulait y croire. Mais avouait aussi que, depuis la perte de son emploi, et donc de son statut, il avait eu un accident de circulation, avait été cambriolé, puis avait divorcé. *« En vingt-cinq ans, il ne m'était jamais rien arrivé de semblable »*, notait-il, à peine décontenancé et déjà fataliste.

Evidemment, il ne faut rien exagérer, et les cent mille informaticiens ne sont pas tous menacés par une telle descente aux enfers. Mais il n'empêche que les offres d'emploi recensées par l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) ont enregistré une baisse significative dès 1990-1991, c'est-à-dire bien avant la dégringolade observée pour les autres catégories de cadres. Si on constate une légère reprise depuis deux mois, elle demeure particulièrement timide dans ces secteurs, touchés par la crise en même temps que par une formidable mutation technologique. Désormais, les salaires flamboyants sont révisés à la baisse, de 20 % au minimum pour certaines qualifications, et les plus de quarante ans, sans parler des autodidactes de la fonction, éprouvent de sérieuses difficultés.

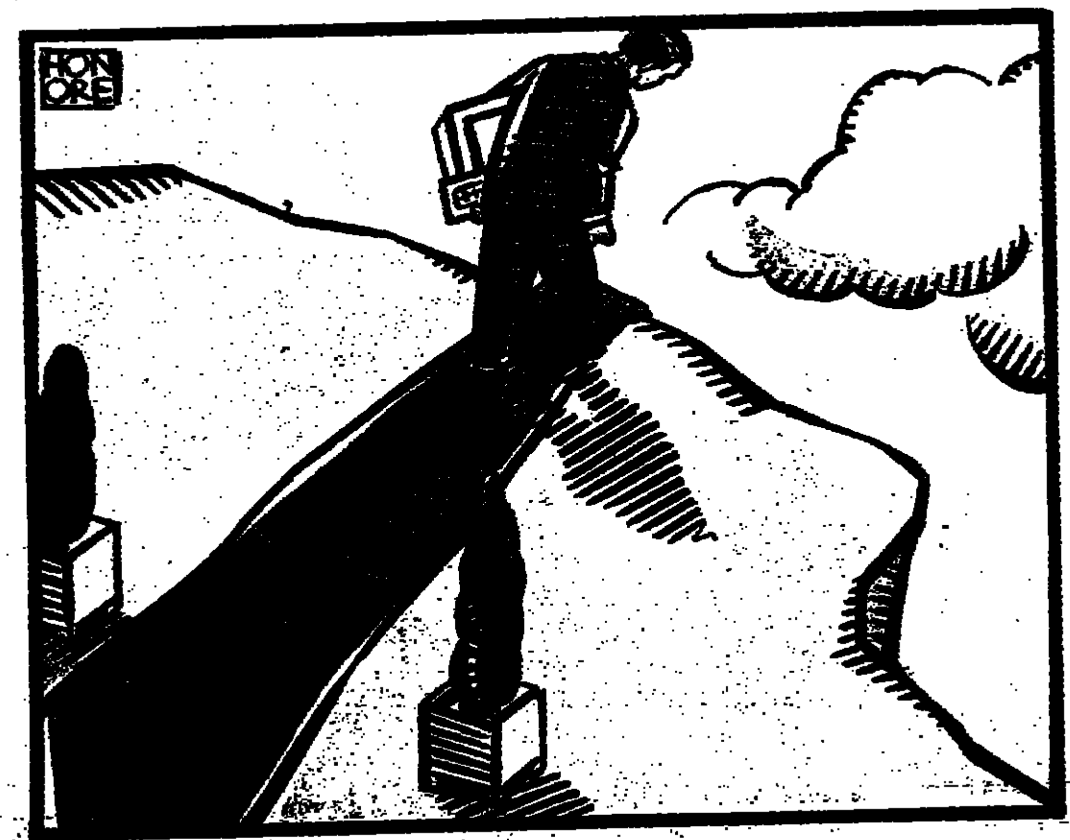
Avec le recul, l'époque de l'euphorie paraît saugrenue, au point que l'on peut s'interroger sur les raisons qui ont amené une profession à entretenir des illusions, et surtout à ne pas comprendre les signaux d'alarme qui lui étaient envoyés avec de plus en plus d'instance. Maîtres d'une technique appelée à une croissance exponentielle depuis les années 60, les informaticiens se sont comportés comme toute caste disposant d'un savoir recherché. Ils ont fait monter les rémunérations qui ne s'inscrivaient plus dans les grilles des entreprises et ont multiplié les exigences à coups de mirifiques et coûteux projets. Ils ont pratiqué le turnover à grande échelle, renforçant ainsi leur image de mercenaires, et se sont servis des SSII (sociétés de services d'ingénierie informatique) autant que celles-ci se sont servies d'eux.

POURTANT, le ver était dans le fruit. Des sociétés ont filialisé cette activité, devenue ingérable en interne. Des SSII se sont en réalité transformées en agences d'intérim très particulières, louant une main-d'œuvre de haut niveau en fonction de contrats de maintenance, sans réel apport de conception. Puis l'exaspération a gagné les dirigeants d'entreprise, qui ont progressivement remis en question le pouvoir des informaticiens sur leur propre informatique, ou qui ont voulu prendre leurs distances avec les systèmes sophistiqués qu'on souhaitait leur imposer.

Surtout, le virage technologique a précipité ce qui était déjà en germe. Après les grandes unités complexes, dominées par les seuls spécialistes, est arrivée l'heure de la petite informatique, des réseaux et des stations de travail, qui sonnait comme la revanche de l'utilisateur, soucieux de voir le matériel s'adapter à ses besoins. Avec la micro-informatique s'est forgée l'opinion selon laquelle il n'était pas nécessaire d'être un champion de la programmation pour utiliser un ordinateur. Fatalement, la crise qui avait touché les grands constructeurs, en amont, ne pouvait que se propager, à la fois dans les SSII et parmi les informaticiens, en aval. C'est le contraire qui eût été étonnant.

Bien sûr, il ne faudrait pas en conclure que *« le métier est foutu »*. Il change seulement de nature, l'exception informatique est morte, et le retour à la normale s'accompagne d'une vraie banalisation. Une *« géographie nouvelle »* apparaît, et, repositionnée, la profession a encore un bel avenir devant elle, si elle accepte de céder au réalisme. D'ailleurs, des opportunités existent toujours, pour qui sait trouver les bons créneaux et n'hésite pas à évoluer. Y compris en dehors de l'informatique, puisque, inéluctablement, tout informaticien est appelé un jour à être dépassé. Dans une banque, n'a-t-on pas décidé de les transformer en cadres commerciaux, le moment venu ?

Alain Lebaube





L'âge d'or

Il était une fois des maîtres qui régnaient du haut de leur tour d'ivoire

HIER encore, ils étaient choyés, adulés, survalorisés et surpayés. Recherchés comme une denrée rare, les informaticiens menaient les entreprises par le bout du nez. Une situation qui s'explique par les conditions dans lesquelles l'informatique s'est imposée à partir des années 60. *« On a vécu une aventure technologique effrénée, complexe et imprévisible »*, explique Agnès Chauvin, responsable de Temps dense, un cabinet conseil en ressources humaines en informatique.

Un nouveau corps de métier est apparu qui s'est forgé au rythme des évolutions techniques. *« Dans les industries traditionnelles, on savait quel profil, quelle formation, quelle expérience professionnelle il fallait pour tel poste, et à quel salaire. Dans ce nouvel univers professionnel non structuré, il a fallu tout inventer »*, explique Pierre-Yves Le Bihan, délégué général du CIGREF (1). Point n'était besoin d'avoir un bac + 5. On prenait celui qui savait. Un technicien qui avait appris à bidouiller sur le tas pouvait saisir sa chance. *« Des gens qui n'avaient pas de bases très solides en dehors de leur technicité ponctuelle se sont trouvés propulsés à un niveau d'autorité, d'influence, de pouvoir et de rémunération incroyable »*, relate Pierre-Yves Le Bihan.

Fort « turn over »

Les entreprises faisaient les maigres sorties d'écoles pour recruter ingénieurs et techniciens. Dès que quelqu'un avait appris à travailler sur informatique dans une entreprise, *« des processus de séduction presque infâmes étaient mis en place pour le débaucher »*, raconte Agnès Chauvin. C'était l'époque où les informaticiens traversaient la rue pour 20 % de plus. On formait également à grande vitesse ceux qui avaient un potentiel pour apprendre très vite. *« Aux bac + 2 ou + 5 à la tête bien faite on greffait trois mois d'informatique. »* Un grand nombre de scientifiques ont ainsi été recyclés : ingénieurs agro, chimistes, physiciens... Plus tard, on trouvera même des médecins et des architectes.

Le milieu était caractérisé par un fort *turn over*. L'appât du gain y était pour beaucoup. Mais cette mobilité excessive pouvait s'expliquer également, dans une moindre mesure, par d'autres facteurs : curiosité intellectuelle, passion pour la technique, mais aussi anxiété face à cette avancée prodigieuse. Comme ils avaient peur d'être dépassés dès qu'ils avaient l'impression que leur entreprise stagnait technologiquement, ils la quittaient pour une autre qui utilisait un nouvel outil plus puissant, plus performant.

La marginalisation des informaticiens était aussi la conséquence d'un système de gestion spécifique. Les DRH étaient désarmés face à ce corps de métier nouveau. Ces salariés ne rentraient guère dans leurs grilles de salaires. Pour les recruter, deux solutions : les mettre hors grille ou créer une structure juridique indépendante, filialiser le service informatique. Comme les DRH étaient, d'autre part, incapables de juger de la compétence de ces super-techniciens, ils donnaient carte blanche aux directeurs des services informatiques qui se chargeaient du recrutement, des salaires, de la formation et des évolutions de carrière. *« Le directeur de l'informatique régnait en maître sur son bateau*, explique Pierre-Yves Le Bihan. *Tous les ans, son budget augmentait de façon substantielle. Comme la direction générale n'y comprenait rien, elle faisait tout ce qu'il voulait sans vraiment exiger de retour sur investissements. »* Ou plutôt, nuance, Agnès Chauvin, les directions vivaient *« dans une attente du miracle technologique, sans avoir réellement évalué quelles pourraient être les retombées »*.

En fait, les informaticiens déambulaient dans leur univers clos, avec un sentiment de toute-puissance. Face à eux, les utilisateurs de l'informatique, en état d'infériorité, osaient à peine dire que le programme conçu était un peu trop lourd, cher, ou qu'il ne correspondait pas tout à fait à leurs besoins. La crise a fait voler en éclats cette tour d'ivoire. Désormais, les informaticiens ne sont plus intouchables. Un peu douloureusement peut-être, ils ont rejoint les autres salariés au sein de l'entreprise.

Catherine Leroy

(1) Club informatique des grandes entreprises françaises.

Grandeur et décadence des SSII

Les sociétés de services qui ont pratiqué massivement la délégation de personnel informatique vont mal, les autres se portent mieux

TANDIS que les Anglais, peut-être plus directs, parlent de « *body-shopping* », les Français parlent de « délégation d'informaticiens ». Le résultat, en tout cas, est le même. Il s'agit, pour une SSII (Société de services et d'ingénierie informatique), de mettre à la disposition de ses clients un ou plusieurs de ses experts facturés à la journée. Durant toute la durée de la mission, le compteur tourne.

L'opération est vite rentable. L'informaticien, salarié de la SSII, rapporte gros à sa société. *Cette stratégie s'est avérée* gagnante pendant les années 80 et la majorité des SSII en ont été les adeptes. Les informaticiens les plus brillants ont trouvé bien évidemment là matière à surenchère salariale, encouragés d'ailleurs par les SSII qui n'avaient plus finalement qu'à gérer un lot de CV, à la manière des sociétés d'intérim. *Intérim*, un mot banni dans la profession, mais qui reflétait pourtant une réalité.

Fidéliser les clients

Aujourd'hui, le vent a tourné. Les clients ont resserré les budgets informatiques, et au lieu de céder à la tentation de l'envoyé spécial superdiplômé, se sont retournés vers leurs ressources internes. *« Notre métier change*, analyse Patrick Porteboeuf, directeur des ressources humaines de Sema Group, l'une des rares SSII à ne pas être tombée dans le piège de la délégation d'informaticiens et qui vient d'annoncer des résultats en hausse de 30 %. *La crise et l'évolution technologique y sont pour beaucoup. Mais il faut aussi tenir compte de la maturité de nos utilisateurs qui attendent une véritable valeur ajoutée »*. *Malgré tout, quelques SSII, des irréductibles, continuent, quand l'occasion se présente, à pratiquer le « body-shopping », mais dans des conditions qui frisent désormais le délit de marchandage. « Quand un contrat important est à la clé*, témoigne cet informaticien, *la SSII peut aller jusqu'à embaucher le spécialiste tant réclamé par le client, juste pour la misson négociée. Cette embauche fait partie du marchandage et de la facturation qui s'ensuit. Seulement, une fois l'opération terminée, le jeune recruté se retrouve au chômage... »*



Ces coups de poker ne font tout de même pas le printemps dans la profession. Bien au contraire. Les résultats financiers qui restent dans le rouge, les nombreux dépôts de bilan, montrent que le choix de cet aiguillage n'était pas le bon : 1 500 SSII de plus de dix personnes étaient recensées en 1988, moins de 1 200 l'année dernière. *« Nous sommes parmi ceux qui avons su garder la tête froide* explique Jean-Luc Figeat, directeur d'études de CGI Informatique, spécialiste des logiciels et progiciels. *C'est pour cela que nous avons réalisé 105 millions de bénéfices en 1993 pour un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs. Mais c'est vrai que d'autres ont préféré le court terme et l'enrichissement immédiat plutôt que de construire du solide avec leurs clients »*.

Les postes se font rares

Les entreprises imprévoyantes ne sont pas les seules déconfites. Des informaticiens, qui s'étaient volontiers prêtés au jeu du « body-shopping » en font également les frais. Finie la course à la SSII la plus offrante en matière salariale.

Les postes à prendre sont au *prix du marché, pour des experts* qui ont su capitaliser leur savoir. Or, un informaticien mercenaire ne peut cacher ses ambitions passées lors de la présentation de son curriculum vitae. Qui plus est, les postes se font rares.

« En 1986, nous avons embauché 500 personnes. Nous en avons recruté 130 en 1993 annonce Patrick Porteboeuf. *Parmi eux, deux tiers d'informaticiens confirmés, surtout des chefs de projets ou des ingénieurs d'affaires, à l'aise dans notre métier de base : être intégrateurs, ce qui revient à développer dans l'entreprise cliente un système à un prix fixe et dans un délai imposé, tout en transférant notre savoir-faire »*. L'inverse du principe de l'intérim, en somme.

Marie-Béatrice Baudet

Des seigneurs déchus

Jean-Michel, Bob et André, trois professionnels confrontés aux mutations de leur secteur

C'EST un enfant du Nord, énergique et chaleureux au sourire facile. Mais c'est un seigneur déchu. A trente-huit ans, ce directeur informatique se retrouve au chômage après une ascension fulgurante de quinze ans au sein du même groupe. Sa chance a été de débarquer, en 1978, après cinq ans dans la marine marchande, en plein boom de l'informatique.

Jean-Michel suit alors une formation d'analyste programmeur où il côtoie *« des gens venus de tous les horizons, des babas cool à culture matheuse »* attirés comme lui par ce secteur d'avenir. Il entre alors dans la filiale d'un géant du bâtiment à Villeneuve-d'Ascq, d'où il est propulsé deux ans plus tard responsable d'un service informatique à Toulouse. Il n'a que vingt-six ans. *« Je faisais partie des gens à potentiel. Ce n'était pas une question de diplôme mais de charisme. »* Comme il aime voyager, on l'envoie en 1981 sur le chantier de l'université de Ryad en tant que chef de projet informatique. *« C'était le chantier du siècle, une expérience fabuleuse. »*

Mais son retour se passe mal. Rien dans ce qu'on lui propose ne l'intéresse vraiment. Finalement, il rebondit sur un poste de directeur informatique dans une filiale lilloise. Il gagne 350 000 francs par an, siège au comité de direction. *« C'était royal. »* Surtout, il aime son autonomie. Aussi il n'accepte pas de la perdre quand, quatre ans plus tard, son service rejoint le siège parisien. Comme solution d'attente, on l'envoie en Côte-d'Ivoire pour six mois. Tout se passe si bien que personne ne pense qu'il repartira de là-bas. Sauf lui qui voudrait bien progresser encore. Pourquoi pas dans le commercial ? Mais personne ne comprend sa démarche. Il obtient tout de même un poste de commercial dans une filiale informatique parisienne, en 1991. Salaire : environ 430 000 francs par an. Seul problème : la période n'est pas favorable car, pour la première fois, la crise touche les budgets informatiques des entreprises.

Trois mois de suite il n'atteint pas ses objectifs. Licencié mi-1992, il se réfugie dans son *« Nord natal »*, convaincu qu'il va rapidement retrouver un emploi. Mais depuis il galère, car il a deux handicaps : il coûte cher et il n'a pas de diplôme. De son amertume, de ses blessures, il parle peu. Il préfère ne jamais regarder en arrière et mettre son orgueil dans sa poche. Son dernier projet, le rachat d'une entreprise de bâtiment à Lille, sera-t-il le bon ? *« Il doit y avoir beaucoup de gens qui, comme moi, ont voulu progresser et se retrouvent sur le carreau. Peut-être fallait-il avoir moins d'ambition. Mais alors quel ennui ! »*

Considérés comme des sorcières

Bob, quarante-huit ans, ne lui jetterait pas la pierre car lui aussi n'a cessé de prendre des risques pour avancer. Il commence dans l'informatique bancaire à New-York en 1965 avec juste une licence de psychologie en poche. Puis il est embauché dans une société de consultants qui l'envoie à travers le pays avec toute une bande d'informaticiens.

Quand le directeur commercial part chez un concurrent, toute la bande le suit. Souvenirs : *« On était payé à ne rien faire. Les budgets grimpaient sans aucun contrôle. Les salaires aussi. Les informaticiens étaient considérés comme des sorcières. Personne ne nous comprenait. On vivait en dehors des règles. On faisait tout ce qu'on voulait. »*

Les années 70, Bob les vit chez le constructeur informatique ICL. D'abord à Londres, comme consultant interne, puis au siège européen, à Puteaux, comme directeur de produit. *« On était en pleine croissance de l'informatique. C'était l'anarchie complète. Au siège, on a commencé à dix personnes pour finir à quatre-vingts. »* Mais les évolutions technologiques des années 80 bouleversent le paysage, et Bob et ses amis ne suivent pas ICL, qui rapatrie son siège à Londres, car ils comptent bien surfer en France sur cette nouvelle vague en créant leur propre société, comme le feront de nombreux informaticiens. *« Mais tout était précaire. La technique évoluait à chaque minute. Presque toutes ces sociétés ont coulé. Nous, nous avons résisté dix ans en travaillant très dur. Mais nous n'avions pas prévu que les micros se vendraient comme des cacahuètes. »*

En 1992 la société fait faillite et Bob a presque cinquante ans. Alors il prend cette fois le minimum de risques. Dans son appartement truffé d'ordinateurs, il fait de l'intégration de service pour des *« clients fidèles »*. *« Mais la sécurité n'existe plus. »* Il travaille beaucoup et s'en sort bien sur le plan financier. *« Quand on dit qu'on est programmeur à quarante-cinq ans, le gens ne trouvent pas ça normal. Mais moi, je me fiche de mon image sociale. Je suis un serviteur distant, sur la lune. »*

André, quarante-trois ans, ne voulait pas s'ennuyer lui non plus. Aussi avec une double formation – Sup de co et informatique de gestion – il a *« zigzagué »* sans véritable objectif de carrière mais en fonction de l'intérêt des postes qu'on lui proposait. Il passe ainsi près de dix ans dans un grand groupe de presse, évoluant tous les trois ou quatre ans. Sa *« logique du changement »* l'entraîne à démissionner en 1990. Pour devenir chef de projet informatique dans un groupe cimentier. *« Je devais ensuite prendre la succession du directeur informatique. C'est ce qui m'intéressait. »* Mais était-ce réellement le moment de bouger ?

Toujours est-il que le marché se retourne brutalement. En 1991, le cimentier fait faire un audit qui conclut au coût trop élevé de l'informatique. Un an plus tard André est licencié. Depuis, il cherche un emploi, mais les offres concernent d'autres profils que le sien, plus jeunes, plus spécialisés. Alors il multiplie les contacts, s'informe sur les dernières innovations et quand il se présente dans le SSII c'est en tant que consultant indépendant : *« Ça me sécurise. »*

Francine Aizicovici

DOSSIER • La fin de l'exception informatique

Douloureuse réintégration dans l'entreprise

En proie à des évolutions de carrière plus incertaines et au chômage, les informaticiens s'adaptent

PRÉVUE, annoncée, décrite à l'avance, la chute des informaticiens dans l'entreprise (« le Monde Initiatives » du 3 juin 1992) a frappé ses ex-enfants choyés qui semblaient surfer sur les difficultés, sans jamais être atteints. Ils ont été rattrapés et se trouvent désormais confrontés aux mêmes duretés de la vie économique que les autres salariés. Mais *« s'ils tombent aujourd'hui, c'est parce qu'ils étaient montés trop haut. Plus qu'à une chute,* nuance la dirigeante d'un cabinet spécialisé dans le reclassement des informaticiens, *on assiste à une régulation du marché de l'emploi ».* Les informaticiens paient au prix fort leur « réintégration » dans l'entreprise. En un sens, c'est la situation précédente qui était à la fois atypique et exceptionnelle. Les informaticiens ont fini après d'autres par rentrer dans le rang.

L'analyse de la situation faite par Jean-Marie Desaintquentin, directeur associé du cabinet Synthèse informatique, va dans le même sens. L'informatique vit, à l'heure actuelle, une révolution comparable à celle du début des années 60, du temps de son émergence, lorsque l'on est passé des ingénieurs mécanographes aux informaticiens programmeurs. La décennie 90 se caractérise par une mutation tout aussi profonde, qui provoque une seconde fracture. *« L'informaticien n'apparaît plus comme le leader naturel de son secteur. »* Dans l'entreprise, il a passé le relais à l'utilisateur. Son rôle consiste à intervenir soit plus en amont, ou plus en aval, pour la mise en place des systèmes et pour en assurer la maintenance.



Pendant une génération, malgré la diversité de leur fonction, de leur métier, ou de leur entreprise, les informaticiens ont connu un statut particulier. Bénéficiant d'une croissance fulgurante, ils ont constitué un vrai corps social, géré à part. Plus payés que les autres catégories de personnel, ils ont grandi en dehors de l'entreprise, protégés car l'on plaçait de grands espoirs en eux. Or, à partir de l'automne 1990, s'est ouverte une période qui pourrait s'intituler la fin de l'exception informatique. Se sont en effet conjugués un ralentissement de l'économie, l'achèvement de la mise en place des grands systèmes et la nécessité pour les entreprises de faire de nouvelles économies. Et pour la première fois, les informaticiens ont été mis à contribution.

Pour expliquer les différents cycles de l'informatique dans l'entreprise, et leurs conséquences au niveau du personnel, Bernard Lemée directeur des ressources humaines à la BNP, et ancien responsable de ce secteur, compare volontiers l'implantation d'un système informatique à la création d'une ville. *« Au départ, vous dessinez le plan de la ville et son urbanisme, puis vous creusez les fondations, ce sont deux stades longs et coûteux ; enfin vous construisez les maisons, et cela devient extrêmement rapide. »* De la même manière, l'installation des grandes machines, puis des infrastructures appropriées, et la formation des hommes sont deux tâches de longue haleine qui n'entraînent pas de gains de productivité immédiats. En revanche, le développement du système informatique découlant de la mise en place des deux premières phases engrangent toutes les économies. Ce schéma s'est répété dans les banques mais il est aussi applicable aux autres activités du secteur tertiaire, ainsi qu'à une partie de l'industrie.

Le dégonflement de la bulle

La banalisation de l'informatique, l'avènement de l'ère du « micro » et l'appropriation de l'outil informatique par son utilisateur au détriment de son « professeur » provoquent de gros dégâts sur le plan humain. *« Dans l'industrie informatique, tous les phénomènes sont grossis à la loupe et raccourcis dans le temps,* constate une observatrice du marché. *Si l'on est vieux sur le marché du travail à partir de 50 ans, pour les informaticiens le seuil de la vieillesse est atteint à 40 ans. A cet âge, il vaut mieux avoir quitté la strate technicienne. »* En fait la chute pour les informaticiens est particulièrement sévère pour les autodidactes et pour les plus de 40 ans. Quant aux jeunes, il n'est pas rare qu'ils doivent patienter pendant un an pour avoir un contrat de travail définitif.

Toutefois, l'évolution du sort des informaticiens reste très contrastée. Certains restent en effet des nantis, tandis que d'autres ont baissé leurs prétentions et accepté des salaires parfois inférieurs de 20 % au moment de leur transfert. Autrefois l'informaticien était au cœur du système et en maîtrisait toutes les données ; maintenant, avec les serveurs interconnectés en réseau, sa fonction l'oblige à déléguer beaucoup plus, à intervenir en relais et à superviser l'ensemble du système. S'il voit de cette façon son aura écornée et sa compétence partagée, il devient aussi plus intégré au monde de l'entreprise, *« moins perçu comme un corps étranger et plus comme un maillon de l'ensemble ».* L'informaticien n'est plus considéré comme *« le prolongement de la machine ».*

De plus, si l'obsolescence des connaissances est particulièrement rapide dans ce secteur, ce qui engendre d'importants problèmes de reconversion, cette nouvelle industrie crée autant de nouveaux métiers qu'elle en détruit. Prédite, la chute de la profession a pu être en partie anticipée par les directions générales des ressources humaines et par les informaticiens eux-mêmes. Condamnés à s'adapter, pour les informaticiens s'est engagée une course-poursuite entre l'évolution technologique et l'évolution sociologique du métier.

Alain Beuve-Méry

La traversée du désert

RÉORGANISATIONS, restructurations, besoins de nouvelles compétences, un coup de frein a fortement marqué le monde de l'informatique au début des années 90. Et le ralentissement de l'activité économique n'y a pas grand-chose à voir. Tout au plus aura t-il révélé un phénomène plus profond : une véritable crise de légitimité des informaticiens.

Avalanche de matériels, course à la performance, accumulation de logiciels : l'informatisation des entreprises est aujourd'hui bloquée par un énorme sentiment de trop plein. *« Les directions générales qui pendant des années se sont désintéressés de la gestion interne des services ont soudainement repris les choses en main pour s'apercevoir, dans la plupart des cas, qu'on avait aligné des matériels à la queue-leu-leu, qu'on avait acheté des boîtes sans se préoccuper de les faire fonctionner ensemble, au coup par coup, sans schéma général »,* note un consultant.

Une révolution culturelle

Le contre-coup a été radical. La pause. L'arrêt des achats, des développements, en attendant une remise en ordre générale. Dans les budgets informatiques des sociétés, les moyens sont désormais consacrés à la gestion, à la réorganisation de l'existant. Et pas à l'équipement.

Conséquence : tous les principaux acteurs y ont laissé des plumes. Les constructeurs d'abord, accusés d'avoir refourgué pendant des années, forts de leur supériorité technique, des kilos d'ordinateurs, de puissance, sans aucun discernement. Les difficultés d'un IBM, d'un DEC, d'un Bull y trouvent leur explication majeure. Pour avoir vendu du matériel pratiquement au poids, pour avoir grossi sur cette vague, les constructeurs généralistes ont été contraints de procéder à des révisions déchirantes. Réorganiser leurs réseaux commerciaux et tailler dans des forces de vente devenues trop amples, reconcentrer des sites industriels surdimensionnés, s'engager dans de véritables révolutions culturelles.

Les départements informatiques des grandes entreprises ont également été touchés. Leur crédibilité en sort très écornée. Par ailleurs, le développement de l'*outsourcing* amène, pour des raisons budgétaires, un certain nombre d'entreprises à confier à un tiers – une société spécialisée – la gestion des parcs d'ordinateurs maison. Voilà qui déstabilise un peu plus les services informatiques internes, dont la nécessité se trouve ainsi contestée.

Les sociétés de services ne s'en sortent guère mieux. Du moins celles qui vendaient des compétences au forfait. Elles aussi sont contraintes de se redéployer. Bref les informaticiens sont en pleine traversée du désert.

L'informatique affronte une très sévère crise de croissance. Le redémarrage, le déblocage est obligatoire, disent les experts. Reste à savoir quand.

Caroline Monnot

Les niches du futur

Autrefois omniprésent, le métier devient un auxiliaire indispensable

« L'INFORMATIQUE, une profession en régression ! ah, non ! » André Emonet, actuel président du Syndicat des fabricants de matériels informatiques et bureautiques (SFIB), récuse l'idée sans hésiter : *« La vérité est que le métier se transforme et se diffuse. Il se recompose, selon une géographie nouvelle. »* Pour Pierre Dellis, délégué général de Syntec services informatiques (la chambre syndicale des SSII), *« l'étude récemment menée par la délégation à la formation professionnelle ne conclut pas à une réduction des besoins en informaticiens d'ici à l'an 2000 mais à une croissance qui devrait se maintenir autour de 1 à 2 %. Ce que beaucoup d'autres branches peuvent lui envier. »*

Même en pleine crise, d'ailleurs, certains besoins ne sont pas satisfaits. *« Les SSII aussi bien que les constructeurs,* constate Yves Bamberger, président du Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), *manquent de compétences pour la mise en route des nouveaux outils de travail en groupes. Le marché n'est pas en mesure de les leur fournir. » « Il y a encore aujourd'hui pénurie de chefs de projets,* note Pierre Dellis. *Les hautes formations continuent et continueront à faire l'objet d'une demande forte. »* Tous ces responsables de la profession soulignent l'apparition de secteurs professionnels nouveaux : développement d'un réseau de distribution proposant matériels et solutions informatiques indépendamment des constructeurs. Tout un jaillissement d'« opportunités » nouvelles depuis le Minitel jusqu'au télétravail et jusqu'au monde du multimédia, qui va « exploser ». Sans compter tout ce qui touche à la mise à jour permanente des banques de données.

L'ordinateur au service de l'utilisateur

Mais, pour en rester à l'univers classique de l'informatique d'entreprise, y repérer ce qui est porteur suppose d'y voir clair dans les évolutions en cours. *« Il s'opère là actuellement,* analyse André Emonet, *une sorte de retournement copernicien en ce qui concerne le modèle d'informatique utilisé. Ce dernier était jusqu'ici de type « maître-esclave ». La totalité du système d'informations de l'entreprise tournait autour de l'ordinateur et était dans sa dépendance. Aujourd'hui, tout se met à graviter autour de l'utilisateur et de ses demandes. Sa station de travail devient le centre de l'univers. L'ordinateur ne dirige plus, il est à son service. »*

Un tel retournement exige une *« transformation des mentalités »* permettant d'élaborer *« une informatique non plus imposée mais distribuée et coopérante ».* A travers deux types d'intervention : d'une part, celle d'équipes d'une technicité très forte assurant un travail d'architecture, concevant les « autoroutes » qui vont faire communiquer les différentes stations de travail ou les bases de données, assurant la cohérence de ces dernières... D'autre part, des équipes décentralisées complètement impliquées dans le travail quotidien des utilisateurs et les aidant à tirer le meilleur parti de leur station de travail.

Un rôle moins technique

Autre élément important pour déchiffrer l'avenir des informaticiens : puisqu'ils doivent désormais s'immerger dans le fonctionnement global de l'entreprise, le rôle de la plupart d'entre eux ne sera plus que très partiellement technique : *« A concurrence de 20 % »,* n'hésite pas à dire Yves Bamberger.

Ce qui pose le problème d'une évolution des formations initiales. *« Même dans les filières économiques, commerciales ou de gestion, elles font trop de place à la technique »,* juge le président du CIGREF. Pour lui, comme pour les responsables de Syntec, il faut y inclure beaucoup plus de formation générale et de connaissance de l'entreprise, notamment pour amener les jeunes à prendre conscience de la complexité des interactions entre la technique et les réalités organisationnelles, culturelles et humaines du milieu de travail.

Pour Pierre Dellis, ces évolutions conduisent à penser l'activité informatique d'une manière nouvelle. Celle-ci est excellente pour un démarrage professionnel mais devra être suivie d'une évolution assez rapide vers d'autres fonctions au sein de l'entreprise – intégrant ses acquis mais sans enfermement. Car son évolution est si rapide que le plus pointu des savoirs peut y devenir une impasse.

Marie-Claude Betbeder



MANAGEMENT

Le diktat de la technologie

Malgré l'automatisation, les conditions de travail en usine sont loin de s'améliorer...

LES *Temps modernes* de Chaplin ne sont pas morts : l'utilisation des robots, contrairement à une idée reçue, ne concerne qu'une minorité d'ouvriers (moins de 10 %) ; l'automatisation est loin d'avoir mis fin aux tâches physiquement pénibles ; la conduite d'équipements informatisés peut être génératrice de troubles fonctionnels comme de stress. A l'heure où l'attention est focalisée sur l'emploi, le sujet a tendance à passer à la trappe. Certaines recherches semblent même enterrées. Pourtant, les travaux de ces dix dernières années, qu'ils émanent du ministère de la recherche, de l'Anact, du CNRS, de l'INRS, et de bien d'autres institutions, montrent tous l'importance de ces questions.

Bien sûr, comme le souligne Yves Lasfargue (1), président du Crefac, *« les conditions visibles sont presque toujours meilleures »*. Dans maints cas, l'automatisation semble diminuer les contraintes de bruit, de poussière, de pénibilité issues du travail taylorien. Pourtant, les conditions de travail sont loin de s'améliorer ; Michel Cézars et Françoise Dussert le constatent dans une enquête publiée dans *Données sociales* de l'INSEE (2). Les salariés interrogés parlent même d'une augmentation des tâches pénibles comme des nuisances depuis 1984, surtout dans les petites et moyennes entreprises.

Ainsi, sur les lignes de production automatisées, certains travaux purement tayloriens et manuels comme le déplacement *de pièces ou la constitution* d'emballages accompagnent la modernisation de nombreuses industries comme l'agroalimentaire.

Taylorisme et modernisation

Ces tâches peu qualifiées, qui s'opèrent souvent dans un environnement bruyant nécessitant *une vigilance de tout instant*, doivent respecter les cadences des machines comme les exigences des flux tendus. *« Les ouvriers sont tendus par les flux tendus »*, souligne Yves Lasfargue. Soumis à des contraintes physiques comme *psychologiques, les* ouvriers souffrent de dorsalgie, de douleurs articulaires, de stress... source d'accidents de travail, voire de non-performance ! *« Trop souvent, le rythme de l'homme est fixé en fonction de celui de la machine, car l'automatisation a été envisagée par les conditions économiques et non par les conditions de travail »*, déplore Benoît Grandjacques, responsable du département automatisation, projets d'investissement et travail à l'Anact (3). Découverts *a posteriori*, ces problèmes *humains trouvent difficilement* une solution satisfaisante à un coût économique raisonnable.

Quant au travail sur robot ou sur machine informatique, il n'est pas une garantie d'amélioration des conditions de travail. D'abord, *comme le soulignent* Michel Cézard et Françoise Dussert, les salariés travaillent souvent en équipes successives (travail posté) pour accroître la durée d'utilisation du matériel, coûteux, donc difficilement amortissable dans d'autres conditions. Ils sont aussi soumis à des contraintes de délais et à une surveillance accrue de la part de leurs supérieurs. En outre, l'alternance en 3 × 8 fait resurgir le travail de nuit comme du week-end..

Tensions psychologiques

Certes, le travail sur ordinateur, beaucoup plus intellectuel, peut être une source de qualification et de responsabilisation. Mais les dérives ne sont pas absentes, surtout avec le travail posté. Si les efforts physiques sont moindres, les tensions psychologiques s'accroissent. Fondamentalement, l'écran change la nature du labeur. L'opérateur, qui a perdu le contact direct avec la machine, travaille sur des informations visuelles représentant la réalité. Il est engagé dans un dialogue permanent avec l'ordinateur, ce qui requiert de grandes facultés d'abstraction comme une attention soutenue. *Si les contraintes* de travail sont trop pesantes, les signaux visuels ou sonores transmis par la machine, qui exigent des réponses rapides, sont une source de stress considérable. *« Cette charge mentale fait alors perdre tout l'intérêt du travail »*, souligne Yves Lasfargue.

La peur de l'erreur ou de la panne devient omniprésente. Lors des pannes, le système informatisé perd sa suprématie. L'homme qui retrouve toute son initiative doit intervenir rapidement sur la ligne. Or, derrière son ordinateur, *« il a perdu le contact sensoriel avec la machine et parfois la connaissance intime des procédés »*, observe Benoît Grandjacques.

Le stress devient la maladie des systèmes de gestion informatisés. Ce n'est pas un hasard, si les formations pour y faire face se multiplient. Ainsi, *chargé de mission* au Club européen de la santé, le docteur Daniel Huet monte avec le Centre national de prévention et de protection un vaste programme de stages. Dans certains secteurs industriels sensibles comme le *nucléaire, la chimie ou la gestion* des aéroports, les enjeux de sécurité viennent se superposer aux problèmes d'efficacité et de qualité de travail.

De façon générale, le travail sur console n'est pas neutre sur la *santé physique comme* l'ont montré de nombreuses études (4). Si les effets de l'émission des ondes électromagnétiques sont encore mal appréhendés, la fatigue visuelle et les maux de dos sont par contre beaucoup mieux cernés. Autant de questions encore peu prises en compte par les industriels qui renvoient à l'ergonomie du travail (5). Un texte de loi du ministère du travail applicable depuis le 1er janvier 1993 rend toutefois le sujet d'actualité.

Jusqu'à présent, la technologie a largement imposé son diktat. Pourtant, certaines entreprises *commencent à considérer* les conditions de travail comme un facteur de compétitivité *(voir encadré)*. En effet, *« l'homme conserve un rôle déterminant dans le bon fonctionnement et les performances des systèmes automatisés »*, conclut Benoît Grandjacques.

Catherine Lévi

(1) *Robotisés, rebelles, rejetés*, d'Yves Lasfargue, éditions de l'Atelier, 1993, 221 pages.

(2) « Le travail ouvrier sous contraintes », article de Michel Clézard et de Françoise Dussert, extrait de la *Société française-données statistiques 1993*, 600 pages.

(3) La place de l'homme dans l'automatisation, dossier du mensuel de l'Anact (septembre 1992).

(4) Travail sur terminal d'ordinateur et santé, *extrait d'un cahier documentaire de* 1987, publié par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

(5) Ergonomie et productivité, recherches 1992 de la Mission scientifique et technique du ministère de la recherche, octobre 1993, 76 pages.

Les ingénieurs socio-techniques au volant

« ANTICIPER tous les aspects ressources humaines dans nos projets industriels, tel est le rôle des ingénieurs socio-techniques », met en avant Michel Sailly, du service organisation, conditions de travail et développement social de Renault. Officialisé avec la Twingo, leur rôle est aujourd'hui déterminant.

Ils passent en particulier au crible les questions relatives à l'ergonomie grâce à des fiches d'analyse des contraintes de posture, d'effort ou de prise de décision, y compris sous flux tendu.

Les matériels et leurs conditions d'implantation y font référence. *« Nous obligeons le personnel des méthodes à prendre en compte les postes difficiles »*, explique Jean-Noël Tabarly, *ingénieur socio*-technique. L'implication des fournisseurs de matériels, dans la définition de la lisibilité des écrans, est aussi exigée.

L'objectif de la démarche est d'obtenir une meilleure adéquation entre l'homme et la méthode, garant d'efficacité et d'un minimum de modifications ultérieures des lignes.

La philosophie est également au cœur de la démarche qualité totale de Renault. *« On ne peut responsabiliser les opérateurs et attendre un travail de qualité si les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes »*, souligne Michel Sailly.

C. L.

ÉCHOS

La gestion de l'entreprise

■ *Dans le cadre de la célébration* du bicentenaire de l'Ecole polytechnique est organisé un colloque international sur « La gestion de l'entreprise, science de la gestion et dynamique de l'action », qui se tiendra le jeudi *24 mars 1994 au Palais des* congrès. Parmi les grand thèmes abordés : « Le regard des étudiants et jeunes diplômés sur l'entreprise », « Y a-t-il des approches françaises de la gestion ? » « Le projet dans *l'entreprise ou l'entreprise* projet ». Organisé sous le patronage de Bertrand Collomb, président de Lafarge Coppée, ce colloque réunira de nombreuses personnalités dont Pehr Gyllenhammar, ancien président *de Volvo, Gerhardt Cromme*, président de Krupp, Didier Pineau-Valencienne PDG du groupe Schneider, Yves Dubreil, directeur du projet Twingo chez Renault, etc.

▶ ***Renseignements* et inscriptions, tél. : 40-11-80-08.**

Droit social et loi quinquennale

■ La revue *Droit social*, dirigé, par Jean-Jacques Dupeyroux, vient de faire paraître son numéro du mois de mars. Dans cette livraison, on trouve notamment des articles d'Emmanuel Dockès sur *« l'engagement unilatéral de l'employeur »* ; de Jean-Marie Luttringer sur *« l'entreprise formatrice sous le regard des juges »* ; de Nicolas Dufourcq sur *« Sécurité sociale : le mythe de l'assurance »* ; sans oublier l'angle européen avec un article d'Eric Kerckhove consacré au *« contrat de travail exécuté dans plusieurs états membres de la Communauté »*. La revue *Droit social* a aussi fait paraître en février un numéro spécial entièrement consacré à *« la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle »*. Ce numéro spécial coûte 145 francs et passe en revue tous les aspects de la nouvelle législation.

▶ **Droit social, 3 rue Soufflot, 75005 Paris. Tél : 46-34-10-30.**

Les premières assises de l'insertion

■ Sous l'égide du CIEFOP développement et des universités de PAQUE (Préparation active à la *qualification et à l'emploi), se* tiendront les premières assises de l'insertion au Sénat le 5 avril 1994. Ouvertes par René Monory, ces assises débuteront par un bilan des acquis de PAQUE puis sera poursuivi par *plusieurs tables* rondes notamment autour de la qualification sociale que permet de donner PAQUE.

▶ **Renseignements CIEFOP développement, 80 rue des Meuniers, 92 Bagneux. Tél : 46-65-97-57.**

LIBRAIRIE

Devenir consultant

■ Conçu comme un guide à l'usage des personnes qui souhaiteraient embrasser la profession de consultant, cet ouvrage décrit en quatre critères le profil adéquat.
L'auteur Jean-François Decker, ancien HEC dirige un cabinet de conseil en carrière. Il livre une *méthode qu'il a pu lui-même* expérimenter et permet au lecteur d'évaluer son potentiel et ses motivations.

▶ **Devenir consultant, de Jean-François Decker. Editions First *Businessman*. 205 pages, 149 francs.**





Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-66

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

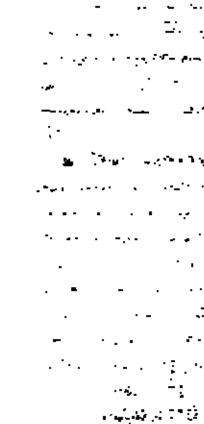
TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
401 MQ 01 — PP Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ____ Prénom : ____
Adresse : ____
____ Code postal : ____
Localité : ____ Pays : ____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



TRIBUNE

« Un pour dix, dix pour un »

par Jacques Nikonoff

LA réduction significative et rapide du chômage est un objectif inaccessible si nous laissons l'économie suivre sa pente naturelle. En revanche, il est possible – en moins de trois ans – de remettre les chômeurs au travail grâce à la pleine activité par un changement d'état d'esprit et des politiques publiques conformes au principe constitutionnel du droit au travail, qui favorisent l'activité plutôt que l'organisation du paiement d'indemnités : payons des travailleurs plutôt que des chômeurs. Mais sortir du siphon de la médiocrité et du déclin dans lequel nous sommes aspirés ne peut qu'avoir la dimension d'un projet de société. Au lieu de chercher des astuces techniques, donnons un sens nouveau à nos destinées individuelles et collectives. C'est l'ambition du dispositif « Un pour dix, dix pour un » qui peut se résumer en dix règles simples :

• **Un pour dix, dix pour un.** Plus de 10 % de la population active est privée d'emploi : plus de 25 % des actifs statutairement exposés au licenciement sont au chômage. Chaque employeur (privé et public) accueille un demandeur d'emploi par tranche de dix salariés (les entreprises individuelles et celles de moins de vingt salariés sont libres de participer ou non au dispositif) : c'est le *« un pour dix »*. Quant au *« dix pour un »*, ce sont les cotisations chômage actuelles de dix salariés servant à payer le salaire d'un ex-chômeur (avec la part patronale et un complément budgétaire).

• **Un double système de formation en alternance.** D'un côté, les demandeurs d'emploi se voient proposer par l'entreprise d'accueil la construction d'un parcours qualifiant en alternance. De l'autre côté, 10 % des heures travaillées des entreprises sont consacrées à la formation et au temps choisi (des contrats individuels de temps choisi peuvent être conclus, années sabbatiques...), dont 1 % dans le cadre du congé individuel de formation (CIF) rénové. Alors que les uns sont au travail, les autres sont en formation. Et vice versa. Ainsi, par cette rotation (au demeurant peu spectaculaire, car en 1992 les entreprises ont recruté 5 millions de personnes et 7,8 millions ont suivi une formation), la force de travail est requalifiée, les services publics sont améliorés, les projets individuels encouragés. Cette double alternance ne modifie pas la masse salariale. Cet investissement dans les hommes est en lui-même facteur de croissance. Et d'espérance.

• **Un vrai statut et un vrai travail, utiles à l'entreprise.** Chaque employeur établit la liste des postes de travail proposés. La tentation de créer des emplois artificiels, comme dans les économies administrées, est ainsi écartée. Les demandeurs d'emploi signent avec leur employeur d'accueil un contrat d'apprentissage (rénové) ou un contrat de travail de droit commun d'une durée de trois ans, renouvelable. Ils ont alors une fiche de paie de l'entreprise qui les a recrutés et ont un statut de salarié.

• **Une formation définie par l'entreprise.** Ce sont les compétences requises pour effectuer correctement le travail qui déterminent le parcours qualifiant. Les ex-chômeurs ne sont pas des stagiaires envoyés plus ou moins au hasard dans les entreprises, mais des salariés se formant pour améliorer leurs compétences. Les contenus de formation sont «post-tayloriens » : ils ne se limitent pas à la tenue du poste et intègrent les compétences indispensables au nouveau modèle productif qui se dessine (compétences « transversales », capacités d'anto-organisation, initiative...).

• **Neutralité financière pour l'entreprise et les salariés.** Du côté des dépenses, les anciens demandeurs d'emploi sont rémunérés 70 % de leur ancien salaire et pas moins de 6 000 francs bruts mensuels pour un ouvrier non qualifié, 7 500 francs pour un ouvrier qualifié et un employé, 9 000 francs pour un technicien ou cadre moyen, 11 000 francs pour un cadre supérieur (coût : 380 milliards). Avec le coût de leur formation et le fonctionnement du service public de l'emploi (SPE), nous atteignons 500 milliards (70 milliards pour les formations payées par l'Etat au coût actuel et 20 milliards pour le fonctionnement du SPE).

Pour les recettes, nous disposons déjà de 400 milliards (coût actuel du chômage [1]). Les allocations chômage et le RMI sont supprimées puisque tout le monde a une activité (sauf contre-indication médicale). Manquent 100 milliards. Pourquoi ne pas rendre l'impôt sur les sociétés et les taxes locales proportionnels aux créations/destructions d'emplois ; taxer de 1 % les mouvements de capitaux spéculatifs comme le proposent plusieurs Prix Nobel d'économie ; remonter à 50 % le taux de l'impôt sur les sociétés pour leurs activités de *trading* financier ; prélever 1 % sur l'actif des titres monétaires et obligataires (rappelons que la fraude fiscale est évaluée chaque année à 220 milliards de francs !). Notons les gains de TVA, d'impôt sur le revenu et les ressources nouvelles apportées aux régimes sociaux, puisque ces nouveaux salariés cotisent, tout comme les entreprises d'accueil (remboursées par le SPE).

• **Fusion et réorganisation de l'ANPE et de l'ASSEDIC/UNEDIC.** Les activités de l'Etat sont concentrées sur les bassins d'emploi et de vie, zones de cohérence économique et sociale. La prolifération mal maîtrisée des interventions publiques provoque souvent gaspillage, bureaucratie et inefficacité. Les besoins de dialogue sont mal satisfaits. Ce nouveau SPE privilégie donc le bassin d'emploi et de vie dans lequel est créée une instance comprenant des représentants des services de l'Etat, des élus, des associations, des employeurs, des syndicats et des utilisateurs. Cette instance coordonne et mobilise les acteurs privés, associatifs et publics pour l'emploi, le développement local et l'aménagement du territoire. Elle peut décider de mesures dérogatoires au droit commun pour favoriser les expérimentations. « Un pour dix, dix pour un » peut se réaliser en moins de trois ans, rythme correspondant aux capacités d'accueil des entreprises et du SPE.

• **Des entreprises citoyennes.** C'est un nouveau partenariat entre l'entreprise et son environnement dans le cadre des bassins d'emploi et de vie. Si l'entreprise a une responsabilité sociale, elle n'a ni la vocation ni les compétences pour « faire » du social. Les personnes en difficulté entrant dans l'entreprise font ainsi l'objet d'un suivi interne (le tuteur) et externe (bénévoles et professionnels de l'insertion). Un véritable statut de tuteur est créé : heures de délégation, formation... De quatre cent mille tuteurs aujourd'hui, il faut passer à un million. Des comités interentreprises sont créés dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Les élus syndicaux appartiennent, s'il n'y a pas assez de candidats des entreprises concernées, aux unions locales des syndicats. La vie syndicale est renouvelée, si les grandes centrales jouent un rôle positif dans cette démarche.

• **Priorité aux jeunes et aux chômeurs de longue durée.** La moitié des postes proposés par les entreprises – là où c'est possible – doivent s'adresser à ces personnes. Mais les salariés ne sont pas tous interchangeables. Ceux qui entrent dans l'entreprise (10 % de chômeurs) ne remplacent pas systématiquement – un pour un – ceux qui partent en formation ou en temps choisi (10 % des heures travaillées de l'entreprise d'accueil).

• **Flexibilité interne.** Tout projet de licenciement collectif fait préalablement l'objet de la recherche d'un plan d'activités nouvelles. Son but est de conserver les savoir-faire individuels et collectifs des salariés dans ou hors l'entreprise. Il est aussi d'aider les entreprises – conformément à leur vocation – à faire preuve d'imagination non pas dans la décroissance des effectifs, mais dans la création de richesses. Ces plans s'élaborent dans les bassins d'emploi et de vie. Ils peuvent se traduire par la création de nouvelles formes d'activités et de structures dont la capitalisation peut venir de l'entreprise d'origine, de celles de la région, de l'épargne de proximité et des institutionnels. L'Etat peut appliquer une fiscalité et une garantie minimale de rendement équivalentes à celle du livret A. Cette obligation de moyens n'est pas une obligation de résultat.

• **Responsabilité de l'employeur.** Il recrute, comme aujourd'hui, les demandeurs d'emploi présentés, notamment par le SPE, et arrête la liste de ses salariés partant en formation.

Supprimons les heures supplémentaires (équivalent de sept cent mille emplois à plein temps). Les PME et les artisans sont alors aidés : ces derniers travaillent parfois soixante-dix heures par semaine, n'ont pas le temps de se former, de faire leur comptabilité et le commercial, de remplir les formalités administratives, d'accueillir des apprentis... Le SPE, dans les bassins d'emploi et de vie, peut organiser des « pools » de prêt de personnel, de travail à temps partagé et de formation, passer des conventions avec les sociétés de travail temporaire...

Un référendum avant les présidentielles

Certes, tout cela n'est pas très orthodoxe. Mais *« les religions en temps de peste ne peuvent être les religions de tous les jours »*, disait Albert Camus. Alors tenons un référendum, meilleur moyen pour avancer vite. Toutes les autres voies ont été essayées. Les micro-initiatives dans les entreprises et les localités – indispensables – ont montré leurs limites : faible nombre d'emplois créés ou préservés, actions souvent défensives et ne concernant qu'une faible partie du territoire. Les réglementations se dissolvent dans l'indifférence et le scepticisme. L'action syndicale donne peu de résultats. Faut-il dès lors attendre un homme providentiel à la présidentielle ? Combien de chômeurs d'ici là ? Le référendum se justifie pour deux raisons.

Tout d'abord, le référendum est l'outil des choix fondamentaux. L'article 11 de la Constitution l'autorise s'il y a *« modification de l'organisation des pouvoirs publics »*. C'est le cas avec la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC/ASSEDIC, et le recentrage de toutes les politiques publiques sur le bassin d'emploi et de vie. Il ne s'agit pas de réglementer mais d'inventer d'autres modes de pilotage de l'Etat pour favoriser le dialogue et le partenariat sur des projets.

Par ailleurs, seul un référendum peut faire que l'emploi devienne une priorité nationale dans les faits et non plus dans les discours, que la loi et les mentalités évoluent ensemble, que les dynamiques locales s'appuient sur une dynamique nationale. Rappelons-nous l'extraordinaire débat sur l'Europe. Faisons en sorte que la pleine activité ouvre à des millions de nos compatriotes l'espoir de s'insérer et de changer enfin de vie. Qu'elle soit, pour tous, le début d'un nouvel *« art de l'existence »*. Car nous le savons bien, à l'inverse, le malheur des uns fait toujours le malheur des autres. Alors que notre société se disloque un peu plus chaque jour, allons-nous laisser 4,7 millions de nos compatriotes (2) dans ce nouveau goulag sans miradors que constitue le chômage ? Attendons-nous l'effondrement social ou financier ?

Parfois, dans l'histoire, l'intérêt de la nation impose son rassemblement, au-delà des clivages partisans, comme ce fut le cas pendant la Résistance et à la Libération. Un référendum s'est tenu sur l'Union européenne. On parle d'un référendum sur le quinquennat. Ces sujets sont-ils plus importants que le chômage ? Un groupe de personnalités s'est constitué. Il rassemble des parlementaires – de tous bords –, des chefs d'entreprise, des syndicalistes, des responsables associatifs et des experts. Il rédige une proposition de loi référendaire qui reprend, avec d'autres, certaines des idées émises ici. Ce groupe a l'ambition de provoquer un vaste débat national. Des colloques se tiendront. Mais le contact avec les salariés, les entrepreneurs, auxquels assisteront les notables, les chômeurs, les habitants des banlieues sera privilégié. Au lieu de répondre par « oui » ou par « non », les citoyens auront à se prononcer sur deux ou trois questions. Nous demanderons aux parlementaires de se prononcer et solliciterons une audience au président de la République, seul à pouvoir décider la tenue de ce référendum.

En France, les grandes choses ne sont jamais faites dans la monotonie des jours ordinaires. Il nous faut du drame ou de la passion, choisissons la passion. Nous avons besoin d'une mobilisation générale positive sur l'emploi. Sans attendre, chaque citoyen peut agir. Les acteurs sociaux, les élus, le monde associatif peuvent faire beaucoup plus dans les bassins d'emploi et de vie (tuteurs, départs en formation, liste des postes à offrir aux chômeurs, besoins...). Sollicitons aussi nos voisins européens frappés comme nous par le chômage. Si un référendum se tenait le même jour, sur ces questions, dans les douze pays de la Communauté, quelle différence avec Maastricht ! Au lieu de construire une épicerie, nous bâtirions une maison des cultures. Au lieu de la guerre commerciale sans limites que nous propose pour avenir radieux le libre-échangisme, nous inventerions de nouvelles coopérations. Certains pays ne seront pas d'accord ? C'est leur droit. Nous avancerons avec ceux qui refusent leur déclin national et celui de l'Europe.

« Un pour dix, dix pour un » permettra de trouver une solution rapide au drame social tout en préservant les mécanismes du marché. Il devra se vider peu à peu, suivant le rythme des créations d'emplois provoquées par un autre mode de développement. L'issue doit être trouvée par le haut : en renforçant les savoirs, les compétences, la dignité, les pouvoirs des citoyens et des salariés. Abandonnons enfin la chimère selon laquelle il est possible de sortir de l'exclusion en dehors du travail et donc de l'entreprise.

Ce dispositif se distingue des formules diverses de réduction du temps de travail. Celles-ci – nécessaires à condition d'être progressives – n'autorisent en aucun cas la remise en jeu social des exclus et pénalisent tant les salariés (baisses de salaire) que les entreprises (coût élevé si la réduction est importante et immédiate). « Un pour dix, dix pour un » porte en lui un autre rapport au travail et à la vie hors travail (si on ne peut enrichir sa vie au travail, comment prétendre l'enrichir hors travail ?), de nouvelles relations de l'entreprise avec les salariés et la société, la reconstruction du lien social, une dimension universelle car la France ne se sent réellement bien que lorsqu'elle a quelque chose à dire au monde.

▶ Jacques Nikonoff, ancien OS et ancien élève de l'ENA, a été attaché financier à New-York. Il est président de l'association Un travail pour chacun, dont les membres fondateurs sont tous habitants ou anciens habitants de la cité des 4 000 à La Courneuve. BP 196-07. 75326 PARIS Cedex 07.

(1) Selon Martine Aubry, ancien ministre du travail. Mais il est impossible d'obtenir de l'administration des chiffres détaillés et compréhensibles, sans parler des *« externalités »* difficilement quantifiables comme le coût de la souffrance sociale (santé, mal vivre, exclusion, délinquance, drogue...)

(2) Nombre réel des chômeurs selon Maurice Allais, Prix Nobel d'économie.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger



CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Trans-Tech EUROPE

FILIALE DU GROUPE ALPHA INDUSTRIES
Leader mondial en composants électroniques hyperfréquences

RECHERCHE

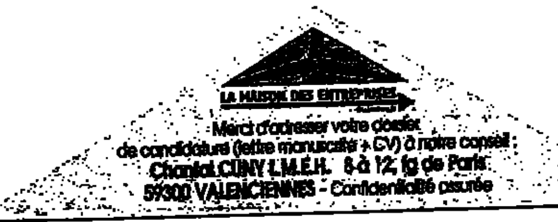
RESPONSABLE COMMERCIAL EUROPE

Profil : ■ Ingénieur électronicien ■ Bonnes bases en électronique hyperfréquence ou télécommunication ■ Première expérience marketing / commerciale souhaitée ■ Anglais courant.

Mission : ■ Dans un marché en forte expansion, vous serez responsable de notre clientèle EUROPE (développement du chiffre d'affaires. Animation du réseau de vente en apportant un support technique et commercial).

Votre rigueur, votre capacité d'initiative, votre sens de la négociation vous permettront de vous affirmer dans ce poste-clé.

Poste basé à VALENCIENNES.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) à notre conseil : Chantal CUNY L.M.E.H. 8 à 12, fg de Paris 59300 VALENCIENNES - Confidentialité assurée

Challenging job opportunities with a new Dutch-based international organization

for university educated Planning (MRP), Financial and Accounting specialists (m/f)

MERCK SHARP AND DOHME INTERNATIONAL SERVICES BV (MSDIS) IS A NEW COMPANY ESTABLISHED IN THE NETHERLANDS IN PREPARATION FOR CHANGING ENVIRONMENTS IN THE EUROPEAN MARKETS. MSDIS IS PART OF THE AMERICAN MERCK & CO INC., ONE OF THE WORLD'S LEADING PHARMACEUTICAL COMPANIES AND WILL BE BASED IN THE AMSTERDAM AREA.

THE ROLE OF THIS NEW SERVICE COMPANY WILL BE TO PROVIDE AN INTERFACE BETWEEN MANUFACTURING AND MARKETS SERVICED THROUGHOUT EUROPE. MSDIS STRIVES TO ACHIEVE EXCELLENCE IN SUPPLY, QUALITY AND SERVICE THROUGH MANAGEMENT OF THE REGIONAL PLANNING PROCESS, ALIGNMENT OF MANUFACTURING CAPABILITY AND MANAGEMENT OF INVENTORIES WITH THE MSD MANUFACTURING DIVISIONS (MMD) PLANTS IN EUROPE. THE USE OF REGIONAL MANUFACTURING RESOURCE PLANNING SYSTEMS WILL HELP ACHIEVE THE OBJECTIVES.

Professional team to service MSD European business

Merck Sharp & Dohme International Services will be established near Amsterdam and will consist of between 30 and 50 employees. This relatively small team will be responsible for the interface between Supply, Inventory management and Marketing & Sales Services throughout Europe. The organization will consist of the following disciplines: Product Planning, Export & Invoicing Transactions, Computer Information Systems Support (MIS) and Financial & Accounting Services. MSDIS will be operational as of July 1994. For the start up and continued operation we are looking for candidates for:

(Sr.) Regional Planners (R.P.)

To fill some senior positions in the Planning organization, we are looking for people with the capability of leading the organization and playing a key role in its development. You should have a university education in a relevant discipline and be APICS certified. You are familiar with the implementation and operations of MRPII systems, preferably in a Class A environment. Of course pharmaceutical industry experience would be ideal, but is not essential.

Experience as a Master Production Scheduler for a minimum of three years or relevant senior experience in a manufacturing planning organization would be appropriate. Candidates should have the vision and capability to help create a new organization with a customer focus. The ability to speak and write English is essential and a second European language would be useful in interfacing with France, Italy, Spain, Portugal and Holland. Some travel within Europe and possibly to HQ in the USA will be required. You are expected to be capable of interfacing with the senior staff in Materials Management and Planning at the other company sites, and with Marketing areas of the company.

General Accounting Manager (G.A.M.)

Your responsibilities will include the maintenance/update of the Entities (MSDIS) financial-systems, production of financial reports, financial reconciliations and supervision of the Accounts payable and Accounts receivable function. You will supervise a small team of specialists and report to the Financial Services Manager. You have an academic degree and a minimum of 3 years' experience in General Accounting at a supervisory level in an international setting.

Management Accounting Manager (M.A.M.)

You will generate management reports on a historical/forecast basis, concerning manufacturing, costs and inventory information. You will supervise a small team of analysts and report to the Financial Services Manager. You have an academic degree and substantial experience. You have experience with Manufacturing System Principles, Cost Accounting, Inventory Management and associated matters in an international setting.

General job requirements

Apart from the individual job requirements we expect all candidates to have excellent communication skills, be bi-lingual (minimum Dutch/English) and computer literate. Furthermore you should be analytical, detail conscious and a team worker.

Our offer

We offer you a job opportunity with a brand-new company, part of the American Merck & Co Inc., one of the world's largest pharmaceutical companies. People who join us now have to a certain extent the possibility to design their own job and help us to create and operate this new organization. Working for Merck Sharp & Dohme International Services B.V. means working in a professional setting. This requires a great deal from the employees. We offer you a corresponding package and (inter)national career opportunities.

How to react

If you are interested, please send your resumé, within one week from today, to ConsultHoff Europe B.V., Mr. van Hasseltlaan 16a, 7316 DM Apeldoorn (in the Netherlands), mentioning the initials of the vacancy you are interested in on the envelope. If you have questions, please call Mr W. Becker Hoff of ConsultHoff Europe B.V., tel. (31) 55-788776.



WORKING WITH MSD. A HEALTHY PERSPECTIVE.

LES DIRIGEANTS

Direction Générale
Direction Générale Adjointe - Secrétaire Général

Directeur Général Adjoint

Finance et Administration

450 000F + voiture et avantages

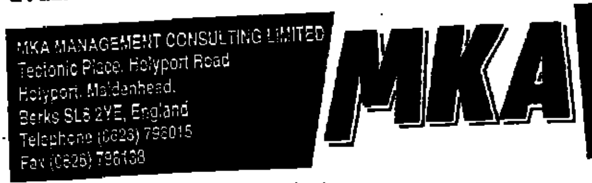
Notre client est une petite filiale mais stratégiquement importante d'un important groupe international qui distribue et vend une large gamme de produits industriels et de consommation sur l'ensemble de la France.

Le plan de développement de notre activité est ambitieux à la fois sur le court et le long terme et requiert toute l'attention du Directeur Général et de l'équipe des ventes. Nous recherchons donc un spécialiste de la finance et de l'administration pour prendre le contrôle direct de toute la partie financière ainsi que de l'informatique, des achats et des opérations de distribution et ventes.

Comptable expérimenté, vous avez le sens du détail et un goût certain pour les activités commerciales en tandem avec un Directeur Général. Vous avez l'expérience des petites structures filiales de grands groupes internationaux et du travail avec l'étranger.

Votre anglais est naturellement parfait. Doté d'un sens développé de la communication, vous avez une vision à long terme et une énergie évidentes.

Si vous êtes motivé par ce challenge professionnel, faxez ou envoyez sans tarder votre CV en anglais à Alan Brown à l'adresse ci-dessous:



MKA

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

KPMG Fiduciaire de France

dans le cadre de son développement recherche

UN CONSULTANT
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. JML à : Françoise Larpin, KPMG Fiduciaire de France, Département Collectivités Territoriales, 2 bis rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.

Vous avez :
- le dynamisme pour développer,
- le sens du contact et du travail en équipe,
- des compétences techniques reconnues,
- une bonne expérience du secteur public.

Votre mission :
- devenir le lien entre nos métiers traditionnels et de conseil, et les collectivités territoriales,
- servir le développement par la mise en œuvre de vos compétences de conseil.

La large autonomie dont vous bénéficierez, votre intégration dans notre équipe de consultants, et l'appui de notre direction nationale de ce département serviront votre réussite future.

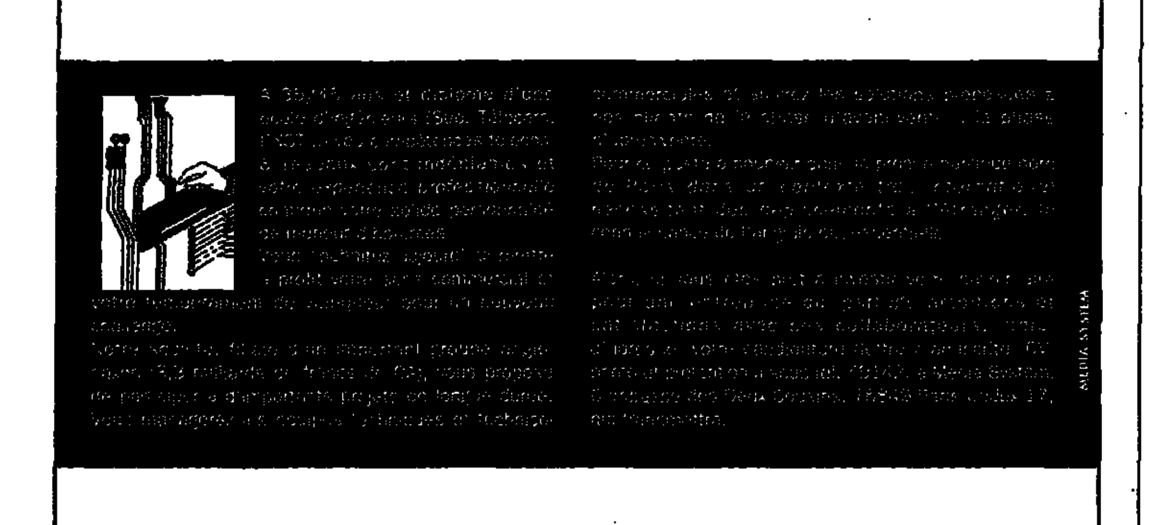
Le poste proposé est basé en province dans une région agréable.

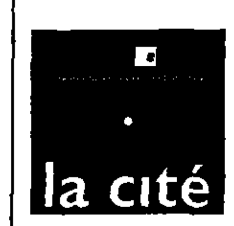
MEDIA SYSTEM

SECTEURS DE POINTE

Directeur technique Télécom & Réseaux

Parlez-nous de votre savoir-faire





le plaisir de comprendre

La Cité des Sciences, établissement public de 1 000 personnes, est le plus grand centre culturel d'Europe consacré aux Sciences et aux Techniques. Elle recherche pour son département Ingénierie Culturelle, conseil en projets muséologiques, expositions et équipements culturels un

• Ingénieur • de • Projet

Ingénieur des Arts et Métiers ou équivalent, débutant ou confirmé avec si possible une expérience de bureau d'études, vous avez une parfaite maîtrise de la mécanique et une bonne connaissance de l'optique, l'électronique et des techniques multimédia.

Vous aurez à mettre en oeuvre les opérations nécessaires à l'aboutissement des projets (création de produits muséologiques spécifiques ou adaptation de produits existants) :

- investigation technique sur les existants en vue de leur adaptation
- rédaction des cahiers des charges techniques en fonction des résultats de l'investigation technique
- négociation avec les entreprises
- assistance à la maîtrise d'oeuvre dans le processus de réalisation, de recette et d'intégration des éléments d'exposition.

Rigoureux et organisé, vous faites preuve de beaucoup de professionnalisme et d'envie de réussir.

Adresser lettre manuscrite, CV, prétentions et photo sous Réf. 1778 à la Cité des Sciences et de l'Industrie, Département du Personnel, 30 avenue Corentin Cariou, 75930 PARIS Cedex 19.

LBW



Important Groupe Pétrolier recherche, dans le cadre des activités **LUBRIFIANTS MARINE** *de son* **CENTRE DE RECHERCHE**, *un*

INGÉNIEUR CHIMISTE

VOTRE MISSION :

Chargé d'études de formulation des lubrifiants destinés à la Marine, vous établirez le programme de travail d'une équipe de mécaniciens et de chimistes, en vue d'atteindre les objectifs de performance techniques et économiques définis pour ces produits. Vous participerez aux actions de communication et de promotion technique sur les produits de la gamme.

VOTRE PROFIL :

Ingénieur diplômé d'une Grande Ecole de Chimie, vous possédez cinq ans d'expérience dans le secteur de la Recherche et du Développement, et de solides compétences dans le domaine des lubrifiants et des additifs. Homme de rigueur et de méthode, vous exercerez votre sens des responsabilités, et votre goût de l'équipe dans un environnement scientifique et technique exigeant.

Votre potentiel, votre réussite dans le poste, votre mobilité vous ouvriront d'intéressantes perspectives d'évolution au sein d'une grande structure.

Le poste, situé en **région lyonnaise**, nécessite des déplacements.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence 4972, à notre conseil Sylvie LAFON qui l'étudiera en toute confidentialité.

CEPIAD - 44, rue Pasquier - 75008 PARIS.

CONSEIL EN SYSTEMES D'INFORMATION

Un diplôme d'une grande école et 5 à 8 ans d'expérience professionnelle,

une double compétence métier et systèmes d'information,

en systèmes d'information :
- schéma directeur
- conception de système
- mise en œuvre de développement & progiciels

dans un des domaines suivants :
- gestion de production et progiciels GPAO
- distribution/logistique
- gestion financière et comptable, progiciels correspondants

font de vous un candidat qui nous intéresse.

Nous vous proposerons de rejoindre notre cabinet pour **diriger des équipes de conseil** informatique en France et à l'étranger (ce qui requiert une bonne pratique de **l'anglais**, une autre langue est appréciable). Ces premières missions seront un tremplin.

Ensuite, **notre firme, présente dans plus de 100 pays**, dans les activités de conseils et d'audit **vous offrira des opportunités de carrières certaines.**

Votre démarche de recherche mérite la plus grande confidentialité. Le cabinet *qui nous aide dans cette recherche*, en est le garant. Merci de lui adresser votre candidature sous **réf. CIDT :**

ARTEMIS, 185, avenue Charles De Gaulle - 92200 Neuilly.

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

Pour accompagner notre développement rapide et important, nous étoffons nos équipes dans nos agences régionales et recherchons :

Responsables du Déploiement des Réseaux Radiotéléphone

pour les Agences de : Lille - Aix - Toulouse - Nantes - Lyon

Au sein d'une agence régionale vous dirigez le déploiement du réseau GSM avec une équipe dédiée de spécialistes.

Ce projet diversifié dans ses étapes requiert une approche technique pour choisir et déterminer les sites adéquats et pour réaliser l'implantation des stations selon les règles de déploiement définies au préalable.

Homme de management et de gestion, vous supervisez et coordonnez le déroulement sur le terrain des opérations et des travaux d'aménagement en relation avec les équipes de sous-traitance. Vous veillez au respect des dispositions contractuelles en matière de techniques, de coûts et de délais.

Outre ces aspects techniques, cette mission sollicite un réel talent de négociateur auprès des Instances Locales pour assurer tout un travail de lobbying.

Votre aisance relationnelle et votre charisme vous permettent d'établir des relations de qualité auprès de ces interlocuteurs pour obtenir les autorisations nécessaires aux implantations des sites.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, vous avez acquis une expérience d'au moins cinq ans dans la gestion de projets d'ingénierie. (Réf.3035/LM)

Responsables de l'Exploitation des Réseaux Radiotéléphone

pour les Agences de : Metz - Aix - Toulouse - Nantes

Intégré au sein d'une agence régionale vous prenez en charge une équipe dédiée de spécialistes, responsable de l'administration des réseaux numérique GSM et analogique NMT, de leurs outils et de leur évolution.

En cohérence avec la politique définie par le siège, vous assurez une bonne qualité du fonctionnement de l'ensemble en collaboration avec les équipes techniques et les sous-traitants. Homme de projet mais aussi de terrain vous êtes particulièrement attentif aux problèmes de prévention et vous êtes capable d'agir vite face aux incidents pouvant pertuber le réseau.

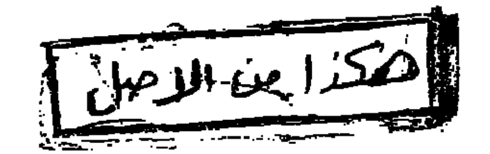
De formation Grande Ecole d'Ingénieurs, vous avez une expérience technique et opérationnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de l'exploitation de réseaux de type industriels. (Réf.3036/LM)

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence choisie à notre Conseil :
ALPHA CDI
20, avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret.

SFR SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE

Premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, filiale de la Générale des Eaux, avec un CA de 1300 MF et 340 personnes, SFR s'est engagé depuis 1988 à installer et exploiter les réseaux de radiotéléphonie.

SECTEURS DE POINTE



SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE



Filiale de Lyonnaise des Eaux-Dumez, le Groupe SITA (18 000 personnes, 40 filiales, 5,3 MM FF de CA) est leader dans la collecte et le traitement de déchets ménagers et industriels et dans les opérations de propreté urbaine. Il recherche aujourd'hui pour le siège parisien un

Jeune Informaticien H/F

Rattaché à un Responsable d'Application, vous avez 25/28 ans et êtes **au minimum** titulaire d'un bac + 4 et d'une ou deux années d'expérience. Vous participez activement au développement des programmes, à l'installation des logiciels dans les filiales du Groupe et à la formation des utilisateurs de ces nouveaux outils. Vous effectuez des missions d'assistance auprès de ces filiales.

Vous savez faire de l'analyse et de la programmation, aimez le contact suivi avec les utilisateurs. Rigoureux, organisé, pragmatique, vous êtes aussi diplomate et homme de terrain ; vous rejoignez une direction en croissance rapide qui saura vous offrir des perspectives concrètes d'évolution. La connaissance de l'environnement HP 3000 serait un "plus".

Vous souhaitez pleinement vous investir un Groupe de taille internationale reconnu dans les métiers de l'Environnement. Poste à pourvoir immédiatement.

Merci d'envoyer CV, photo et prétentions à Geoffroy Vieljeux Responsable du Recrutement des Cadres Groupe SITA - 7, rue de Logelbach - 75017 PARIS (Fax 42 67 42 75).

LYONNAISE DES EAUX DUMEZ

Publipanel



Centre International de Recherche Daniel Carasso

Le CIRDC, ce sont des chercheurs qui mettent en œuvre créativité et moyens technologiques puissants au service de la branche produits frais de BSN.

Responsables de projets de recherche, vous travaillerez en relation avec les équipes de recherche et développement en France et à l'étranger, avec les autres fonctions de l'entreprise et nos sous-traitants externes. Vous coordonnerez également des projets avec des équipes de recherche académiques.

Un microbiologiste

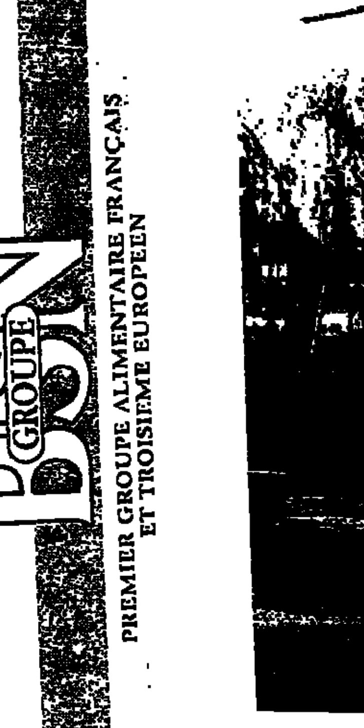
Diplômé d'une thèse ou d'un PhD avec des connaissances particulières en physiologie microbienne, vous évoluerez au sein de l'équipe qui se consacre à la mise au point des ferments pour les aliments de demain. Armé de bases solides en microbiologie générale, biologie moléculaire et biochimie, une expérience d'environ 5 ans, acquise en centre de recherche industrielle ou dans le public sur des projets appliqués, vous a permis de développer vos compétences dans la caractérisation de micro-organismes, l'étude de leurs activités et leur mise en œuvre industrielle (réf. FBS 1M).

Un chimiste analytique

Spécialiste en chimie analytique (thèse ou PhD), vous avez acquis une bonne maîtrise des techniques HPLC, CPG et éventuellement spectrométrie de masse, FTIR et RMN au cours d'une expérience d'environ 5 ans, dans l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou chimique.
La maîtrise des outils informatiques et d'analyse de données constitue un atout supplémentaire pour réussir dans ce poste (réf. FBS 2M).

Basés en région parisienne (92), ces deux postes nécessitent une bonne pratique de la langue anglaise. De larges perspectives de carrière sont envisageables au sein du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Pour nous rejoindre, vous pouvez adresser votre candidature en précisant la référence du poste choisi, à notre conseil : INFRAPLAN, 83 boulevard Raspail, 75006 Paris.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

FILIALE D'UN GRAND GROUPE DE COMMUNICATION

RECHERCHE SON

CONTRÔLEUR DE GESTION RÉGION

Vous devrez mettre en place, développer et faire évoluer le contrôle de gestion de nos structures régionales. Rattaché au secrétariat général, vous aurez à définir et mettre en place des procédures internes, assurer assistance et formation au personnel local et garantir à la direction générale une remontée fiable, rapide et régulière de l'information.

A 30 ans environ, titulaire d'un DESCF et/ou d'un diplôme d'ESCAE ou assimilé, vous bénéficiez d'une expérience d'au moins trois années en cabinet d'expertise-comptable exerçant dans le domaine des PME, ou dans une fonction similaire (audit ou contrôle de gestion franchisés, succursales...). Vous avez de solides notions comptables, fiscales et juridiques et manifestez un goût affirmé pour le « terrain » et les relations humaines. Mobilité, autonomie et implication sont les qualités requises pour ce poste, où de très fréquents déplacements en province sont à prévoir. La maîtrise des tableurs (EXCEL) est un atout supplémentaire.

Envoyez lettre de motivation, CV, photo et prétentions, au Monde Publicité nº 8742 - 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08.

Cabinet d'Avocats français recherche un

Futur Associé en Droit Public

Au sein de l'équipe de Droit Public, vous interviendrez en conseil, rédaction d'actes et contentieux en droit public pour le compte d'une clientèle composée de collectivités locales, villes, institutions, etc...

Vous partagerez rapidement, si vous vous êtes imposé, la responsabilité du développement et du management de l'activité Droit Public du Cabinet.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure (3ème cycle, Doctorat, IEP, ENA, etc...), vous avez acquis une expérience en droit public d'au moins 5 ans au sein d'un cabinet ou êtes issu d'une juridiction administrative.

Excellent technicien, bon gestionnaire de clientèle et développeur, votre goût du travail en équipe et une importante disponibilité vous permettront de réussir dans une structure souple et évolutive.

Contactez **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + nº de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf. CD9832MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Juriste

Responsable d'un service Contentieux

Collaborateur du directeur du Contentieux, votre mission principale consiste à gérer l'ensemble des dossiers entreprises et particuliers d'une de nos directions régionales. Assisté dans cette fonction par une équipe de 12 personnes, vous possédez un réel sens de l'organisation et un savoir-faire, qualités indispensables pour apporter les solutions les plus appropriées.

De formation juridique, votre expérience en recouvrement - contentieux de 5 ans dans un établissement financier ou bancaire, vous a permis d'acquérir une excellente pratique de tous les problèmes liés au recouvrement de créances. Le poste basé à MARSEILLE implique à terme une mobilité en région parisienne.

Lettre avec CV + photo sont à adresser, sous réf. JRC/M, au Crédit Universel, DRH, 47 bd Diderot, 75578 Paris Cedex 12.

1 000 personnes, 90 agences, 6 directions de Réseau, 12,3 milliards de nouveaux concours en 1993

CREDIT UNIVERSEL

MEDIA SYSTEM

MEDECINS SANS FRONTIERES

recherche

en urgence, pour sa base logistique de Bordeaux, un

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dépendant du directeur général, il sera chargé, avec une équipe d'une dizaine de personnes :

Elaboration, analyse et contrôle (Budget 100 MF) :
- des prévisions financières : élaboration, analyse et contrôle (Budget 100 MF) ;
- du suivi et du contrôle comptable ;
- de l'organisation des procédures de gestion administrative ;
- de la supervision des Services généraux
- du suivi des développements informatiques.

Agé de 30 à 35 ans, le candidat aura une formation en Ecole de Commerce ou de Gestion et possédera une expérience de 5 ans dans un poste similaire, si possible dans un contexte international. L'anglais courant, écrit et parlé, est indispensable.

Rémunération : 235 KF annuels environ.
Disponibilité : au plus tard le 1er juin 1994.
Adresser CV et lettre de motivation à MSF Logistique, 14, avenue de l'Argonne, 33700 Mérignac.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Filiale (1000 personnes - 1 milliard de F. de CA) du groupe américain Warner Lambert (34000 personnes - 30 milliards de F. de CA), nous développons nos activités tant dans le secteur pharmaceutique que dans celui de la grande consommation (hygiène/soin et confiserie).

Nous recherchons notre

Futur Directeur des Affaires Juridiques

Rattaché à l'actuel titulaire du poste auquel vous succéderez après une indispensable période de recouvrement et en lien avec nos conseils extérieurs et les services spécialisés de notre maison-mère, vous prendrez progressivement en charge l'ensemble des dossiers juridiques de notre Société.

Vous apporterez ainsi votre assistance et votre conseil à l'ensemble des divisions, services ou filiales de la société en France. Vous serez amené à intervenir dans des domaines très variés qui nécessiteront une très bonne capacité d'adaptation.

Vous interviendrez aussi bien sur des dossiers d'acquisition de sociétés ou de création de filiales communes (joint-ventures) que sur des dossiers relevant plus classiquement du Droit des Affaires.

A 35 ans environ, juriste confirmé, votre formation juridique supérieure (Bac + 5 minimum) orientée droit des affaires (DJCE, DESS,...) et votre solide expérience acquise en cabinet et/ou entreprise multinationale font de vous *un généraliste de haut niveau.*

Vous avez une maîtrise courante de l'anglais.

Si une telle opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature - lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle - sous référence FDJ à René de Calan - 11, avenue Dubonnet 92407 Courbevoie Cedex.

PARKE-DAVIS
GROUPE **WARNER LAMBERT**
De l'être au bien-être

Carré Turenne



GE Medical Systems

Compensation and Benefits Manager

GENERAL ELECTRIC (GE) SE SITUE PARMI LES PREMIERS GROUPES MONDIAUX; NOS ACTIVITÉS SONT TRES DIVERSIFIÉES ET NOTRE SAVOIR-FAIRE EST PARTICULIEREMENT RECONNU DANS LES DOMAINES DE L'INDUSTRIE, DE LA TECHNOLOGIE ET DES SERVICES.
LEADER MONDIAL DE L'IMAGERIE MÉDICALE, LA DIVISION GE MEDICAL SYSTEMS, POSSEDE UNE GAMME COMPLETE DE PRODUITS ET SERVICES DÉVELOPPÉS DANS LE MONDE ENTIER (IMAGERIE MÉDICALE ET RADIOTHÉRAPIE).
LA FILIALE EUROPEENNE GE MEDICAL SYSTEMS-EUROPE PRÉSENTE EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE (4 300 PERSONNES/CA DE PLUS DE 1 MILLIARD DE DOLLARS), RECHERCHE POUR SON SIEGE SITUE A BUC (78), UN(E) COMPENSATION AND BENEFITS MANAGER.

Responsable de la coordination des politiques de rémunération et des avantages sociaux de l'entreprise sur l'ensemble de la zone que nous gérons, votre mission comprend notamment :
- la responsabilité de l'établissement du budget et du plan salarial de la société,
- le développement et la mise à jour des plans de rémunération variable,
- l'animation de formations internes.

De formation supérieure (MBA...), après une expérience de 5 ans minimum au sein d'un groupe international dans l'élaboration et la mise en place de politiques de rémunérations et d'avantages sociaux, vous maîtrisez aussi bien les aspects stratégiques que les problèmes quotidiens de votre fonction et vous souhaitez donner une dimension européenne à votre carrière.
Parfaitement bilingue français-anglais (3e langue appréciée), vous avez une bonne connaissance des systèmes d'information.
Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en precisant sur l'enveloppe la référence 4630 à JONCTION, 140 rue Gallieni, 92100 Boulogne, qui transmettra en toute confidentialité.

OUVERTURE D'ESPRIT, ÉNERGIE, RAPIDITE, GOÛT DES DÉFIS, TELLES SONT LES QUALITÉS DE NOS COLLABORATEURS.



Jonction

SOCIÉTÉ ANONYME D'AVOCATS SPÉCIALISTES EN DROIT FISCAL

Anciens Conseils Juridiques et Fiscaux

RECHERCHE

UN(E) JURISTE EN DROIT DES AFFAIRES

Bénéficiant d'une large expérience acquise en Cabinet, il est âgé de 35 ans environ.

Quel que soit son statut professionnel actuel, ce technicien devra participer activement au développement d'un nouveau département juridique à vocations multiples. A cet effet, il mettra en œuvre une compétence de niveau supérieur et d'excellentes qualités relationnelles.

Devant s'intégrer rapidement dans une équipe de praticiens motivés et dynamiques, avec lesquels il aura par ailleurs à travailler régulièrement, il aura à maîtriser une autonomie qui lui permettra de s'épanouir dans ce poste présentant des perspectives d'évolution intéressantes. De bonnes connaissances en droit fiscal seraient appréciées. Poste en Région parisienne.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, C.V. et photo sous référence nº 8745 au Monde Publicité, 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08.

SOCIÉTÉ ANONYME D'AVOCATS SPÉCIALISTES EN DROIT FISCAL

Anciens Conseils Juridiques et Fiscaux

RECHERCHE

UN(E) FISCALISTE DE HAUT NIVEAU

Bénéficiant déjà d'une solide expérience (Cabinet, Administration ou Entreprise), notamment en matière de vérification de comptabilité, ce technicien, quel que soit son statut professionnel actuel, devra s'intégrer dans une équipe dynamique composée d'avocats installés en Région parisienne. Il assurera les fonctions de conseil auprès d'entreprises de stature nationale, implantées sur tout le territoire métropolitain.

Par nature évolutif, le poste épanouira des prédispositions aux relations humaines.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, C.V. et photo sous référence nº 8744 au Monde Publicité, 133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08.

Juristes

• Bordeaux (réf. JB) **• Nantes** (réf. JN)

La Direction Juridique de France Télécom, renforce deux de ses pôles régionaux de soutien juridique.

Rattaché(e) au Responsable du pôle régional, vous assurez un rôle d'assistance et de conseil juridiques auprès des différents services concernés, notamment pour l'élaboration des accords et contrats, et le traitement des contentieux ; vous assurez également les relations avec les professions du monde judiciaire.

A 30 ans environ, vous êtes titulaire d'un 3e cycle en droit privé/droit des affaires ; la connaissance de l'anglais serait appréciée.

Après une expérience réussie de 3 ans minimum, si possible en entreprise, vous avez acquis, entre autres, la maîtrise de la rédaction de contrats et accords et souhaitez maintenant vous investir dans un environnement de haute technologie, au sein d'un Groupe où de larges perspectives d'évolution de carrière vous sont offertes.

Merci d'adresser, sous la référence choisie et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à :
SM CONSEIL, 3 rue [illegible], 75008 Paris.

France Telecom

MEDIA SYSTEM

RESSOURCES HUMAINES ET DROIT DU TRAVAIL

Engagée dans une stratégie de développement et d'innovation, la Direction des Ressources Humaines d'un des premiers groupes français souhaite renforcer son équipe. Elle recherche

UN JEUNE SPÉCIALISTE DES RELATIONS DU TRAVAIL

qui participera, au niveau du Siège, à la préparation et à la négociation des accords avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Dans le cadre de vos solides études supérieures (Bac + 5) et tout au long d'une expérience de 5 ans au moins dans les Ressources Humaines, vous vous êtes passionné pour le Droit du Travail et les Relations Sociales. Vous en connaissez les exigences et les enjeux. Vous en maîtrisez les aspects réglementaires et relationnels.

A 32-35 ans, vous vous sentez prêt à valoriser votre expérience du "terrain" dans un groupe diversifié et de grande envergure, à exercer un plus large rôle d'assistance et *de conseil auprès de dirigeants opérationnels, à donner à votre carrière des perspectives* plus ouvertes sur des postes de responsabilité dans tous les domaines des Ressources Humaines.

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence M 264 / MO, à notre Conseil, qui vous garantit une absolue discrétion.

MILO groupe

MILO R.H.
3, avenue des Ternes
75017 PARIS

JURISTE D'AFFAIRES

Filiale du groupe ECCO, ECCO SECURITE réalise un CA de 2 milliards de francs et regroupe une cinquantaine de sociétés en France, mais aussi en Europe.

Plusieurs dossiers d'acquisition sont étudiés chaque année. Pour renforcer notre service juridique, nous recherchons le responsable qui assurera le secrétariat général d'un certain nombre de nos filiales, le suivi des dossiers des sociétés dans toutes les opérations *d'acquisitions et de cessions en France et à l'étranger.* Il traitera les questions fiscales s'y rapportant.

De formation juridique supérieure (DEA ou DESS), vous avez acquis au moins 3 ans d'expérience au sein d'un cabinet important dans le domaine du droit des affaires. Votre rigueur est reconnue de tous et votre efficacité vous *permettra d'évoluer dans une structure* dynamique.

Rejoignez le groupe ECCO, qui peut présenter *de réelles possibilités d'évolution. Une bonne* connaissance de l'anglais est indispensable.

Si vous êtes intéressé, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous référence 9415 à notre conseil, qui étudiera votre dossier en toute confidentialité.

Ariane search 118 rue de Tocqueville 75017 PARIS.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Chef de département comptable
synthèses nationales analytiques et réglementaires

France Télécom renforce sa Direction des Programmes et des Finances.
Votre mission sera d'organiser, produire et contrôler l'ensemble des synthèses analytiques et réglementaires de France Télécom.
De formation ESCAE + DESCF, âgé d'environ 30 ans, vous avez déjà une bonne expérience de la fonction comptable acquise dans une grande entreprise ou dans un cabinet d'audit notamment en comptabilité analytique et fiscalité.
Votre esprit de synthèse et votre sens de l'organisation vous permettent d'aborder et de traiter les problèmes complexes.
Pour ce poste basé à Paris (tour Maine Montparnasse), merci d'adresser votre candidature, sous référence 49252, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.



MEDIA SYSTEM

Apporter un service juridique à nos sociétés de distribution



Les Brasseries KRONENBOURG, situées à Strasbourg, numéro 1 français sur le marché de la bière, réalisant un CA de 5,7 MdF avec des marques solidement implantées : Kronenbourg, 1664, Kanterbrau, Gold, Tourtel, Chopp, Force 4, Obernai Village.

Jeune juriste

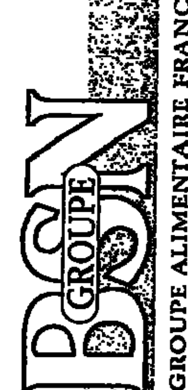
Le mode de distribution spécifique au marché de la bière implique pour Kronenbourg la gestion de sociétés de distribution, implantées en France, en Allemagne et en Suisse.

Rattaché à un juriste confirmé, vous êtes chargé de mettre en place et de suivre la gestion juridique des sociétés, en vous appuyant sur un logiciel spécifique que vous enrichissez et faites vivre. Conseil auprès de la Direction de la distribution et des différentes sociétés, vous apportez une assistance permanente aux responsables concernés pour tout ce qui touche à la vie juridique de leur société et gérez les dossiers techniques.

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, complétée par un DJCE, votre première expérience ou vos stages en entreprise vous ont permis de vous familiariser avec le contentieux. Vous maîtrisez bien l'allemand et vous avez une bonne connaissance de la micro-informatique.

Ce poste, basé à Strasbourg, vous permettra d'évoluer dans une équipe très professionnelle et dans un contexte international. La diversité des contacts de votre mission vous ouvrira à terme des opportunités dans d'autres fonctions.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 191M à HM Partenaire, 39 Champs Elysées, 75008 Paris.



PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Conseil en management auprès de Banques Commerciales à réseaux recrute

CONSULTANT BANQUE ■

A 28/30 ans, diplômé d'une Grande Ecole de Commerce, Bac C et classes préparatoires, vous avez une expérience de 3 à 5 ans en Agence Bancaire, Contrôle de Gestion ou Audit Bancaire.

Nous intervenons dans les domaines variés du management bancaire, notamment l'Organisation des Agences, la Performance des services du Siège, la Rentabilité, la Réorganisation du Crédit, la Gestion des Ressources Humaines.

Nos collaborateurs sont motivés, ont le goût du contact, de la qualité et du travail bien fait. Ils s'investissent à fond dans les missions que nos clients nous confient. Ils ne craignent pas les déplacements fréquents en province.

Si vous aimez relever les défis, merci d'envoyer lettre manuscrite avec CV à : Mme Eva RAYNAL APPOR S.A.- 73, bis rue du Maréchal Foch 78000 Versailles, ou déposer votre candidature par minitel 3617 EUROMES code APPOR.



APPOR S.A.
Conseil en Management Bancaire

OLC

Important Groupe européen de Services Techniques 1200 personnes, contrôlant 20 Sociétés, recherche pour sa Direction Financière basée à Paris, le



DIRECTEUR du CONTROLE DE GESTION et de la TRESORERIE

Rattaché directement au Directeur Financier,
- vous animerez et contrôlerez les équipes comptables, contrôle de gestion, consolidation et trésorerie regroupant 8 personnes ;
- vous participerez à la mise en place des financements à court et moyen terme, au montage des crédits export...

Pour ce poste évolutif, nous recherchons un professionnel (30 ans environ) de formation Ingénieur complétée d'un troisième cycle financier ou Grande Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP...), ayant acquis une première expérience de 5 à 6 ans au sein d'une Direction Financière d'une société de services ou de BTP de préférence, de taille moyenne. La maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

■

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous réf. 60833 (à préciser sur l'enveloppe) à EURO RSCG Carrières - 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS qui transmettra. Merci de ne pas téléphoner.

EURO RSCG CARRIERES

[illegible] recrute son

Directeur Administratif et Financier
H/F

N°2 de notre Etablissement, vous assisterez le Directeur notamment dans le suivi et la gestion des affaires administratives, budgétaires, comptables et financières. En outre, vous assurerez la responsabilité de la gestion des Ressources Humaines et superviserez l'ensemble des moyens généraux et informatiques.

Justifiant d'une expérience confirmée en entreprise ou dans le secteur Public dans des fonctions aussi opérationnelles que diversifiées, vous êtes prêt à assumer des responsabilités et à encadrer des équipes.

Agé d'environ 30/35 ans, vous avez une formation initiale de type Ecole Supérieure de Commerce ou 3ème cycle, de préférence en gestion ou en administration et disposez d'une expertise complémentaire en droit du travail.

Aujourd'hui, ce que vous recherchez d'abord, c'est de valoriser vos acquis à un niveau proche d'une Direction Générale. A ce poste, ce sont vos qualités d'autonomie, votre capacité de travail, votre rigueur et vos qualités relationnelles qui assureront votre réussite.

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous la référence 421111/LM à CAPT CONSEIL, Agnès ARNOULD-PARMENTIER - 72, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 PARIS.

CAPT CONSEIL

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Nous sommes une societe de conseil en **MANAGEMENT** accompagnant les **DIRECTIONS de GRANDES ENTREPRISES** dans leurs projets de **DEVELOPPEMENT** au plan Stratégique et Organisationnel, Commercial et de Dynamique des Hommes
Nous recherchons deux

CONSULTANTS

– juniors
– seniors

Vous avez entre 28 et 35 ans environ, une formation de Grande Ecole, une ou plusieurs **expériences opérationnelles** ou de conseil en Commercial, Planification Stratégique, responsabilité d'un centre de profit...

Vous souhaitez enrichir vos expériences par des interventions dans des domaines variés; prouver et élargir votre capacité d'analyse, de préconisation, de persuasion et de mise en oeuvre à haut niveau.

Nous vous offrons cette opportunité.

ORA consult

Merci d'adresser votre candidature sous référence JYB à ORA consult. 43, rue Vineuse - 75116 PARIS



COMMERCIAL GRANDS COMPTES BANQUES — 500 KF

Vous développez et suivez une clientèle de banques et de services financiers de grandes entreprises : initiateur du contact vous organisez et contrôlez l'avancement du projet en liaison avec notre avant-vente technique et fonctionnelle. Interlocuteur privilégié des utilisateurs et des DOI, vous proposez la solution la plus adaptée aux besoins et menez la négociation jusqu'à son terme.

A 30/35 ans de formation ESC ou école d'ingénieurs, vous justifiez déjà d'une expérience de la vente de solutions aux banques. Votre expérience des mécanismes de décision, votre connaissance de l'univers bancaire (salles de marchés, commerce international et crédit) et votre capacité à gérer des ventes stratégiques longues et importantes vous poussent à relever un nouveau challenge. Vous êtes autonome, tenace et avez le sens du travail en équipe.

Nous vous offrons le soutien d'une petite équipe soudée au sein d'un groupe international dynamique, une rémunération très motivante, la possibilité de vous développer en fonction de votre potentiel.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 58.0941/LM portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

LES INGENIEURS DE L'INNOVATION

ALTRAN

Leader en Ingénierie et Conseil en Hautes Technologies, ALTRAN, 1300 ingénieurs consultants (40 % de croissance de l'effectif en 1 an), est le partenaire privilégié des grands groupes dans la maîtrise des techniques de pointes. ALTRAN recrute pour ses activités de conseil auprès de grandes entreprises des secteurs de Hautes Technologies et de la Finance des :

3/5 ANS D'EXPERIENCE

Ingénieurs d'affaires

qui prendront en charge le développement de nouveaux marchés.

Vous avez une expérience confirmée dans la vente de services : Conseil, Ingénierie, Prestations intellectuelles.



Vous avez démontré une réelle capacité à développer de nouvelles activités par vos qualités commerciales et votre ténacité.

Nous vous proposons d'évoluer au sein d'une structure souple et performante qui vous permettra de prendre des responsabilités de management de centre de profil autonome.

Pour un premier contact, adresser votre candidature sous la référence IA/03, à Jean-Michel MARTIN
ALTRAN - 58 Bd Gouvion St-CYR - 75858 PARIS Cedex 17

PARIS - TOULOUSE - RENNES - LYON - AIX - BRUXELLES - MADRID

Délégué Export Europe du Nord

Au sein de notre Direction Export Europe, vous prendrez en charge avec un Attaché Commercial et une assistante, notre implantation dans les pays suivants : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède.

Tout en assurant notre développement dans le cadre de notre politique commerciale, vous veillerez au respect de notre image de marque. Responsable du suivi commercial, vous réaliserez la gestion des budgets de ces marchés. Vous prendrez également en charge le suivi des agents locaux et la mise en place de nouvelles structures de vente.

De formation Ecole de Commerce, vous justifiez d'une expérience de l'export, si possible des produits de luxe. A vos qualités d'animateur et votre capacité d'intégration s'ajoute une grande disponibilité : ce poste exige bien sûr de nombreux déplacements. Vous parlez couramment anglais et maîtrisez si possible une autre langue. Une connaissance de l'informatique serait un plus. Dès votre intégration, vous bénéficierez d'une solide formation à nos spécificités.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, rémunération actuelle) à Nadia Rotondo - CHANEL - DGRH - Recrutement Cadres - 135, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly sur Seine Cedex.

CHANEL

PARIS-BANLIEUE NORD

Filiale d'une importante société anglo-saxonne, nous sommes en pleine expansion sur un marché à fort potentiel, nous offrons une gamme de services logistiques complexes à nos clients, sur la France et sur l'Europe. Dans le cadre de notre expansion un poste est à pourvoir :

Directeur des Ventes

Dépendant du Directeur Commercial, vous serez responsable de l'expansion commerciale d'une des divisions de l'entreprise et de l'animation d'une équipe de vente nationale, en collaboration étroite entre les fonctions Marketing et Gestion.
L'accent est particulièrement mis sur l'amélioration de la qualité et sur les résultats de l'équipe de vente.
Directeur des ventes confirmé, vous avez animé une équipe de vente régionale ou nationale avec succès, si possible dans le domaine de la manutention industrielle ou du matériel de stockage. Mais votre personnalité et votre charisme feront la différence.
L'anglais sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence WAS 2971 (CV + prétentions en anglais) à N. SABA - 12, rue Alasseur - Boite 17 - 75015 PARIS ou par Télécopie 1.42.73.28.80.

Hoggett Bowers
EXECUTIVE SEARCH & SELECTION

Service Resist

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE MARKETING

Rattaché(e) au directeur commercial, le (la) responsable du marketing a pour mission de :

- Contribuer à la définition de la politique commerciale.
- Créer des outils de gestion et des instruments de mesure adaptés à l'activité.
- Définir et de gérer les moyens à mettre en oeuvre pour recruter et fidéliser les abonnés.
- Proposer une politique de communication et d'en suivre l'exécution.

Ce poste conviendrait à une personne d'environ 30 ans, disposant d'une première expérience professionnelle, ayant un fort potentiel de développement et une bonne connaissance des outils de marketing direct.

La priorité sera donnée à des candidat(e)s capables de faire preuve d'initiative et d'autonomie au sein d'une petite équipe, et de participer à des relations de haut niveau avec les partenaires de l'entreprise.

Adresser CV, photo et lettre manuscrite à Service Resist, 24, rue des Jeûneurs 75002 Paris.

PARIS-BANLIEUE NORD

Filiale d'une importante société anglo-saxonne, nous sommes en pleine expansion sur un marché à fort potentiel, nous offrons une gamme de services logistiques complexes à nos clients, sur la France et sur l'Europe. Dans le cadre de notre expansion un poste est à pourvoir :

Directeur Marketing

Dépendant de notre Direction Commerciale.
Votre mission :

- Mettre en place et assurer des fonctions de marketing afin de soutenir et de maintenir notre position de numéro Un au sein de nos marchés.
- Développer et mettre en application des stratégies marketing.
- Jouer un rôle important au niveau des études de marchés, du développement des nouveaux produits, et de la communication externe.

Entre 28 et 42 ans, diplômé d'une école de commerce, vous maîtrisez l'anglais. Une expérience réussie de la fonction Marketing et Commerciale dans une société prestataire de services, dans un environnement où le développement de nouveaux produits est commandé par un marché concurrentiel ainsi qu'une expérience managériale sont vos atouts pour réussir et évoluer dans notre société.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence W 12194 (CV + prétentions en anglais) à N. SABA - 12, rue Alasseur - Boite 17 - 75015 PARIS ou par Télécopie 1.42.73.28.80.

Hoggett Bowers
EXECUTIVE SEARCH & SELECTION

Important promoteur-constructeur, adossé à un puissant groupe financier, recherche
pour la région Ouest son

Directeur des Ventes

Nantes **± 350 KF**

Rattaché au Directeur Général, vous commercialiserez une offre complète, sur l'Ouest de la France, en immobilier résidentiel groupé (maisons et immeubles). Vous animerez une équipe de conseillers commerciaux en accession à la propriété, serez responsable du développement, de la formation, de l'animation et de la motivation de cette équipe et évoluerez rapidement au sein d'un groupe riche d'opportunités multiples.

A 30/35 ans, de formation supérieure, vous avez acquis une solide expérience d'au moins cinq ans en vente et en accession à la propriété dans le secteur de l'immobilier résidentiel groupé.

Très dynamique et mobile, vous justifiez idéalement d'une première expérience d'encadrement acquise dans la vente.

Veuillez adresser CV + photo + rémunération actuelle à **Antoine Goldschmidt, Michael Page Commercial, 3 bd** Bineau 92594 Levallois Perret Cedex, sous réf AG10001MO.

MP
Michael Page Commercial
Spécialiste en recrutement Commercial

RHONE-ALPES

FABRICANT FRANCAIS
DE MATERIEL ELECTRONIQUE GRAND PUBLIC

Dans le cadre de notre expansion rapide,
notre Direction Marketing recherche

2 RESPONSABLES DE GAMMES H/F

En liaison étroite avec nos différentes forces commerciales européennes et nos equipes R et D et industrielles, vous réunissez et synthetisez l'ensemble des informations nécessaires à la définition de nos futurs produits en fonction des attentes consommateurs, opportunités technologiques, études de l'environnement concurrentiel et des stratégies commerciales et de communication.

Vous êtes une force concrète de proposition, de suivi de développement et de gestion de nos gammes de produits en cohérence avec la stratégie marchés multinationaux de l'entreprise.

Curieux, vous avez des idées et une aptitude certaine à les concrétiser. Vous avez un goût prononcé pour le travail en équipe et une personnalité qui mobilise les énergies.

Idéalement titulaire d'une double formation (Ingénieur et Marketing/Commercial), vous bénéficiez d'une expérience de 8 à 10 ans dans un environnement similaire de produits Grand Public. Vous pratiquez parfaitement l'anglais et si possible une autre langue européenne.

Si vous souhaitez participer pleinement à l'essor d'une entreprise de dimension humaine, nous vous remercions d'adresser vos lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil :

Cabinet Vitte & Mossan S.A.
15 bd Maréchal Leclerc
Tour Mont-Blanc - 38000 GRENOBLE

FENWICK *Distributeur d'équipements d'assemblage et de contrôle de cartes électroniques*

FUJI ELECTROVERT SVS FOUR Pi

recherche un

ingénieur technico-commercial

- *A 28 - 32 ans, ingénieur diplômé, vous possédez déjà une première expérience dans un* ***service production de cartes électroniques.***
- *Vous analyserez les besoins de notre clientèle essentiellement constituée de grands comptes, proposerez les solutions techniques appropriées et en assurerez le suivi.*
- *Parallèlement, vous développerez notre marché en prospectant les PME.*
- *Pour ce poste basé au siège social de Saint-Ouen la connaissance de l'anglais est nécessaire.*
- *Salaire : fixe + intéressement.*

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre conseil
OSWALDT ET ASSOCIÉS - 54, rue d'Assas 75006 PARIS,
ou saisissez directement votre CV sur
3617 FLASHCV code OSWALDT.

Oswaldt & Associés
CONSEILS EN RECRUTEMENT

LE MONDE DES CADRES

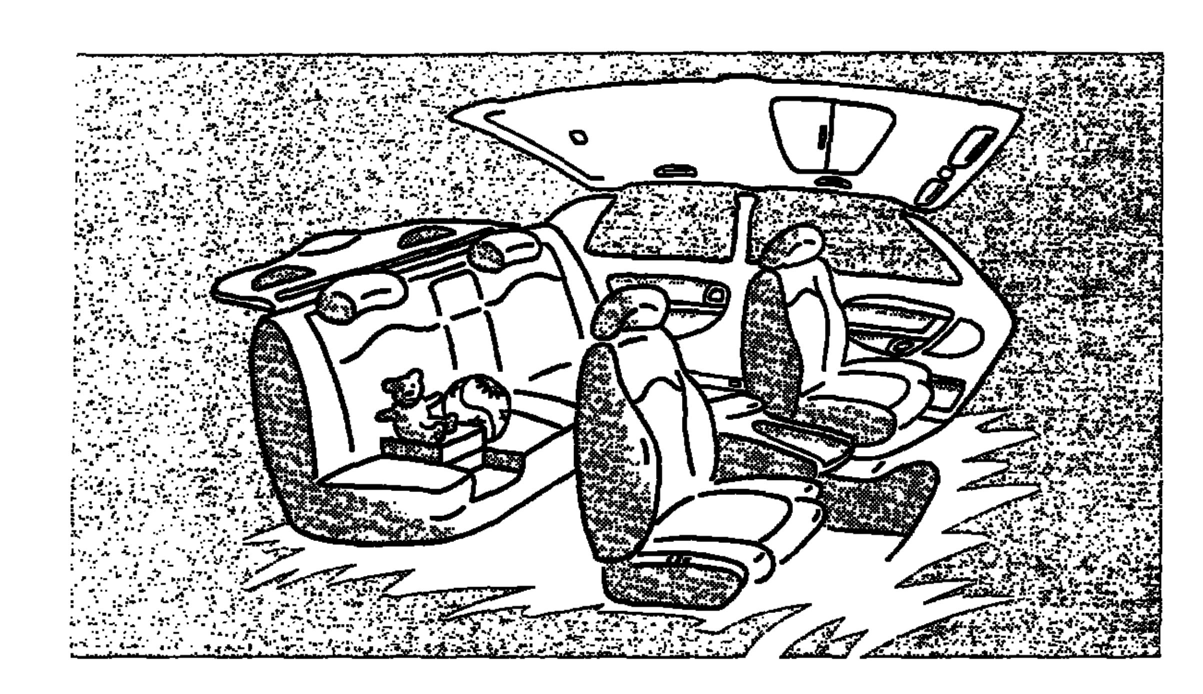






مكبر عن الأصل

Faire route avec nous, le plus court chemin vers la réussite...



Equipementier automobile, spécialiste des intérieurs à *vivre où confort, élégance, personnalité et harmonie* en font un lieu d'épanouissement.

Venez partager notre volonté de dépasser les frontières et de participer à cette réussite humaine qu'est le développement de nos métiers :
- la gestion de projets complexes
- la conception et la fabrication de produits de technologie avancée
- la logistique en flux tendus
qui font de notre Société un partenaire des plus grands et des plus prestigieux constructeurs automobiles.

Fondée sur le développement des compétences et des performances de nos collaborateurs, notre gestion des carrières s'inscrit dans une dynamique d'expansion à l'international. Alors, si vous êtes mobile géographiquement, si vous maîtrisez l'anglais et/ou l'allemand, si vous êtes prêt à participer à nos challenges, venez nous rejoindre.

Roth Frères

Faites nous part de votre candidature en adressant lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à notre siège à Strasbourg en précisant les références du poste qui suscite votre intérêt.
Nous vous adresserons avec plaisir un dossier détaillé pour vous permettre de mieux nous connaître : M. Rémi BOHNERT - Directeur des Ressources Humaines Société ROTH FRERES - BP 13 - 67023 Strasbourg Cedex 1.

... par la création de postes à Bursa (Turquie)

Notre conquête des marchés internationaux *nous a amenés hors* de l'Europe et passe aujourd'hui par la Turquie à Bursa ... Venez nous y rejoindre si de langue maternelle turque, vous pratiquez le français et l'anglais.

RESPONSABLE ACHATS LOGISTIQUE

Au cœur de l'équipe de Direction, vous apportez votre savoir-faire pour faire vivre une dynamique de progrès. Manager d'une équipe, vous organisez et supervisez *les approvisionnements et la livraison en flux tendus vers le site* d'un grand constructeur automobile européen. Rapportant à notre Direction Achats située à Strasbourg, vous négociez les achats de fournitures pour notre usine de sièges complets. (Réf. Bursa RAL/M)

CONTRÔLEUR DE GESTION

En relation avec le siège de notre Groupe situé à Strasbourg, et pour lequel vous *assurez le reporting, vous ferez vivre le système de contrôle* de gestion afin d'apporter une assistance à l'équipe opérationnelle pour améliorer sans cesse la maîtrise des coûts. Vous disposez d'une formation supérieure en gestion et d'une expérience réussie en milieu industriel. (Réf. Bursa CG/M)

... mais aussi à Strasbourg et près de Paris

CHEFS DE PROJET *Sièges complets*

De l'évaluation de la demande client et au-delà du démarrage série, vous assurez la gestion d'un projet appliqué à l'équipement de nouvelles voitures. Manager, *vous organisez et dirigez une équipe pluridisciplinaire* (Etudes, Achats, Prix, Qualité, Usine, Méthodes) en concertation avec les responsables de service. Vous pilotez les relations avec un constructeur automobile et les fournisseurs.

Ingénieur généraliste, à 30/40 ans, vous avez une expérience de la gestion de projets et/ou une formation complémentaire en gestion confortée par une expérience réussie *dans l'industrie de grande série.*

La maîtrise de l'anglais est impérative, celle de l'allemand souhaitée.
(Réf. Strasbourg CP/M)

INGENIEURS ACHATS *Sièges complets*

Au sein d'une équipe Achats et en collaboration avec elle, vous négociez les contrats de fournitures pour nos usines, suivez les plannings et les budgets pour les produits en cours de développement.

De formation technique, ingénieur ou équivalent, fort d'une expérience significative dans le domaine des achats de fournitures industrielles, vous êtes à l'aise dans les relations d'affaires internationales de haut niveau, compétent dans les négociations d'achat de composants de technologie avancée.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, celle de l'allemand souhaitée.
(Réf. Strasbourg IA/M)

INGENIEURS COMMERCIAUX

Responsable Grands Comptes France, Responsable Grands Comptes Europe, Responsable Suivi de Projet

Responsable Grands Comptes en France comme en Europe, vos missions sont identiques. Anticiper les besoins de nos clients, *définir leurs* projets, assurer le suivi de la livraison du produit et la qualité du service, telles sont les missions dont vous aurez la charge en tant qu'interface avec les constructeurs.

Votre expérience chez un équipementier, chez un constructeur ou dans la vente de produits techniques auprès de grands comptes sera un atout primordial.

La maîtrise de l'allemand et de l'anglais est impérative pour le poste "Europe" (Réf. Strasbourg ICE/M), celle de l'anglais est souhaitée pour le poste "France" (Réf. Saint Germain en Laye - 78 - ICF/M)

Responsable Suivi de Projet, vous représenterez le service Commercial au sein de nos cellules projets et auprès de nos clients. La maîtrise de l'anglais est souhaitée. (Réf. Saint Germain en Laye - 78 - RSP/M)

INGENIEUR SERVICE PRIX

Vous supervisez l'élaboration des prix de revient et présentez des argumentations technico-économiques. Professionnel de la fonction issu de l'industrie de grande série, vous êtes ingénieur mécanicien avec une formation complémentaire en gestion. Vous maîtrisez l'anglais et pratiquez idéalement l'allemand. (Réf. Strasbourg ISP/M)

JEUNE INGENIEUR CHIMISTE

Au sein de notre service Recherche et Développement, vous assurez la mise au point de nouvelles formulations, vous jouez un rôle d'assistance technique pour leur industrialisation et vous participez aux plans de progrès en relation avec les autres services. Si vous n'avez pas l'expérience de notre métier, nous prendrons en charge votre formation à la chimie des polyuréthannes. (Réf. Strasbourg JIC/M)

RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Vous assurez la gestion des problèmes juridiques du Groupe, la rédaction et la surveillance des contrats, le droit des sociétés et l'assistance dans l'acquisition ou la création de *nouvelles* sociétés dans un contexte national et/ou international. Vous prenez également en charge le contentieux, la gestion des risques assurance et parc immobilier. Vous serez en relation avec les administrations, les cabinets conseil et les organismes professionnels. Diplômé d'une maîtrise en droit des affaires, DEA, DESS..., vous justifiez d'au moins 5 ans d'expérience dans ce domaine, en cabinet ou en entreprise.

Vous maîtrisez l'anglais et avez de bonnes connaissances en allemand.
(Réf. Strasbourg RAJ/M)

